



**BIEN-  
VIVRE**

**PAR  
L'ALI-  
MEN-  
TATION  
VÉGÉTALE**



**Document de référence**  
2013-2014

**Bonduelle**

1	<p><b>LE GROUPE BONDUELLE</b> <b>3</b></p> <p>1.1 Les chiffres clés du Groupe Bonduelle <b>RFA</b> 4</p> <p>1.2 Message de la Direction générale 6</p> <p>1.3 Stratégie et politiques d'entreprise 8</p> <p>1.4 Marché mondial des légumes 11</p> <p>1.5 Bonduelle dans le monde 14</p> <p>1.6 Organisation du groupe 16</p> <p>1.7 Nos activités <b>RFA</b> 17</p>
2	<p><b>RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE</b> <b>RFA</b> <b>23</b></p> <p>2.1 Introduction 24</p> <p>2.2 Démarche et engagements RSE 27</p> <p>2.3 Engagements environnementaux 44</p> <p>2.4 Engagements sociaux et sociétaux 71</p> <p>2.5 Responsabilité auprès des consommateurs 89</p> <p>2.6 Pilotage du <i>reporting</i> RSE : note méthodologique 96</p> <p>2.7 Glossaire et acronymes 113</p>
3	<p><b>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b> <b>117</b></p> <p>3.1 Organes d'administration, de direction et de contrôle 118</p> <p>3.2 Informations concernant les mandataires sociaux 121</p> <p>3.3 Informations complémentaires concernant les organes de direction et de surveillance 125</p> <p>3.4 Rapport du Conseil de Surveillance 129</p> <p>3.5 Rapport du Président du Conseil de Surveillance 130</p> <p>3.6 Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance 135</p>
4	<p><b>RAPPORT DE LA GÉRANCE</b> <b>RFA</b> <b>137</b></p> <p>4.1 Activité et résultats 138</p> <p>4.2 Facteurs de risques 144</p>
5	<p><b>COMPTES CONSOLIDÉS</b> <b>RFA</b> <b>149</b></p> <p>5.1 Compte de résultat consolidé 150</p> <p>5.2 Bilan consolidé 151</p> <p>5.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé 152</p> <p>5.4 Variation des capitaux propres consolidés 153</p> <p>5.5 Annexe aux comptes consolidés annuels 154</p> <p>5.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 201</p>
6	<p><b>COMPTES SOCIAUX</b> <b>RFA</b> <b>203</b></p> <p>6.1 Compte de résultat 204</p> <p>6.2 Bilan 205</p> <p>6.3 Tableau de flux de trésorerie 206</p> <p>6.4 Annexe aux comptes sociaux annuels 207</p> <p>6.5 Renseignements concernant les filiales et participations 225</p> <p>6.6 Résultats financiers des cinq derniers exercices 226</p> <p>6.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 227</p> <p>6.8 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés 229</p>
7	<p><b>INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL</b> <b>231</b></p> <p>7.1 Renseignement concernant le capital <b>RFA</b> 232</p> <p>7.2 Actionnariat <b>RFA</b> 242</p> <p>7.3 Action Bonduelle et dividendes 245</p> <p>7.4 Descriptif du programme de rachat d'actions <b>RFA</b> 247</p> <p>7.5 Renseignements de caractère général concernant la société <b>RFA</b> 248</p>
8	<p><b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b> <b>257</b></p> <p>8.1 Responsable du document de référence et du rapport financier annuel <b>RFA</b> 258</p> <p>8.2 Contrôleurs légaux 259</p> <p>8.3 Documents accessibles aux actionnaires et au public 260</p> <p>8.4 Tables de concordance 261</p>

# Document de référence

**2013-2014**

Incluant le Rapport financier annuel



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, le 21 octobre 2014, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



# 1

# Le Groupe Bonduelle

<b>1.1</b>	<b>Les chiffres clés du Groupe Bonduelle</b> <small>RFA</small>	<b>4</b>	<b>1.5</b>	<b>Bonduelle dans le monde</b>	<b>14</b>
1.1.1	Chiffres clés 2013-2014	4	<b>1.6</b>	<b>Organisation du groupe</b>	<b>16</b>
1.1.2	Répartition du chiffre d'affaires 2013-2014	4	<b>1.7</b>	<b>Nos activités</b> <small>RFA</small>	<b>17</b>
<b>1.2</b>	<b>Message de la Direction générale</b>	<b>6</b>	1.7.1	L'année en revue	17
<b>1.3</b>	<b>Stratégie et politiques d'entreprise</b>	<b>8</b>	1.7.2	Management et gouvernance	17
1.3.1	La mission VegeGo!	8	1.7.3	Industrie et développement	18
1.3.2	Les 10 politiques	9	1.7.4	Finance et relation investisseurs	19
<b>1.4</b>	<b>Marché mondial des légumes</b>	<b>11</b>	1.7.5	Engagement responsable	19
1.4.1	Tendances	11	1.7.6	Communication et Marketing	20
1.4.2	Structure	12			
1.4.3	Circuits de distribution	12			
1.4.4	Concurrence	13			

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

## 1.1 Les chiffres clés du Groupe Bonduelle

### 1.1.1 Chiffres clés 2013-2014

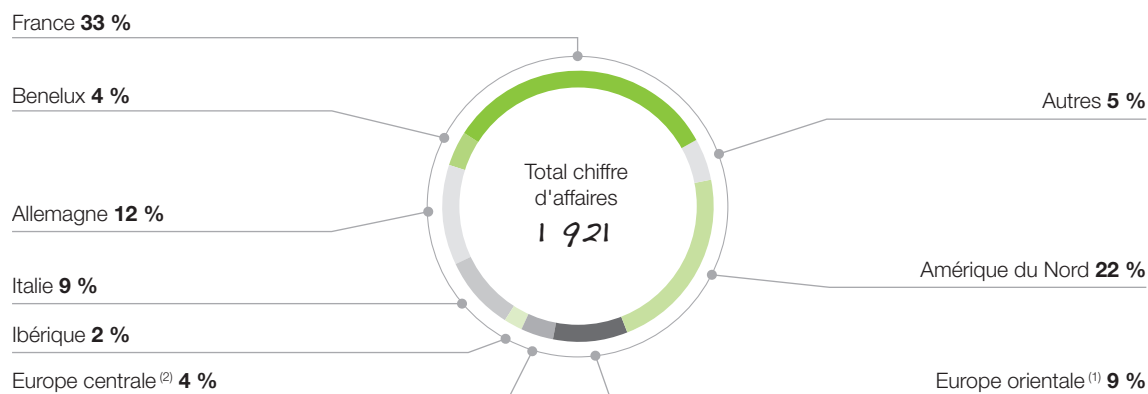
(en millions d'euros)	30/06/2012	30/06/2013	30/06/2014
Résultat opérationnel courant	101	106	103
REBITDA *	173	181	178
Gearing	1,21	1,15	1,04 **
Chiffre d'affaires	1 767	1 896	1 921
Résultat net	48	52	15
Progression du chiffre d'affaires en change courant	2,4 %	7,3 %	1,3 %
Investissements industriels	77	80	79

\* REBITDA (Recurring earnings before interest, taxes, depreciation and amortization). Cet indicateur représente la rentabilité récurrente générée par l'activité, indépendamment des conditions de financement, des prélèvements fiscaux et de l'amortissement de l'outil d'exploitation.

\*\* 0,90 retraité de l'autocontrôle.

### 1.1.2 Répartition du chiffre d'affaires 2013-2014 (en millions d'euros)

#### ■ Chiffre d'affaires par zone géographique



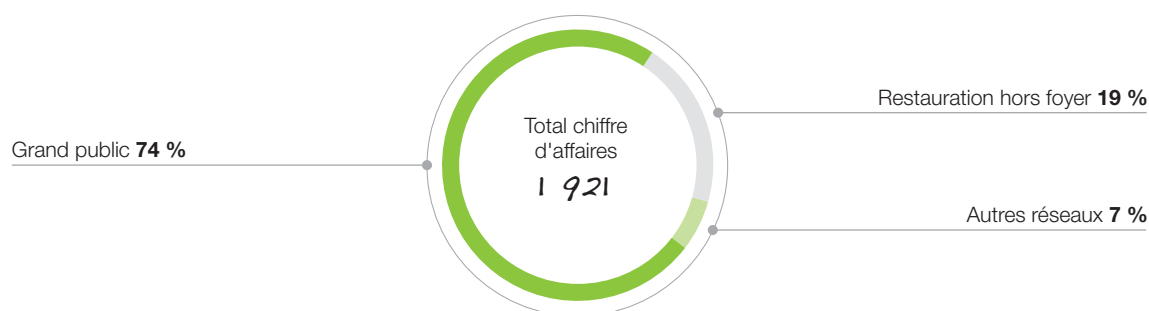
(1) Russie + autres pays de la Communauté des états indépendants (CEI).

(2) Ex-pays de l'Est ayant intégré l'Union européenne.

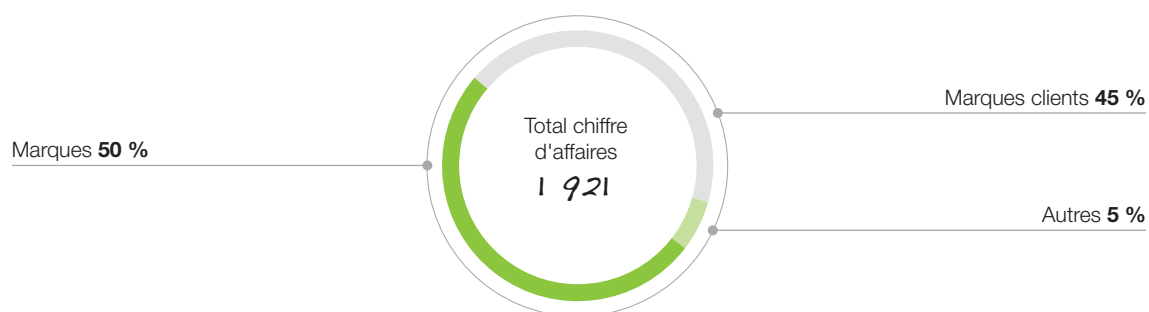
## ■ Chiffre d'affaires par zone Europe et hors zone Europe



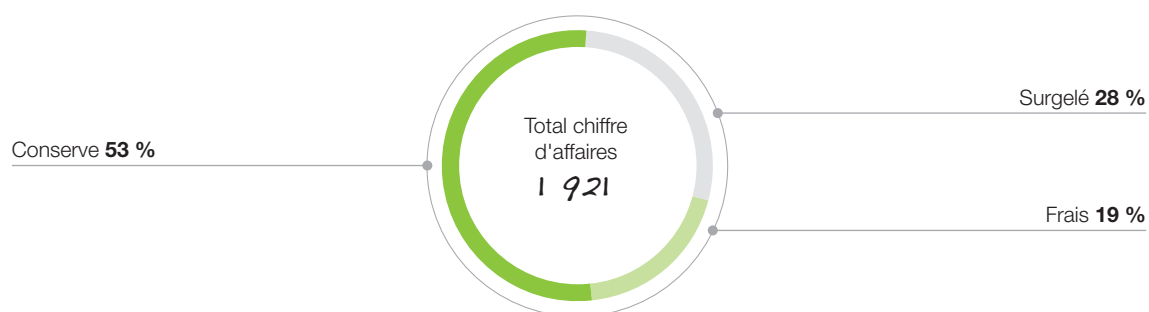
## ■ Chiffre d'affaires par circuit de distribution



## ■ Chiffre d'affaires par marque



## ■ Chiffre d'affaires par technologie



## 1.2 Message de la Direction générale

L'année 2012-2013 avait été une année de forte croissance (+ 7,3 %), alimentée en particulier par les trois acquisitions effectuées au printemps 2012 aux États-Unis, en Hongrie et en Russie. Suite à celles-ci, l'année 2013-2014 a donc été très logiquement une année de consolidation. Au vu des résultats obtenus, on peut dire que celle-ci est réussie !



**Christophe Bonduelle**  
Président

### Croissance

La croissance interne avait été faible en 2012-2013 (+ 1,9 %), très pénalisée par la zone Europe en décroissance (- 0,8 %). Même si le contexte de consommation est resté très morose dans l'Union européenne en 2013-2014, le groupe y a renoué avec une croissance positive (+ 1,5 %). Celle-ci a été en particulier alimentée par le succès de nos marques Bonduelle et Cassegrain dans toutes les technologies. Les gains de parts de marché qu'elles ont réalisés s'expliquent notamment par le succès des innovations : gammes vapeur en conserve et surgelé, « formules-repas » en frais...

La croissance hors Europe semble faible quant à elle (+ 0,9 %), et surtout en rupture apparente par rapport aux années précédentes (+ 8,6 % en 2012-2013 à taux de changes et périmètre constants). Cette faible croissance apparente hors Europe cache en réalité un effet de changes négatif considérable de 66 millions d'euros ! La croissance réelle à changes constants reste donc en fait très dynamique (+ 12,4 %) et même supérieure à N-1. Elle est générale dans toutes les zones géographiques : succès de l'intégration de la marque Globus en Europe orientale, développement du surgelé aux États-Unis alimenté par les usines ex-Allens et succès de la marque Bonduelle au Brésil.

À changes et périmètre constants la croissance du groupe est donc très positive (+ 5,5 %) ; par ailleurs, consolidée en euros, la répartition des ventes reste parfaitement équilibrée entre la France, la zone Europe et la zone hors Europe d'une part, et entre les marques nationales et les autres ventes d'autre part, confirmant l'excellente répartition des risques de l'entreprise.

### Perspectives

Cette année 2013-2014 met clairement le groupe sur la voie de l'ambition qu'il s'est définie à l'horizon 2025 : « Être le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale ».

Après les importantes acquisitions réalisées en 2012 sa structure financière est à nouveau très saine : un *gearing* ramené à 1,04 (et 0,90 après retraitement de l'autocontrôle) au lieu de 1,21 en 2012, et un ratio de dettes financières nettes/EBITDA récurrent inférieur à 3 (pour plus de 3,5 en 2012) illustrent la parfaite « digestion » de celles-ci. En effet, malgré la croissance des ventes, la dette financière a diminué de près de 70 millions d'euros en 2013-2014 (grâce en particulier à une diminution de 60 millions d'euros du besoin en fonds de roulement) et affiche une durée rassurante de près de 5 ans.



Le groupe aborde donc l'exercice 2014-2015 avec confiance, et ceci d'autant plus que la saison de production 2014 s'est déroulée dans de bien meilleures conditions qu'en 2013 (malgré un incendie en pleine campagne dans l'usine canadienne de Tecumseh finalement circonscrit au stockage surgelé). Au-delà du court terme, il est surtout armé pour le moyen terme avec une nouvelle organisation désormais rôdée et des bases très saines qui lui permettront de saisir les nombreuses opportunités d'acquisitions à travers le monde répondant à sa stratégie.

Enfin et surtout, à long terme, les chantiers concrets avancent dans le cadre d'une vision très qualitative et délibérément tournée vers de multiples progrès dans les domaines social et sociétal : l'élaboration d'un modèle de management, la réduction drastique des accidents du travail, la charte et le Comité d'Éthique, la recherche et le développement pour une Agriculture écologiquement intensive, la diminution de l'impact carbone et des consommations de ressources naturelles non renouvelables, la charte d'éco-conception des produits, la contribution à l'amélioration de l'alimentation par la qualité nutritionnelle de l'offre produits et par les actions de la Fondation Louis Bonduelle... en sont quelques exemples.

*" Une vision qualitative, tournée vers de multiples progrès "*

Autant d'exemples qui illustrent que dans le Groupe Bonduelle, la façon de faire importe largement autant que les résultats économiques immédiats, et que l'actif immatériel du groupe dépasse probablement l'actif visible à son bilan comptable.

Le sens que produit cette forte orientation sociétale tant pour ses collaborateurs que pour ses parties prenantes forge à l'évidence les armes des succès futurs du groupe et donc de sa pérennité.

## Rentabilité

Même si la compétitivité du groupe est heureusement sauvegardée par ses implantations agro-industrielles dans les pays dont les devises ont dévalué par rapport à l'euro, les effets de changes ont « coûté » 6 millions d'euros en rentabilité opérationnelle courante consolidée dans cette monnaie. Au-delà des 35 % de ventes réalisées en devises, l'importance de ce « coût » s'explique par le décalage chronique de rentabilité opérationnelle entre Europe (3,5 %) et hors Europe (9,1 %). Malgré ces évolutions défavorables de changes, la zone hors Europe accroît son poids dans le résultat opérationnel courant (ROC) consolidé et en représente aujourd'hui près de 57 %.

Si facialement le ROC consolidé diminue (103 contre 106 millions d'euros en N-1), à changes constants il établit néanmoins un record historique à 109 millions d'euros, au-delà des prévisions. Malheureusement cette belle performance ne se traduit pas en résultat opérationnel, celui-ci subissant un élément non récurrent fortement négatif (32 millions d'euros) qui correspond à l'amende infligée par la Commission européenne à l'activité champignon. Il faut souligner que cette sanction, importante mais supportable au regard de la structure financière du groupe, fait l'objet d'une plainte pour dol envers le vendeur de France Champignon en avril 2010.

## 1.3 Stratégie et politiques d'entreprise

### 1.3.1 La mission VegeGo!

En 2012, nous sommes entrés dans une nouvelle phase de notre développement avec le lancement officiel de VegeGo! Ce projet d'entreprise, c'est notre raison d'être : co-construit par les collaborateurs, la Direction générale du groupe et les actionnaires, il définit ce que sera Bonduelle en 2025. Programme visionnaire et

fédérateur, VegeGo! a pour ambition de faire du Groupe Bonduelle « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale », assumant pleinement ses responsabilités vis-à-vis de ses actionnaires, ses collaborateurs, ses partenaires, ses clients et l'environnement.

VegeGo! s'appuie sur quatre piliers fondamentaux :



« NOUS RESPECTONS  
LA PLANÈTE ET NOS  
ENGAGEMENTS SOCIAUX »



« NOUS DÉVELOPPONS  
NOS MARQUES ET NOS  
LÉGUMES SOUS TOUTES  
LEURS FORMES »



« NOTRE ORGANISATION  
EST AU SERVICE DU CLIENT »



« NOUS FAVORISONS  
L'ÉPANOUISSEMENT DES  
FEMMES ET DES HOMMES »

#### RESPECTER LA PLANÈTE ET NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX

Plus que jamais, nous sommes soucieux de trouver le bon équilibre entre performance et respect de la planète : nous sommes engagés dans une politique volontariste autour de six domaines prioritaires : les Hommes, la nutrition, la production agricole et la qualité, les ressources naturelles, le transport et les parties prenantes.

#### DÉVELOPPER NOS MARQUES ET NOS LÉGUMES SOUS TOUTES LEURS FORMES

Nos marques internationales bénéficient d'une stratégie sur-mesure pour chaque marché, intégrée à un positionnement international, conformément à la feuille de route VegeGo!. C'est tout le sens de notre engagement à proposer le légume sous toutes ses formes et d'élargir notre offre au végétal, d'appliquer le bien-vivre à nos produits, dans toutes les technologies et tous les circuits.

#### METTRE NOTRE ORGANISATION AU SERVICE DU CLIENT

Nos produits aux marques nationales et marques clients sont adaptés aux attentes et spécificités de chaque partie du monde où nous sommes présents. Notre souhait d'innover en permanence et de penser notre organisation en fonction des besoins de nos clients est la meilleure garantie d'un développement pérenne et harmonieux de Bonduelle.

#### FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DES FEMMES ET DES HOMMES

Bonduelle place les femmes et les hommes au cœur de son projet d'entreprise, conformément à ses valeurs historiques. Optimisation des conditions de travail, de l'intégration des salariés porteurs de handicap... Tout est mis en œuvre pour aller toujours plus loin en matière d'égalité des chances et de diversité, de mobilité interne, de sécurité (objectif 0 accident), d'épanouissement professionnel et personnel, de diversité des métiers, formation, *networking*...

## 1.3.2 Les 10 politiques

### 1. PRIORITÉ AU LONG TERME

Avec le lancement du programme VegeGo!, Bonduelle réaffirme la priorité donnée au long terme, priorité qui anime le groupe depuis sa création, en 1853. Ce projet fédérateur définit la vision du groupe en 2025 et se décline en 22 chantiers de transformation pour servir l'ambition de l'entreprise : « Être le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale ». 2013-2014 a marqué une étape essentielle dans l'avancée de VegeGo! dans l'ensemble du groupe : mise en place de comités de pilotage dans chacune des quatre business units, déploiement de ManageGo! – le modèle de management du groupe –, développement du *Networking*, instauration d'une nouvelle plateforme de marque : « Une source d'inspiration et d'envie pour les légumes de tous les jours »...

### 2. CROISSANCE

Dynamique commerciale, écoute des attentes des consommateurs dans ses différents pays d'implantation, politique d'innovation ciblée sur ses marques propres et les marques des clients, sont les fondamentaux de Bonduelle. Grâce à cette stratégie, le groupe enregistre pour 2013-2014, une croissance organique de + 5,5 % (+ 1,9 % en 2012-2013). Ces résultats confirment la croissance durable de l'entreprise, démontrent sa solidité en Europe dans un contexte économique délicat, et soulignent les excellentes performances sur le continent américain et en Europe orientale avec une croissance de 12,4 % contre 8,6 % à changes constants durant l'exercice précédent. La progression de Bonduelle révèle la pertinence du modèle de croissance du groupe.

### 3. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Être le référent mondial du légume prêt à l'emploi implique d'être exemplaire dans la conduite de ses activités et de donner aux clients la garantie d'une sécurité alimentaire irréprochable. Ainsi, en 2013-2014, 48 600 analyses ont été effectuées sur des conserves et 18 100 sur des surgelés et produits frais ou traiteur. Bonduelle s'est par ailleurs doté d'un nouvel outil de gestion de la qualité et de la relation client. Le projet REQUEST recueille les demandes et remarques des consommateurs de l'ensemble des pays d'implantation du groupe et les intègre dans un programme spécifique permettant une meilleure réactivité, une analyse plus fine des éventuels problèmes et la mise en place plus rapide de mesures correctives.

### 4. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le respect du milieu naturel et de l'environnement est au cœur du projet d'entreprise de Bonduelle, essentiel pour un groupe dont le métier est en lien direct et quotidien avec la terre. Cet engagement a été réaffirmé par le lancement de VegeGo! et la mise en place d'un nouveau mode de gouvernance du développement durable avec un comité de pilotage dédié associant un représentant de chaque business unit. Cette organisation permet de mieux prendre

en compte les spécificités de chacune d'entre elles (technologie, zone d'implantation...) pour limiter le prélèvement des ressources naturelles, maîtriser les rejets, réduire l'empreinte environnementale et contribuer à la lutte contre le changement climatique, prendre en compte l'impact global des activités du groupe sur la société civile.

### 5. RENTABILITÉ

L'amélioration constante de la rentabilité du groupe soutient sa croissance. Le résultat opérationnel courant (ROC) à changes constants atteint un record historique à 109 millions d'euros. Cette performance supérieure aux prévisions est cependant entachée par la volatilité des taux de change, les devises ayant largement décroché par rapport à l'euro durant l'exercice écoulé. La stabilisation de la monnaie européenne devrait permettre au groupe de progresser de nouveau en 2014-2015 à changes constants.

### 6. POLITIQUE DE MARQUE

L'ensemble des marques du groupe a gagné des parts de marché durant l'exercice 2013-2014, notamment en Europe de l'Ouest. De plus, « Votre source d'inspiration pour cuisiner et consommer avec plaisir des légumes tous les jours » – le positionnement international de la marque Bonduelle – nourrit l'ambition de l'entreprise : « Être le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale ». Issu des travaux de l'ensemble des équipes marketing du groupe, il met en avant le plaisir gustatif et les valeurs nutritionnelles des légumes au bénéfice de la santé. Pour porter ce message au plus près des clients, Bonduelle a engagé, en 2013-2014, de multiples campagnes de communication au Brésil, aux Pays-Bas, en France, Italie, Pologne, Russie...

### 7. INNOVATION

Bonduelle est à l'écoute des besoins de ses clients, de leurs goûts, de leurs modes de vie... différents d'un pays à l'autre. Innover pour leur proposer de nouveaux produits adaptés à leurs attentes et accessibles contribue à la réussite du groupe, aujourd'hui leader mondial du légume prêt à l'emploi. Pour donner encore plus de saveurs, Bonduelle a poursuivi en 2013-2014 le déploiement des gammes vapeur en conserve (République tchèque, Pologne) ; a lancé une gamme de légumes à poêler en France en conserve et en surgelé avec trois déclinaisons : asiatique, indienne, orientale. Leader sur le marché des salades traiteur, le groupe a aussi élaboré quatre nouvelles recettes de salades *snacking*, gourmandes et équilibrées, associant des desserts de marques partenaires.

### 8. IMPLICATION AGRO-INDUSTRIELLE

Notre vision à l'horizon 2025, le projet VegeGo!, implique, par nature, de consolider les liens avec nos 3 440 agriculteurs partenaires. Nous voulons aussi contribuer à faire évoluer les pratiques agricoles dans une optique d'Agriculture écologiquement intensive, consistant à réduire l'emploi de produits phytosanitaires et à favoriser des méthodes alternatives comme le non-labour ou le *strip-till*. Cette préoccupation s'illustre au travers de la cinquième

charte d'approvisionnement formalisée en 2013-2014 et testée en Nord-Picardie avant validation par Bureau Veritas pour une diffusion globale au sein du groupe. L'implication de Bonduelle se traduit aussi par le lancement, en 2014, d'une enquête mondiale sur les attentes des agriculteurs partenaires du groupe et la participation pour la première fois au salon de l'agriculture à Paris en février 2015.

## 9. INTERNATIONAL

Présent dans 25 pays avec 57 sites agro-industriels, Bonduelle est une entreprise internationale. Les récentes acquisitions du groupe (en Russie, en Hongrie et aux États-Unis) ont renforcé sa dimension internationale. Pour améliorer ses positions aux États-Unis, le groupe a décidé de doter le site de Fairwater (Wisconsin, États-Unis) de nouveaux équipements capables de produire 10 000 tonnes de produits surgelés en plus par an. Bonduelle, premier acteur dans le domaine du surgelé vendu sous marque client aux États-Unis,

s'inscrit dans une perspective de long terme : gagner des parts de marché, tant en *retail* que sur la restauration hors foyer.

## 10. DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Avec VegeGo!, Bonduelle s'est donné des ambitions fortes en termes de croissance, de création de valeur, de développement international et de sécurité. Directement issu de VegeGo!, ManageGo! est le nouvel outil de développement des compétences du groupe, reposant sur trois axes : cultiver la performance, développer les Hommes, être agile. Plus de 400 managers ont déjà bénéficié du programme ManageGo! qui doit contribuer à la poursuite du développement international de Bonduelle. L'ambition de ce programme, lancé en 2013-2014, est aussi de mieux saisir les opportunités de croissance et pouvoir compter sur les meilleures compétences dans chacun de ses pays d'implantation. Cette vision internationale irrigue l'ensemble de la politique des ressources humaines du groupe.

## 1.4 Marché mondial des légumes

1

La consommation de légumes dans le monde progresse lentement et la part des légumes prêts à l'emploi gagne du terrain avec une offre de produits de plus en plus développée, des prix accessibles et une facilité d'utilisation qui séduit aussi bien les consommateurs que les professionnels de la restauration.

### 1.4.1 Tendances

Le rôle du légume dans la santé et la nécessité d'en consommer davantage, sont désormais connus de tous, grâce notamment aux campagnes de prévention véhiculées par les organismes de santé publique. Paradoxalement, l'évolution des dépenses en légumes sur le marché de l'alimentaire reste timide, plus particulièrement

en Europe occidentale et sur le continent américain. Le prix, la conservation et la préparation sont autant de freins qui contraignent le passage à l'acte d'achat. Les légumes prêts à l'emploi répondent à ces problématiques par un effort constant d'innovation et cultivent une nouvelle manière de consommer qui tend à se développer à la fois géographiquement et dans le temps.

#### ■ Poids du marché des légumes dans l'alimentaire en valeur (en %) \*

Europe centrale et orientale <sup>(1)</sup>	Europe occidentale <sup>(2)</sup>	Amérique du Nord <sup>(3)</sup>	Amérique du Sud <sup>(4)</sup>	Asie <sup>(5)</sup>
7,3	6	7,2	9,8	12,5

(1) Bulgarie, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Russie et Slovaquie.

(2) Allemagne, Autriche, Benelux, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

(3) Canada, États-Unis, Mexique.

(4) Brésil.

(5) Chine, Inde.

Les évolutions sociétales des dernières décennies : l'allongement du temps de transport, l'augmentation du temps consacré aux loisirs, l'évolution du travail des femmes et l'apparition de nouvelles technologies, modifient profondément les habitudes alimentaires et réduisent le temps dédié à la préparation des repas. On observe ainsi une évolution des modes de consommation des populations du monde entier favorisant la consommation du légume prêt à l'emploi. Et dans un contexte où la variable prix est déterminante, la combinaison praticité/santé du légume préparé est un argument

porteur qui répond au comportement nomade et instantané du consommateur d'aujourd'hui.

Bien que la part de la catégorie légume frais brut reste majoritaire à 74,5 %, les légumes préparés progressent au sein du marché mondial des légumes estimé à 416 milliards d'euros. Sur le long terme, l'importante part du légume frais brut ouvre des perspectives favorables à la croissance du marché du légume prêt à l'emploi.

#### ■ Évolution moyenne annuelle de la consommation de légumes en volume par habitant sur quatre technologies entre 2008 et 2013 (en %) \*

	Suède	Canada	France	Italie	Pologne	Brazil	Turquie	Inde
Légume frais brut	(0,6)	(0,3)	(1)	(1,2)	(1,5)	3,1	6,8	2,9
Légume appertisé	6,6	(0,5)	(1)	(0,1)	1,3	6,5	(0,5)	6,5
Légume surgelé	(0,1)	4	1,6	3,8	0,1	9,1	4,1	9,2
Légume frais prêt à l'emploi	2,1	(0,1)	1,6	1,4	2,1	9,1	16,1	9,2

\* Source : Food For Thought 2014.

## 1.4.2 Structure

Le marché du légume se divise en quatre catégories :

- le frais brut : l'ensemble des légumes vendus directement sur les étals sans aucune étape d'élaboration ;
- les trois autres catégories appartiennent au segment des légumes prêts à l'emploi :
  - le légume appertisé (conserves, bocals...),
  - le légume surgelé,
  - le légume frais prêt à l'emploi, dit de 4<sup>e</sup> gamme (salades en sachet), et le légume prêt à consommer (salades traiteur assaisonnées) <sup>(1)</sup>.

### ■ Part de marché de chaque catégorie en valeur et par région du monde \*

	Europe centrale et orientale	Europe occidentale	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie
Légume frais brut	84,8 %	75,7 %	77,1 %	90,4 %	67 %
Légume appertisé	11,6 %	9 %	7,6 %	6,1 %	30,1 %
Légume surgelé	3 %	10,2 %	11,1 %	2,3 %	0,6 %
Légume frais prêt à l'emploi	0,5 %	5,1 %	4,2 %	1,2 %	2,3 %
Marché (en milliards d'euros)	38,8	69,5	79,6	40,2	182

## 1.4.3 Circuits de distribution

On distingue deux circuits de distribution sur le marché de la grande consommation :

- le *retail* ; soit la vente directe aux consommateurs, notamment dans les enseignes de grande distribution ;
- le *foodservice*, ou restauration hors domicile ; soit la vente en B to B. Ce circuit comprend toutes les prestations commerciales et services alimentaires hors foyer comme par exemple, les restaurants et les réfectoires des écoles ou des hôpitaux.

### ■ Répartition des parts de marché des légumes en valeur sur le *retail* et le *foodservice* en 2013 (en %) \*

	Europe centrale et orientale	Europe occidentale	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie
<i>Retail</i>	92,4	86,2	80,5	88	93,7
<i>Foodservice</i>	7,6	13,8	19,5	12	6,3

La conquête des relais de croissance sur le marché du légume se poursuit sur les circuits de distribution. Sur le *retail*, les légumes frais bruts représentent 77 % des parts de marché dans le monde, ce qui offre un formidable réservoir de croissance pour les légumes prêts à

l'emploi, tandis que, sur le circuit du *foodservice*, la part des légumes frais bruts représente 54 %, soit un peu plus de la moitié du marché des légumes. C'est une tendance constatée dans la plupart des pays du monde... excepté au Brésil.

(1) Les études Food For Thought 2014 ne prennent pas en compte le légume frais prêt à consommer mais uniquement le légume frais prêt à l'emploi.

\* Source : Food For Thought 2014.

## ZOOM SUR LE BRÉSIL

Au Brésil, la part des légumes frais bruts dans la restauration hors domicile est encore très importante (90 %), le légume prêt à l'emploi a donc sa place sur ce marché. Bonduelle anticipe l'évolution de cette tendance au Brésil et se positionne comme futur référent sur le circuit de la restauration hors domicile avec le développement de sa gamme *foodservice*. En tant que leader, le but est de faire gagner des parts de marché aux légumes préparés sur ce canal de distribution. D'autre part, Bonduelle est déjà bien ancré sur le circuit du *retail* au Brésil avec une part de marché de 24 % sur le légume appertisé et de 19 % sur le légume surgelé.

Globalement, au Brésil, une forte évolution des dépenses sur le marché des légumes, et plus encore des légumes prêts à l'emploi est constatée depuis quelques années.

## Évolution moyenne annuelle des dépenses en légumes sur quatre technologies au Brésil sur le marché total entre 2008 et 2013 (en %) \*

Légume frais brut	11,6
Légume appertisé	16,2
Légume surgelé	19,3
Légume frais prêt à l'emploi	19,4

1

### 1.4.4 Concurrence

La marque Bonduelle se positionne en *pure player* du légume par rapport à ses principaux concurrents sur ses marchés de référence. Dans le monde, les marques concurrentes ayant le plus de poids, avec Bonduelle, sont D'Aucy en conserve, Findus en surgelé et Géant Vert en conserve et surgelé. Au Canada, le groupe est référent sur le marché de la conserve et du surgelé avec ses marques Bonduelle et

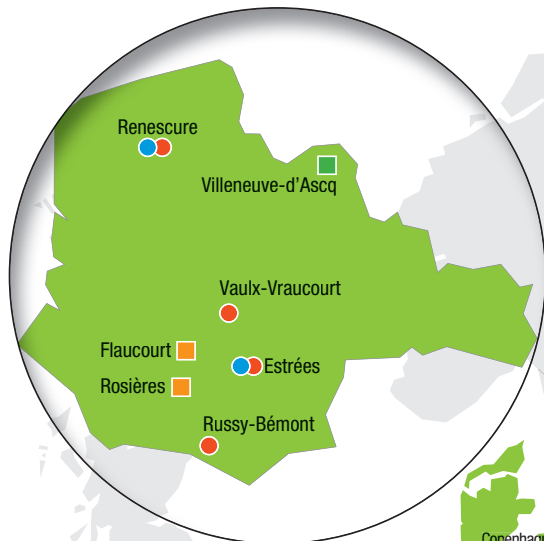
Arctic Gardens et il a l'intention de renforcer sa présence sur le marché américain, où la marque Géant Vert est aujourd'hui leader, grâce aux acquisitions des usines Allens en 2012. Lorsque Bonduelle lance le frais prêt à l'emploi en Europe en 1997, les marques Les Crudettes et Florette sont déjà présentes sur le marché de la salade 4<sup>e</sup> gamme ainsi que Martinet sur les salades traiteur.

\* Source : Food For Thought 2014.

# 1.5 Bonduelle dans le monde







- Bagnex (Saumur)
- Doué-la-Fontaine<sup>(1)</sup>
- ▲ L'Île-Bouchard
- ▲ Longué-Jumelles (La Tourte)
- Longué-Jumelles<sup>(1)</sup>
- ▲ Loudun
- ▲ Montreuil-Bellay<sup>(1)</sup>
- Thouars<sup>(1)</sup>

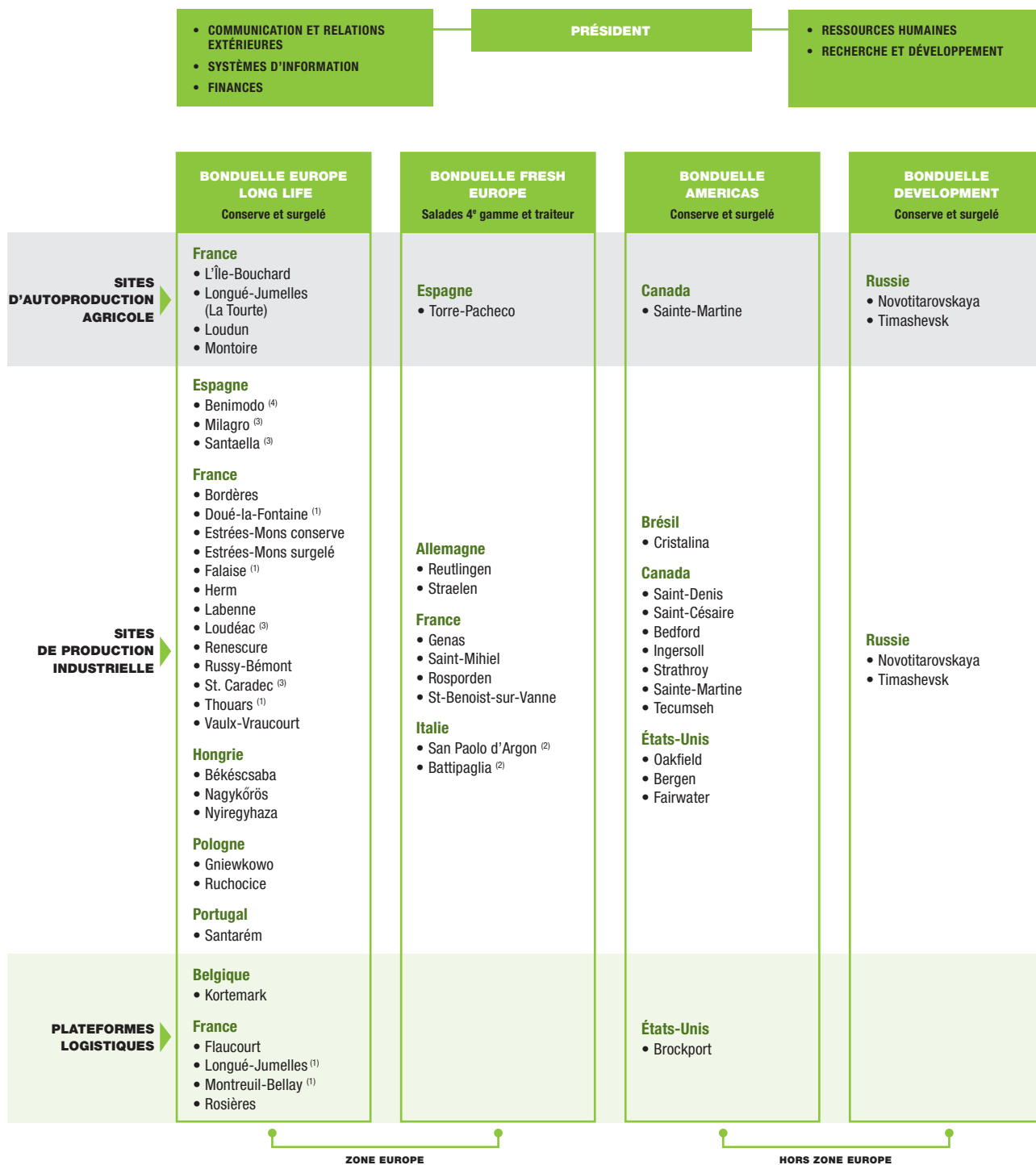
- IMPLANTATIONS**
- Frais IV<sup>e</sup> gamme
  - Surgelé
  - Conserve
  - Traiteur
  - ▲ Autoproduction agricole
  - Plateformes logistiques
  - Directions commerciales

**QUATRE MARQUES DANS LE MONDE**



(1) En association au sein de la coopérative France Champignon.  
 (2) En partenariat avec OP OASI.  
 (3) Joint-venture Gelagri (35,5 %).  
 (4) Joint-venture UCR (50 %).

## 1.6 Organisation du groupe



(1) En association au sein de la coopérative France Champignon

(2) En partenariat avec OP OASI

(3) Joint-venture Gelagri (35,5 %)

(4) Joint-venture UCR (50 %)

## 1.7 Nos activités

### 1.7.1 L'année en revue

Dans un environnement resté délicat et exigeant, le Groupe Bonduelle a démontré sa résilience en zone Europe et confirme sa stratégie de croissance durable par d'excellentes performances sur le continent américain et les pays émergents. L'objectif de croissance, rehaussé en février, a été dépassé tout au long de l'exercice, avec une accélération de l'activité sur la fin d'année, mais l'évolution défavorable des changes a affaibli nos résultats.

#### UNE ANNÉE DYNAMIQUE

À la fin de l'exercice 2012-2013, aucun signe tangible n'annonçait une reprise de la consommation alimentaire en Europe. À cause d'un climat économique détérioré en 2013 pesant sur le pouvoir d'achat des Européens, les circuits de la grande distribution comme ceux de la restauration hors foyer sont restés négativement orientés pour pratiquement toutes les technologies et dans la majeure partie des pays de la zone. Dans cet environnement, l'activité du Groupe Bonduelle a tout de même été positivement orientée dès le premier trimestre ; une croissance alimentée tout au long de l'année par un investissement continu en marketing, par le déploiement de gammes innovantes aux marques propres, et par une activité solide en marques clients. Dans toutes les technologies, nos marques ont gagné des parts de marché en *retail* sur la zone Europe. L'activité frais, après un début d'année difficile (particulièrement en Italie et en France), s'est révélée dynamique au 4<sup>e</sup> trimestre, dopée par le lancement en France du plateau repas en *snacking* frais et des nouvelles recettes de salades en sachet. Bonduelle entend bien poursuivre ses investissements à long terme sur la technologie frais prêt à l'emploi afin de devenir leader sur le marché européen.

Hors zone Europe, malgré un ralentissement constaté des économies des pays émergents (Russie, CEI, Brésil) et un contexte géopolitique dégradé (en Europe orientale), le groupe a poursuivi sa croissance (+ 12,4 % à taux de changes constants ; + 0,9 % à changes courants) et a confirmé les gains de part de marché enregistrés l'année précédente. En Amérique du Nord, l'activité est restée soutenue sur le périmètre historique canadien et les ventes se sont fortement développées aux États-Unis suite à la conquête du marché en surgelé. Les États-Unis représentent désormais 50 % de nos ventes en Amérique du Nord. Au Brésil, l'usine de Cristalina, inaugurée en 2010, est arrivée à saturation de ses capacités industrielles, la croissance de l'activité étant restée très dynamique.

#### LA FORCE DE NOTRE STRATÉGIE

La belle performance du Groupe Bonduelle sur l'exercice 2013-2014 s'est accompagnée de la mise en œuvre de sa vision VegeGo! dont la stratégie de développement pérenne est au service d'une mission globale et internationale : « être le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale ». La progression du chiffre d'affaires de Bonduelle reflète la pertinence du modèle équilibré de croissance

du groupe. Il est le résultat direct de sa politique d'innovation ciblée à ses marques propres et marques de distributeurs, au service du client. Sur ses marchés matures, Bonduelle a pour ambition de maintenir son activité et de renforcer sa position de référent en apportant une valeur ajoutée à ses produits, ses services, son organisation, son marketing et ses modes de distribution. Sur le continent américain, le développement du groupe, guidé par son ambition, se poursuit aux États-Unis et au Brésil, deux marchés encore en conquête.

La solide performance financière du groupe, alimentée par une baisse de la charge d'emprunt, a renforcé le profil financier de Bonduelle. Le groupe retrouve ainsi un ratio d'endettement proche de la parité, soulignant sa rentabilité et sa capacité de génération de trésorerie. D'autre part, la consolidation a été pénalisée par un affaiblissement des devises par rapport à l'euro, qui a fortement impacté le chiffre d'affaires et la rentabilité. En revanche, la parité USD/CAD est devenue favorable pour la compétitivité des exportations du Canada vers les USA, de même que la baisse du forint hongrois a renforcé la compétitivité des exportations de la Hongrie vers l'Union européenne. En définitive, la croissance totale du groupe reste malgré tout positive en euros courants (+ 1,3 %), ce qui est une performance dans un environnement aussi déprimé.

### 1.7.2 Management et gouvernance

#### L'OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES MANAGEGO!

Pour assurer la poursuite de son développement international et saisir les opportunités de croissance, le Groupe Bonduelle doit pouvoir compter sur les meilleures compétences dans tous les pays où il est implanté. Cette vision internationale anime l'ensemble de la politique ressources humaines du groupe et son ambition d'« être le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale ». Dans cette optique, le nouvel outil de développement des compétences ManageGo! a été suivi par plus de 400 managers dans tous les pays. Ce modèle de management a pour but d'inviter chaque manager à trouver le bon équilibre entre bienveillance et exigence, en lien avec nos valeurs et nos ambitions. Trois dimensions sont particulièrement mises en avant : cultiver la performance, développer les Hommes et être agile dans sa manière de manager.

#### PRIX DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Pour la 10<sup>e</sup> édition des Grands Prix du Gouvernement d'entreprise, organisée par le quotidien économique, financier et boursier AGEFI en septembre 2013 à Paris, Bonduelle s'est vu récompensé pour ses initiatives en matière de gouvernance dans la catégorie Valeurs Moyennes (hors SBF 120). Soucieux de répondre aux attentes des investisseurs, Bonduelle veille à respecter la transparence et le

## Nos activités

bon fonctionnement de sa gouvernance en adoptant les bonnes pratiques du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef ; code référence des sociétés cotées, élaboré par l'Association française des entreprises privées (Afep) et le Mouvement des entreprises de France (Medef). La mixité du Conseil de Surveillance, présidé par Isabelle Danjou, et l'équilibre entre les représentants de l'actionariat familial et les administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration de Bonduelle SAS sont deux axes forts de la politique de gouvernance de Bonduelle.

### TROPHÉES DE L'ENTREPRISE FAMILIALE 2014

279 entreprises familiales du nord de la France (Nord-Pas de Calais, Picardie, Haute Normandie) ont participé à l'édition 2014 des Trophées Chênes en'Or, organisés par Société Générale à Lille. Bonduelle reçoit le trophée coup de cœur du jury pour son ambition pérenne privilégiant l'innovation technique et stratégique, le développement à l'international, le client, l'épanouissement de ses collaborateurs et son engagement en faveur du développement durable et d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

### « NETWORKING, CONNECTING PEOPLE AND GROWING TOGETHER »

Le projet de déploiement et d'appropriation du nouvel outil collaboratif Google Apps for Business, entamé à la fin de l'année 2012, s'est terminé en décembre 2013. L'ensemble des 3 500 collaborateurs qui utilisent un compte de messagerie ont maintenant accès à la plateforme Google et ses applications : e-mail, messagerie instantanée, agendas, réseau social, collaboration simultanée sur un document, visioconférence... Le projet est principalement axé sur l'amélioration des facteurs de productivité et de collaboration. Les responsables d'usines et d'approvisionnement de la filière maïs partagent, par exemple, des bonnes pratiques et des informations sur la production en Europe et en Amérique du Nord. En prime, l'image innovante de Bonduelle crée du sens à la fois en interne, en animant une communauté professionnelle, et en externe auprès de nos fournisseurs, clients et partenaires avec qui nous partagerons à l'avenir via des Google Sites.

## 1.7.3 Industrie et développement

### PRODUCTION DE BOÎTES VIDES EN HONGRIE ET EN RUSSIE

Au printemps 2014, le groupe a intégré la fabrication de boîtes de conserve vides dans deux de ses sites afin d'optimiser leurs logistique et flux physiques. Dans l'usine de Békéscsaba, en Hongrie, une ligne de fabrication de boîtes vides est désormais opérationnelle et en tout point conforme aux attentes tant en terme de qualité que de coût. En Russie, Bonduelle a mis en place un *wall to wall* avec Crown

Cork, fournisseur partenaire de longue date, qui s'installe dans l'usine de Novotitarovskaya. Ces deux sites bénéficient maintenant d'un système flexible qui permet d'améliorer leur productivité, d'économiser des ressources dans le transport et de réduire ainsi son impact environnemental.

### BONDUELLE POURSUIT LA CONQUÊTE DE L'AMÉRIQUE

Sur le territoire nord-américain, Bonduelle est déjà bien implanté au Canada où le groupe exploite sept usines depuis 2007. Le groupe entend développer sa rentabilité aux États-Unis afin d'atteindre un objectif de résultat opérationnel semblable à celui du Canada. Bonduelle a donc investi dans les capacités de production de son usine à Fairwater, dans le Wisconsin, qui, depuis la fin de l'année 2013, produit 10 000 tonnes de surgelé en plus par an<sup>(1)</sup>. Bonduelle, déjà premier acteur en surgelé vendu sous marques clients aux États-Unis, a pour but de gagner des parts de marché sur le circuit du *retail* mais également dans la restauration hors foyer.

### DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS DANS LE FRAIS PRÊT À L'EMPLOI

Ouverte en 2003, l'usine de Straelen en Allemagne est spécialisée dans la production de salades en sachet. Sept mois de travaux et un investissement de six millions d'euros ont été nécessaires pour augmenter ses capacités de production de 6 500 tonnes à 10 000 tonnes de salades. Avec cinq lignes de production, elle est considérée comme l'une des unités de transformation de salades les plus modernes d'Europe. Bonduelle confirme ainsi ses ambitions sur le marché européen en renforçant sa position de leader du marché du frais prêt à l'emploi à la marque Bonduelle et aux marques clients.

### NOUVELLE SOLUTION SANS BPA

Adoptée par le Parlement français en 2012, la loi prévoyant d'interdire de conditionner des denrées alimentaires dans des emballages contenant du Bisphénol A (BPA) sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2015. En 2009, dans un climat naissant de controverse, Bonduelle a anticipé et travaillé activement avec l'ensemble des membres de la filière à une solution sans BPA à l'intérieur des emballages, dite BPA NI (*Non Intent*) ; solution aujourd'hui opérationnelle et mise en place depuis le début de la campagne 2014 pour l'ensemble du marché européen.

### LA RÉCOLTE MÉCANIQUE DES CHAMPIGNONS

Bonduelle, en association au sein de la coopérative France Champignon, a enregistré d'excellents résultats agro-industriels, tant en productivité qu'en rendement de production et de transformation. La récolte mécanique, engagée en 2011-2012, s'est progressivement généralisée dans les cultures intégrées et chez les producteurs associés à la coopérative ; le processus étant considérablement simplifié par la suppression du parage<sup>(2)</sup> à la main.

(1) Article de presse Les Échos 16 septembre 2013.

(2) Tri et retrait des parties non comestibles ou de tout ce qui pourrait nuire à la consommation et à la présentation d'un produit alimentaire.

## INCENDIE À L'USINE CANADIENNE DE TECUMSEH

Un incendie d'origine accidentelle s'est déclaré dans la nuit du 17 au 18 juillet 2014 dans l'usine Bonduelle de Tecumseh. Fort heureusement aucune victime n'a été à déplorer. Si les dommages sont importants, l'intervention rapide et efficace des pompiers et des équipes de l'usine ont permis de préserver une large partie de l'outil de production et de redémarrer l'activité dès la semaine suivante. La mobilisation des autorités publiques, le support d'entreprises locales et des deux autres usines Bonduelle en Ontario ont permis de trouver rapidement des solutions de stockage et de conditionnement. Cette réactivité a limité l'impact financier de ce sinistre pour l'entreprise, les partenaires fournisseurs et les agriculteurs, le Groupe Bonduelle étant par ailleurs assuré pour toutes ses usines au titre des dommages aux biens et aux pertes d'exploitation.

### 1.7.4 Finance et relation investisseurs

#### RÉCOMPENSE POUR UNE COMMUNICATION FINANCIÈRE ATTENTIVE

Bonduelle porte une attention toute particulière à ses actionnaires dont le rôle est déterminant dans le développement de l'entreprise et de sa croissance. Les temps forts de communication aux actionnaires permettent de transmettre les messages clés et le travail accompli durant l'année et concourent à un impact positif sur la valorisation boursière de la société. Cette année, à Paris, Bonduelle a été récompensé du Prix spécial de la Relation Actionnaires dans la catégorie *small caps* par le quotidien *Les Echos*, le cabinet Mazars et le journal *Investir* pour sa capacité à développer et pérenniser des relations durables et soutenues avec leurs actionnaires. Son attention aux réseaux sociaux (mise en place d'un compte Twitter), la qualité des informations contenues dans son rapport annuel et l'engagement de ses dirigeants ont été particulièrement mis en avant.

### 1.7.5 Engagement responsable

#### BONDUELLE ET SES PARTIES PRENANTES

La politique active de dialogue avec ses parties prenantes, initiée en 2011 en France, s'étend aujourd'hui à l'international et s'inscrit plus que jamais dans sa politique de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Après la France et l'Italie, Bonduelle Americas (BAM) a lancé au Québec une démarche de consultation de ses parties prenantes internes (employés et membres de la Direction) et externes (agences gouvernementales, consommateurs, clients, communautés locales, experts RSE, fédérations professionnelles, fournisseurs, institutions académiques, ONG, partenaires sociaux). L'objectif était de croiser la perception de ces deux groupes en termes de développement durable afin d'orienter les actions à mettre en place dans la business unit BAM. Parmi les priorités figurent, entre autres : la santé et la sécurité des employés, la qualité et la sécurité des produits, la consommation d'eau,

la gouvernance de l'entreprise et la gestion des opérations. Inspiré par la réussite de ce projet au Québec, il va être déployé sur l'ensemble de BAM et une démarche identique sera lancée en France fin 2014.

#### LA CHARTE ÉTHIQUE BONDUELLE ET SON COMITÉ

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), le Groupe Bonduelle a déployé sur l'exercice 2013-2014, une Charte Éthique donnant corps aux valeurs qu'il porte depuis des années et qu'il souhaite promouvoir : souci de l'Homme, confiance, ouverture, simplicité, intégrité, équité et excellence. Cette charte reflète la volonté du groupe de s'impliquer dans une démarche de progrès permanente et souligne l'ensemble des points qui font de Bonduelle une entreprise citoyenne et responsable. Un Comité d'Éthique a été nommé pour accompagner la démarche dans ce domaine et occuper un rôle de conseil sur les questions d'éthique. Représentatif de la Gouvernance du Groupe Bonduelle, ce comité est composé à la fois, de membres de l'interne et de l'externe.

#### LA FONDATION LOUIS BONDUELLE FÊTE SES 10 ANS !

Depuis 2004, la Fondation Louis Bonduelle sensibilise le plus grand nombre à l'évolution des comportements alimentaires, agit sur le terrain et soutient la recherche. Acteur de l'alimentation durable, le champ d'action de la Fondation s'est progressivement élargi à six pays (France, Italie, Belgique, Pays-Bas, Canada, Espagne et bientôt Portugal). Depuis sa création, 195 projets et initiatives locales ont été soutenus financièrement par la Fondation. En 2014, la Fondation a confié à OpinionWay la réalisation d'un 3<sup>e</sup> baromètre image depuis sa création, afin d'évaluer sa notoriété, son image et son influence sur les différents publics de l'ensemble des acteurs de l'alimentation, de la nutrition et de la santé. Les résultats attestent d'une réelle légitimité à aborder les sujets de nutrition et de santé et d'un renforcement de l'image positive auprès de tous les publics : 91 % des professionnels de santé ont une bonne image de la Fondation, soit 10 % de plus que lors de notre 1<sup>re</sup> enquête en 2009. Pour ce public expérimenté, la Fondation se classe dans le top 3 des organismes ou fondations et 61 % considère qu'elle est un partenaire majeur pour lutter contre les mauvaises habitudes alimentaires.

#### OBTENTION DE L'ISO 50001 POUR DEUX SITES

Bonduelle a développé sur ses sites français d'Estrées-Mons et Renescure une gestion méthodique et pérenne de l'énergie grâce à laquelle ils ont obtenu la certification ISO 50001. Un groupe projet a été mis en place regroupant les expertises qualité, technique, production et ressources humaines afin de répondre à la conformité et aux exigences de cette norme. L'usine surgelée d'Estrées-Mons a réalisé un diagnostic énergétique du site qui a permis de définir un plan d'actions et des objectifs à la fois techniques et humains dans le but de privilégier la performance énergétique et de réduire son impact environnemental. Les sites français de Russy-Bémont et Bordères, engagés dans une démarche similaire de management de l'énergie, ont mis en place un comité de pilotage de l'énergie et des outils permettant le calcul précis des consommations.

## UNE COMMUNICATION RESPONSABLE REMARQUÉE

Bonduelle remporte le prix du public des Aressy Awards 2014 dans la catégorie Communication digitale pour le lancement de son site internet dédié au développement durable. La communication à la fois responsable et créative de Bonduelle, ainsi que le choix des sujets pris en charge, ont été fortement appréciés. Les trophées de la communication Fair Business sont organisés tous les ans par l'agence Aressy sous le parrainage du Ministère français du développement durable.

## BONDUELLE RÉCOMPENSÉ PAR CARREFOUR

Le Groupe Bonduelle obtient une Médaille d'or pour son niveau d'engagement responsable dans ses sites de production. Chaque site français a renseigné l'outil d'autodiagnostic que Carrefour a mis en place pour les entreprises, ce qui nous a permis d'analyser et situer notre politique RSE sur plusieurs critères définis selon la norme ISO 26000 et ainsi d'alimenter notre plan d'action vers des pratiques RSE toujours plus performantes. D'autre part, avoir la reconnaissance d'un distributeur renforce la visibilité et la transparence de notre politique de développement durable auprès du grand public.

## 1.7.6 Communication et Marketing

### « BONDUELLE, SURPRENEZ-VOUS »

Suite à la nouvelle plateforme de marque définie en 2012 par l'ensemble des équipes marketing Bonduelle, de nouveaux films ont été développés en France, Italie... Le concept : replacer le consommateur au cœur d'une cuisine créative et conviviale. La signature commune « Bonduelle, surprenez-vous » n'impose pas pour autant l'uniformisation du discours publicitaire à l'international. Chaque pays crée son propre registre publicitaire en fonction de son marché et de ses enjeux. Déjà diffusé au Brésil, c'est par un tour de magie qu'une maman multiplie les recettes de légumes Bonduelle. Aux Pays-Bas, un jeune homme crée chaque jour la surprise en cuisine avec des légumes Bonduelle sous toutes leurs formes.

### REFONTE DE WWW.BONDUELLE.COM

Lancé en août 2014, le nouveau site *corporate* [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com), à vocation internationale, est plus moderne, plus interactif et visuellement plus épuré. L'objectif était de développer et dynamiser l'image institutionnelle de Bonduelle. Pensé également pour *smartphone* et tablette, l'ergonomie permet une navigation simple et intuitive. Le nouveau site [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com) incarne le positionnement du groupe et dévoile une arborescence complète et variée pour découvrir la vision, les actions, les engagements et les produits de Bonduelle. De plus, des espaces institutionnels sont dédiés aux ressources humaines, aux investisseurs et aux médias.

## INNOVATION PRODUITS : TOUJOURS PLUS DE SAVEURS

Cette année, plusieurs tendances se démarquent sur le marché du légume préparé :

### LES LÉGUMES SECS

La consommation de viande a tendance à baisser depuis une dizaine d'années dans les pays occidentaux (Europe et États-Unis) en raison, à la fois de la hausse des prix et de l'évolution des comportements alimentaires. Les consommateurs cherchent des alternatives pour consommer moins de viande et ils se tournent vers les légumes secs, riches en protéines végétales. Profitant de cette conjoncture favorable, le groupe a lancé en France sous la marque Cassegrain, les lentilles à la graisse de canard, et sous la marque Bonduelle, un mélange lentilles/carottes en France et en Italie. Au Danemark, Belgique, République tchèque, Pologne et Allemagne, la marque Bonduelle décline ses légumes secs en conserve vapeur.

### LES LÉGUMES VAPEUR EN EUROPE

La cuisson à la vapeur est le mode de cuisson le plus sain car il permet de préserver le maximum de nutriments des légumes et il évite l'ajout de matière grasse. Le Groupe Bonduelle développe des produits vapeur depuis 2009 et continue de le déployer dans toute l'Europe. Cinq nouvelles références Bonduelle en surgelé vapeur sont désormais lancées en Pologne, Hongrie et République tchèque ainsi que des conserves vapeur en Espagne, Portugal et Belgique. Sur le marché russe, le nouveau relais de croissance est la gamme vapeur en conserve, positionnée *premium*.

### LA CUISINE DU MONDE ET LES MIX DE LÉGUMES

Les légumes exotiques et les saveurs du monde attirent de plus en plus de consommateurs par la richesse de leurs assaisonnements. Les mélanges de légumes sont également très appréciés car ils proposent les qualités nutritionnelles de plusieurs légumes... déjà cuisinés ! En France, Cassegrain propose quatre nouvelles recettes pour tajines et couscous ; un mélange relevé ou sucré/salé. Bonduelle offre un choix de poêlées en surgelé au goût de voyage : l'asiatique, l'indienne et l'orientale et des poêlées en conserve aux saveurs plus européennes : parisienne, champêtre, printanière et provençale. En Azerbaïdjan, la cuisine méditerranéenne est au cœur de la nouvelle gamme Fusion de Bonduelle, rappelant les recettes à la provençale de Cassegrain. Un autre mélange Fusion au Canada (maïs sucré, haricots noirs et fèves de soja) répond à la tendance populaire des légumes d'inspiration asiatique pour les professionnels de la restauration, qui peuvent également apprécier les nouveaux *mix* Bistro et Automnal. Sous la marque Arctic Gardens en surgelé, le légume d'origine japonaise, l'edamame, est consommé en guise de hors-d'œuvre. En France, les nouvelles saveurs du printemps sont arrivées avec une gamme de salades assaisonnées pimentées ou sucrées/salées, à déguster dans la restauration hors foyer.

## LES AUTRES TENDANCES

Bonduelle, leader sur le marché des salades traiteur, a lancé en avril dernier une nouvelle solution repas gourmande et équilibrée : quatre recettes de salade *snacking* avec leur dessert de marques partenaires ont été mises en rayon. De bons produits, une offre différente, un *packaging* attrayant, une formule jugée plus attirante que celle des concurrents par les consommateurs <sup>(1)</sup>, un plan de communication multicanal : les clients ont réservé un bon accueil à notre nouvelle formule *snacking*.

Bonduelle a développé une offre de légumes surgelés adaptés (produit et conditionnement). Oignons grelots ou émincés, trio

de poivrons, courges en dés et cœurs d'artichaut ; des légumes pratiques et originaux qui répondent aux besoins des restaurateurs en quête de qualité et de variété.

Au Brésil, le légume préparé est encore peu utilisé dans la restauration hors foyer, contrairement aux pays occidentalisés, ce qui laisse un large réservoir de croissance pour le légume prêt à l'emploi sur le circuit du *foodservice*. Présent au Brésil depuis 1994, Bonduelle centre aujourd'hui son attention sur le *foodservice* et lance quatre nouvelles références de conserves : maïs, petits pois, pois chiches et un mélange de maïs, pommes de terre et carottes.

1

## La conserve, marché historique de Bonduelle, en chiffres

- 991 000 tonnes de conserves vendues sur l'exercice 2013-2014 partout dans le monde sous marques propres et marques clients
- 160 ans d'innovation
- n° 1 en Europe avec 30 % des parts de marché
- n° 1 au Canada avec 83 % des parts de marché
- 3 heures en moyenne pour le conditionnement en boîte des légumes
- 26 formats de boîtes
- 60 variétés de légumes

(1) Indice d'attrait TNS Sofres, août 2013.





# 2

# Responsabilité sociétale d'entreprise

<b>2.1</b>	<b>Introduction</b> <span>RFA</span>	<b>24</b>	<b>2.5</b>	<b>Responsabilité auprès des consommateurs</b> <span>RFA</span>	<b>89</b>
2.1.1	« Poursuivre notre démarche RSE avec détermination ! »	24	2.5.1	Qualité	89
2.1.2	Le Groupe Bonduelle et le développement durable	24	2.5.2	Composition des produits et qualité nutritionnelle	94
<b>2.2</b>	<b>Démarche et engagements RSE</b> <span>RFA</span>	<b>27</b>	2.5.3	Information et satisfaction des consommateurs	95
2.2.1	Résultats et perspectives	27	<b>2.6</b>	<b>Pilotage du reporting RSE : note méthodologique</b> <span>RFA</span>	<b>96</b>
2.2.2	Gouvernance de la RSE	28	2.6.1	Contexte et objectifs	96
2.2.3	Historique	29	2.6.2	Procédure	96
2.2.4	Exigences internes	30	2.6.3	Périmètre	98
2.2.5	Engagements externes	36	2.6.4	Indicateurs	100
<b>2.3</b>	<b>Engagements environnementaux</b> <span>RFA</span>	<b>44</b>	2.6.5	Calendrier 2014	103
2.3.1	Amont agricole	46	2.6.6	Rapport d'assurance	104
2.3.2	Ressources naturelles	53	2.6.7	Rappel de l'ensemble des indicateurs	106
2.3.3	Transport	67	<b>2.7</b>	<b>Glossaire et acronymes</b>	<b>113</b>
<b>2.4</b>	<b>Engagements sociaux et sociétaux</b> <span>RFA</span>	<b>71</b>			
2.4.1	Engagements sociaux	72			
2.4.2	Engagements auprès des partenaires économiques	80			
2.4.3	Engagements sociétaux	83			

## 2.1 Introduction

### 2.1.1 « Poursuivre notre démarche RSE avec détermination ! »

Message de Jean-Bernard Bonduelle,  
Responsable des relations extérieures  
et du développement durable du groupe.

« Le GIEC – Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – a rappelé lors de son dernier rapport daté d'avril 2014 dix points cruciaux sur le devenir de notre planète. Parmi eux, figure l'augmentation des températures à la surface du globe – jusqu'à + 4,8 °C d'ici à 2100. Le réchauffement de la planète est principalement induit par les activités humaines. Celles-ci ont de nombreux impacts : hausse des niveaux des mers jusqu'à un mètre, événements climatiques plus extrêmes et plus nombreux, appauvrissement des terres agricoles. En corollaire se conjuguent des problématiques sanitaires, notamment la malnutrition et les maladies liées à la contamination de l'eau.

Au-delà, ces bouleversements engendrent une insécurité alimentaire accrue. Selon le GIEC, l'agriculture est le secteur le plus concerné par les impacts du changement climatique. Le rendement des cultures pourrait en moyenne perdre 2 % par décennie. Ceci alors qu'il faudrait augmenter la production de 14 % tous les dix ans pour répondre aux besoins des populations. Car, rappelons-le, selon les prévisions de l'Organisation des Nations unies (ONU), la population mondiale devrait passer de 7,2 milliards actuellement à 8,1 milliards en 2025 et 9,6 milliards en 2050.

L'agriculture mondiale doit également faire face à de nouveaux défis pour répondre aux besoins de populations de plus en plus urbanisées et au renforcement de préoccupations sociétales, notamment en matière de santé publique, de sécurité alimentaire, de traçabilité et d'accessibilité des légumes.

Enfin, diverses mesures sont envisagées par la Commission européenne pour réduire le volume des déchets alimentaires de

30 % à l'horizon 2025, tandis que la loi sur la transition énergétique vise à réduire massivement les émissions de CO<sub>2</sub> et à favoriser le développement de l'économie circulaire.

Bonduelle prend pleinement en compte ces enjeux qui figurent au cœur de sa politique de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) consistant à trouver un équilibre harmonieux entre performance économique et respect de l'environnement, des Hommes et de la société.

Les collaborateurs de Bonduelle sont passionnément engagés dans cette démarche RSE. Ils y contribuent chaque jour au sein de leurs comités et réseaux d'échanges, des groupes d'experts, des chantiers VegeGo! et de multiples autres initiatives.

Nous sommes loin d'être au terme de notre projet. Mais nous pouvons être fiers de progresser à grands pas car des équipes de pilotage de la RSE voient le jour dans les business units. Cette année, nous avons diminué de 22 % le taux de fréquence des accidents du travail, réduit de 9 % la consommation d'énergie et de 10,2 % celle de l'eau à la tonne fabriquée. Simultanément, les bonnes pratiques et les suggestions s'échangent en interne dans le cadre de la communauté Green Attitude, les fermes pilotes se développent et déjà plus de 400 managers ont suivi le programme ManageGo!. De plus, le Comité d'Éthique a été mis en place et la Charte Éthique se déploie dans l'ensemble du groupe.

La responsabilité sociétale d'entreprise est un formidable levier de création de valeur partagée entre l'entreprise et ses parties prenantes. Bonduelle a pour ambition d'être le référent mondial dans son secteur. Cette position implique d'en assumer les responsabilités en étant exemplaire dans nos actes pour contribuer à bâtir durablement un monde meilleur. »

### 2.1.2 Le Groupe Bonduelle et le développement durable

Entreprise familiale créée en 1853, Bonduelle a pour ambition de devenir le référent mondial du légume prêt à l'emploi. Présent commercialement dans 100 pays et possédant 57 sites agro-industriels ou d'autoproduction agricole, son développement s'est résolument appuyé sur deux fondamentaux : le respect du milieu naturel – essentiel pour un groupe dont le métier est en lien direct et quotidien avec la terre – et la volonté de mettre l'Homme au cœur d'un projet d'entreprise pérenne. Ce projet vise à offrir le meilleur de la nature dans le respect de principes éthiques forgés par six générations impliquées dans la transformation agricole.

Ainsi le groupe a été pionnier dans le domaine du développement durable, ceci en pleine cohérence avec les objectifs définis par l'actionnaire familial du groupe : pérennité, indépendance, épanouissement des collaborateurs. Soucieux de répondre mieux encore aux attentes de la société tout en formalisant sa démarche, le Groupe Bonduelle a décidé en 2002-2003 de renforcer ses actions en faveur du développement durable en procédant à la mise en place d'un Comité de Pilotage dédié.

En 2012, Bonduelle a initié une nouvelle phase de son développement pour définir ce que sera le groupe en 2025. Une démarche impliquant d'une part les actionnaires familiaux, et d'autre part les membres du Comité Exécutif – 300 managers et des experts extérieurs au groupe – a abouti fin 2012 au lancement du projet VegeGo!.

Programme visionnaire et fédérateur, VegeGo! a pour ambition de faire du Groupe Bonduelle « Le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale », assumant pleinement ses responsabilités vis-à-vis de ses actionnaires, ses collaborateurs, ses partenaires, ses clients et l'environnement.

**VegeGo! s'appuie sur quatre piliers fondamentaux :**

### 1. Nous respectons la planète et nos engagements sociétaux

Doté d'un savoir-faire agro-industriel unique – notamment avec la maîtrise de l'amont agricole – Bonduelle est engagé depuis plus de 10 ans dans une politique volontariste affirmant sa détermination à être exemplaire dans ses activités.

### 2. Nous favorisons l'épanouissement des femmes et des hommes

Bonduelle place les femmes et les hommes au cœur de son projet d'entreprise et ce pilier illustre la volonté du groupe d'aller encore plus loin dans ses actions dédiées à l'égalité des chances, à la diversité, à la mobilité interne et à la sécurité en visant le 0 accident.

### 3. Nous développons nos marques et nos légumes sous toutes leurs formes

Bonduelle bénéficie d'un portefeuille de marques internationalement reconnues. Un positionnement international de la marque Bonduelle a été défini en 2013 afin de créer une unité forte : « Bonduelle votre source d'inspiration pour cuisiner et consommer avec plaisir des légumes tous les jours ». Ce positionnement privilégie l'aspect « bien-vivre » des produits (santé, environnement, valeurs nutritionnelles et plaisir gustatif) et témoigne de la volonté du groupe de se développer sous toutes ses marques, dans tous les circuits et dans toutes les technologies.

### 4. Notre organisation est au service du client

Bonduelle propose des produits aux marques nationales et aux marques clients, adaptés aux attentes spécifiques des consommateurs selon les marchés. Le groupe, présent dans tous les circuits de distribution et partout dans le monde, innove par ailleurs sur ses produits et services pour leur apporter une valeur ajoutée différenciante.

**Le Groupe Bonduelle est désormais organisé en deux pôles géographiques et quatre branches d'activités :**

**1. Bonduelle Europe Long Life (BELL)** regroupe toutes les activités du groupe dans les légumes en conserve et les légumes surgelés en Europe, aux marques nationales, Bonduelle et Cassegrain, ainsi qu'aux marques de distributeurs, pour les circuits de la grande distribution, de la restauration hors foyer et du B to B ;

**2. Bonduelle Fresh Europe (FRESH)** rassemble l'ensemble des activités de légumes frais élaborés : salades en sachet de 4<sup>e</sup> gamme et salades traiteur, en Europe, à la marque Bonduelle et aux marques de distributeurs pour les circuits de la grande distribution et de la restauration hors foyer ;

**3. Bonduelle Americas (BAM)** regroupe l'ensemble des activités de légumes en conserve et de légumes surgelés en Amérique du Nord et du Sud aux marques Bonduelle et Arctic Gardens, ainsi qu'aux marques de distributeurs, dans les circuits de la grande distribution, de la restauration hors foyer et du B to B ;

**4. Bonduelle Development (BDV)** est dédiée aux activités et au développement du groupe dans le reste du monde, et en particulier en Europe orientale aux marques Bonduelle et Globus ainsi qu'aux marques de distributeurs, dans toutes les technologies et tous les circuits de distribution.

**Parmi les 22 chantiers de VegeGo! 8 sont en lien avec la politique de développement durable du groupe :**

### 1. Définir l'Agriculture écologiquement intensive pour Bonduelle

Pour Bonduelle le sol et la terre sont un milieu de vie qu'il convient de protéger. L'Agriculture écologiquement intensive (AEI) conjugue respect des sols et culture intensive dans une optique durable visant à réduire l'emploi de produits phytosanitaires et à recourir à des méthodes alternatives : non-labour, *strip-till*... Ces méthodes sont développées dans différentes fermes pilotes et progressivement par les producteurs partenaires de Bonduelle. L'objectif de l'AEI est de permettre l'accessibilité des aliments au plus grand nombre.

### 2. Développer l'éco-conception des produits

La démarche d'éco-conception entamée en 2011-2012 a été intégrée dans le programme VegeGo! Cette démarche s'est établie par la construction avec toutes les parties prenantes de l'entreprise d'un guide et d'un outil de notation capables d'aider les équipes à intégrer des critères environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie des produits. La validation des principes du guide d'éco-responsabilité a été réalisée en avril 2014 et diffusée en septembre 2014.

### 3. Améliorer la sécurité au travail pour viser 0 accident en 2025

Le chantier a structuré la démarche de sécurité au sein de l'ensemble des sites du groupe, notamment en déployant la méthode STOP™.

### 4. Participer à la vie locale des implantations

Neuf projets ont été déployés sur les sites de Doué-la-Fontaine\* (France), Rosporden (France), Labenne (France), Villeneuve-d'Ascq (France), Sainte-Martine (Québec, Canada), Strathroy (Ontario, Canada), Cristalina (Brésil), Timashevsk (Russie) et Nagykőrös (Hongrie).

### 5. Développer le travail en réseau

Le projet VegeGo! Networking est en phase de déploiement. Il repose sur quatre priorités : développement des communautés par essais, intégration des applications Google dans les flux de travail, lancement d'une phase test avec les ambassadeurs Google et identification et partage de cas d'usages pratiques. Les applications Google ont été implantées en 15 mois dans l'ensemble des sites du groupe.

\* En association au sein de la coopérative France Champignon.

## 6. Associer le monde agricole à la communication

En partenariat avec l'institut de sondage français IPSOS, Bonduelle a entrepris de lancer une enquête mondiale sur les attentes et besoins de ses 3 440 producteurs partenaires et fournisseurs de matière première agricole. Les résultats de cette enquête devraient être restitués durant le prochain salon de l'agriculture organisé à Paris au mois de février 2015.

## 7. Caractériser et communiquer sur le modèle de management Bonduelle

Lors des différentes étapes de co-construction du projet d'entreprise à l'horizon 2025, des managers ont exprimé le souhait de clarifier le modèle de management du groupe. Le Comité

Exécutif de Bonduelle a décidé de confier cette mission à une équipe issue de différents pays, dans le cadre du projet VegeGo! Le modèle de management ManageGo! a été déployé auprès de plus de 400 managers.

## 8. Initier la fabrication de boîtes vides sur site

À l'exemple des usines de Novotitarovskaya (Russie) et de Békéscsaba (Hongrie), le groupe développe son savoir-faire en matière de fabrication de boîtes de conserve. Cette pratique limite l'émission de CO<sub>2</sub> liée au transport de boîtes vides.

## 2.2 Démarche et engagements RSE

### 2.2.1 Résultats et perspectives

#### ■ Enjeux et perspectives 2013-2017

##### AGRONOMIE

Produire des légumes et favoriser, en partenariat avec les agriculteurs, des modes de culture responsables et durables

##### Encourager les agriculteurs à des pratiques préservant l'environnement

- Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires
- Obtenir 100 % de signature de la charte d'approvisionnement version 5 à 5 ans
- Développer des fermes pilotes mettant en œuvre des méthodes alternatives de culture dans tous les pays où le groupe est présent
- Lancer un plan de réduction du gaspillage amont

##### Maintenir et développer des relations pérennes avec les producteurs

- Fidéliser les partenaires
- Accompagner nos partenaires sur des techniques innovantes de culture de légumes

##### RESSOURCES NATURELLES

Optimiser la conception et la fabrication des produits pour plus de sobriété industrielle

##### Optimiser l'utilisation des ressources non renouvelables

- Poursuivre la réduction de la consommation d'eau sans nuire à la qualité des produits
- Poursuivre la réduction de la consommation d'énergie
- Avoir au moins 5 projets utilisant l'énergie renouvelable dans 5 ans

##### Éviter, trier et valoriser les déchets

- Valoriser les déchets industriels banals à hauteur de 80 % de 2012 à 2015
- Valoriser les déchets verts à 100 %
- Lancer un plan de réduction du « gaspillage »

##### Minimiser l'impact lié aux emballages

##### TRANSPORT – SUPPLY CHAIN

Maîtriser et optimiser la *supply chain* (transport, logistique) et les achats

##### Atteindre 5 000 tonnes d'économie de CO<sub>2</sub> sur les transports et la logistique du groupe

Mettre en place un plan de transport alternatif au routier et une expérimentation par business unit  
Déployer la charte achats à tous les fournisseurs

##### HOMMES ET SÉCURITÉ

Être une entreprise performante qui écoute et fait grandir ses Hommes dans tous les pays où le groupe est présent

##### Viser un taux de fréquence (TF) des accidents du travail de 0

Favoriser l'évolution des collaborateurs et leur formation

- Viser 100 % des entretiens individuels d'évaluation et d'évolution
- Favoriser la promotion interne et encourager la politique de recrutement de proximité

##### Diffuser la Charte Éthique auprès de 100 % des collaborateurs

Diffuser les principes de la RSE dans le management et dans la culture du groupe

Favoriser la diversité et respecter les principes d'équité

##### PARTIES PRENANTES

Être une entreprise engagée auprès des parties prenantes, dans tous les pays où elle est présente

##### Mettre en place un projet sociétal dans chaque site et pays où le groupe est présent

Engager des relations avec les parties prenantes dans tous les pays où le groupe est présent

Engager un projet groupe sociétal et de développement

##### QUALITÉ – NUTRITION

Offrir à nos consommateurs des produits sûrs et les accompagner pour promouvoir une alimentation équilibrée, naturelle, basée sur les légumes

##### Assurer une qualité et une sécurité maximale de nos produits

- Viser la certification de 100 % des sites en matière de *process* qualité
- Réduire le taux de réclamation

##### Promouvoir une alimentation saine et naturelle à travers nos produits

- Poursuivre le plan d'actions de développement et de rénovation des recettes en matière nutritionnelle
- Réduire les additifs dans la composition des produits à horizon 2017

##### Promouvoir une alimentation saine et naturelle pour tous par des actions de support et de conseil

- Sensibiliser les consommateurs dans les pays où le groupe est présent sur l'alimentation équilibrée et la promotion du légume
- Soutenir les actions de la Fondation Louis Bonduelle et les projets de recherche

## Démarche et engagements RSE

## 2.2.2 Gouvernance de la RSE

En cohérence avec la nouvelle organisation du Groupe Bonduelle, la composition et le fonctionnement du Comité de Pilotage développement durable ont été revus. En effet, l'impulsion de la démarche de développement durable est désormais sous la responsabilité de chaque business unit. Ainsi le Comité de Pilotage rassemble dorénavant un représentant de chaque Comité de Direction des 4 nouvelles business units en plus des représentants des fonctions transverses. Le Comité de Pilotage travaille sur 6 axes majeurs : amont agricole ; qualité et nutrition ; ressources naturelles ; *supply chain* et transport ; Hommes et sécurité et parties prenantes.

Composé des responsables de ces domaines et des représentants des business units, le Comité de Pilotage assure la transmission des informations entre chacune des parties de l'entreprise : fonctionnelles, opérationnelles, direction et management.

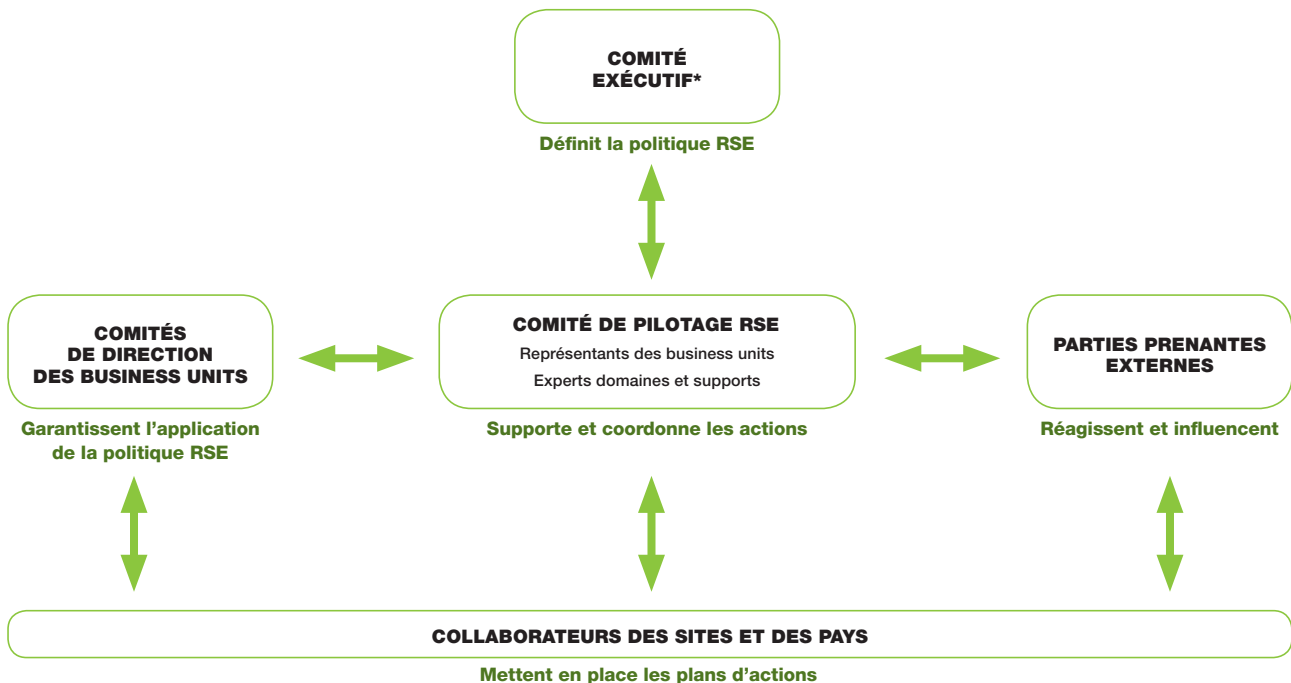
Les responsables de business units dans le Comité de Pilotage de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) sont chargés d'animer la

démarche au sein de leur entité. Membres des Comités de Direction des business units, ils ont un lien direct avec les opérationnels. Les responsables de domaine coordonnent les actions de terrain, animent les réseaux d'experts, suggèrent des idées nouvelles, favorisent les échanges de bonnes pratiques, assurent la cohérence avec les objectifs du groupe et la fiabilité des informations.

Cette évolution importante permet, pour définir les objectifs du groupe, de prendre en considération les éléments pouvant être spécifiques aux business units. En effet, les objectifs ainsi que les enjeux peuvent varier d'une technologie à l'autre et d'une zone géographique à l'autre en fonction de l'environnement local. Les objectifs deviennent alors plus concrets car plus proches des préoccupations et des ambitions des business units. Ceci explique que les initiatives prises, ainsi que leur état de déploiement, peuvent être différents d'une business unit à l'autre.

La collecte annuelle des données RSE à l'échelle du groupe sert de base à la définition des actions de progrès. Bonduelle enrichit également sa démarche en confrontant ses travaux à des parties prenantes lors de réunions formalisées.

### SCHÉMA DE LA GOUVERNANCE RSE



\* La présentation du Comité Exécutif figure page 119, partie 3.1.3 du document de référence.

Le **reporting** des données (ressources naturelles, ressources humaines, qualité, transports) s'effectue depuis 2014 grâce à **Metrio** un outil Internet implanté dans tous les sites du groupe, permettant le partage des données avec un suivi mensuel des performances. Metrio dispose par ailleurs de deux atouts : il convertit les données chiffrées en graphiques donnant une vision précise des évolutions et renforce les contrôles de cohérence des informations.

# METRIO

## 2.2.3 Historique

Depuis la formalisation et le lancement de sa politique de développement durable, le Groupe Bonduelle a fait évoluer sa démarche :

### 2002-2003

- Définition de quatre domaines d'actions prioritaires : la production agricole, les Hommes, la nutrition et la qualité, les ressources naturelles ;
- Fixation des axes de progrès ;
- Mise en place d'indicateurs ;
- Publication des premiers résultats ;
- Sensibilisation à la démarche en interne ;
- Adhésion au *Global Compact*.

### 2003-2004

- Homogénéisation des indicateurs ;
- Élaboration d'outils d'autoévaluation ;
- Mise en œuvre de plans d'actions ;
- Poursuite du déploiement en interne ;
- Réponse au *Carbon Disclosure Project* (CDP).

### 2004-2007

- Inscription des enjeux du développement durable dans l'ensemble des plans de progrès des filiales ;
- Mobilisation en interne ;
- Évaluation de la première phase ;
- Lancement de la Fondation Louis Bonduelle.

### 2007-2011

- Définition d'un cinquième domaine d'actions prioritaires : le transport ;
- Lancement de fermes pilotes sur un programme de réduction de produits phytosanitaires et de production intégrée et signature de la charte de l'Institut de l'agriculture durable ;
- Renforcement des actions en faveur de l'accueil des personnes porteuses de handicap et de la sécurité ;
- Soutien au lancement du Forum mondial de l'économie responsable à Lille ;
- Intégration au Gaïa Index, palmarès des moyennes capitalisations en matière de développement durable.

### 2011-2012

- Implication renforcée auprès de parties prenantes ;
- Préparation d'une Charte Éthique, d'un guide d'éco-responsabilité, de la quatrième version de la charte d'approvisionnement dédiée aux agriculteurs ;
- Bonduelle adopte le référentiel *Global reporting initiative* (GRI) et fait vérifier ses données RSE.

### 2012-2013

- Lancement du programme *VegeGo!*, vision du groupe pour 2025 ;
- Lancement du site Internet développement durable de Bonduelle ;
- Bonduelle internationalise sa démarche de dialogue avec les parties prenantes ;
- Le groupe répond à l'article 225 du Grenelle de l'environnement sur le *reporting* RSE ;
- Création de la chaire Bonduelle au sein du Groupe Edhec, pour contribuer à la recherche et à l'enseignement en marketing.

### 2013-2014

- Première réunion du Comité d'Éthique en décembre 2013 ;
- Lancement d'une nouvelle charte d'approvisionnement auprès des partenaires producteurs ;
- Le *reporting* développement durable du Groupe Bonduelle se dote d'un outil unique : *Metrio* ;
- Premiers engagements en faveur de l'alimentation durable avec les travaux de la Fondation Louis Bonduelle sur le gaspillage alimentaire ;
- Mise en place de la nouvelle gouvernance de la RSE avec intégration des quatre business units ;
- Certification 50001 sur le management de l'énergie des sites d'Estrées-Mons et de Renescure (France) ;
- Mise en place, formation et déploiement des applications Google pour l'ensemble des collaborateurs connectés du groupe ;
- Formalisation et déploiement du modèle de management du groupe, *ManageGo!*.

## 2.2.4 Exigences internes

### A. CHARTE ÉTHIQUE

Le Groupe Bonduelle a rédigé en 2012 une Charte Éthique donnant corps aux valeurs qu'il porte depuis des années et qu'il souhaite promouvoir : souci de l'Homme, confiance, ouverture, simplicité, intégrité, équité et excellence. Cette charte exprime la volonté du groupe de s'impliquer dans une démarche de progrès permanent. Elle complète les différentes règles et réglementations déjà en vigueur et auxquelles les collaborateurs doivent se conformer tout en permettant à chacun de s'inscrire dans une démarche éthique individuelle, en agissant en accord avec les valeurs de Bonduelle.

La Charte Éthique rappelle en outre l'engagement du groupe dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale, notamment à travers l'adhésion au *Global Compact* depuis 2003. Ce pacte mondial initié par l'ONU engage à appliquer 10 valeurs fondamentales liées aux droits de l'Homme, à la lutte contre la corruption et aux normes de travail et d'environnement. La charte souligne par ailleurs l'ensemble des points qui font de Bonduelle une entreprise citoyenne et responsable, une entreprise équitable, une entreprise intègre.

Issue de cette Charte Éthique, la charte achats a été publiée en janvier 2014.

**Un Comité d'Éthique a été officiellement nommé** pour accompagner la démarche du groupe dans ce domaine et assurer une mission de conseil. Il a entamé ses travaux en décembre 2013 et est constitué de quatre membres :

#### Philippe Vasseur (Président)

Actuel Président du Réseau Alliances et du World Forum Lille, a été ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation et Député. Philippe Vasseur est aujourd'hui Président du Groupe Crédit Mutuel Nord-Europe et Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Nord de France. Il est également membre du Conseil d'Administration de Bonduelle.

#### Jean-Bernard Bonduelle

Directeur des relations extérieures et du développement durable du Groupe Bonduelle. Il est également Président de l'Unilet (Union nationale interprofessionnelle des légumes transformés), de Profel (Fédération européenne des transformateurs de fruits et légumes), et membre du Conseil d'Administration de Bonduelle.

#### Arno Van Dongen

Directeur de la zone Europe du Nord de la filiale Bonduelle Europe Long Life depuis 2013 après avoir occupé le poste de Directeur des ventes Benelux de la filiale conserve, il a ensuite été nommé Directeur commercial et marketing Benelux.

#### Marie-France Tisseau

Conseil juridique puis avocat-conseil, spécialisée en droit des sociétés et droit fiscal auprès de sociétés familiales et de filiales françaises de groupes étrangers de 1970 à 2008. Elle est membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle.



## LA CHARTE ÉTHIQUE DU GROUPE BONDUELLE

### - Une Charte Éthique, pourquoi ?

Nous avons décidé d'écrire, en 2012, une charte en nous inspirant de notre histoire, de nos valeurs et en souhaitant nous impliquer dans cette démarche de progrès permanent. Nous avons conscience que l'éthique n'est pas absolue mais qu'elle doit inspirer chacun d'entre nous en interne ainsi que les parties prenantes avec lesquelles nous sommes en relation. Elle doit nous conduire à agir de manière responsable dans l'esprit Bonduelle.

### - L'esprit Bonduelle et ses valeurs

Bonduelle entend donner corps dans cette Charte Éthique aux valeurs qu'il souhaite défendre et promouvoir : souci de l'Homme, confiance, ouverture, simplicité, intégrité, équité et excellence. Bonduelle est convaincu que sa réussite provient aussi de sa culture, et souhaite continuer son développement en s'appuyant sur les valeurs précitées. Le groupe s'engage à faire vivre concrètement cet « esprit Bonduelle » à travers un comportement éthique qui favorise de saines pratiques. Bonduelle, en agissant avec intégrité, tisse un lien de confiance avec ses parties prenantes. Le défi consiste à consolider ce lien, à le faire partager et perdurer.

### - Une démarche éthique, pour quoi faire ?

Cette Charte Éthique complète les différentes règles et réglementations déjà en vigueur et auxquelles chacun doit se conformer. Elle permet de définir le cadre des différentes politiques mises en place par Bonduelle et mieux en comprendre la logique et les intentions. Il s'agit d'un outil qui doit permettre de questionner les pratiques tout en fournissant une aide à la décision. Il permet à chacun de s'inscrire dans une démarche éthique individuelle tout en agissant en accord avec les valeurs de Bonduelle. Les dilemmes éthiques n'ont que rarement des solutions évidentes, certaines situations sont en effet complexes. C'est pourquoi, dans la dynamique d'ouverture et de confiance qui caractérise Bonduelle, le groupe encourage le dialogue et la discussion sur les questions éthiques.

### - Un Comité d'Éthique

Un Comité d'Éthique est constitué et pourra être consulté dans les situations d'intérêt général qui n'auront pas trouvé de réponse auprès de la hiérarchie, des experts internes du groupe, notamment en Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité ou Achats. Le Comité d'Éthique a pour vocation d'accompagner la démarche éthique impulsée par Bonduelle et occupe un rôle de conseil sur les questions éthiques ; ses avis seront consultatifs. Il est composé de 4 membres, 2 désignés au sein de l'entreprise et 2 externes à l'entreprise, choisis en fonction de leur expérience, profil et expertise. Le comité se réserve la possibilité, selon les sujets, d'inviter des experts ou d'entendre des collaborateurs. Il se réunira au minimum deux fois par an, et un secrétaire sera désigné.

### - Une entreprise citoyenne et responsable

Fort de son histoire et soucieux de sa pérennité, le Groupe Bonduelle est engagé dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale, notamment à travers la signature du *Global Compact*.

### - Respect de l'Homme

Bonduelle est soumis aux lois des diverses organisations internationales. Le groupe s'engage à respecter les conventions de l'Organisation internationale du travail et porte une attention toute particulière à s'assurer que les droits fondamentaux au travail sont respectés, notamment la liberté d'association, la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire et abolition effective du travail des enfants.

### - Respect de la Cité

Par son envergure internationale, le groupe respecte les communautés et cherche à respecter les cultures locales à valoriser et développer leurs territoires dans tous les pays. C'est pourquoi Bonduelle, notamment à travers la Fondation Louis Bonduelle, s'engage auprès des collectivités où l'entreprise développe ses activités et apporte son soutien à des associations locales. Bonduelle encourage ses collaborateurs à jouer un rôle actif et à s'engager dans ce type de projets.

### RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Bonduelle respecte l'environnement et cherche à réduire l'impact écologique de son activité. Le groupe est un acteur majeur et engagé du développement durable. Il assure la responsabilité de l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement dans les zones rurales et urbaines ainsi que sur l'environnement au sens large. Cet engagement doit également se refléter dans les actions que chacun effectue quotidiennement. Bonduelle fait référence à cette responsabilité environnementale envers l'ensemble de ses parties prenantes, notamment ses producteurs agricoles et ses fournisseurs.

### RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS, CONVENTIONS ET TRAITÉS INTERNATIONAUX

Bonduelle veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires dans les relations avec l'ensemble de ses partenaires. Outre l'engagement du respect des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) l'entreprise s'engage à respecter la charte européenne des droits fondamentaux au sein de son organisation. Bonduelle porte une attention particulière aux réglementations en matière d'hygiène, de contrôle de la qualité, de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages. Le groupe respecte également les communautés et cherche à valoriser et à développer leurs territoires dans tous les pays.

### - Une entreprise équitable – Dialogue au sein de l'entreprise

Bonduelle entend s'appuyer sur le dialogue et l'ouverture dans les relations internes. Il respecte le droit de ses collaborateurs de former ou de rejoindre toute organisation représentative de leurs choix, qu'il s'agisse notamment de syndicats ou d'organisations de travailleurs, et de s'organiser pour participer à des négociations collectives. Il respecte le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux et s'engage à négocier avec eux sur les questions d'intérêt collectif. Bonduelle est à l'écoute de ses collaborateurs, notamment grâce à des enquêtes internationales diligentées par un organisme externe indépendant concernant la satisfaction du personnel sur les conditions de travail.

### - Santé et sécurité

Toute personne travaillant pour ou avec Bonduelle a droit à un environnement de travail qui lui assure santé et sécurité, qu'il s'agisse de bien-être physique, mental ou social. Bonduelle s'engage à maintenir le degré le plus élevé de bien-être notamment en développant une politique de prévention d'effets négatifs sur la santé et les conditions de travail. Chacun doit donc respecter les règles définies par Bonduelle sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail.

### - Équilibre vie privée et vie professionnelle

Bonduelle est attaché à proposer les conditions d'un équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Il favorise donc le dialogue et l'écoute entre les collaborateurs et leurs supérieurs hiérarchiques afin d'organiser au mieux le travail en fonction des obligations et des attentes de chacun. Le groupe souhaite proposer un environnement de travail où le bien-être de chacun a sa place et fait l'objet d'un véritable souci.

### DISCRIMINATION

Le Groupe Bonduelle est attaché à la diversité de ses collaborateurs. Il s'engage à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relation et de condition de travail fondée, entre autres, sur l'âge, la couleur, l'état matrimonial, le handicap, la nationalité, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou sociale, la race, la religion, et le sexe. Cette politique de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à l'embauche mais perdure également durant l'ensemble du parcours professionnel. Chaque collaborateur dispose de la liberté de prendre part, à titre personnel, à des activités ou des organisations, notamment de type politique ou religieux.

### HARCÈLEMENT

Bonduelle place au cœur de son organisation et de sa façon de travailler le souci de l'Homme. Les politiques de Bonduelle protègent les salariés contre toute forme de harcèlement, d'intimidation ou de victimisation, qu'elle soit de nature physique, psychologique ou sexuelle. Tout type d'action relevant d'une forme

de harcèlement moral ou sexuel est donc fermement condamné. Chaque employé a droit au respect et à un environnement de travail positif, harmonieux et professionnel dans lequel les idées et les contributions de chacun sont reconnues. Tout collaborateur doit promouvoir cet engagement et s'assurer de son respect en se montrant ouvert et simple dans ses rapports avec ses collaborateurs. Ceci permettra de maintenir au sein du groupe une culture fondée sur la loyauté, la confiance et la solidarité.

### FORMATION

L'excellence garantit la réussite et la compétitivité du groupe. Bonduelle cherche à développer à tous les stades de l'expérience professionnelle les compétences de ses employés grâce à des politiques volontaristes en matière de formation et d'apprentissage. C'est pourquoi Bonduelle a créé l'Institut Pierre et Benoît Bonduelle qui a pour vocation de dispenser des formations à l'ensemble du personnel qui font l'objet de certificats de qualification professionnelle validés par l'interprofession.

### FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

L'action des fournisseurs et sous-traitants intervient pour une grande part dans la valeur des produits Bonduelle et joue un rôle important dans la satisfaction du client. Il devra être adopté vis-à-vis d'eux, notamment dans les décisions d'achat, un comportement qui s'appuie sur les valeurs de Bonduelle. Bonduelle exige de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent strictement toutes les dispositions législatives relatives à leurs activités et leur environnement professionnel. Le groupe encourage par ailleurs ses sous-traitants et fournisseurs à s'engager dans une démarche éthique et souhaite qu'ils signent la présente charte. Les décisions d'achat se doivent de prendre en considération l'ensemble des valeurs prônées et mises en place par Bonduelle et s'appuient notamment sur l'équité, l'excellence et l'ouverture. Les relations avec les fournisseurs doivent entretenir une confiance réciproque dans le souci de l'Homme et de la simplicité. Ces décisions reposent sur une évaluation objective de la fiabilité et de l'intégrité du fournisseur ou sous-traitant ainsi que de l'attractivité globale de son offre par rapport à des considérations et objectifs à court et long terme. L'acheteur doit par ailleurs prendre en compte le rôle important qu'il a dans l'écosystème local.

### - Une entreprise intègre

#### QUALITÉ DES PRODUITS ET DES SERVICES

Pour Bonduelle, proposer des produits et des services performants et de grande qualité prouve son engagement et son respect vis-à-vis des consommateurs. Le groupe porte une attention particulière aux réglementations en matière d'hygiène, de contrôle de la qualité, de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages. La confiance ainsi instaurée est un gage de renommée et de pérennité pour l'entreprise. La sécurité alimentaire maximale est garantie par des solutions technologiques performantes et une adaptation constante aux nouvelles contraintes réglementaires.

### CONFIDENTIALITÉ

Le respect de la confidentialité garantit l'intégrité de Bonduelle et assure le maintien de relations de confiance avec ses différents partenaires. Il est donc essentiel pour chaque collaborateur de s'assurer que toute information propre à Bonduelle reste strictement confidentielle. Aucune information obtenue par des collaborateurs au sein du Groupe Bonduelle ne peut ainsi être utilisée de manière directe ou indirecte à des fins d'investissements personnels. Il est nécessaire d'assurer la confidentialité de toute information qui a trait à l'activité de l'entreprise ou à ses partenaires quels que soient les fonctions occupées et le domaine concerné, notamment en définissant le niveau d'information des différents collaborateurs et en assurant la sécurité des données.

### PRÉSERVATION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Les fonds ou biens de Bonduelle ont notamment pour objet d'assurer les résultats et l'indépendance financière du groupe. Un mauvais usage ou un gaspillage de ces ressources nuit au groupe ; il ne peut donc en être fait aucune utilisation illicite ou sans rapport avec son activité. Il faudra veiller à préserver les ressources matérielles ou immatérielles de la société et à ne pas les détourner de leur usage initial en se les appropriant ou en les mettant à disposition d'un tiers, par exemple tout type de systèmes d'information mis à disposition ne peut être utilisé de manière inappropriée. Tous les actifs de la société sont propriété de Bonduelle.

### TRANSPARENCE

Bonduelle s'assure de traiter honnêtement ses clients, notamment en transmettant des informations nécessaires sur ses produits et services et en faisant preuve d'ouverture sur les questions qui leurs sont liées. La qualité des informations transmises aux différents publics fait partie de la relation de confiance et de transparence que Bonduelle souhaite instaurer et faire perdurer. En particulier, les actionnaires reçoivent une information fiable, transparente, véritable et en temps requis, en référence au Code de bonne conduite des pratiques boursières.

### CONFLITS D'INTÉRÊTS

Chacun doit éviter les situations où des intérêts personnels peuvent entrer en conflit avec ceux de Bonduelle et qui pourraient nuire au

groupe. L'objectivité doit guider chacun dans ses relations avec les différents partenaires du groupe. De telles relations ne doivent ni s'engager, ni être influencées par des éléments personnels ; il appartient à chacun de veiller à conserver cette objectivité dans les relations qui perdurent. Tout conflit potentiel doit être révélé afin de permettre à la société de le prévenir ou de le résoudre. De plus, le groupe met tout en œuvre pour empêcher la corruption et s'implique en pratique dans la mise en place d'une politique responsable dépendant du respect du principe de légalité.

### CADEAUX ET INVITATIONS

L'amélioration des démarches commerciales n'exclut pas des échanges de cadeaux et d'invitations dans la mesure où ils n'entraînent pas d'incompatibilité entre bénéfices personnels et obligations professionnelles. C'est pourquoi la transparence est de mise lors de la réception des cadeaux ou des invitations ; ces derniers ne peuvent excéder une valeur symbolique. Il peut, par exemple, s'agir d'actes de courtoisie ou d'hospitalité usuels mais en aucun cas s'apparenter à des actes de complaisance ou de favoritisme.

### ACTIONS POLITIQUES

Chaque collaborateur a le droit de mener, à titre personnel, des activités politiques dans la mesure où elles sont effectuées en dehors des heures de travail, qu'elles n'engagent aucun bien de Bonduelle et qu'il est clair qu'il ne représente pas l'entreprise. Bonduelle et ses collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions se conforment à toute réglementation applicable régissant les contributions à des partis politiques quel que soit le lieu d'exercice des activités de l'entreprise.

### REPRÉSENTER LA SOCIÉTÉ

Chaque collaborateur est ambassadeur de Bonduelle. Il est donc important d'agir avec discernement en accord avec les valeurs et les intérêts de Bonduelle et de veiller à ce que la distinction entre ses opinions ou ses intérêts personnels et ceux de Bonduelle soit explicite. Chaque collaborateur engage ainsi la réputation du groupe et veillera à ne pas tenir de propos préjudiciables à l'image de Bonduelle.

## LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DU GROUPE BONDUELLE

### Article I. Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir la composition, les compétences et les règles de fonctionnement du Comité d'Éthique du Groupe Bonduelle désigné ci-après Comité d'Éthique.

### Article II. Composition

Le Comité d'Éthique est composé de 4 membres : deux internes collaborateurs du groupe : le Directeur en charge de la RSE, un membre du personnel et deux externes non salariés, un membre du Conseil d'Administration de Bonduelle SAS, un membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA.

### Article III. Désignation des membres du Comité d'Éthique

Les membres du Comité d'Éthique sont désignés par le Président du Groupe Bonduelle.

### Article IV. Durée des fonctions et assiduité

Chaque membre est nommé pour un mandat d'une durée de 3 ans, renouvelable sur décision du Président du Groupe Bonduelle. Un membre du Comité d'Éthique ne peut se faire représenter lors des réunions.

### Article V. Fonctionnement

Présidence : le Président est nommé par le Président du groupe pour une durée de 3 ans renouvelable.

L'ordre du jour est établi par le Président du Comité d'Éthique. Il doit être adressé aux membres convoqués, accompagné des éventuels documents préparatoires et du compte rendu de la séance précédente, au moins trois jours avant la date de la réunion. Le comité délibère à la majorité de ses membres présents.

Groupes de travail : le Comité d'Éthique peut décider de constituer des groupes de travail par thème afin de préparer les séances plénières du Comité d'Éthique par un travail d'instruction préalable.

Le Comité d'Éthique se réunit aussi souvent que nécessaire pour assurer l'accomplissement de ses missions et au minimum deux fois par an. Il peut se réunir sans délai sur décision de son Président.

Le Comité d'Éthique peut demander au Président du Groupe Bonduelle à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant du Groupe Bonduelle ou de toute personne extérieure – qui serait alors tenue à la confidentialité – dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Il peut également avoir accès à tout document utile à ses délibérations et entendre, si nécessaire, tout collaborateur du Groupe Bonduelle.

Les membres du Comité d'Éthique peuvent valablement délibérer par vidéoconférence, par conférence téléphonique ou par écrit, y compris par mail et télécopie, dès lors que tous les membres acceptent cette procédure.

Le Président du Comité d'Éthique dispose d'une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Dans le cas où un membre du Comité d'Éthique (y compris son Président) se trouverait dans une situation de conflit d'intérêts concernant une question abordée par le Comité d'Éthique, il devrait alors s'abstenir de participer aux délibérations et resterait à la disposition du Comité d'Éthique pour fournir toutes informations utiles.

### Article VI. Missions et compétences

Le Comité d'Éthique est une instance mandatée par le Président du Groupe Bonduelle, pluridisciplinaire, pluraliste, consultative et indépendante. Elle est un lieu de débats et tenue à leur confidentialité. Il est chargé de toute question concernant le respect de la Charte Éthique du Groupe Bonduelle.

Il a pour mission notamment :

1. de présenter toute recommandation concernant la Charte Éthique, soit sur des sujets dont le comité se sera autosaisi, soit à la suite de questions qui lui auront été posées ;
2. de favoriser la réflexion sur les questions éthiques liées à l'activité du Groupe Bonduelle ;
3. promouvoir le respect de la charte dans l'ensemble des entités du Groupe Bonduelle ;
4. de s'assurer, en fonction du contexte local, de la diffusion et de la bonne compréhension de la Charte Éthique par l'ensemble des collaborateurs ;
5. de proposer, si nécessaire, la modification de la Charte Éthique ;
6. de produire des avis ou des orientations générales à partir d'études de cas, questions particulières ou thèmes généraux ;
7. de diffuser en interne des réflexions et des recommandations ;
8. de participer, le cas échéant, à la préparation des communications concernant la Charte Éthique avec des entités extérieures au groupe ;
9. le Comité d'Éthique rendra compte de ses travaux, de l'agenda au Président du groupe.

Le Comité d'Éthique ne peut se substituer aux autres instances, décisionnelles et de concertation du Groupe Bonduelle, ou réglementations spécifiques. Il n'est pas compétent pour trancher ou examiner des différends entre personnes. Il est tenu au respect du secret professionnel et à la confidentialité.

**Article VII. Saisine**

Le Comité d'Éthique peut s'autosaisir pour traiter la question de son choix qui relève de ses missions et de ses compétences par décision prise à la majorité de ses membres. Il peut être saisi soit par courrier adressé au Président du Comité d'Éthique, rue Nicolas Appert, BP 30 173, 59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex, par :

1. les différentes instances décisionnelles du Groupe Bonduelle ;
2. tout collaborateur du Groupe Bonduelle rencontrant des difficultés liées à l'application de la Charte Éthique non résolues par sa hiérarchie et qui saisit de bonne foi le Comité d'Éthique ;
3. tout collaborateur recevant une correspondance émanant d'un tiers ou d'un collaborateur mettant en cause la business unit ou le groupe ;
4. toute partie prenante concernée par la Charte Éthique qui constaterait un manquement à cette dernière.

**Article VIII. Destinataires et portée des avis et travaux du Comité d'Éthique**

Le Comité d'Éthique répond à toute question en respectant le principe d'organisation hiérarchique, en favorisant le dialogue avec le collaborateur et en instruisant le dossier.

Les avis du comité sont purement consultatifs et informatifs. Les avis du Comité d'Éthique se conforment au principe d'anonymat et respectent impérativement le secret professionnel. Le Comité d'Éthique garantit qu'un avis sera apporté à l'auteur de la saisine.

Il est constitué annuellement un rapport présentant les saisines, leurs natures et la synthèse des travaux non confidentiels du comité et les avis à caractère général éventuellement établis à partir de l'analyse de cas concrets. Ce rapport est publié dans le rapport RSE du groupe.

Les avis issus de la réflexion du comité font l'objet d'un consensus et d'un avis collectif.

**Article IX. Évolution et modification du règlement intérieur du Comité d'Éthique**

Le Comité d'Éthique est susceptible d'évoluer et de modifier son fonctionnement, sa composition et ses missions selon les modalités qu'il a lui-même définies dans son règlement intérieur. Ces évolutions sont communiquées pour validation au Président du Groupe Bonduelle.

**B. GUIDE D'ÉCO-RESPONSABILITÉ**

Depuis 2012, une équipe regroupant des fonctions diverses au sein de l'entreprise (les services de l'agro-industrie, de la recherche et du développement en environnement et packaging, du marketing, des achats, et de la communication) a travaillé à l'élaboration d'un guide visant à aider les équipes à intégrer des critères environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie des produits. Ce guide aura vocation à aiguiller l'ensemble des équipes en charge de la conception, de la production et de la commercialisation. Il fixera des objectifs incontournables pour l'ensemble des produits à marque vendus dans le monde entier (Bonduelle, Cassegrain, Arctic Gardens et Globus) et donnera des pistes d'amélioration en matière de responsabilité, tout en gardant à l'esprit les notions de plaisir, de goût et d'accessibilité des produits. Un outil sera associé au guide afin de permettre aux équipes d'engager et de quantifier des démarches de progrès en fonction de leurs objectifs et des attentes des consommateurs de leur marché. Une phase d'état des lieux et de test est en cours avant la publication du guide et le déploiement de l'outil auprès de l'ensemble des équipes. Cette phase permettra de programmer un planning de déploiement et de formation à échéance 2016.

Le guide, validé en 2014, repose sur 10 principes fondamentaux :

1. mesurer l'empreinte environnementale de nos produits et être transparent sur leurs impacts ;
2. assurer des achats responsables notamment via notre charte d'approvisionnement agricole ou nos contrats d'approvisionnement (légumes, ingrédients, emballages) ;

3. garantir la sécurité de nos produits par les modes de culture en contrôlant et réduisant au maximum l'utilisation d'intrants pour la production des légumes cultivés, en anticipant les évolutions réglementaires et en recherchant des solutions alternatives ;
4. limiter les distances parcourues par nos légumes et nos ingrédients ;
5. limiter les impacts environnementaux, assurer une gestion sociale responsable et garantir la sécurité alimentaire lors de la fabrication de nos produits ;
6. élaborer des recettes garantissant des avantages nutritionnels pour nos consommateurs ;
7. réduire l'utilisation d'additifs ;
8. optimiser et développer des emballages aux impacts environnementaux réduits et garantissant la qualité et la sécurité des produits ;
9. limiter l'impact du transport en optimisant le taux de remplissage des camions, leurs trajets et en développant des solutions de transport alternatif ;
10. assurer aux consommateurs des conseils d'utilisation tenant compte des impacts environnementaux et nutritionnels et les sensibiliser au gaspillage alimentaire.

## C. NOUVELLE CHARTE D'APPROVISIONNEMENT

La cinquième version de la charte d'approvisionnement agricole de Bonduelle est en phase de test en Nord-Picardie en vue, après certification par Bureau Veritas, de son déploiement dans l'ensemble du groupe. Elle est l'expression de la demande du groupe auprès de ses partenaires producteurs et a pour objectif principal de limiter les risques liés à la production agricole pour préserver la qualité des légumes. Cette nouvelle édition intègre de nouveaux enjeux environnementaux et sociaux (sécurité et santé). Elle accompagne également le développement de l'entreprise à l'international par la définition d'un référentiel commun auquel chaque business unit pourra ajouter des aspects supplémentaires, en conformité avec la politique développement durable du groupe.

Cette nouvelle charte repose sur trois grandes parties :

### 1. Bonduelle et la nouvelle charte d'approvisionnement

- l'ambition de Bonduelle :
  - « être le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale »,
  - la terre, un capital à préserver,
  - renforcer les liens du groupe avec le monde agricole ;
- le socle agronomique ;
- l'objet de la charte d'approvisionnement ;
- les plans de progrès et les programmes de développement.

### 2. les processus d'approvisionnement

- les contrats de culture ;
- les fournisseurs de produits finis ;
- les achats ponctuels d'ajustement.

### 3. nos engagements qualité, environnement et santé-sécurité des Hommes avec nos partenaires

- qualité :
  - qualité des produits,
  - sécurité des produits,
  - traçabilité,
  - organismes génétiquement modifiés,
  - corps étrangers,
  - contaminants chimiques et microbiologiques ;
- environnement :
  - préservation des sols,
  - protection de la ressource en eau,
  - gestion des déchets et des situations d'urgence ;
- santé et sécurité des Hommes :
  - sur les parcelles,
  - sur les chantiers de récolte et lors de la logistique.

## 2.2.5 Engagements externes

### A. EXIGENCES DE TRANSPARENCE

En 2012, le Groupe Bonduelle s'est engagé dans une démarche de vérification de certains indicateurs de son *reporting* RSE par un organisme indépendant, en l'occurrence le cabinet d'audit Deloitte. Cette initiative a anticipé l'entrée en vigueur de l'article 225 de la loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, qui prévoit – à partir des exercices clos au 1<sup>er</sup> janvier 2013 – pour toutes les sociétés de plus de 100 millions d'euros de total bilan ou de plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires hors taxes et de plus de 500 salariés le principe d'un *reporting* des informations sociales, environnementales et de développement durable au sein du rapport de gestion avec une contrainte de vérification. En 2014, le cabinet Deloitte a été reconduit pour effectuer ces travaux pour l'exercice 2013-2014.

Bonduelle a obtenu dès 2012, le niveau d'application B+ du référentiel *Global reporting initiative* (GRI), niveau renouvelé en 2013 et en 2014. Bonduelle est l'une des rares sociétés hors CAC 40 à s'être engagée dans ce dispositif d'évaluation. Le niveau B+ place Bonduelle parmi les meilleures entreprises françaises utilisant ce référentiel. Cette évaluation témoigne de la volonté du groupe de bâtir une démarche homogène et crédible en matière de responsabilité sociétale d'entreprise. Ce résultat reflète en outre la qualité du travail fourni par l'ensemble des équipes – tous les sites et business units du groupe sont concernés par ce référentiel et par le *reporting* développement durable – et l'ambition du groupe de répondre aux attentes de ses parties prenantes en termes d'information extra-financière. Cette réussite s'inscrit dans la continuité de la démarche d'amélioration continue lancée en 2003 et reprenant les grandes lignes directrices du GRI.



## Déclaration GRI Vérification du Niveau d'Application

GRI certifie par la présente que **Groupe Bonduelle** a présenté son rapport "Document de référence 2013-2014" au Service Rapports du GRI qui en a conclu que le rapport remplit les critères correspondants au Niveau d'Application B+.

Les Niveaux d'Application GRI indiquent dans quelle mesure le contenu des Lignes directrices G3.1 a été appliqué dans le rapport de développement durable soumis.

La Vérification confirme que le type et le nombre d'informations qui correspondent à ce Niveau d'Application ont été traités dans ce rapport et que l'Index du contenu GRI a démontré une représentation valable des informations requises, comme décrites dans les Lignes directrices G3.1 du GRI. Pour la méthodologie, voir [www.globalreporting.org/SiteCollectionDocuments/ALC-Methodology.pdf](http://www.globalreporting.org/SiteCollectionDocuments/ALC-Methodology.pdf)

Les Niveaux d'Application n'informent pas sur la performance développement durable du rédacteur, ni sur la qualité des informations contenues dans le rapport.

Amsterdam, 17 octobre 2014

Ásthildur Hjaltadóttir  
Directrice des services  
Global Reporting Initiative



Le "+" a été ajouté à ce Niveau d'Application car Groupe Bonduelle a soumis (une partie de) ce rapport pour vérification externe. GRI respecte le jugement du rédacteur concernant le choix des auditeurs externes et la portée de la vérification.

*Le Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation basée sur un réseau, il était pionnier dans le développement du cadre de reporting développement durable le plus appliqué dans le monde, et il s'est engagé à l'améliorer en continu et à inciter son application dans le monde entier. Les Lignes directrices GRI détaillent les principes et les indicateurs que les organisations peuvent utiliser pour mesurer et rendre compte de leur performance économique, environnementale et sociale. [www.globalreporting.org](http://www.globalreporting.org)*

**Clause d'exclusion:** Lorsque le rapport développement durable contient des liens externes, y compris du matériel audiovisuel, cette déclaration couvre uniquement le matériel soumis à GRI à la date de la vérification, le 06 octobre 2014. GRI exclut explicitement tout changement qui a été apporté à ce type de matériel ultérieurement.

## Démarche et engagements RSE

**B. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES**

Le Groupe Bonduelle mène de longue date une politique active de dialogue avec ses parties prenantes, tant en interne (collaborateurs, partenaires sociaux) qu'à l'externe (agriculteurs, fournisseurs, institutions publiques nationales et locales). Des collaborateurs de Bonduelle participent aux travaux d'organisations professionnelles en tant que membre de commission, administrateur ou en les présidant. Il s'agit pour Bonduelle d'assumer sa responsabilité d'acteur dans la filière et de faire valoir ses intérêts, via la communication de ces interprofessions et fédérations auprès des instances gouvernementales, en Europe et en France, aux États-Unis et au Canada. Les sujets abordés portent notamment sur la protection de l'environnement et des cultures agricoles. Il faut noter également que le Groupe Bonduelle, en France et à l'étranger, n'a financé en 2013-2014 aucun parti politique.

En outre, l'entreprise a historiquement noué de nombreux partenariats et mené des actions, notamment des programmes pilotes avec des institutions et organisations publiques ou privées, afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques. Le Directeur des relations extérieures, en charge du développement durable, a pour mission de développer les relations avec ces parties prenantes dans leur diversité : fédérations professionnelles, institutions, autorités et agences de réglementation nationales, européennes et internationales, ONG, agences de notation, communautés locales, médias, établissements d'enseignement et de recherche. Par ailleurs, la Fondation Louis Bonduelle est particulièrement dynamique pour promouvoir avec des partenaires scientifiques, publics et associatifs une évolution durable des comportements alimentaires, ceci alors que les problèmes de santé publique liés à l'alimentation ne cessent de progresser.

Le Groupe Bonduelle a également fait évoluer le dialogue avec ses parties prenantes. Le périmètre s'est élargi avec la formalisation de la démarche RSE : de nouveaux interlocuteurs (agences de notation et associations de solidarité) et de nouvelles thématiques (exigences de la grande distribution, partenariat pour mener la politique handicap et projets environnementaux comme le programme Usine Sobre) ont contribué à enrichir la démarche de Bonduelle.

Bonduelle répond régulièrement aux questionnaires de ses clients distributeurs qui audient également les sites du groupe, pour certains plusieurs fois par an. Au total, le groupe a répondu durant l'exercice 2013-2014 à 63 questionnaires « clients ». L'exercice 2013-2014 a été marqué par les échanges avec le groupe Carrefour avec lequel Bonduelle a travaillé sur l'axe « développement durable ». Ce travail a permis de remporter le prix « Or » de l'autodiagnostic développement durable Carrefour, récompensant l'autodiagnostic de l'ensemble des sites agro-industriels du Groupe Bonduelle en France. De plus, Carrefour a visité le site de Renescure (France) en mai 2014. La réunion, menée avec France Nature Environnement, a notamment permis d'identifier différents axes de travail pour réduire le gaspillage alimentaire et partager les bonnes pratiques. Enfin, Carrefour a décerné à Bonduelle le deuxième prix (catégorie Produits de Grande Consommation – PGC) récompensant la politique du groupe en faveur de l'insertion des personnes handicapées sur le site de Renescure (France).

**À l'échelle européenne, l'entreprise échange avec ses clients.** Bonduelle a participé à une réunion des adhérents de la centrale d'achat européenne Ahold marketing service (AMS) afin de faire progresser les échanges de bonnes pratiques en matière de développement durable. Le groupe entretient par ailleurs de nombreux échanges avec ses clients en restauration. Le dialogue avec McDonald's est à ce titre représentatif de la volonté du groupe de progresser sur la thématique du développement durable. Il s'est notamment traduit par la validation par McDonald's en tant que *Flagship Farm* de la ferme allemande Thomas Goedelmann's située au sud du Palatinat. Cette exploitation produit des salades pour Bonduelle.

Les échanges avec les investisseurs sont également source de progrès dans la stratégie de développement durable de Bonduelle. Le groupe répond aux questionnaires des fonds ISR (investisseurs socialement responsables) et organise deux fois par an des rencontres individuelles avec les représentants de ces fonds.

**Enquête mondiale sur les attentes des agriculteurs partenaires du groupe.** Quelles sont les préoccupations actuelles des 3 440 producteurs de légumes partenaires de Bonduelle, comment conçoivent-ils la relation qu'ils entretiennent avec le groupe, quelles sont les pistes d'amélioration des échanges et de la communication ? Ces trois questions sont au cœur du projet d'enquête mondiale décidé en février 2014 par le Comité Exécutif du groupe, dans le cadre du chantier VegeGo! qui associe le monde agricole à la communication. Le questionnaire, co-construit avec les organisations de producteurs (OP), a été adressé aux exploitants des 15 bassins de production en août 2014. Bonduelle a pour ambition de présenter les résultats de cette enquête confiée à l'institut IPSOS lors du Salon international de l'agriculture organisé à Paris en février 2015.

Bonduelle a également créé une boîte à outils à destination de ses business units afin d'enrichir le dialogue avec les différentes parties prenantes dans tous les pays dans lesquels intervient le groupe.

Cette *Tool Box* donne à chacune des business units et des pays les principes généraux concernant :

- l'identification des enjeux locaux et des cibles ;
- le contenu de l'information *corporate* et du dialogue ;
- les moyens et outils de la relation avec les médias ;
- les moyens et outils du dialogue avec les parties prenantes ;
- les règles de communication.

La mise en place de la *Tool Box* s'est notamment concrétisée en 2013-2014 par de multiples rencontres avec des organismes afin de présenter le Groupe Bonduelle, de mieux faire connaître sa politique de développement durable et de recueillir leurs remarques et attentes.



## ALLEMAGNE

À l'occasion des dix ans de l'usine de Straelen, spécialisée dans la production de salades 4<sup>e</sup> gamme, Bonduelle a invité en mai 2014 les parties prenantes locales à visiter l'usine. Cette manifestation a également permis de présenter les grands axes de développement du groupe et le projet d'entreprise VegeGo!.

## CANADA

Dans cette même logique de dialogue, Bonduelle Americas (BAM) a lancé une démarche de consultation de ses parties prenantes au Québec. L'initiative a concerné les parties prenantes internes (employés et membres de la Direction – au total 143 répondants soit un taux de participation de 42 %) et les parties prenantes externes : agences gouvernementales, citoyens/consommateurs, clients, communautés locales, experts RSE, fédérations professionnelles, fournisseurs, institutions académiques, ONG, partenaires sociaux (54 % de taux de participation, soit 56 répondants). Objectif : croiser, à travers un questionnaire de 36 enjeux, la perception des deux groupes en termes de développement durable et ainsi bâtir une matrice de pertinence qui permettra d'orienter les actions à mettre en place par la business unit BAM. Parmi les priorités identifiées figurent :

- la santé et la sécurité des employés ;
- la qualité et la sécurité des produits ;
- la consommation d'eau ;
- la gouvernance de l'entreprise et la gestion des opérations ;
- la gestion des effluents ;
- la traçabilité alimentaire ;
- le bien-être des employés ;
- le service à la clientèle ;
- les droits de l'Homme et les conditions de travail ;
- l'emploi et la main-d'œuvre ;
- l'approvisionnement local en légumes ;
- les impacts environnementaux de l'amont agricole.

Un questionnaire identique sera lancé en France au second semestre 2014, avec pour ambition de le généraliser aux autres pays du groupe.

### Les parties prenantes mobilisées pour le site de Tecumseh.

Un incendie s'est déclaré dans la nuit du 17 au 18 juillet dans l'usine Bonduelle de Tecumseh (Ontario – Canada). Fort heureusement aucune victime ou blessé n'est à déplorer. Selon les premiers éléments de l'enquête, ce sinistre serait d'origine accidentelle. Si les dommages sont importants, l'intervention rapide et efficace des pompiers et des équipes de l'usine ont permis de préserver une large partie de l'outil de production et ainsi redémarrer la transformation de légumes dès la semaine suivant le sinistre. La mobilisation des autorités publiques, le support d'entreprises locales et des autres usines Bonduelle en Ontario ont permis de trouver rapidement des solutions de stockage et de conditionnement et démontrent l'engagement des parties prenantes. Cette réactivité devrait limiter l'impact financier de ce sinistre pour l'entreprise, les partenaires fournisseurs et agriculteurs, le Groupe Bonduelle étant par ailleurs assuré pour toutes ses usines au titre des dommages aux biens et aux pertes d'exploitation.

## FRANCE

Le 19 décembre 2013, le Groupe Bonduelle a organisé une rencontre avec ses parties prenantes à Paris. Cette initiative a rassemblé des experts RSE généralistes, des experts spécialisés dans les domaines d'actions prioritaires de Bonduelle ainsi que des associations. L'objectif était de challenger la démarche de développement durable du groupe et la communication qui en est faite dans le rapport RSE et sur [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com). Les parties prenantes ont ainsi pu soumettre des idées de thématiques à approfondir et solliciter des précisions quant aux informations publiées. Cet événement fait suite à ceux organisés en 2011 et 2012 et qui ont permis, grâce à la qualité des échanges, d'améliorer le reporting RSE du groupe et d'obtenir l'évaluation GRI B+ en 2012 et 2013.

### Bonduelle participe à la campagne « Les grandes marques s'engagent pour demain ».

L'objectif est simple : mettre en lumière les engagements des grandes marques auprès de leurs consommateurs. Cette nouvelle prise de parole collective est l'occasion pour ces marques d'expliquer ce qu'elles font en matière de nutrition, d'environnement, d'emploi local, de sélection des matières premières ou de pratiques agricoles durables. Dans le cadre de sa politique RSE, le Groupe Bonduelle a choisi de mettre en avant, plus particulièrement, ses engagements envers l'amont agricole, sur ses emballages et sur le gaspillage alimentaire. Pour l'occasion un site internet dédié a été créé : [www.lesgrandesmarquessengagent.com](http://www.lesgrandesmarquessengagent.com).

### Lors du dernier World Forum organisé à Lille du 23 au 25 octobre 2013,

le Directeur des ressources humaines de la business unit FRESH est intervenu dans le cadre de l'atelier Performance et Diversité. Le but de cette session était de rassembler les meilleures pratiques d'entreprises en ce qui concerne le recrutement et le maintien des personnes en situation de handicap. Il a ainsi pu présenter la politique de Bonduelle dans ce domaine, consistant à intégrer les employés en situation de handicap en leur faisant effectuer, dans la mesure du possible, des missions identiques à celles des autres collaborateurs.

## Démarche et engagements RSE

## ITALIE

- Rencontre avec Rossela Muroli, Directeur de Legambiente, principale association italienne engagée contre la pollution et l'éducation à l'environnement.
- Rencontre avec Antonio Longo, responsable du *Movimento Difesa del Cittadino* (Mouvement de protection des droits des citoyens).
- Rencontre avec Michele Fina, Secrétaire générale du ministère de l'Environnement.
- Rencontre avec Mauro Tonello et Stefano Masini, respectivement Vice-président et Responsable de l'environnement de Coldiretti, la plus importante association d'agriculteurs de l'Union européenne avec 1,6 million de membres.
- Rencontre avec les responsables de la *Fondazione per lo sviluppo sostenibile* (Fondation pour le développement durable).

- Rencontre avec Mario Guidi, Président de Confagricoltura, organisation dédiée à la protection des agriculteurs.
- Rencontre avec Guiseppe Politi, Président de ICA (Confédération des agriculteurs italiens), une des plus importantes organisations professionnelles du secteur agricole en Italie, agissant principalement sur les questions de sécurité alimentaire et de protection de l'environnement.
- Rencontre avec Maurizio Martina, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts.

## POLOGNE

Le Comité de Direction a mis en place un dispositif d'identification des parties prenantes, étape préalable à différents échanges programmés pour l'exercice 2014-2015.

Le tableau ci-dessous précise les différents types de parties prenantes avec qui Bonduelle est en lien, ainsi que les modalités d'information et de dialogue mises en œuvre par le groupe.

Parties Prenantes	Information Communication	Dialogue Consultation	Accords-Partenariats-Collaboration
<b>Collaborateurs/ partenaires sociaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Outils de communication Internet (Intranet, Internet)</li> <li>● Brochures et rapports</li> <li>● Affichage (dont affichage dynamique dans certains sites)</li> <li>● Événements spécifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dialogue avec les salariés, les représentants des salariés et les syndicats</li> <li>● Comité d'Entreprise Européen – réunion <i>a minima</i> une fois par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● En France, 2 accords (Prévoyance risques lourds et Gestion prévisionnelle et intergénérationnelle des compétences) et 2 avenants (Mutuelle et intéressement) signés en 2013-2014</li> </ul>
<b>Clients</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Rapport de responsabilité sociétale d'entreprise figurant dans le document de référence</li> <li>● Questionnaires spécifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réponse aux questionnaires et audit RSE des clients – une fois par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les usines françaises de Bonduelle ont obtenu en 2014 la médaille d'or du groupe Carrefour pour leur engagement responsable</li> </ul>
<b>Citoyens/ Consommateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Sites Internet dédiés dans les pays</li> <li>● Sites : <a href="http://www.developpementdurable.bonduelle.com">www.developpementdurable.bonduelle.com</a> ou <a href="http://www.sustainability.bonduelle.com">www.sustainability.bonduelle.com</a></li> <li>● Brochures et rapports</li> <li>● Événements spécifiques – ex. actions de sensibilisation de la Fondation Louis Bonduelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Consultation de panels de consommateurs : étude usages et attitude et études spécifiques – en moyenne, une étude est réalisée chaque mois dans le groupe</li> <li>● Fondation Louis Bonduelle en Belgique, France, Italie, Pays-Bas et Canada. Ses 3 objectifs sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>● informer différents publics</li> <li>● agir sur le terrain</li> <li>● soutenir la recherche</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Bonduelle a remporté en 2014 le prix du public des <i>Aressy Awards</i> dans la catégorie communication digitale pour le lancement de son site internet dédié au développement durable</li> <li>● L'enquête menée par l'institut de sondage français IFOP en janvier 2014 auprès de 140 entreprises et de 4 000 consommateurs place Bonduelle en 12<sup>e</sup> place en termes d'image « développement durable » en France et au premier rang dans la catégorie Produits de Grande Consommation</li> </ul>

Parties Prenantes	Information Communication	Dialogue Consultation	Accords-Partenariats-Collaboration
<b>Institutions/ Autorités et agences de réglementation nationale, européenne et internationale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com</li> <li>Rapport de responsabilité sociétale d'entreprise figurant dans le document de référence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation d'institutions nationales et internationales à la session de parties prenantes organisée en France en décembre 2013 une fois par an</li> <li>Participation au <i>Global Compact</i> * – une fois par an</li> </ul>	
<b>Agriculteurs sous contrat avec Bonduelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Brochures et rapports</li> <li>Événements spécifiques, par exemple des visites d'usines</li> <li>Sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dialogue et conseil – une fois par an et contact permanent durant les récoltes. Les chefs de plaine et responsables de culture du groupe assurent ces missions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5<sup>e</sup> charte d'approvisionnement déployée en phase test en Nord-Picardie</li> <li>Enquête mondiale sur les attentes des agriculteurs partenaires du groupe lancée en août 2014</li> </ul>
<b>Fournisseurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Brochures et rapports</li> <li>Sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation aux droits de l'Homme, aux conditions de travail et au respect de l'environnement – une fois par an</li> <li>Évaluations et questionnaires – une fois par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Clause liée au développement durable dans les contrats d'achat (rappel de l'adhésion aux 10 principes du <i>Global Compact</i>)</li> </ul>
<b>ONG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com</li> <li>Rapport de responsabilité sociétale d'entreprise figurant dans le document de référence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réponses aux sollicitations</li> <li>Rencontres avec des ONG – une fois par an</li> <li>Participation d'associations environnementales et sociales aux sessions de parties prenantes organisées en France et en Italie – une fois par an</li> </ul>	
<b>Agences de notation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com</li> <li>Rapport de responsabilité sociétale d'entreprise figurant dans le document de référence</li> <li>Questionnaires spécifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réponse à des questionnaires/sollicitations ponctuelles – une fois par an</li> </ul>	

## Démarche et engagements RSE

Parties Prenantes	Information Communication	Dialogue Consultation	Accords-Partenariats-Collaboration
<b>Investisseurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information financière trimestrielle</li> <li>Résultats financiers semestriels et annuels</li> <li>Rapports annuels/semestriels</li> <li>Rapport de responsabilité sociétale d'entreprise figurant dans le document de référence</li> <li>Lettre aux actionnaires</li> <li>Événements spécifiques comme l'Assemblée Générale des actionnaires ou des visites d'usines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Événements financiers/réunions d'analystes – deux fois par an <i>a minima</i></li> <li>Réunions spécifiques (fonds ISR) – deux fois par an <i>a minima</i> et entretiens individuels sur sollicitations</li> <li>Réponse à des questionnaires/sollicitations ponctuelles – une fois par an (pour le CDP). ex. : Bonduelle répond au questionnaire <i>Carbon Disclosure Project</i> (CDP) depuis la première édition de l'étude, en 2003. Ses réponses sont disponibles sur le site Internet du CDP (<a href="http://www.cdproject.net">www.cdproject.net</a>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Groupe Bonduelle figure dans le Gaïa Index, palmarès des moyennes capitalisations en matière de développement durable</li> </ul>
<b>Communautés locales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Brochures et rapports</li> <li>Site Internet</li> <li>Événements spécifiques</li> <li>Sites Internet dédiés dans les pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dialogue avec des communautés locales – sur sollicitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Deux appels à projets internationaux menés par la Fondation Louis Bonduelle chaque année. 21 projets ont été soutenus en 2013-2014</li> <li>Bonduelle a fait une priorité de la participation à la vie locale de ses implantations. 9 projets ont ainsi été initiés en 2013-2014, dans le cadre du programme VegeGo!</li> </ul>
<b>Médias</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiqués et/ou dossier de presse – une fois par an <i>a minima</i></li> <li>Sites : <a href="http://www.developpementdurable.bonduelle.com">www.developpementdurable.bonduelle.com</a> ou <a href="http://www.sustainability.bonduelle.com">www.sustainability.bonduelle.com</a></li> <li>Événements spécifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visite par la presse française des exploitations de salades situées dans la région de Murcia (Espagne), en juillet 2013</li> <li>Présentation en mai 2013 à la presse Italienne des activités en matière de développement durable de Bonduelle dans ce pays</li> </ul>	
<b>Fédérations professionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un ou plusieurs collaborateurs de Bonduelle participent aux travaux des organisations professionnelles suivantes en tant que membre de commission, administrateur ou en les présidant, moyen d'assumer sa responsabilité d'acteur dans la filière et de faire valoir ses intérêts : ADEPALE ; FIAC ; UNILET ; ANIFELT ; ANIA ; UPPIA ; CTCPA ; PROFEL ; ILEC ; ECOPAR ; SYNAFAP ; SFPPE ; AETMD ; ANICC (les acronymes sont détaillés dans la partie 2.7 Glossaire et acronymes) – rencontres lors des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales. Bonduelle est signataire, avec 52 autres entreprises européennes, de la charte « Contribution des marques pour la santé et le bien-être des consommateurs » de l'AIM (l'association des industries de marques).</li> </ul>		

Parties Prenantes	Information Communication	Dialogue Consultation	Accords-Partenariats-Collaboration
<b>Enseignement et recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interventions auprès des écoles à proximité des sièges, des filiales et des sites</li> <li>Sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accueil de stagiaires et apprentis</li> <li>Partenariats/études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariats avec des écoles</li> <li>Prix de recherche international de 10 000 € attribué à un étudiant en thèse par la Fondation Louis Bonduelle – une fois par an</li> <li>Participation en France depuis 2012 à la chaire Bonduelle au sein du Groupe Edhec. Ce département d'enseignement et de recherche traite de l'impact des mutations technologiques sur le marketing des marques alimentaires</li> </ul>
<b>Experts RSE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com</li> <li>Rapport de responsabilité sociétale d'entreprise figurant dans le document de référence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réponse à des questionnaires – une fois par an</li> <li>Participation à des forums – une fois par an (ex. : World Forum de l'économie Responsable de Lille)</li> <li>Enquêtes de satisfaction – une fois par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonduelle a reçu un certificat de réduction des émissions de carbone le 3 mai 2014 lors du Salon international de la logistique organisé à Barcelone (Espagne). Cette distinction salue l'initiative du groupe consistant à mettre en place un combiné rail-route pour relier Murcia (Espagne) à Saint-Mihiel (France). Ce projet permet d'économiser en moyenne une tonne de CO<sub>2</sub> par trajet</li> </ul>

\* Participation au Global Compact :

The screenshot shows the 'PARTICIPANTS & STAKEHOLDERS' page for Bonduelle on the United Nations Global Compact website. The profile details are as follows:

Participant since	2009/06/03
Status	Active
Next CDP due	2014/01/09
Differentiation Level	Global Compact Active
Country	France
Employees	9600
Organization Type	Company
Ownership	Public Company
Sector	Food Producers

www.unglobalcompact.org

## 2.3 Engagements environnementaux

### DÉPENDANCE DE BONDUELLE AUX SERVICES ÉCOLOGIQUES

L'activité de Bonduelle est dépendante de services écologiques. Le schéma suivant permet de les identifier tout au long du cycle de vie des produits.

Les éco-systèmes assurent notamment des fonctions de régulation et d'approvisionnement appelés services écologiques auxquels les activités humaines sont dépendantes. Par exemple, les milieux naturels abritent une faune qui joue un rôle indispensable dans la reproduction des espèces végétales sauvages et des cultures. Les milieux naturels sont également des "réservoirs" pour certaines ressources telles que l'eau, les matériaux, la biomasse.

#### PRODUCTION AGRICOLE DE LA MATIÈRE PREMIÈRE

*Services écologiques dont dépend Bonduelle*

- La pollinisation
- Les ressources génétiques
- La régulation du climat local et global
- La régulation des risques naturels
- La régulation des espèces nuisibles des infections et des maladies
- La régulation de la qualité de l'eau
- La détoxification et la dégradation des déchets



#### PROCESS INDUSTRIEL

*Services écologiques dont dépend Bonduelle*

- La régulation du climat local et global
- La régulation de la qualité de l'eau
- La détoxification et la dégradation des déchets
- Les aliments (achats d'ingrédients)
- Les matériaux et fibres (emballages)
- Les agrocarburants (énergies renouvelables)



#### CONSOMMATION ET FIN DE VIE DES PRODUITS

*Services écologiques dont dépend Bonduelle*

- La détoxification et la dégradation des déchets



## IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE BONDUELLE

L'activité de Bonduelle génère des impacts environnementaux sur les différents milieux naturels. Le schéma suivant permet de les identifier tout au long du cycle de vie des produits.

### PRÉLÈVEMENT SUR LES RESSOURCES NATURELLES NON RENOUVELABLES

*Énergies fossiles / Eau / Emballages / Sols*

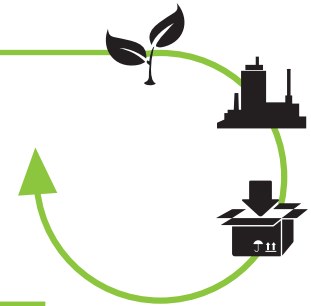
- Cartographier les consommations
- Optimiser et piloter les consommations
- Développer les ressources ou techniques alternatives



### REJETS EN MILIEU NATUREL

*Rejets atmosphériques / Eau / Sols / Déchets*

- Maîtriser le processus de traitement / Valoriser les rejets
- Réduire les rejets



### IMPACT GLOBAL DE L'ACTIVITÉ SUR L'ENVIRONNEMENT

*Réchauffement climatique / Biodiversité*

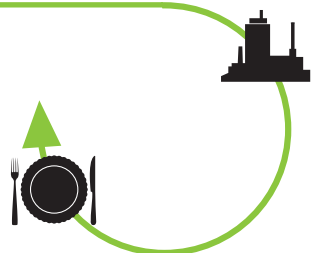
- Mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Favoriser la biodiversité



### IMPACT GLOBAL DE L'ACTIVITÉ SUR LA SOCIÉTÉ

*Consommateurs / Riverains / Salariés*

- Informer / Communiquer / Former
- Prendre en compte notre impact environnemental local



## 2.3.1 Amont agricole

L'ambition du Groupe Bonduelle est de produire des légumes de qualité, accessibles et cultivés dans le respect de la terre, et plus largement de l'environnement et des Hommes. Ainsi pour Bonduelle, le sol n'est pas un simple support, mais bien un milieu de vie qu'il convient de protéger. Le groupe partage ces enjeux avec l'ensemble de ses agriculteurs partenaires.

### A. RAPPEL DES OBJECTIFS

Impact environnemental	Objectifs 2013-2017	Faits marquants 2013-2014
<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter le sol et la biodiversité</li> <li>Réduire les prélèvements en ressources naturelles non renouvelables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager les agriculteurs partenaires à adopter des pratiques préservant l'environnement</li> <li>Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires avec des objectifs pour chaque business unit</li> <li>Atteindre 100 % de signatures par les agriculteurs partenaires de la 5e charte d'approvisionnement dans les 5 ans</li> <li>Développer des fermes pilotes adoptant des méthodes de cultures alternatives dans l'ensemble des pays d'implantation du groupe</li> <li>Lancer un plan de réduction du gaspillage en amont agricole et optimiser les récoltes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation d'un groupe d'agriculteurs en Picardie (France) autour des techniques d'agriculture simplifiées</li> <li>Échanges transverses entre les différents bassins agricoles via le pôle agronomique de recherche et développement</li> <li>Diffusion auprès de l'ensemble des services agronomie du groupe d'une plaquette de bonnes pratiques sur la pulvérisation des produits de soins des plantes</li> <li>Tests de solutions naturelles de traitement en remplacement de l'usage de produits phytosanitaires</li> <li>Test de la 5e version de la charte d'approvisionnement sur le bassin agricole Nord-Picardie (France) avec audit par Bureau Veritas en vue d'un déploiement global</li> <li>Validation par McDonald's en tant que <i>Flagship Farm</i> de la ferme allemande Thomas Goedelmann's, fournisseur de Bonduelle en salades</li> <li>Entrée de la ferme Bonduelle Fresco Agricola de Murcia (Espagne) dans le réseau Inspia (<i>European index for sustainable productive agriculture</i>)</li> <li>Poursuite des essais de <i>strip-till</i> en Russie sur 150 ha</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts économiques et sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir et développer des relations solides avec les agriculteurs partenaires</li> <li>Fidéliser les partenaires au sein de chaque business unit</li> <li>Accompagner nos partenaires sur des techniques innovantes de cultures de légumes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation des organisations de producteurs (OP) pour l'établissement de la 5e charte d'approvisionnement</li> <li>Association du monde agricole à la communication du groupe au travers du chantier VegeGo! (présenté partie 2.2.5 Engagements externe – partie B)</li> <li>Contrats annuels avec les producteurs et les OP et contrats pluriannuels avec les prestataires</li> </ul>



## B. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR FOURNIR AUX CONSOMMATEURS DES LÉGUMES DE QUALITÉ

### ORGANISATION AGRONOMIQUE DU GROUPE

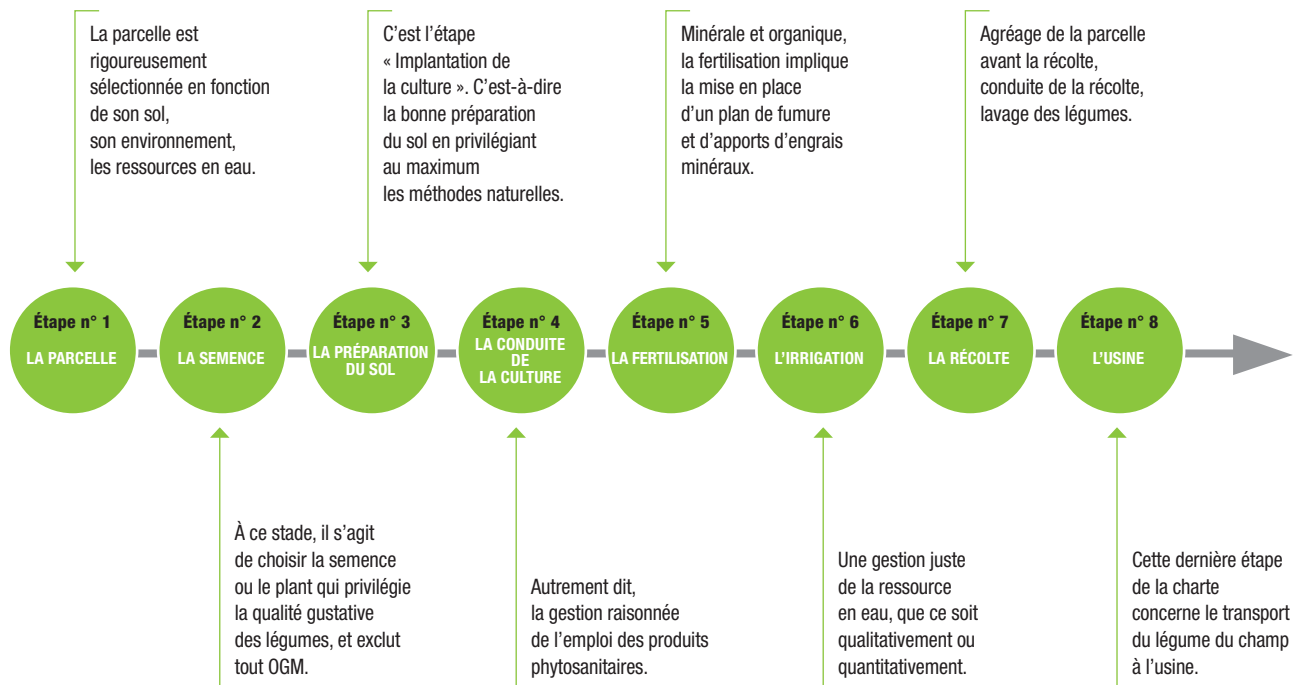
Pour répondre aux attentes et aux enjeux des pays et des marchés, l'organisation agronomique du groupe est conçue selon une approche par business unit, chacune d'elles étant responsable de sa politique agricole. Leurs prévisions commerciales déterminent l'activité des services agronomiques de chaque zone d'activité. Ainsi les services agronomiques gèrent : le choix des surfaces à ensemercer, la signature des contrats et la relation avec les producteurs et les organisations de producteurs, le choix des gammes variétales en fonction du plan de semis, le suivi des cultures et de la maturité des légumes, la date de récolte et le choix du matériel à utiliser par les prestataires spécialisés, la logistique du transport jusqu'à l'usine, et enfin s'assurent du bon respect du cahier des charges avant que les légumes soient préparés. Relais entre Bonduelle et les partenaires producteurs, les chefs de plaine jouent un rôle essentiel dans ce dispositif.

En 2013 a été créé un pôle agronomique de recherche et développement.

Outre l'activité de recherche et développement, sa mission consiste à recenser les meilleures pratiques agronomiques observées dans les différentes régions d'implantations, à les diffuser et à les faire partager. Le pôle a également pour vocation d'animer le réseau agronomique international et d'apporter aux business units des conseils spécifiques en agronomie. En 2013-2014, ce pôle a notamment été impliqué dans l'animation d'un groupe d'agriculteurs picards sur le thème des techniques culturales simplifiées et dans la mise en place et le suivi des essais de *strip-till* en Russie. Il a également visité l'ensemble des bassins de production d'Amérique du Nord afin de recenser les meilleures pratiques et de contribuer à l'animation du réseau agronomie du groupe. Le pôle a par ailleurs épaulé Bonduelle Americas dans l'établissement de protocoles d'essais et d'expérimentations agronomiques.

### LES 8 ÉTAPES CLÉS DU SUIVI DE LA CULTURE DES LÉGUMES

De la graine à la récolte, notre charte d'approvisionnement suit, en 8 étapes, le fil de la production et de l'approvisionnement des légumes.



## Engagements environnementaux

## ACCOMPAGNEMENT DE L'AMONT AGRICOLE

Bonduelle entretient des relations étroites avec ses partenaires producteurs (3 440, regroupés dans certains pays en organisations de producteurs, OP). Ces relations permettent de garantir les critères de qualité et de rendement nécessaires à l'activité du groupe et d'encourager à limiter leurs impacts environnementaux.

Les partenaires producteurs de Bonduelle lui fournissent environ 90 % de ses légumes. En effet, Bonduelle produit rarement ses propres légumes et confie cette mission à des partenaires avec qui l'entreprise signe des contrats. Les seules exceptions se situent en Russie, où Bonduelle est son propre agriculteur, en Espagne et au Canada, où le groupe exploite des fermes pour une partie de ses besoins et en France pour les champignons.

Cette démarche permet au groupe de se concentrer sur son cœur de métier (la préparation des légumes) tout en développant son savoir-faire agronomique. Bonduelle travaille également avec des prestataires de service qui peuvent assurer le transport, le semis, la récolte ou d'autres opérations culturales. Ceci évite aux producteurs des investissements coûteux en matériels spécifiques.

Pour les autres achats de légumes, le groupe exige de ses fournisseurs qu'ils respectent toutes les dispositions législatives liées à leurs activités et à leur environnement professionnel. Des règles sont fixées par la charte d'approvisionnement de Bonduelle que le groupe demande à ses partenaires producteurs de signer. Cette charte constitue un engagement contractuel exclusif qui s'étend de la graine à la récolte afin que soit respecté le cahier des charges élaboré par Bonduelle sur différents domaines : sélection des parcelles, choix des semences, conduite des cultures, etc.

Les partenaires producteurs de Bonduelle sont à 93 % signataires de la charte d'approvisionnement, formalisée par le groupe pour la première fois en 1996. La cinquième édition, validée en 2014 par l'organisme de certification Bureau Veritas, est testée en Nord-Picardie. Elle tient compte de l'internationalisation du groupe et des spécificités rencontrées dans les différentes zones géographiques et les filières de production. Elle met également l'accent sur de nouveaux sujets comme la préservation de l'eau et la protection des personnes qui travaillent dans les champs. Cette charte résulte d'un travail participatif mené par les responsables agronomiques des différents pays et filières. Elle témoigne de l'engagement continu de Bonduelle en faveur des techniques agricoles respectueuses de l'environnement.

## C. RESPECTER LE SOL ET LA BIODIVERSITÉ

C'est un principe constant pour l'entreprise, qui se décline de différentes manières. Pour le Groupe Bonduelle, le sol n'est pas un simple support mais un milieu de vie qu'il convient de préserver. De même, la protection des cultures est optimisée avec pour objectif de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

## PRÉVENTION

Sur le terrain, le suivi des cultures et l'accompagnement des producteurs sont les points forts de la politique agricole de Bonduelle. Ces actions se concrétisent en premier lieu par la prévention, en

sélectionnant les parcelles les plus adaptées aux différents types de légumes et en procédant à la rotation régulière des cultures afin de ne pas épuiser les ressources de la terre tout en favorisant la biodiversité et de meilleurs rendements.

Après le lancement, en France en 2012, d'un système de géo-référencement des parcelles, Bonduelle prévoit la refonte de son système informatique de gestion agronomique en y ajoutant un système de mobilité aux champs. Ainsi, des tablettes ou *smartphones* permettront de localiser les parcelles, d'effectuer des saisies *in situ* et d'améliorer la traçabilité et la fiabilité de ses saisies.

**Tous les légumes de la business unit BAM figurent dans le système AgPOD** (*agricultural portal for online data*), un programme disponible en ligne et développé spécifiquement pour la communication des données agronomiques enregistrées sur le terrain. Le système permet de comparer des informations sur les cultures et de les partager rapidement.

Cette initiative prolonge l'instauration d'une méthode de tests prédictifs sur les terres, afin de prévenir les éventuelles maladies susceptibles de mettre en péril les semis, et réduisant de facto, les risques d'échec de culture et le gaspillage de matières premières : semences, fertilisants, eau, etc. Dans le même esprit d'anticipation ont été mis en place des réseaux d'observation qui détectent l'arrivée de ravageurs dans les plaines.

Par exemple, en France, en fonction des informations recueillies, les partenaires producteurs sont alertés sur les techniques à mettre en œuvre pour maîtriser au mieux les risques. Cette démarche fait partie intégrante du dispositif de « Surveillance biologique du territoire » établi par le ministère de l'Agriculture et dont l'animation est confiée depuis 2010 aux professionnels de la filière.

## CHOIX DES SEMENCES

Le choix des meilleures semences constitue le « levier génétique » de la politique de respect de la biodiversité et de réduction des produits phytosanitaires menée par Bonduelle. Le groupe travaille avec des partenaires semenciers nationaux et internationaux pour identifier les variétés les plus résistantes aux maladies, au stress hydrique et aux aléas climatiques, ceci grâce à des méthodes de sélection classique. Bonduelle prend également part à des tests de nouvelles variétés afin de mesurer leur adaptation et leur comportement aux différents territoires. Le choix des semences grâce à la sélection variétale permet de préserver la biodiversité en faisant peu appel aux produits de soin des plantes, tout en développant de nouvelles variétés.

**En 2013-2014, le groupe a engagé différentes actions en faveur du respect du sol et la biodiversité :**

## France (Nord-Picardie)

- Mise en place, par la business unit BELL, d'une plateforme de suivi pluriannuel des cultures intermédiaires en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Somme, référent technique de ce projet. Le dispositif existe depuis 2 ans et les enseignements à en tirer seront disponibles dans 4 ans.

- Aide à la mise en place de cultures intermédiaires en zones non vulnérables. La majorité des terres agricoles situées au nord de Paris, mais également dans l'ouest et dans une partie du sud-ouest, sont classées « zones vulnérables » suite à l'application de la directive européenne 91/676/CEE dite « Nitrate ». Dans ces zones sont imposées des pratiques agricoles particulières pour limiter les risques de pollution des eaux. Bonduelle, via les organisations de producteurs, apporte une aide financière aux agriculteurs dont les terres sont situées en zones non vulnérables, afin qu'ils mettent en place les mêmes pratiques imposées en zones vulnérables.
- Bonduelle favorise, via les organisations de producteurs, l'achat de machines de récoltes équipées de chenilles plus respectueuses de la structure des sols. Au total 18 machines sont équipées de chenilles en 2013-2014. Leur développement se poursuivra à mesure du renouvellement du parc.

#### France (Sud-Ouest)

- Une plateforme de tests de variétés de maïs doux en été mise en place en partenariat avec les producteurs de semences. Plus de 300 hybrides y sont testés afin de sélectionner les variétés s'adaptant le mieux aux terroirs et aux conditions climatiques du sud-ouest de la France. BELL a également engagé dans cette région des tests de cultures associées, afin de lutter contre les vents de sable et ainsi de protéger les sols de l'érosion.
- Mise en place depuis 2 ans de semis sous couvert dans les parcelles de maïs doux de manière à favoriser les conditions d'implantation du semis durant le cycle du maïs. La récolte effectuée, la parcelle est déjà en végétation avant l'hiver, favorisant ainsi une meilleure structuration du sol tout en limitant l'érosion.

Au Brésil, Bonduelle contractualise avec des producteurs indépendants pour alimenter en pois et en maïs son usine située à Cristalina, soit en 2013-2014, plus de 3 000 hectares exploités. Les équipes Bonduelle travaillent sur deux axes dans cette zone où le groupe est présent depuis 2010 et où le climat permet d'effectuer jusqu'à 3 récoltes de légumes par an. Le premier chantier porte sur la fidélisation des producteurs. Elle garantit le respect des cahiers des charges et représente un enjeu important car dans cette région du monde la culture de légumes tels que le pois est méconnue. 20 % des contrats ont été reconduits en 2013-2014, avec l'objectif de faire trois fois mieux en 2014-2015. Second chantier : le développement du semi-direct, effectué sans labour, uniquement après broyage des résidus de la récolte précédente. En 2013-2014, 100 % des cultures de maïs pour Bonduelle ont été réalisées en semi-direct.

#### Pologne

Les cultures à proximité de l'usine de Gniewkowo respectent de nombreux critères qui privilégient le respect du sol et de la biodiversité. L'utilisation des couverts intermédiaires et couverts végétaux permet d'atteindre les objectifs suivants : protéger le sol contre l'érosion par l'eau et le vent, recycler des éléments minéraux, maintenir la matière organique dans le sol, fournir en azote la culture suivante, lutter contre les plantes adventices (nocives pour les cultures), produire du fourrage, structurer les sols et maîtriser les bio agresseurs.

## D. RÉDUIRE LES PRÉLÈVEMENTS EN RESSOURCES NATURELLES NON RENOUVELABLES

Actions engagées en 2013-2014 :

#### Amérique du Nord (Québec)

Bonduelle Americas (BAM) s'est lancé, au Québec, dans des essais d'inoculation d'une bactérie spécifique, (Rysobium) sur les pois pour favoriser la production d'azote par cette bactérie et donc limiter les prélèvements dans le sol. D'autres tests ont été menés sur les pois avec la Mycorhize dans le but de limiter les apports d'engrais chimiques.

#### France (Nord-Picardie)

- Lancement d'un programme de réactualisation de la connaissance des besoins des cultures en fertilisation azotée et réajustement des besoins. La mise à jour des données a été réalisée selon les objectifs de rendement et les variétés utilisées actuellement pour parvenir à un optimum agronomique et environnemental. Ces travaux ont été réalisés par Bonduelle et partagés avec l'interprofession (Unilet – Union nationale interprofessionnelle des légumes transformés).
- Travaux sur l'ajustement de la fertilisation azotée haricots et racines par détermination de la technique de fertilisation optimale. En 2014, Bonduelle a développé des moyens supplémentaires pour mieux connaître les besoins en azote des terres cultivées. Les travaux portent sur les haricots verts et salsifis.
- Aide au calcul du besoin azoté des sols en sortie d'hiver. Cette action a été entreprise avec les organisations de producteurs pour toutes les cultures, exceptées celle du petit pois, une légumineuse qui capte naturellement l'azote de l'air et ne nécessite pas d'ajout de fertilisants.
- Programme de diffusion des connaissances sur les techniques de fertilisation ayant une action sur la vie biologique du sol, notamment par la stimulation de la flore microbienne permettant de réduire le recours aux fertilisants. Bonduelle participe au déploiement de cette technique auprès des agriculteurs lors de réunions organisées par les organisations de producteurs et via ses chefs de plaine.
- Bonduelle, en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Somme, a lancé la réalisation d'un bilan hydrique du haricot vert et du flageolet. En phase de test, ce projet aboutira en 2015. Le bilan hydrique permet de suivre l'état de la réserve en eau du sol (RFU ou réserve facilement utilisable) en tenant compte des besoins en eau de la culture et des apports naturels par les pluies ou par irrigation. C'est également un outil de gestion technique permettant d'analyser, en fin de saison, l'ensemble des besoins et des apports. Il permet de conserver la trace des périodes déficitaires et des périodes excédentaires tout au long de la campagne. Son analyse, après connaissance des rendements, contribue à expliquer le fonctionnement des parcelles et les réactions des cultures aux divers événements climatiques.

#### France (Sud-Ouest)

- Les premiers essais du système Nsensor visent à moduler les quantités d'azote épandues en fonction de la biomasse et de la

**Engagements environnementaux**

chlorophylle grâce à l'utilisation d'un lecteur optique placé sur la face avant du pulvérisateur. Pour réduire ses consommations d'eau, BELL Sud-Ouest a de plus déployé un programme de tests de sondes capacitatives pilotant l'irrigation sur les cultures de maïs doux.

- 37 sondes capacitatives maillent le réseau de production de légumes verts. Ce dispositif, élaboré avec les organisations de producteurs (OP), permet d'ajuster au plus près les apports d'eau nécessaires au développement des cultures. Un projet identique a été déployé en 2014 sur la culture du maïs doux avec l'installation de 2 sondes.

**Pologne**

- Dans ce pays, Bonduelle privilégie l'utilisation de techniques d'irrigations économes en eau (système goutte à goutte), notamment dans la culture des courgettes et des céleris. Le groupe encourage de plus les agriculteurs partenaires à réaliser des analyses du sol pour déterminer le bilan des engrais utilisés. Enfin, la fertilisation organique est privilégiée afin de réduire l'emploi d'engrais d'origine chimique.

**E. RÉDUIRE L'EMPLOI DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

Bonduelle est confronté à une double problématique dans ce domaine : produire plus pour répondre aux besoins croissants des consommateurs et produire mieux pour respecter la planète. Le groupe partage ces deux responsabilités avec ses agriculteurs partenaires, en tenant compte d'une donnée fondamentale. En effet, les matières actives des produits phytosanitaires disparaissent plus rapidement que les maladies à soigner.

Au niveau du groupe, le calcul des indicateurs de fréquence des traitements (IFT), effectué en Nord-Picardie uniquement depuis 6 ans, contribue à la réduction de l'emploi des produits de soin des plantes. Par ailleurs, chacune des business units du groupe met en place différentes initiatives dans ce sens.

Actions engagées en 2013-2014 :

**Amérique du Nord**

La business unit BAM a initié un projet d'évaluation de l'efficacité de la lutte biologique contre le sclérotinia avec un produit non chimique, respectueux de l'environnement. De plus, un adjuvant chimique a été remplacé par un engrais foliaire pour augmenter l'efficacité d'un désherbant et diminuer la dose.

**Espagne**

Dans la ferme pilote située dans la région de Murcia, Bonduelle a lancé un programme de réduction des intrants chimiques et organise des actions ciblées auprès de nombreux agriculteurs partenaires, notamment sur le binage mécanique, les filets et les systèmes de piégeage.

**France (Nord-Picardie)**

- Plusieurs sessions de recommandations sur les techniques de pulvérisation à bas volume ont été organisées en 2013-2014 en lien avec les chambres d'agriculture.

- Dans le cadre de l'expérimentation des fermes pilotes en Picardie, et en partenariat avec Agro-Transfert, un guide pratique sur le désherbage alternatif a été édité en 2014. Il concerne la culture des pois, des haricots verts, des flageolets et des jeunes carottes. En plus de la participation de Bonduelle à la rédaction de ce guide, l'entreprise a diffusé ce document *via* les organisations de producteurs et les chefs de plaine.

- Essaimage des bonnes pratiques obtenues durant les années d'étude des fermes pilotes avec encouragement au binage : dès 2013 Bonduelle a réuni un groupe d'agriculteurs volontaires pour mettre en place le binage sur les cultures de haricots situées sur des terres en zone de captage d'eau. Suite à cette expérience a été créé un GIEE (Groupement d'intérêt environnemental et économique). Par ailleurs, l'organisation d'agriculteurs partenaires de Bonduelle en Picardie (OPL-Vert), associée à la chambre d'agriculture de la Somme a déposé un dossier dans le cadre d'un appel à projets du ministère de l'Agriculture.

- Lancement de tests sur les bio stimulants et les produits de bio contrôle. Les bio stimulants permettent de récolter au plus tôt. Les produits de bio contrôle sont quant à eux des alternatives aux produits phytosanitaires.

- Bonduelle participe en outre au bulletin de santé du végétal publié par le ministère de l'Agriculture à partir d'observations issues des chambres d'agriculture. Les informations sont déposées de manière hebdomadaire sur une base de données nationale.

- Le groupe contribue à la mise au point d'outils d'aide à la décision relatifs à la lutte contre la sclérotinia, une maladie qui affecte les haricots. Cette action est menée en partenariat avec Unilet et Syngenta. Elle vise à inciter les producteurs à limiter le recours aux traitements phytosanitaires systématiques et privilégiant les pratiques de protection des cultures.

- Bonduelle soutient et finance l'utilisation de produits de lutte biologique tels que les éléments issus de fermentation bactérienne (spores de champignon par exemple) qui détruisent les sclérotines présents dans le sol.

**France (Sud-Ouest)**

Le binage des cultures de haricots verts dans le Sud-Ouest s'effectue désormais grâce à des bineuses guidées par caméra. L'objectif consiste à faucher les herbes indésirables de manière mécanique et donc de réduire les traitements phytosanitaires tout en favorisant le développement des haricots sur la totalité des surfaces exploitées.

**Pologne**

Le programme de réduction des traitements de protection a permis une réduction des produits phytosanitaires de 10 à 30 % concernant la culture des petits pois, des haricots verts, des brocolis et choux-fleurs. À ce dispositif est associée la destruction des mauvaises herbes par des méthodes alternatives (binage, récolte manuelle des mauvaises herbes dans épinards, brocolis, choux-fleurs).

**Russie**

Depuis 2013, la business unit BDV utilise un nouvel insecticide sur les cultures de maïs doux. Ce produit à faible impact sur l'environnement permet d'améliorer l'efficacité des quantités épandues pour lutter contre l'héliothis.

## F. PRÉPARER L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Pour Bonduelle, l'agriculture est un maillon essentiel dans la chaîne de valeur de la filière des légumes préparés. C'est pourquoi le groupe est engagé, dans le cadre de son programme VegeGo!, à privilégier une agriculture durable dont l'objectif est de respecter l'environnement tout en conservant des niveaux de productivité et de rentabilité des cultures performants.

Le chantier Agriculture écologiquement intensive (AEI) du projet VegeGo! est une démarche globale se déclinant en trois phases :

1. définir le périmètre du domaine par un état des lieux approfondi des possibilités agronomiques et des attentes clients ;
2. établir des objectifs clairs conciliant les attentes clients et les possibilités agronomiques ;
3. définir des plans d'action permettant d'atteindre ces objectifs.

La première phase, essentielle pour la réussite du chantier, a déjà été entamée. Elle nécessite de bien caractériser le champ des possibles en intégrant la diversité des situations géographiques, technologiques et comportementales. Trois domaines d'actions ont été retenus : le recensement des pratiques agronomiques applicables, le recueil et la formalisation des attentes des clients, la formalisation des démarches déjà mises en œuvre en matière agroalimentaire.

Cette démarche s'inscrit dans la logique des actions entreprises en faveur du développement durable. Nouvelles techniques de semis, méthodes alternatives de désherbage mécanique, recherches sur l'optimisation du travail du sol, tests d'apport de champignons ou de bactéries pour stimuler le système racinaire des plantes et ainsi les protéger contre les parasites, pilotage de l'irrigation grâce à des sondes capacitatives, etc. Bonduelle et ses partenaires multiplient les projets pilotes en faveur d'une agriculture qui privilégie des moyens naturels et des mécanismes de régulation proches de ceux existants dans la nature.

Le groupe maintient ainsi un réseau de fermes pilotes implantées en Allemagne, au Canada, en Espagne, en France et en Russie.

Actions engagées en 2013-2014 :

### Allemagne

Validation par McDonald's en tant que *Flagship Farm* de la ferme allemande Thomas Goeldelmann's située au sud du Palatinat. Cette exploitation produit notamment pour Bonduelle des salades.

### Espagne

- La ferme Bonduelle Fresco Agricola située dans la région de Murcia est l'une des cinquante exploitations à entrer dans le réseau Inspia (*European index for sustainable productive agriculture*). Le projet Inspia a pour objectif de définir un référentiel en agriculture durable. L'IAD (Institut d'agriculture durable), l'ECAF (*European conservation agriculture*) et l'ECPA (*European crop protection association*) mènent ensemble ce programme. À terme, Inspia donnera un indice de mesure sur la capacité de chaque exploitation à se comporter de manière durable. Cet indice sera calculé grâce à un ensemble d'indicateurs vérifiables sur la base des données fournies par le réseau des 50 fermes. Ce réseau permettra la validation, la démonstration et la communication des meilleures pratiques agricoles. Cette initiative a pour but de créer

un référentiel européen, de promouvoir l'adoption de pratiques agricoles durables dans toute l'Europe et de sensibiliser les acteurs politiques de l'Union européenne, les techniciens et les agriculteurs à l'agriculture durable.

- L'engagement de l'entreprise s'est également traduit par la certification LEAF de la ferme Bonduelle Fresco Agricola (Espagne). Le référentiel LEAF atteste que le produit a fait l'objet d'une démarche éco-responsable.



### France (Nord-Picardie)

- Bonduelle développe des essais de *strip-till* sur les cultures de flageolets et carottes et accompagne un groupe d'agriculteurs dans cette démarche innovante. Cette méthode permet d'éviter l'érosion de la terre, de limiter le passage des outils et conséquemment de réduire les consommations de carburant, de limiter l'achat de matériels souvent coûteux, mais surtout d'améliorer la fertilité des sols.
- La chambre d'agriculture de la Somme a fait l'acquisition en 2014 d'un drone. Cet appareil photographie les cultures et traite les données via un prestataire afin de déterminer les besoins en fertilisation. Il est plus efficace que les satellites, car situé en dessous des nuages. La chambre d'agriculture a proposé à Bonduelle d'utiliser le drone aux fins de tester différentes techniques de cultures de légumes. Des études sont en cours sur les pois et le haricot vert.
- Poursuite de l'animation, en Picardie, d'un réseau d'une quarantaine d'agriculteurs déjà engagés dans les techniques de culture sans labour. L'objectif est de faciliter les échanges, de favoriser la mise en place des meilleures pratiques à une échelle plus vaste.

## Engagements environnementaux

**Bonduelle partenaire du projet Ferme urbaine lyonnaise (FUL)**

Implanté en région lyonnaise, à Genas (France) avec une usine spécialisée en salades en sachets ou légumes frais prêts à l'emploi, le Groupe Bonduelle, à travers sa business unit Bonduelle FRESH, est partenaire technique du projet de Ferme urbaine lyonnaise. Ce projet répond à plusieurs enjeux prospectifs en phase avec les objectifs RSE du Groupe Bonduelle : nourrir la planète dans un contexte de raréfaction des surfaces agricoles, réduire l'impact environnemental et produire directement sur les lieux de consommation en économisant les coûts de transport. Bonduelle apporte son savoir-faire agronomique au projet pour le travail sur la sélection variétale et le cycle de vie des salades. La démarche lui permet aussi d'acquérir des connaissances complémentaires sur la culture des salades en milieux fermés. Ces nouvelles techniques doivent permettre de réaliser sept cycles de production par an et plus de 280 salades au mètre carré, soit dix fois plus qu'en plein champ. De plus, au-delà du travail prospectif sur le produit lui-même, le Groupe Bonduelle est également partenaire de l'étude consommateurs réalisée dans le cadre du projet, afin de mieux appréhender leur perception du produit et de ce nouveau mode de production.

**France (Sud-Ouest)**

Des solutions alternatives au labour sont mises en œuvre dans ce bassin agricole avec pour objectif de respecter la structure, la vie du sol et sa nature : humus, matières organiques, etc. La préparation du sol avec l'outil *strip-till* est pratiquée depuis 3 ans dans cette zone. Bonduelle s'engage également sur des essais visant à limiter le tassement des sols et l'érosion liée au vent de sables qui touchent la partie Nord de l'Aquitaine (France).

**Russie**

Dans ce pays, le groupe a lancé un protocole d'essais de techniques de cultures simplifiées, évitant le recours au labour et privilégiant la conservation du couvert végétal issu de la culture précédente. Cette méthode, le *strip-till*, permet d'éviter l'érosion de la terre, de limiter le passage des outils et conséquemment de réduire les consommations de carburant, de limiter l'achat de matériels souvent coûteux, mais surtout d'améliorer la fertilité des sols. Ce protocole d'essais, initié en 2012-2013 est entré en phase opérationnelle en 2013-2014. Ainsi 150 hectares de culture sont cultivés selon la méthode *strip-till* et 150 autres sont cultivés en mode conventionnel. Les résultats de cette expérience, engagée en mai 2014, seront restitués en 2015.

**Canada (Québec et Ontario)**

Bonduelle réalise des essais de densité sur pois et maïs afin d'augmenter les rendements, met en place des tests afin de détecter l'aphanomyces avant la mise en culture des pois, met en comparaison le pilotage de l'irrigation par tensiomètre et le bilan hydrique et systématise les essais variétaux afin de disposer de la génétique la plus adaptée aux bassins.

**G. RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS**

Indicateur	2012-2013	2013-2014
<b>Biodiversité</b>	500 variétés 199 collections variétales 942 variétés observées	Près de 500 variétés de légumes diffusées au travers des gammes de produits. 219 collections variétales ont permis d'observer 1 355 variétés.
<b>Effectif agronomique</b>	239 personnes	246 personnes (collaborateurs des services agronomie en équivalent temps plein, comprenant les administratifs, les CDI, les CDD, les saisonniers et les stagiaires).
<b>Charte d'approvisionnement</b>	91 %	93 % des agriculteurs l'ont signée.
<b>Agriculteurs évalués</b>	54 %	74 % des agriculteurs ont été évalués par une démarche visant à réaliser un bilan annuel.
<b>Analyse de sol</b>	98 %	94 % des fumures azotées ont été calculées avec des méthodes d'analyse des reliquats.
<b>Intensité culturale</b>	28,7 ha	27,3 ha de légumes cultivés en moyenne par producteur.
<b>Réseau de surveillance</b>	168 réseaux	245 réseaux de piégeage.

## 2.3.2 Ressources naturelles

Fort d'un savoir-faire agro-industriel unique, Bonduelle est soucieux de trouver un juste équilibre entre performance économique et respect de l'environnement. Le groupe est engagé depuis plus de 10 ans dans une politique volontariste de réduction de ses impacts, en cohérence avec les problématiques actuelles mondiales : raréfaction des ressources naturelles, volatilité des prix de l'énergie, mesure de l'empreinte environnementale, enjeux liés au réchauffement climatique.

Pour Bonduelle, la saison agricole 2013 s'est avérée globalement moyenne. À l'exception du Nord de la France, la quasi-totalité des zones géographiques sur lesquelles le groupe est présent, a en effet été marquée par un printemps pluvieux et tardif retardant les semis, et par une arrière-saison courte avec des gelées précoces. Au bilan, avec un périmètre groupe similaire à celui de l'année dernière, l'activité industrielle (production et logistique) exprimée en tonnes de produit fabriqué (TPF), a augmenté de + 7,7 % par rapport à 2012-2013.

### A. RAPPELS DES OBJECTIFS

Enjeux environnementaux	Objectifs 2013-2014	Faits marquants 2013-2014
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les prélèvements en ressources non renouvelables</li> <li>• Augmenter le recours aux ressources renouvelables</li> <li>• Maîtriser et minimiser les rejets en milieu naturel</li> <li>• Comprendre et maîtriser l'impact global de l'activité sur l'environnement et la société</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la consommation d'énergie de 5 % par an de 2011 à 2014</li> <li>• Réduire la consommation d'eau de 3 % par an de 2011 à 2014</li> <li>• Lancer 5 projets valorisant l'énergie renouvelable en 5 ans (2012- &gt; 2018)</li> <li>• Valoriser les déchets industriels banals à hauteur de 80 % de 2012 à 2015</li> <li>• Déployer le guide d'éco-responsabilité, se doter d'outils de mesure d'impact environnemental</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation d'énergie réduite de 9 % en 2013-2014</li> <li>• Consommation d'eau réduite de 10,2 % en 2013-2014</li> <li>• Suppression du fioul lourd dans le mix énergétique du groupe</li> <li>• Valorisation <i>in situ</i> du biogaz issu de l'activité des sites agro-industriels de Saint-Denis (Québec) et de Békéscsaba (Hongrie), soit – depuis 2012 – 3 projets concrétisés, le premier ayant été le site de Nagykőrös</li> <li>• Valorisation des déchets industriels banals à 78 %</li> <li>• Lutte contre le gaspillage : réduction de 21,5 % du ratio de production des sous-produits végétaux en usine</li> <li>• Eco-responsabilité : co-construction d'un guide et d'un outil prototype de caractérisation des produits <i>via</i> VegeGo!</li> <li>• Certification ISO 50001 – management de l'énergie des sites d'Estrées-Mons partie surgelé et de Renescure (France)</li> <li>• Création et première réunion du Réseau énergie et eau de la business unit BAM</li> </ul>

### B. DU BON USAGE DES EMBALLAGES ET DE L'ÉNERGIE

Les emballages remplissent de multiples fonctions :

- protéger le produit avant l'achat en assurant la conservation et en limitant l'écrasement ;
- être favorable à l'environnement en étant recyclable et de dimensions et épaisseur réduites ;
- être conforme aux dispositions législatives ;
- contribuer à la rentabilité industrielle ;
- être facile d'utilisation pour le consommateur, grâce à une ouverture et un versement aisés ;
- contribuer à la vente par une bonne attractivité et un visuel de qualité.

Ainsi, Bonduelle utilise différents types d'emballages pour assurer à ses clients la meilleure qualité et le meilleur usage :

- l'acier et l'aluminium pour les boîtes métalliques ;
- le verre pour les bocaux ;
- le plastique souple pour les sachets de légumes surgelés et frais ;
- le plastique rigide pour les barquettes des produits « traiteur » ;
- le carton pour certains emballages de surgelé et pour tous les emballages de regroupement et de transport.

Ces matériaux sont choisis en fonction des *process*, des besoins de conservation, des codes du marché et de leur inertie par rapport au produit et à leur usage.

Les énergies sont essentielles pour Bonduelle.

- L'électricité assure le fonctionnement des *process* de production, du stockage des produits surgelés, de la fabrication de l'air

**Engagements environnementaux**

comprimé, du fonctionnement des moteurs (pompes, turbines, transfert et reprise de produits, conditionnement et logistique). Cette énergie alimente également les engins de manutention, l'éclairage et la climatisation des locaux, la production d'eau glacée et le conditionnement des ateliers en froid.

- Les énergies thermiques sont quant à elles utilisées pour la production de vapeur, d'eau chaude, de chauffage par aérothermie et pour les engins de manutention.
- L'eau est utilisée comme élément cuisiné du produit fini (jus, sauce) et en *process* comme vecteur de transport et de transfert de chaleur ou de froid. Elle sert aussi au nettoyage du légume et à la sanitation des lignes de production. La proportion entre ces usages dépend de l'activité industrielle pratiquée : elle est différente sur chacun des sites.

**C. MOYENS MIS EN ŒUVRE**

Le Groupe Bonduelle inscrit sa démarche de préservation des ressources naturelles dans une vision dynamique à long terme, garantissant la pérennité industrielle et environnementale de ses activités. Les moyens mis en œuvre sont déployés en cinq phases complémentaires :

1. compter pour se fixer des priorités immédiates ;
2. améliorer les performances en continu à court terme ;
3. anticiper les contraintes technologiques et économiques à moyen et long terme ;
4. mobiliser les parties prenantes internes, être pédagogue sur tout le processus ;
5. investir pour améliorer ses résultats.

**1. COMPTER POUR SE FIXER DES PRIORITÉS IMMÉDIATES**

Le comptage des consommations de chacune des énergies (eau, vapeur, électricité, air comprimé) et de leur répartition par étapes de *process* est à la base d'un pilotage efficace de court terme. Ainsi, la Direction des systèmes d'information (DSI) de Bonduelle développe et déploie un outil de supervision des consommations et des *process*, associé à une récupération de données opérationnelles. Ce dispositif permet d'établir une cartographie des postes les plus demandeurs en ressources naturelles.

Ce système est interconnecté aux principaux équipements techniques pour répondre à différents besoins :

- restituer la performance en temps réel, aux postes opérateurs, pour une prise de décision au plus juste ;
- apporter un outil méthodologique pour mieux maîtriser les *process* – standardisation des programmes machines, traçabilité, reproductibilité des recettes ;
- enrichir une banque de données pour des analyses *a posteriori* et la constitution de ratios de référence.

Depuis 2012, plusieurs sites ont été équipés : Saint-Mihiel (France), Estrées-Mons (France), Straelen (Allemagne) pour couvrir 3 technologies (frais, conserve, surgelé). Un programme de déploiement progressif est engagé sur l'Europe d'ici 3 ans.

**2. AMÉLIORER LES PERFORMANCES EN CONTINU À COURT TERME**

À partir du comptage, le management des ressources naturelles vise à exploiter les données recensées et à corriger les éventuelles dérives le plus rapidement en définissant des plans d'actions spécifiques et en favorisant les échanges thématiques au sein du groupe.



**Deux succès majeurs ont marqué l'exercice 2013-2014 : l'obtention de la certification ISO 50001 (niveau 2) des sites français d'Estrées-Mons partie surgelés et de Renescure.** La norme internationale ISO 50001 guide les entreprises dans la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie en se fondant sur l'amélioration continue des performances. Cette norme définit un cadre d'exigences afin que les entreprises puissent :

- définir une politique d'utilisation plus efficace de l'énergie ;
- fixer des cibles et objectifs ;
- s'appuyer sur des données précises pour mieux cerner l'usage et la consommation énergétique ;
- prendre les meilleures décisions d'optimisation ;
- mesurer les résultats.

Pour obtenir cette certification, les sites ont adopté la démarche suivante :

- création d'un groupe projet, associant la Direction d'usine, les responsables environnement et énergie, les services qualité,

technique, production et ressources humaines, le contrôle de gestion ; chacun apportant son expertise pour la réussite du projet ;

- réalisation d'un diagnostic énergétique du site par un organisme spécialisé extérieur et identification des usages significatifs grâce à une revue énergétique complète ;
- création d'une politique énergétique pour le site avec engagements et objectifs ;
- définition d'un plan d'actions priorisé ;
- revue de Direction annuelle et Comité de Pilotage régulier pour animer le processus de progrès ;
- sensibilisation de l'ensemble du personnel au travers de fiches « chartes énergie » récapitulant les bonnes pratiques Énergie de base à respecter sur son poste de travail.

**■ Effet de la démarche de management de l'énergie ISO 50001 sur l'évolution des ratios de performances Énergie du site de Renescure (en % par rapport à 2011-2012)**

Site de Renescure	2011-2012	2012-2013 *	2013-2014 *
Ratio eau	1	- 13 %	- 31 %
Ratio thermique	1	- 9 %	- 22 %
Ratio électricité totale	1	- 4 %	- 15 %
Ratio électricité chambre froide	1	30 %	- 22 %

\* Lancement de la démarche courant 2013.



## Engagements environnementaux

Dans la même volonté d'amélioration continue des performances, les usines de Russy-Bémont (France) et de Bordères (France) se sont engagées dans une démarche interne similaire de pilotage de consommation énergétique. Au Canada, le site de Tecumseh a lancé un programme de monitoring et de management de la consommation de ses énergies (électrique, thermique et eau). En 2014-2015, il agira en site pilote pour le déploiement de la démarche au sein de la business unit BAM.

### 3. ANTICIPER LES CONTRAINTES TECHNOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES À MOYEN ET LONG TERME

Le développement de nouvelles pratiques et technologies sobres est essentiel dans la stratégie de préservation des ressources naturelles du groupe. Bonduelle s'est toujours engagé dans des programmes de recherches ambitieux pour développer des technologies de rupture visant à mettre sur le marché des produits innovants ou à alimenter sa stratégie de préservation des ressources naturelles.

Ainsi, le procédé de trigénération sur l'usine allemande de Reutlingen a été implanté en 2013-2014 après une étude technico-économique. Il associe un groupe à absorption à une cogénération d'électricité et une production de froid positif. Le bénéfice environnemental repose sur la configuration de la production électrique nationale : mix énergétique et réseau de distribution allemand vieillissant. La production *in situ* permet d'améliorer le rendement énergétique de 40 % à 90 % sur le cycle global du processus.

#### Depuis 2009 est ouvert le programme de recherche Usine

**Sobre** mené en partenariat avec le service de recherche et développement du groupe, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), des partenaires investisseurs et des organismes de recherche privés et publics. « Usine Sobre » a pour vocation d'étudier les enjeux énergétiques des différentes technologies (conserves, surgelés, salades en sachet ou légumes frais prêts à l'emploi) utilisées dans le groupe. Ce programme est entré dans sa phase II en 2012 avec deux projets de recherche clés soutenus par le programme ADEME Total sur l'efficacité de nos traitements :

- concept d'une machine autonome en énergie : la phase de pilotage 2013-2014 a confirmé une consommation énergétique de moins 60 % par rapport au standard, sans impact négatif pour le produit alimentaire traité ;
- concept d'une machine thermique divisant par 3 sa consommation énergétique : la phase de modélisation 2013-2014 a confirmé la faisabilité industrielle et le potentiel qualitatif associé au produit.

La participation du groupe à des projets européens comme FRISBEE (*Food refrigeration innovations for safety, consumers benefit, environmental impact and energy optimisation along the cold chain in Europe*) témoigne de son implication sur les problématiques environnementales. Le programme FRISBEE réunit 26 partenaires issus de 12 pays (13 entreprises, 6 PME, 5 centres de recherche, 2 organisations non gouvernementales) et s'est achevé en août 2014 par une journée de démonstration-présentation à Paris.

Dans ce cadre, Bonduelle a contribué en 2013-2014 au développement d'un logiciel d'évaluation de l'impact des variations de la chaîne du froid QEEAT (*Quality, energy & environmental assessment tool*) sur les aspects qualitatifs du produit (évolution de la texture ou dégradation vitaminique), et sur la consommation énergétique des équipements.

### 4. MOBILISER LES PARTIES PRENANTES INTERNES

La mobilisation de l'ensemble des acteurs internes est un facteur clé de la réussite de la démarche de préservation des ressources naturelles entamée par Bonduelle. Cette mobilisation se structure autour des réseaux d'experts internes et externes dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, des achats et des emballages. Elle est soutenue par l'usage des applications Google mises en place par le projet Networking pour tout le groupe en 2013-2014 (voir page 75).

Cette mobilisation permet de valoriser en interne et transversalement aux quatre business units de l'entreprise les initiatives et compétences développées sur le périmètre groupe par les collaborateurs. Elle est pilotée selon différentes modalités :

- des réseaux techniques structurés (environnement, énergie, emballage) : ces groupes de travail rassemblent des responsables opérationnels multi-business units ou multi-pays et des experts *corporate* lors de réunions périodiques organisées par un animateur interne. L'objectif des réseaux est de favoriser l'échange des bonnes pratiques en matière de pilotage, de management, de choix technologiques ou d'investissements. Sa vocation consiste également à sensibiliser aux enjeux globaux à moyen terme (veille réglementaire et technologique) et aux éléments de politique développement durable du groupe. En plus des réunions générales et selon les besoins, ces réseaux se déclinent en sous-groupes de travail chargés, lors de « journées techniques ciblées », d'examiner les problématiques existantes et de rédiger des fiches ou des guides de bonnes pratiques à vocation opérationnelle. Ainsi, en 2013-2014, des fiches relatives aux *process* de blanchiment et de surgélation et à la gestion des eaux techniques ont été publiées ;
- en 2013 a été créé le réseau Emballage Fresh-Europe associant des représentants de tous les acteurs du processus agro-industriel : acheteurs, développeurs *packaging* des différents pays, responsables *corporate*, industrie et logistique, marketing ;
- en Amérique du Nord, un nouveau réseau s'est structuré en 2013-2014. La première réunion technique énergie et eau de Bonduelle Americas s'est tenue en février 2014. Regroupant tous les responsables énergie et environnement de la business unit et des 11 sites agro-industriels implantés au Canada et aux États-Unis, cette journée a permis de partager les caractéristiques de chaque entité, de présenter les axes de travail au niveau de la business unit et à l'échelle du groupe et de dresser un plan d'actions ;
- des communautés de collaborateurs spécialisés (*Best Environmental & Economic Practices ; Energy Efficiency Group ; Fresh Pack*) utilisent les applications Google mises en place par le projet Networking pour échanger rapidement des informations opérationnelles ou prospectives ;

### Proposer les meilleurs emballages

Sur le périmètre Europe, les responsables *packaging* du groupe et les responsables opérationnels travaillent avec les fournisseurs, les services marketing et les sites afin d'identifier l'emballage le plus adapté au produit. Un fonctionnement en binôme achats, associant spécialistes techniques et commerciaux, permet de relayer efficacement les meilleures initiatives et de veiller au respect du cadre réglementaire. Afin de proposer les meilleurs emballages, le groupe s'appuie sur son service de recherche et de développement pour identifier et travailler sur des technologies de rupture et initier des projets d'optimisation (épaisseur, productivité, etc.). Dans chaque business unit et pays, un département *packaging* développe les projets à court et moyen terme, et s'associe au service de recherche et de développement pour les essais pratiques.

- des visites d'expertise et des échanges terrain sont organisés sur l'ensemble du périmètre groupe par les Responsables énergie et environnement, emballage ou un prestataire spécialisé. Ces visites sont programmées en fonction de l'actualité et des demandes des sites agro-industriels. Elles ont pour but de construire et de suivre des plans d'actions prioritaires, de diffuser les recommandations du groupe sur le terrain, de capter les bonnes pratiques pour les faire partager, d'apporter un soutien et des références en culture d'entreprise pour les sites nouvellement intégrés au périmètre. Au total, une trentaine de visites a été organisée en 2013-2014 ;
- des formations techniques : encadrées par l'université interne du groupe – l'Institut Pierre et Benoît Bonduelle – elles ont abordé en 2013-2014 différents domaines comme l'optimisation du froid industriel en surgelé et en frais.

## 5. INVESTIR POUR AMÉLIORER LES RÉSULTATS

En 2013-2014, le montant des investissements consacrés à la préservation de l'environnement a atteint 7,239 millions d'euros, soit 13,6 % des investissements totaux du groupe. 72 % (5,242 millions d'euros) ont été consacrés à la maîtrise de l'énergie et des émissions atmosphériques, 25 % à la gestion de l'eau (1,816 million d'euros), 3 % à la gestion des déchets (0,181 million d'euros).

Bonduelle est fortement impliqué dans le mécanisme européen d'obligation d'économie d'énergie. Ainsi, les sites agro-industriels du groupe ont inscrit leurs actions d'amélioration technologiques et organisationnelles dans les programmes d'investissements référencés au titre des économies d'énergies certifiées.

La valeur des certificats d'économies d'énergie (CEE), obtenus (ou en cours d'obtention) sur des opérations réalisées au cours de l'exercice 2013-2014 dans des technologies et systèmes de bonne efficacité énergétique, est de plus de 1 101 000 000 kWhcumac\*.

La répartition des CEE est la suivante :

- 45 % sur économie de consommations thermique (échangeur de chaleur, isolation, chaudière) ;
- 38 % sur le management des pratiques (ISO 50001) ;
- 17 % sur l'économie de consommation électrique (variateur de vitesse, régulation).

2

## D. RÉDUIRE LES PRÉLÈVEMENTS EN RESSOURCES NON RENOUVELABLES

### EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES SITES AGRO-INDUSTRIELS

Les axes de la politique énergétique menée dans le domaine de l'électricité, de l'utilisation du gaz et de la vapeur ont permis d'atteindre les résultats suivants :

Groupe RSE	Énergie totale Ratio kWh/TPF	Électricité Ratio kWh/TPF	Thermique (fossile + renouvelable) kWhPCs/TPF
Périmètre 2013-2014	806	316	489
Périmètre 2012-2013	885	355	530
Évolution des ratios 2013-2014 versus 2012-2013	- 9 %	- 11 %	- 7,7 %
Objectif	- 5 %	- 5 %	- 5 %

\* Le kWhcumac est l'unité de mesure des certificats d'économies d'énergie. Il correspond au kWh d'énergie finale cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit (kWh d'énergie finale cumac) et représente la quantité d'énergie économisée grâce aux opérations mises en place.

## Engagements environnementaux

Le programme d'optimisation de la consommation énergétique des sites agro-industriels se poursuit sur deux axes : le management et aide au pilotage grâce à l'échange de bonnes pratiques, et les optimisations techniques. Cette démarche s'est concrétisée en 2013-2014 dans différents domaines :

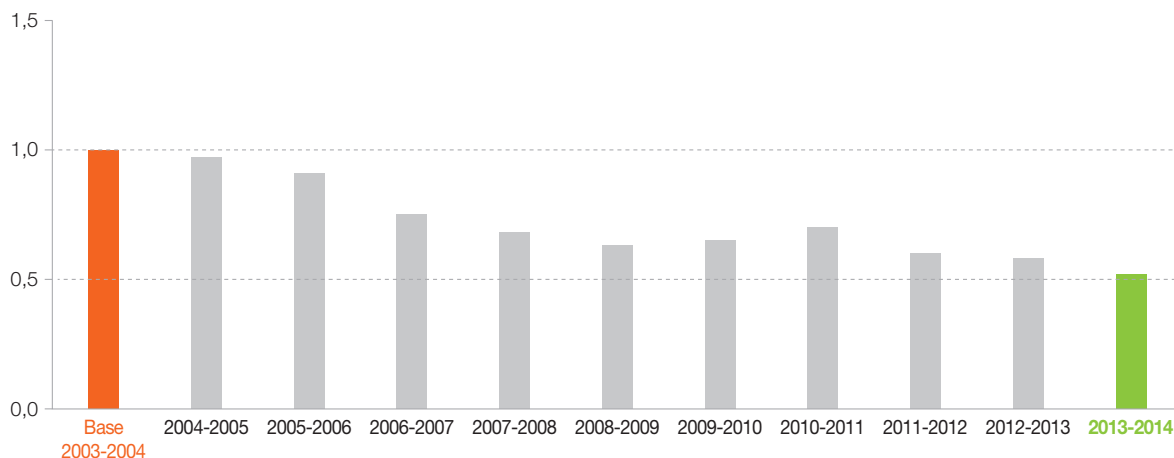
- **chambres froides** : sur le périmètre Europe, le ratio global de consommation énergétique des chambres froides de surgélation a été réduit de 7,8 % par rapport à l'exercice précédent. Sur les cinq dernières années, les efforts entrepris ont permis d'économiser 13 Gwh électrique (soit la consommation annuelle de 1 700 Français) et d'éviter l'émission de 133 tCO<sub>2</sub> dans l'atmosphère ;
- **éclairage** : poursuite du programme de renouvellement des éclairages traditionnels par des systèmes basse consommation de type *Light-emitting diode* (LED) sur l'ensemble des usines du groupe ;
- **production agricole de champignons** : par l'amélioration des *process* et la rénovation des bâtiments, le ratio de consommation de gaz naturel a été réduit de plus de 36 %, ce qui sur l'exercice 2013-2014, a permis d'éviter l'émission de 400 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> ;

- réalisation de diagnostics énergie par des sociétés spécialisées externes sur 8 sites en Europe. Les études ont permis de dresser une cartographie hiérarchisée des consommations, de réaliser des études technico-économiques spécifiques sur les consommations de certaines lignes de production ou équipements, d'inventorier les pistes d'amélioration technologiques.

EFFICACITÉ DE L'UTILISATION DE LA RESSOURCE  
EN EAU

La consommation d'eau a été, en 2013-2014, de 12 032 822 m<sup>3</sup>, soit un ratio ramené à la tonne de produit fabriquée de 10,6 m<sup>3</sup>/TPF traduisant une baisse de 10,2 % par rapport au ratio de 2012-2013.

Groupe RSE	Eau Ratio m <sup>3</sup> /TPF
2013-2014	10,6
2012-2013	11,8
<b>Évolution des ratios 2013-2014 versus 2012-2013</b>	- 10,2 %
<b>Objectif</b>	- 3 %

■ Évolution du ratio de consommation d'eau Bonduelle m<sup>3</sup>/TPF sur 10 ans (base de référence 2003-2004)Indice du ratio  
m<sup>3</sup>/TPF

En 10 ans, le ratio de consommation d'eau du groupe a été réduit de moitié.

Sur 3 ans (base 2010-2011), le ratio s'est amélioré de 26 %. Ces résultats représentent une économie d'eau non prélevée de près de 8,7 millions m<sup>3</sup>, soit la consommation annuelle de 158 000 Français.

Des améliorations significatives ont eu lieu sur différents sites, notamment sur l'usine de Timashevsk (Russie) suite à la suppression

des convoyages hydrauliques (ratio de consommation abaissé de 30 %) et sur la zone Ontario-Canada grâce aux plans d'amélioration et de management (ratio de consommation abaissé de 12 %). Ces actions ont permis une économie relative d'eau non prélevée de plus de 150 000 m<sup>3</sup>.

## EFFICACITÉ DE LA POLITIQUE EMBALLAGE

La prévention des déchets induits par les emballages des produits commercialisés est une obligation réglementaire pour la conception d'un emballage. Les exigences essentielles imposent qu'il soit « conçu et fabriqué de manière à limiter son volume et sa masse au minimum nécessaire pour assurer un niveau suffisant de sécurité, d'hygiène et d'acceptabilité » (2/article R. 543-44 du Code de l'environnement et réglementation européenne 1462 CE).

La prévention des déchets par la réduction à la source des matériaux d'emballages utilisés fait donc partie intégrante des travaux de conception, d'optimisation et de rénovation engagés par le groupe.

En 2013-2014, Bonduelle a lancé différentes initiatives pour réduire l'utilisation de matières premières nécessaires à la fabrication des emballages :

- le travail réalisé par le site de Saint-Benoist-sur-Vanne (France), en collaboration avec le service achat et le fournisseur de carton a permis d'économiser 3 tonnes de matières premières, soit 0,5 % de la masse de carton global ;
- le programme d'optimisation par analyse de la valeur des emballages conserves (AVEC), démarré en 2012, s'est poursuivi en 2013-2014 et sera achevé en 2014-2015. Cette initiative concerne les emballages secondaires et a pour ambition d'optimiser le système de fardelage (film rétractable, carton, parc machine) avec différents axes d'amélioration : optimisation des épaisseurs des films rétractables de lot et de fardelage, travail sur les dimensions des cartons (barquettes et cuvettes), amélioration des machines de fardelage afin de réduire les épaisseurs de films plus facilement et de réduire les consommations d'énergie ;
- le programme d'optimisation des épaisseurs de paroi des emballages appertisés est mené depuis plusieurs années. Il vise à réduire à la source les quantités des matières premières mises en œuvre (fer ou aluminium) tout en tenant compte des contraintes spécifiques des différents *process* et outils industriels. Sur le périmètre Europe, un programme d'optimisation a été défini autour d'un enjeu d'économie métal de l'ordre de 500 tonnes à l'année par rapport à la quantité mise en œuvre en 2013. Un plan d'essais pluriannuel (2013-2016) a été construit pour qualifier les hypothèses.

## E. AUGMENTER LE RECOURS AUX RESSOURCES ALTERNATIVES

En 2013-2014, les énergies alternatives représentent 3,7 % du mix énergétique fossile de Bonduelle.

La mise en place de solutions alternatives dans les *process* (transport à sec, technologie de refroidissement) et les approvisionnements en énergies ou en matériaux d'emballages constituent deux vecteurs de progrès en matière de développement durable.

L'exercice 2013-2014 a vu la concrétisation de deux projets de valorisation énergétique du biogaz produit par les stations d'épuration biologiques fonctionnant en anaérobiose :

- le site de Saint-Denis (Québec) est doté depuis 2013-2014 d'une chaudière de production de vapeur dédiée à la valorisation du biogaz ;

- le site de Békéscsaba (Hongrie) a valorisé pour la première fois en 2013-2014 le biogaz de sa station d'épuration dans sa chaudière nouvellement acquise.

D'autres projets sont en cours de réalisation :

- achat de vapeur issue de biomasse pour le site d'Estrées-Mons (France). Ce projet, dont la mise en exploitation est prévue pour 1<sup>er</sup> trimestre 2015, consiste en la construction par un partenaire d'une chaudière de cogénération d'origine biomasse d'une puissance de 62 MW thermique et 13 MW électrique. « CBEM » (Cogénération Biomasse d'Estrée-Mons) répondra à près de 60 % des besoins du site agro-industriel en vapeur tout en évitant 15 000 teqCO<sub>2</sub> par an. Au-delà des performances environnementales, ce projet contribue à développer une filière bois-énergie en Picardie ;
- construction par une société spécialisée, d'une filière de méthanisation de coproduits agricoles, à proximité de l'usine de Bordères-et-Lamensans (France). Ce projet nommé EGISOL s'inscrit dans le cadre d'un consortium réunissant des partenaires agricoles locaux et créé en 2011 afin de favoriser la production d'électricité d'origine non fossile, de répondre aux objectifs de la politique nationale énergétique française et de sécuriser une filière de valorisation des coproduits. L'usine de Bordères-et-Lamensans fournira 75 % de la biomasse nécessaire grâce à ses coproduits issus de la transformation de ses légumes. Le projet devrait être opérationnel dans le courant de l'année 2016 ;
- l'unité de méthanisation à la ferme « Agri-Flandre-Energie » construite à proximité du site de Renescure (France) sera opérationnelle fin 2014. L'unité a été conçue pour traiter 10 000 tonnes d'intrants par an (fumier des vaches, déchets verts issus de la tonte des pelouses, enveloppes des graines germées, épluchures de légumes, déchets végétaux de l'usine, etc.). La chaleur produite sera utilisée pour le chauffage des locaux industriels de proximité de l'entreprise agroalimentaire WOSTIN' ;
- un travail de veille et de prospection lié aux matériaux d'emballages est réalisé par les services achats, de recherche et de développement. Le projet Eco-Friendly identifie les opportunités du marché et évalue leur potentiel technico-économique.

Dans le cadre de sa politique développement durable, le groupe s'est fixé pour objectif de soutenir 5 projets novateurs afin de promouvoir l'usage des énergies alternatives en 5 ans (période 2012-2018). À date, 3 projets ont abouti : valorisation du biogaz de Nagykörs (Hongrie) en 2012-2013, valorisation du biogaz de Saint-Denis (Québec) et de Békéscsaba (Hongrie) en 2013-2014.

## Engagements environnementaux

**F. MAÎTRISER ET LIMITER LES REJETS  
EN MILIEU NATUREL****PILOTER LES STATIONS D'ÉPURATION**

Les effluents industriels générés par les usines sont traités dans les structures suivantes :

- 24 stations d'épuration biologique aérées autonomes pilotées par Bonduelle. 6 sites disposent d'un étage de traitement par réacteur biologique anaérobie (production de biogaz) ;
- 12 sites utilisent des infrastructures urbaines pour le traitement (intégral ou de finition) de leurs effluents ;
- 11 sites Bonduelle disposent d'une filière de valorisation agricole de leurs effluents après un traitement physique ou biologique préalable.

La qualité de ces effluents est contrôlée et pilotée par les services environnement des usines avant de rejoindre le milieu naturel. 86 % des volumes sont rejetés en rivière, nappe souterraine ou fertirrigation agricole selon les spécificités locales après avoir été intégralement épurés dans des stations d'épuration biologiques. 14 % des volumes sont épurés et restitués par voie agronomique (épandage).

En 2013-2014, les effluents produits par l'activité industrielle contenaient une charge organique d'environ 44 392 tonnes de demande chimique en oxygène (DCO). 96 % de cette charge a été traitée par des processus opératoires sous contrôle direct de Bonduelle (station de traitement et épandage agricole). Bonduelle utilise des moyens externes pour 2 % de sa charge à traiter. Le rejet en milieu naturel représente au niveau du groupe 1 092 tonnes de DCO soit 2 % de la charge initiale.

L'épuration des effluents a généré environ 2 180 tonnes de matière sèche (MS) de boue biologique en 2013-2014. Les boues sont valorisées dans des filières agricoles contrôlées, majoritairement par épandage.

Les sites agro-industriels de Bonduelle connaissent d'importantes évolutions d'activité au cours du temps. La composition des effluents produits au cours des processus de fabrications se modifie en conséquence. Les stations d'épuration, construites sur la base d'une situation initiale, peuvent ainsi marquer des insuffisances de capacité ou encore un vieillissement de leurs équipements qui dégradent leurs performances. Bonduelle, gestionnaire en grande majorité des filières de traitement de ses effluents, est très attentif à maintenir ses outils adaptés à ses obligations et engage des investissements pour maintenir l'efficacité maximale de traitement de ses effluents.

En plus des investissements techniques, le groupe organise des formations dédiées. Une session de rappel des principes d'épuration de l'azote et du phosphore a ainsi été organisée en mars 2014, privilégiant l'échange de bonnes pratiques applicables à la saisonnalité des activités du groupe. Cette initiative, destinée aux opérateurs de terrain, a été lancée dans le cadre du réseau Environnement du groupe et animée par un prestataire externe.

**MAÎTRISER L'EMPLOI DES PRODUITS CHIMIQUES  
DANS LE TRAITEMENT DES EAUX**

La maîtrise des qualités physico-chimiques et bactériologiques des eaux utilisées en support du *process* font l'objet d'une attention particulière. Les traitements associés sont, avec les opérations de nettoyage des équipements, les seuls postes de consommations de produits chimiques dans les sites.

Entamée depuis 2011, la démarche de rationalisation des pratiques se poursuit avec, en 2013-2014, l'organisation, au sein du réseau Environnement, d'une cession de benchmark complet des prestataires fournisseurs. Les meilleures pratiques repérées sur le périmètre Europe ont été présentées. Cette démarche a été étendue au périmètre de la *business unit* Bonduelle Americas.

**LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE DES RESSOURCES  
AGRICOLES EN RÉDUISANT LES PERTES USINE  
ET EN VALORISANT LES SOUS-PRODUITS VÉGÉTAUX**

487 318 tonnes brutes de sous-produits végétaux (composés végétaux – CV) ou de champignons ont été produites en 2013-2014, soit un ratio ramené à la tonne de produit fabriqué de 428 kg CV/TPF soit une baisse de 21,5 % par rapport à 2012-2013. Au-delà de la variabilité du mix des légumes travaillés, cette baisse traduit l'effort des usines à réduire les pertes en matière première agricole et à améliorer l'efficacité de leurs procédés.

Durant cet exercice, 97 % du gisement a été valorisé en alimentation animale, en méthanisation ou sous forme de produit normalisé (compost NF 44-051). Les autres filières agronomiques concernent 3 % du gisement.

**RECYCLER LES DÉCHETS INDUSTRIELS**

Le groupe a produit en 2013-2014, 45 001 tonnes de déchets industriels banals soit un ratio de production à la tonne de produits fabriqués (TPF) de 39,6 kg/TPF ce qui représente une baisse du ratio de production de 4,6 % par rapport à 2012-2013.

Le recyclage des déchets industriels est une autre des priorités du groupe qui a pour ambition d'atteindre 80 % de taux de recyclage en 2015. Les actions engagées concernent la sensibilisation des salariés, l'amélioration du tri sélectif, la recherche active de filières locales de valorisation matière ou énergétique et la politique achat avec les fournisseurs. En 2013-2014, la zone Québec-Canada (sites de Saint-Césaire, Bedford et Saint-Denis) a mis en place des filières de valorisation de matière pour le traitement de leurs produits non conformes.

En 2013-2014, grâce aux actions de toutes les usines, la performance globale du groupe pour la valorisation énergétique ou le recyclage s'est améliorée avec un taux de 78 % contre 76 % en 2012-2013. Elle était, il y a 6 ans en 2008-2009, de 71 %.

Les déchets industriels spéciaux (DIS) représentent, en 2013-2014, 182 tonnes de déchets industriels spéciaux (soit 0,216 kg/TPF) produits et évacués en filière spécialisée. Les variations de tonnage éliminé en filières spécialisées d'une année sur l'autre sont imputables aux variabilités de cadencement des opérations ponctuelles d'évacuation et des programmes d'investissement.

## RECYCLER LES EMBALLAGES

Communiquer sur les consignes de tri est une autre manière pour le Groupe Bonduelle d'affirmer son engagement en faveur du développement durable. Sur les nouveaux emballages des produits figurent désormais des indications relatives aux systèmes de tri et de recyclage du pays de vente se déclinant – en France – avec la mention « Info-tri – Point vert », accompagnée de consignes personnalisées.

### Renescure se lance dans l'économie circulaire

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'économie circulaire vise à augmenter, à tous les stades du cycle de vie des produits, l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. Soutenu par l'association régionale Ecopal, le site de Renescure (France) a engagé un projet d'économie circulaire. Plusieurs initiatives ont été planifiées en 2014 : actions intra-entreprises afin de sensibiliser les collaborateurs du site au tri des déchets – 120 participants lors de la première session –, actions inter-entreprises notamment pour la réalisation d'un inventaire de flux de matières devant recenser l'ensemble des flux entrants et sortants dans le domaine de l'eau, de l'énergie et des matières premières. L'objectif final consiste à identifier des synergies industrielles avec d'autres acteurs locaux.

## G. INTÉGRER LES ACTIVITÉS DANS L'ENVIRONNEMENT

### S'INTÉGRER DANS L'ENVIRONNEMENT LOCAL

La sensibilité aux odeurs, au transport routier et au bruit est l'un des points majeurs de l'intégration des sites agro-industriels de Bonduelle dans leur environnement. Le groupe répond à cette problématique selon trois axes, chaque Directeur d'usine gérant son plan d'actions au plus proche de la demande locale :

- investissements dans des solutions techniques : amélioration des équipements, optimisation des pilotages, mise en place de traitements supplémentaires, mise en œuvre de solutions spécifiques ;
- ouverture aux riverains : débats publics, mise en place de jury d'observation des odeurs par des riverains volontaires et indépendants, organisation de journées portes ouvertes au grand public, mesures et études d'impact pour objectiver les plaintes ;
- sensibilisation de l'ensemble des salariés et financement d'initiatives locales par le chantier VegeGo! présenté dans la partie « Engagement auprès des communautés et participation à la vie locale » (2.4.3 Engagements sociétaux, partie B. Communautés locales).

Le dialogue avec les populations locales est généralement fructueux et se traduit dans de rares cas en litiges. A noter toutefois, en France une procédure judiciaire pour nuisances sonores et olfactives a été initiée en février 2014 par l'Association des riverains de SOLEAL Bordères et la SEPANSO des Landes à l'encontre de l'usine SOLEAL

de Bordères-et-Lamensans. Suite à l'audience, qui s'est déroulée le 15 mai 2014 au Tribunal de Grande Instance de Mont-de-Marsan, le Président a mandaté un expert judiciaire afin de procéder à des opérations d'expertises contradictoires. La Direction de l'usine de Bordères poursuit les travaux d'améliorations lancés depuis plusieurs années en toute transparence avec les services de l'État et met à disposition les moyens nécessaires pour le bon déroulement de l'expertise.

### PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Bonduelle a entamé en 2012-2013 une démarche d'identification de l'ensemble de ses enjeux locaux en matière de développement durable. Sa mise en place à l'échelle du groupe permettra de dresser un état des lieux et des plans d'actions adaptés pour respecter la biodiversité des zones où Bonduelle est implanté. La présentation de cette boîte à outils figure dans la partie 2.2.5 – partie B du présent rapport.

Les sites suivants, appartenant en totalité à Bonduelle, sont situés dans des régions considérées comme zones de biodiversité particulièrement riches (*hotspot*) :

- Bassin méditerranéen : Santarém (Portugal), Torre-Pacheco (Espagne) ;
- Caucase : Timashevsk (Russie), Novotitarovskaya (Russie) ;
- Cerrado : Cristalina (Brésil).

Une zone géographique considérée comme *hotspot* (Source : conservation.org) doit répondre à deux critères stricts :

- contenir au moins 1 500 espèces de plantes vasculaires (pourvues de vaisseaux par lesquels circule l'eau puisée par les racines) et endémiques (n'existant que dans cette région à l'état spontané), soit plus de 0,5 % du total mondial ;
- avoir perdu au moins 70 % de son habitat d'origine.

### LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Bonduelle s'est engagé en 2011-2012 dans une démarche volontaire de comptage de son empreinte carbone et eau. La collecte des données s'est appuyée sur l'analyse de cycle de vie (ACV) telle que décrite par la norme ISO 14040. Au global les émissions nettes de gaz à effet de serre calculées pour l'activité 2011-2012 ont été estimées à 1 800 000 teqCO<sub>2</sub> environ, soit l'émission moyenne à l'année de près de 235 000 Européens (ADEME – 8.8 teqCO<sub>2</sub>/Européen de l'ouest/an).

La répartition entre les étapes de l'ACV est la suivante :

- matières premières alimentaires cultivées et achetées : émissions pour la fabrication, mise en culture et approvisionnement des usines : 42 % ;
- matières premières non alimentaires de type emballage : émissions pour la fabrication, approvisionnement, fin de vie et émissions évitées par la réutilisation matière : 34 % ;
- transformation industrielle : émissions énergétiques directes et indirectes relatives au scope 1 et 2 du GHG protocole et les émissions liées au traitement des déchets industriels banals : 10 % ;

**Engagements environnementaux**

- transport des produits intermédiaires et finis : émissions du transport intersites et clientèle jusqu'à l'entrepôt du client distributeur : 13 % ;
- transport des salariés et déplacements professionnels : 1 %.

La consommation d'eau directe ou indirecte, calculée en 2011-2012 pour la fabrication des matières entrantes, est estimée à 87 500 000 m<sup>3</sup>/an avec la répartition suivante :

- production agricole (pour les matières alimentaires cultivées) : 62 % ;
- fabrication des matières premières non alimentaires de type emballage : 23 % ;
- transformation industrielle : 15 %.

Ces résultats ont été partagés auprès des contributeurs, des responsables de secteurs et des salariés.

**Les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'activité industrielle** (achat d'énergie fossile et vapeur, perte de fluide frigorigène et consommation d'électricité) s'élèvent en 2013-2014 pour le groupe à 187 914 teqCO<sub>2</sub>, dont 0,25 % lié aux fluides frigorigènes altérant la couche d'ozone. 42 % sont liées aux émissions indirectes de l'électricité et de l'achat de vapeur et 58 % aux émissions directes des combustibles fossiles.

Le Groupe Bonduelle est concerné par la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté Européenne pour ses sites européens équipés de chaudières de puissance supérieure à 20 MW. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le nouveau régime ETS *emission trading scheme* couvre la période 2013-2020 et concerne Bonduelle pour 3 de ses sites : Estrées-Mons, Vaulx-Vraucourt, Renescure (France). L'affectation des quotas gratuits pour l'année 2013 est de 32 371 teqCO<sub>2</sub>. Les émissions certifiées et restituées sont de 43 269 TCO<sub>2</sub>e. Grâce aux économies d'énergie réalisées sur ses sites depuis 2008, Bonduelle dispose d'un excédent de quotas disponibles sur son compte qui lui a permis de ne pas avoir recours à un achat sur le marché des quotas en 2013.

**POURUIVRE LA SUBSTITUTION ÉNERGÉTIQUE**

En 2013-2014, la part de l'énergie thermique fournie par des combustibles fossiles liquides (fioul lourd très basse teneur en soufre et fioul domestique) ne représente que 1,8 % du mix énergétique thermique du groupe. En 2013-2014, le fioul lourd n'est plus utilisé comme combustible dans le groupe : il représentait, il y a 5 ans en 2008-2009, près de 9 % de l'énergie thermique consommée et une émission de 1 600 TCO<sub>2</sub>e supplémentaires par rapport à un usage 100 % gaz naturel.

La part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique thermique est composée de deux sources : le bois-énergie et le biogaz. Elle représente 3,7 % du mix énergétique thermique du groupe.

**Bonduelle répond depuis 2006 au questionnaire international *Carbon Disclosure Project* (CDP)**, précisant ses axes fondamentaux en matière de prévention du risque de changement climatique :

- diversifier ses zones d'approvisionnement agricole et ses implantations industrielles ;
- disposer d'un processus industriel réduisant sa consommation d'énergies fossiles ;
- proposer au consommateur des gammes de produits moins impactantes sur les émissions de gaz à effet de serre ;
- développer l'expertise de quantification des émissions de gaz à effet de serre des procédés et des produits ;
- travailler en partenariat avec les acteurs externes des processus.

**ASSURER NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE AUPRÈS DES CONSOMMATEURS****Charte d'éco-responsabilité**

La démarche d'éco-conception entamée en 2011-2012 a été intégrée dans le programme VegeGo! en 2013. Ce projet a été construit avec toutes les parties prenantes de l'entreprise. Il a abouti à la réalisation d'un guide et d'un outil de notation prototype qui intègrent des critères environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie des produits (production agricole, recette et *process*, flux logistiques et approvisionnement, emballage) et qui accompagneront tout le processus d'élaboration des nouveaux produits. La construction d'un outil de calcul de l'empreinte Carbone des produits est intégrée à la démarche. Après avoir cadré le besoin et la méthode en 2013-2014, le projet entamera à partir de 2014-2015 une phase de sensibilisation active des équipes impliquées aux enjeux du développement durable et de l'éco-responsabilité et une phase pilote de validation de la méthode proposée.



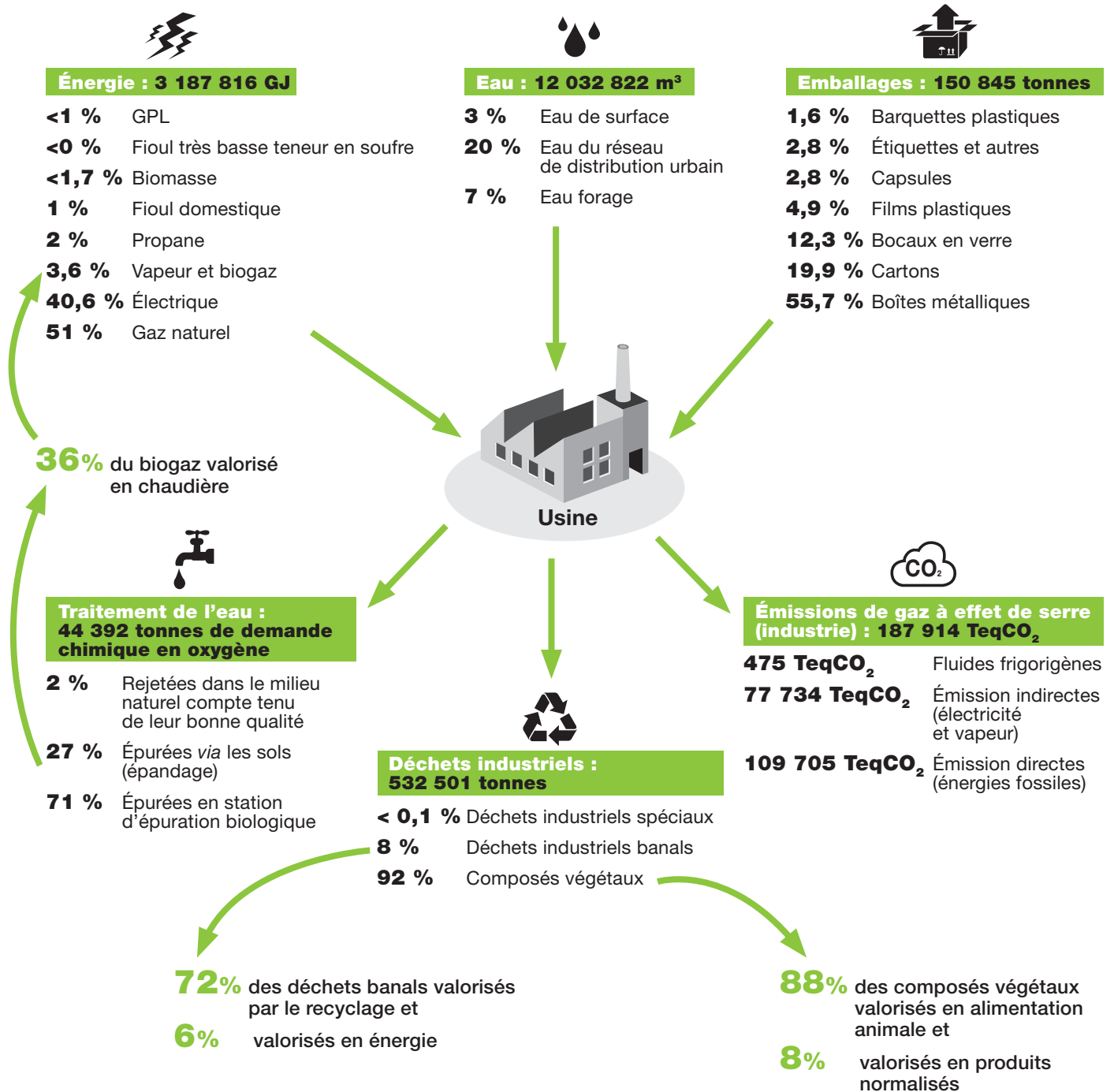
### Suppression du Bisphénol A

Bonduelle a travaillé dès 2009 avec l'ensemble des membres de la filière à une solution sans Bisphénol A (BPA) à l'intérieur de ses emballages. Largement utilisé depuis les années soixante, le BPA est le composant principal des plastiques en polycarbonate. Les vernis qui couvrent l'intérieur des boîtes de conserve en contiennent des quantités très faibles afin de leur donner la souplesse nécessaire pour permettre la bonne conservation des produits et la qualité sanitaire et gustative des aliments. La France a suspendu unilatéralement le 13 décembre 2012 le recours du BPA dans les contenants alimentaires, ceci dès 2013 pour les emballages de produits destinés aux nourrissons, et au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les autres. Le Groupe Bonduelle respecte bien évidemment les réglementations en vigueur dans les pays où il opère et met tout en œuvre pour satisfaire les

exigences de ses clients. Ainsi, malgré la grande complexité de ce transfert technologique (nombre important de produits, taux d'acidité différents, saisonnalité des productions, etc.) une solution de remplacement est désormais opérationnelle. Les usines françaises ont réalisé dès la campagne 2014 l'ensemble de leur production en BPA NI (BPA *Non Intent* – emballage sans BPA). Les usines européennes produisent quant à elles en BPA NI pour les produits à destination du marché français, ainsi qu'une majeure partie de ceux dédiés aux marchés européens. Hors Europe, l'utilisation du BPA n'est pas remise en cause. Bonduelle se tient informé des évolutions et des résultats des études en cours ainsi que des positions exprimées par les différentes agences de sécurité alimentaires des pays où le groupe est présent.

## CONSOMMATION, REJET ET VALORISATION DANS LES USINES BONDUELLE

Le schéma suivant présente les consommations de ressources naturelles et les rejets dans le milieu naturel générés par l'ensemble des sites industriels du Groupe Bonduelle. Les principales valorisations des rejets sont également indiquées, pour plus de détails voir page 65.



**H. RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS**

Les indicateurs ci-dessous ont été élaborés conformément à notre référentiel de *reporting*, dont les principaux éléments ont été synthétisés dans la note méthodologique figurant dans la partie 2.6 de ce rapport.

Indicateur	2012-2013	2013-2014
<b>Tonnes TPF</b>	1 055 837 tonnes TPF	1 137 305 tonnes TPF (tonnes de produits fabriqués)
<b>Consommation d'eau</b>	12 434 274 m <sup>3</sup> 11,8 m <sup>3</sup>	12 032 822 m <sup>3</sup> consommés Soit 10,6 m <sup>3</sup> par tonne de produits fabriqués
<b>Sourcing de l'eau</b>	9 281 434 m <sup>3</sup> 2 802 329 m <sup>3</sup> 350 510 m <sup>3</sup>	9 275 455 m <sup>3</sup> d'eau de forage 2 391 002 m <sup>3</sup> d'eau du réseau de distribution urbain 366 365 m <sup>3</sup> d'eau de surface
<b>Consommation d'énergie</b>	3 247 707 GJ (gigajoules) 1 350 776 GJ 1 663 950 GJ 2 082 GJ 48 744 GJ 6 275 GJ 39 749 GJ 29 943 GJ 95 213 GJ 10 975 GJ	3 187 816 GJ de consommation globale dont Électrique : 1 294 188 GJ dont Gaz naturel : 1 626 199 GJ dont Fioul (très basse teneur en soufre) : 0 GJ dont Propane : 60 863 GJ dont GPL : 3 351 GJ dont Fioul domestique : 34 036 GJ dont Biomasse : 54 953 GJ dont Achat Vapeur : 98 447 GJ dont Biogaz : 15 779 GJ
	<b>Répartition de l'Électricité par pays :</b>	
	50 %	51 % France
	24 %	22 % Canada
	13 %	13 % États-Unis
	4 %	4 % Portugal
	3 %	4 % Pologne
	2 %	3 % Hongrie
	2 %	2 % Allemagne
	1 %	2 % Russie
	0,5 %	0,6 % Brésil
<b>Production de déchets banals</b>	43 802 tonnes 41,5 kg	45 001 tonnes Soit 39,6 kg par tonne de produits fabriqués
	<b>Filières de traitement :</b>	
	24 %	Centre d'enfouissement technique : 22 %
	4 %	Valorisation énergétique : 6 %
	72 %	Recyclage : 72 %
<b>Production des déchets spéciaux</b>	262 tonnes 0,25 kg	182 tonnes Soit 0,16 kg par tonne de produits fabriqués

## Engagements environnementaux

Indicateur	2012-2013	2013-2014
<b>Production de composés végétaux</b>	576 361 tonnes 546 kg	487 318 tonnes Soit 428 kg par tonne de produits fabriqués
	<b>Valorisation :</b>	
	3 %	Épandage agricole : 2,7 %
	77 %	Alimentation animale : 88 %
	1 %	Valorisation énergétique : 0,7 %
	19 %	Produit commercialisable : 8 %
	1 %	Autres (compost) : 0,6 %
<b>Rejets de pollution</b>	<b>Filières de traitement, répartition en m<sup>3</sup> :</b>	
	85 %	86 % m <sup>3</sup> rejetés en station d'épuration
	10 %	11 % m <sup>3</sup> rejetés en épandage après pré-traitement
	2 %	3 % m <sup>3</sup> rejetés en épandage direct sur culture fourragère
	3 %	0 % m <sup>3</sup> en rejet d'effluent clair
	<b>Rejet des polluants et proportion épurée :</b>	
	24 591 tonnes de DBO	44 392 tonnes DCO* produites sur les sites industriels
	84 %	69 % de la DCO traitée en station d'épuration Bonduelle
	13 %	27 % de la DCO traitée par le sol et couvert végétal (épandage agricole contrôlé)
	2 %	2 % de la DCO traitée en station d'épuration externe
	0,6 %	2 % de la DCO rejetée dans le milieu naturel conformément à la réglementation
<b>Biosolids</b>	1 936 tonnes	Production de 2 180 tonnes de matière sèche de boue biologique
	1 591 006 Nm <sup>3</sup>	Production de 1 576 263 Nm <sup>3</sup> de biogaz.
<b>Emballage</b>	146 140 tonnes	150 845 tonnes
	<b>Répartition par typologie des matériaux :</b>	
	57,6 %	Boîtes métalliques : 55,7 %
	20,3 %	Cartons : 19,9 %
	9,8 %	Bocaux en verre : 12,3 %
	5,1 %	Films plastiques : 4,9 %
	3,6 %	Capsules : 2,8 %
	1,6 %	Barquettes en plastique : 1,6 %
	2,1 %	Étiquettes et autres : 2,8 %

\* Changement d'unité de mesure : demande biologique en oxygène en 2012-2013 et demande chimique en oxygène en 2013-2014.

Indicateur	2012-2013	2013-2014
Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement	3 777 825 €	Eau et boue de station d'épuration : 1 816 014 €
	241 403 €	Déchets industriels et composés végétaux : 181 172 €
	3 253 175 €	Air et énergie : 5 242 105 €
Émission de gaz à effet de serre	68 383 teqCO <sub>2</sub>	77 734 teqCO <sub>2</sub> d'émissions indirectes (achat d'électricité et de vapeur)
	121 205 teqCO <sub>2</sub>	110 180 teqCO <sub>2</sub> d'émissions directes (achat d'énergies fossiles, fuite de fluide frigorigène)
Émissions de gaz réduisant l'ozone	2 446 teqCO <sub>2</sub>	475 teqCO <sub>2</sub> pour R22, R134A, R404A, R422A

2

### 2.3.3 Transport

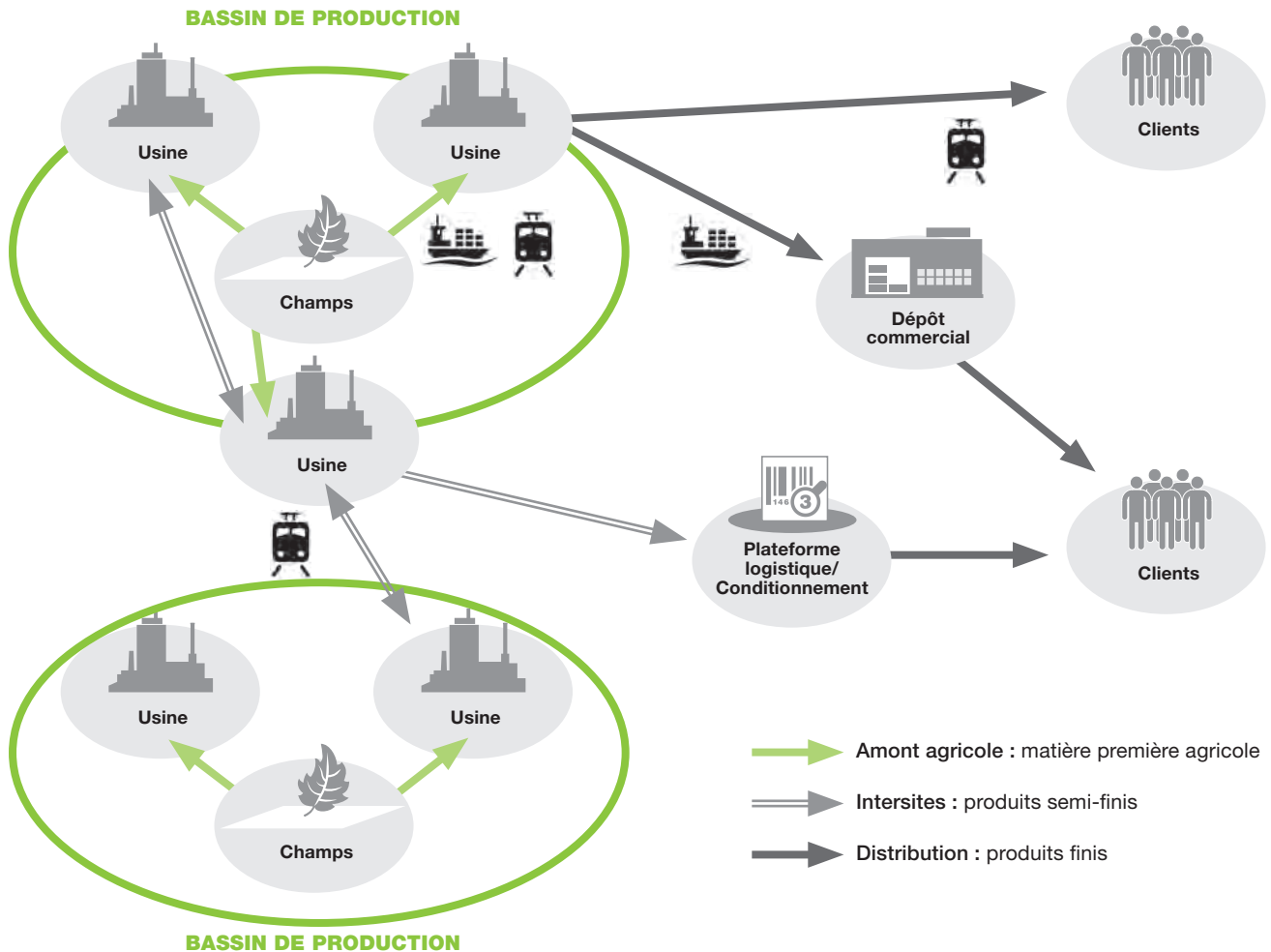
Le transport des légumes vers les sites industriels et des produits finis auprès des points de distribution est un élément central des activités de distribution physique des produits de Bonduelle. Le groupe déploie de nombreux projets pour optimiser les flux et ainsi réduire les impacts environnementaux, notamment les émissions de gaz à effet de serre.

#### A. RAPPEL DES OBJECTIFS

Impact environnemental	Objectifs 2013-2014	Faits marquants 2013-2014
<ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre et maîtriser l'impact sur le changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteindre 5 000 tonnes d'économie de CO<sub>2</sub></li> <li>Poursuivre le déploiement des mesures d'émission CO<sub>2</sub> dans toutes les <i>business units</i></li> <li>Identifier et partager les actions pilotes</li> <li>Optimiser les outils logistiques et intensifier les alternatives à la route</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travail en commun en France avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour l'élaboration d'une méthode de comptage des émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport routier approuvée par l'Agence</li> <li>Participation de Bonduelle au projet « Engagement volontaire chargeur » initié par l'ADEME et l'AUTF (Association des utilisateurs de transport de fret)</li> <li>Développement du rail-route</li> <li>4 600 tonnes de CO<sub>2</sub> économisées en 2013-2014 grâce au rail-route et au transport maritime</li> </ul>

**B. MOYENS MIS EN ŒUVRE****FLUX DE TRANSPORT DES PRODUITS ET ALTERNATIVES À LA ROUTE**

Bonduelle développe des alternatives au transport routier sur une partie de ses flux de transport de la récolte au produit fini.



Pour appuyer sa stratégie dans ce domaine, Bonduelle s'appuie sur un Comité de Suivi « Transport et développement durable » composé de représentants des entités logistiques des sites agro-industriels, de membres des départements *supply chain* des business units et de la Direction des achats, de responsables du développement durable.

Le comité est notamment chargé d'opérer une veille sur les évolutions législatives du secteur, les avancées législatives du secteur et de rechercher des solutions pérennes pour abaisser les impacts environnementaux des flux.

Depuis sa création et afin de conserver au mieux les qualités des produits cueillis à maturité en limitant les temps entre la récolte et le traitement des produits, Bonduelle implante ses usines à proximité des bassins de production agricole. Ceci permet de limiter les transports et de favoriser le développement des économies locales. Au-delà, Bonduelle privilégie la mise en place d'infrastructures de stockage suffisamment dimensionnées. Les sites logistiques sont ainsi organisés par aires géographiques et sont chargés du référencement des transporteurs pour la distribution auprès de la clientèle afin de sélectionner les options de transport les plus cohérentes.

### Travail en partenariat avec l'ADEME ET L'AUTF

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), dépendant du ministère français de l'Environnement, a élaboré une méthode de calcul des émissions de CO<sub>2</sub> dans les transports en 2005. Bonduelle a adopté cette méthode de comptage dès 2008. Suite à la parution du décret 2011-1336 daté du 24 octobre 2011 fixant des principes de calcul communs à tous les modes de transport et à la publication de la nouvelle norme européenne relative au calcul et à la déclaration d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre des prestations de transport (NF EN 16 258), Bonduelle s'est engagé à se mettre en conformité avec ces

nouvelles dispositions. Le groupe a ainsi tenu plusieurs réunions avec l'ADEME en 2013-2014, impliquée dans l'élaboration de la norme. Au-delà du calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES), Bonduelle a participé au projet « Engagement volontaire chargeur » initié par l'ADEME et l'Association des utilisateurs de transport de fret (AUTF). L'objectif est de fournir des fiches méthodologiques pour les chargeurs afin qu'ils réduisent leurs émissions de GES, notamment par des optimisations de flux, de palettisation ou par l'utilisation de nouveaux modes de transport.

2

Mis en place initialement sur les transferts de produits entre les usines et les plateformes logistiques françaises dédiées aux conserves, le programme de mesure a par la suite été étendu à l'ensemble des pays d'Europe desservis en produits finis pour les livraisons en clientèle. Le groupe est en recherche constante de solutions alternatives à la route dans chacune de ses zones d'activité.

Ce dispositif de mesure se poursuit dans le cadre de la nouvelle organisation du groupe, désormais dotée de quatre business units répondant à des zones géographiques distinctes. Le périmètre couvre en 2013-2014 la quasi-totalité des business units BELL, BDV, FRESH. Pour animer cette démarche, les performances de la business unit BELL en matière de CO<sub>2</sub> sont régulièrement reportées sur la plateforme collaborative du groupe. Ce compteur d'économie a pour objectif, outre la mesure des progrès réalisés, de faire partager aux autres business units les résultats obtenus et de les inciter à développer également des actions spécifiques et mesurables qui pourront s'inscrire dans le dispositif mis en place.

**Bonduelle a reçu un certificat de réduction des émissions carbone** le 3 mai 2014 lors du Salon International de la Logistique organisé à Barcelone (Espagne). Cette distinction salue l'initiative de la business unit FRESH consistant à mettre en place un combiné rail-route pour relier Murcia (Espagne) à Saint-Mihiel (France). Ce projet permet d'économiser en moyenne une tonne de CO<sub>2</sub> par trajet, soit 29 tonnes de CO<sub>2</sub> pour la première année de mise en place de ce dispositif. Le certificat a été remis par VIVA, opérateur du rail à Bonduelle en tant qu'utilisateur, ainsi qu'à la société Campillo, transporteur.

**De Zeebrugge à Bilbao par l'autoroute de la mer.** Depuis avril 2013 et à raison d'un chargement par semaine, Bonduelle privilégie cette solution originale. Depuis le site historique de Renescure partent un tracteur et sa remorque. La remorque est chargée seule sur le bateau. Au terme de trois jours de voyage, le cargo arrive à Bilbao où la remorque est prise en charge par un tracteur espagnol pour rejoindre la plateforme de distribution Bonduelle située à Sesena, près de Madrid, et qui dessert l'ensemble de l'Espagne.

En plus du combiné rail-route, Bonduelle s'est engagé avec deux de ses prestataires de transport historiques dans le déploiement de chargements de 44 tonnes pour la totalité des flux routiers intersites dans l'Hexagone. Ce nouveau dispositif fait suite à l'autorisation officielle donnée en France en 2011 pour la circulation de ce type d'attelage qui permet de réduire massivement le nombre de camions sur la route.

Conformément à la politique de développement durable de Bonduelle chacune des quatre business units du groupe a engagé différentes actions pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> dans le domaine du transport :

#### ● Europe – bassin méditerranéen :

- mise en place de moyens de transport alternatif au camion depuis 4 ans par la business unit FRESH. 4 % des flux sont assurés par bateaux (Valence-Naples, Agadir-Port-Vendres, Agadir-Dunkerque, Tunis-Marseille) et 3 % par train : Rennes-Macon, Straelen (Allemagne) – Nord de l'Italie, Hollande-Italie. La business unit FRESH a par ailleurs lancé un groupe de travail avec McDonald's France et son partenaire logistique – Martin Brower – pour optimiser les flux et ainsi réduire l'impact CO<sub>2</sub>. Toujours sur la zone Europe, la business unit BELL a renforcé le rail-route en Hongrie et le transport par bateau entre le nord de France et l'Espagne ;

#### ● Europe orientale :

- la production de 6 000 tonnes de maïs et de 2 000 tonnes de pois a été transférée de l'usine de Nagykörs (Hongrie), à celle de Timashevsk (Russie). Cette réorganisation permet de réduire les transports entre la Hongrie et la Russie avec à la clé un trafic réduit de 300 camions par an, soit 223 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées,
- l'instauration d'un programme d'optimisation de la livraison des clients au sud et à l'est de la Russie avec une liaison directe Nagykörs – Novotitarovskaya générant une économie de 79 tonnes de CO<sub>2</sub> émises par an,
- la Hongrie est le premier fournisseur « externe » de la Russie, soit environ 20 % des tonnages vendus. Compte tenu de la distance entre l'usine hongroise de Nagykörs et Moscou (1 800 km), Bonduelle privilégie le rail-route (300 km par la route, 1 500 en train) pour l'acheminement de ses marchandises. Cette solution permet d'économiser 2 097 kg de CO<sub>2</sub> par tonne livrée par rapport à un transport exclusivement routier.

## Engagements environnementaux

La création d'un atelier de fabrication de boîtes de conserve en *Wall to Wall* dans l'usine de Novotitarovskaya (Russie), en partenariat avec un fournisseur du groupe – Crown Cork – représentant une économie de 1 500 camions par an, soit l'équivalent de 140 tonnes de CO<sub>2</sub> émis auparavant lors de l'approvisionnement du site en conditionnements. Une initiative similaire a été engagée sur le site de Békéscsaba (Hongrie), où Bonduelle réalise seul la fabrication de ses boîtes de conserve.

Le transport rail-route est également utilisé pour transporter des produits surgelés à destination du marché italien de la restauration. Les produits sont chargés en gare de Valenton (France) à destination de Novara (Italie) puis acheminés par route vers le dépôt Bonduelle situé à Calcinatè, à proximité du site agro-industriel de San Paolo d'Argon. Au total 2 845 tonnes de produits ont été transportées grâce à ce mode durant l'exercice 2013-2014.

## C. RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS (HORS CANADA ET ÉTATS-UNIS)

Indicateur	2012-2013	2013-2014
Émissions CO <sub>2</sub> (en tonnes)	15 657 tonnes de CO <sub>2</sub>	En amont agricole, 15 698 tonnes de CO <sub>2</sub>
	16 716 tonnes de CO <sub>2</sub>	En intersite, 14 645 tonnes de CO <sub>2</sub>
	72 941 tonnes de CO <sub>2</sub>	En distribution, 76 568 tonnes de CO <sub>2</sub>
	105 314 tonnes de CO <sub>2</sub>	Soit 106 911 tonnes de CO <sub>2</sub> (hors Canada et États-Unis)
Ratio kg CO <sub>2</sub> /tonne	18 kg CO <sub>2</sub>	En amont agricole, 19 kg CO <sub>2</sub> émis/tonne transportée
	20 kg CO <sub>2</sub>	En intersite, 19 kg CO <sub>2</sub> émis/tonne transportée
	75 kg CO <sub>2</sub>	En distribution, 74 kg CO <sub>2</sub> émis/tonne transportée

Si le périmètre géographique du transport n'a pas changé, l'analyse des résultats avec l'exercice précédent est difficilement réalisable du fait du changement de méthode de calcul des émissions de CO<sub>2</sub>.



## 2.4 Engagements sociaux et sociétaux

Bonduelle a pour ambition d'être reconnu comme une référence, tant par ses performances que par sa conduite responsable vis-à-vis de ses collaborateurs, de ses partenaires, de ses clients et de son environnement sociétal. Ses engagements sociaux et sociétaux nourrissent sa vision et contribuent à la pérennité du groupe.

### IMPACTS SOCIAUX ET SOCIÉTAUX DE BONDUELLE

L'activité de Bonduelle génère des impacts sociaux et sociétaux auprès de ses parties prenantes.

#### RESPECT DES NORMES DE COMPORTEMENT : ÉTHIQUE

*Travailleurs / Partenaires économiques / Communautés locales / Société / Consommateurs*

- Être loyal en matière de commercialisation et de communication
- Respecter les conventions de l'Organisation internationale du travail
- S'engager pour le respect des principes du *Global compact*

#### SÉCURITÉ ET BIEN ÊTRE

*Travailleurs / Partenaires économiques / Communautés locales / Société / Consommateurs*

- Maîtriser la sécurité alimentaire sur l'ensemble du cycle de vie du produit
- Engager la chaîne de valeur dans la qualité
- Promouvoir des bonnes pratiques nutritionnelles
- Proposer de nouvelles recettes pour favoriser la diversité des goûts
- Assurer la sécurité des travailleurs et leur protection contre les maladies
- Développer la diversité parmi les collaborateurs

#### CRÉATION DE RICHESSE

*Travailleurs / Partenaires économiques / Communautés locales / Société / Consommateurs*

- Développer l'emploi local
- Développer les relations économiques avec les fournisseurs locaux
- Veiller à la pérennité économique des partenaires
- Assurer la satisfaction client
- Rendre accessibles les produits

#### DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

*Travailleurs / Partenaires économiques / Communautés locales / Société / Consommateurs*

- Développer les compétences des employés
- Diffuser des bonnes pratiques au sein de la chaîne de valeur
- Informer et sensibiliser les consommateurs
- Mettre en place des programmes de recherche

## 2.4.1 Engagements sociaux

Le projet VegeGo!, vision du groupe à l'horizon 2025, a été concrètement déployé en 2013-2014. Il a notamment pour objectif, en termes de ressources humaines, d'accompagner le développement futur de l'entreprise en privilégiant trois axes complémentaires : le modèle de croissance internationale, la création de valeur économique et le développement du capital humain. ManageGo!, l'outil de développement des compétences du groupe, est directement issu de VegeGo! et a été déployé en 2013-2014 auprès de plus de 400 managers. Ces évolutions respectent les valeurs qui animent l'entreprise depuis sa création : souci de l'Homme, intégrité, confiance, excellence, équité, ouverture et simplicité.

### A. RAPPEL DES OBJECTIFS

Impacts sociaux	Objectifs 2013-2014	Faits marquants 2013-2014
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité des Hommes</li> <li>• Développement des potentiels</li> <li>• Diversité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la sécurité au travail, viser 0 accident du travail à horizon 2025</li> <li>• Favoriser l'évolution des collaborateurs et leur formation, réaliser 100 % des entretiens d'évolution</li> <li>• Poursuivre les travaux visant à favoriser l'équité, la diversité et l'intégration des personnes porteuses de handicap</li> <li>• Déployer de nouveaux supports d'entretien d'évaluation dans le cadre du chantier RH ManageGo!</li> <li>• Diffuser la Charte Éthique auprès de 100 % des collaborateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage du taux de fréquence des accidents du travail à 9,22 en 2013-2014 contre 11,75 en 2012-2013</li> <li>• Poursuite du déploiement de la démarche sécurité STOP™</li> <li>• Trophée des Chênes en'Or de l'entreprise familiale</li> <li>• Déploiement de la Charte Éthique et première réunion du Comité d'Éthique</li> <li>• Diffusion et formation à ManageGo!, le nouveau modèle de management du groupe</li> </ul>

### B. MOYENS MIS EN ŒUVRE

Dialogue social, conditions de travail, formation, diversité, santé et sécurité, ces préoccupations sont centrales dans la politique de ressources humaines du Groupe Bonduelle, fondée sur les sept valeurs de l'entreprise : Elle repose sur trois grands axes :

- le **modèle de croissance internationale**, induisant le développement des savoir-faire, l'internationalisation du management et l'anticipation des besoins ;
- la **création de valeur économique**, nécessitant le recrutement de collaborateurs à fort potentiel, le transfert de connaissances et le management de la création de valeur avec des objectifs quantifiés ;
- le **développement du capital humain**, incluant le développement des talents, la cohésion et la culture commune, l'adhésion au projet d'entreprise.

Les collaborateurs Bonduelle sont 9 569 en équivalent temps plein, dont 6 983 permanents. 30 % des effectifs sont situés hors Europe, 22 % en Europe (hors France) et 48 % en France.

#### MODE D'ORGANISATION

Pour mener à bien sa politique de ressources humaines, Bonduelle s'appuie sur un Directeur des ressources humaines groupe. Celui-ci participe et contribue à l'élaboration de l'ensemble des décisions

stratégiques du groupe. Il est assisté d'une équipe de quatre personnes en charge de :

- définir les politiques et les *process* de développement des Hommes communs pour le groupe ;
- développer et piloter des programmes permettant de renforcer les compétences clés et le management ;
- concevoir et mettre en œuvre des actions de communication interne, en soutien des enjeux du groupe et en favorisant le partage et le fonctionnement en réseau ;
- Piloter la politique de rémunération et des avantages sociaux du groupe et accompagner les business units.

Un séminaire international, organisé deux fois par an, rassemble les équipes en charge des ressources humaines des business units (BAM, BDV, BELL, FRESH) et du groupe. Ces rencontres permettent de présenter la stratégie globale de Bonduelle en matière de ressources humaines et de recenser les priorités d'actions des business units sur leur périmètre respectif. Des réunions de coordination mensuelles entre les Directeurs des ressources humaines des business units et du groupe permettent notamment de recenser les postes à pourvoir et les ressources humaines disponibles. La politique, validée par le Comité Exécutif, est ensuite déployée dans chaque business unit où les interlocuteurs ressources humaines pilotent un réseau de correspondants dédiés.

## SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Toute personne travaillant pour ou avec Bonduelle a droit à un environnement de travail qui lui assure santé et sécurité, qu'il s'agisse de bien-être physique, mental ou encore de prévention des éventuelles maladies professionnelles. Bonduelle s'engage à maintenir le degré le plus élevé de bien-être notamment en développant une politique de prévention pour assurer les meilleures conditions de santé et de travail.

La sécurité figure obligatoirement à l'ordre du jour des réunions du Comité Exécutif et des Comités de Direction des usines (organisés chaque semaine), des rencontres mensuelles entre les Directeurs industriels de chaque filiale avec les Directeurs d'usine, et des réunions trimestrielles entre la Direction générale des filiales et les responsables des pays. Afin de mobiliser plus fortement les salariés sur cette problématique, la politique du groupe incite les managers à intégrer la sécurité dans les primes de rémunération variable accordées aux collaborateurs opérationnels. Autre axe de progrès : la constitution d'un réseau sécurité, entamée en mai 2012, rassemblant des représentants de l'ensemble des sites afin d'échanger sur les meilleures pratiques, les priorités d'actions et d'investissements. Les travaux prévoient également la réalisation d'un *reporting* mensuel.

**La mise en œuvre d'un réseau sécurité** a permis au groupe d'enregistrer des progrès significatifs. Le taux de fréquence d'accidents est ainsi passé de 24,4 en 2010-2011 à 18,76 en 2011-2012, à 11,75 en 2012-2013 et à 9,22 en 2013-2014. Ces résultats traduisent l'attention particulière portée par Bonduelle aux questions de sécurité et ceci sur chacun de ses sites, partout dans le monde, à l'image de Strathroy (Canada) où aucun accident n'a été déploré ces six dernières années. Ils rappellent aussi que la sécurité est l'affaire de tous, au quotidien, et que la vigilance de tous les instants est indispensable pour éviter les accidents, à l'exemple de celui qui a coûté la vie à un collaborateur du groupe sur le site de Bordères (France) en août 2013.

En plus des actions entreprises dans les différentes business units, BELL et FRESH ont déployé la méthode STOP™ (sécurité au travail par l'observation préventive) développée par DuPont de Nemours. Cette démarche entre dans le cadre d'un des 22 chantiers du programme VegeGo! afin de parvenir à 0 accident avec arrêt de travail au plus tard en 2025. Ce programme est fondé sur l'expérience de l'entreprise DuPont de Nemours, qui a mis en place des solutions pour éradiquer les accidents de travail. Des salariés de Bonduelle Fresh Europe ont été formés pour animer et déployer ce dispositif sur leurs sites respectifs. La mise en place chez BELL a débuté sur les sites de Renescure, d'Estrées-Mons (produits surgelés), de Bordères et de Labenne. L'expérience de ces usines profitera ensuite aux autres sites français et européens de la business unit.

**La méthode STOP™, sécurité au travail par l'observation préventive, élaborée** par DuPont de Nemours, repose sur l'observation préventive des comportements. Elle permet aux collaborateurs d'intégrer les comportements les plus sûrs dans leur culture de travail, d'optimiser les performances de sécurité et de réduire/éliminer les blessures et les maladies professionnelles. Pour ceci, les participants sont formés à des méthodes leur donnant toutes les connaissances, les outils et la volonté nécessaires pour travailler de manière plus sûre. Les salariés formés peuvent ensuite déployer ces acquis à leurs collègues et collaborateurs, pour que chacun soit au cœur de la sécurité au quotidien.

Les multiples initiatives déployées en 2013-2014 ont permis de considérablement améliorer les résultats en termes de sécurité.

- Amérique du Nord :

Installation d'un programme de récompense pour les sites n'enregistrant aucun accident durant chaque exercice. La somme – entre 5 000 et 10 000 dollars par année sans accident – est investie dans des installations qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie sur les sites ou de l'environnement des collaborateurs.

- Brésil :

Aucun accident avec arrêt de travail n'a été constaté durant l'exercice 2013-2014.

- Europe :

Lancement de la méthode STOP™, sécurité au travail par l'observation préventive auprès des business units FRESH et BELL. Cette business unit est parvenue à réduire de 50 % le nombre d'accidents avec arrêts de travail au cours des deux dernières années.

- Russie :

Grâce aux initiatives mises en place, seuls deux accidents avec arrêt de travail sont à déplorer dans le pays en 2013-2014.

## SALAIRES ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Dans l'ensemble des pays dans lesquels est présent Bonduelle au travers de ses quatre business units, le groupe mène une politique salariale ajustée en s'efforçant, au-delà des *minima* sociaux en vigueur, de proposer des rémunérations conformes aux salaires en cours de son secteur d'activité.

## DIALOGUE SOCIAL

Conformément à sa Charte Éthique, communiquée en 2012-2013 aux dirigeants et qui a été déployée en 2013-2014 dans l'ensemble des pays d'implantation du groupe, Bonduelle privilégie l'ouverture et le dialogue dans les relations internes. Le groupe respecte le droit de ses collaborateurs de former ou de rejoindre toute organisation représentative de leurs choix, qu'il s'agisse notamment de syndicats ou d'organisations de travailleurs, et de s'organiser pour participer à des négociations collectives. Il respecte le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux et s'engage à négocier avec eux sur les questions d'intérêt collectif. Le groupe ne déplore pas de crise sociale

## Engagements sociaux et sociétaux

sur l'exercice 2013-2014. Au total, il a signé, sur cette même période, 45 accords collectifs, avec les différentes instances représentatives des salariés dans les pays où il est présent.

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) se réunit *a minima* une fois par an afin notamment d'exposer les orientations stratégiques du groupe et le bilan de l'exercice écoulé en Europe. Le Comité de Groupe France est l'instance représentative des activités de Bonduelle présentes sur le territoire français (conserve, surgelé, frais et traiteur).

Le Comité de Groupe permet notamment à Bonduelle de fournir aux instances représentatives des salariés français (48 % des effectifs) des informations complémentaires, au-delà de ses obligations légales, sur les activités de Bonduelle en Europe et hors Europe.

La dynamique du dialogue social au sein du Groupe Bonduelle s'est notamment illustrée en 2013-2014 par la signature de différents accords et avenants en France, en plus des négociations annuelles obligatoires sur les rémunérations et conditions de travail :

- accord sur la prévoyance risques lourds, signé en août 2013. Il s'agit d'un accord collectif instituant les évolutions des garanties complémentaires incapacité, invalidité et décès. Cet accord uniformise la gestion de la prévoyance au sein de l'entreprise ;
- accord sur la gestion prévisionnelle et intergénérationnelle des compétences (GPIC) qui répond aux obligations du contrat de génération, de l'accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et de l'accord sur les seniors. Il fait également référence aux accords sur la pénibilité et la promotion de l'égalité professionnelle ;
- avenant à l'accord sur la mutuelle santé ;
- avenant à l'accord d'intéressement.

## EMPLOI LOCAL

Les accords sociaux signés par Bonduelle s'inscrivent dans la continuité des actions menées de longue date par le groupe, qui développe depuis des années des actions spécifiques dédiées aux personnels saisonniers. De par la nature de ses activités, rythmées par les récoltes, Bonduelle emploie en effet un nombre important de saisonniers. Les emplois saisonniers représentent 18 % de l'ensemble des contrats du Groupe Bonduelle (en équivalent temps plein). Ils sont fidélisés grâce à une politique de rémunération attractive et des contrats de travail par type de récolte leur assurant une activité professionnelle compatible avec d'autres emplois saisonniers. À ce titre, Bonduelle travaille, sur certains sites, en lien avec des groupements d'employeurs afin de partager les compétences et d'assurer une régularité d'activité aux saisonniers qui peuvent bénéficier de formations spécifiques telles que la qualification « cariste ». Cette politique passe également par le développement, aux États-Unis et au Canada, de maisons d'accueil permettant aux travailleurs saisonniers de loger dans de bonnes conditions. Le groupe offre par ailleurs des sessions de formation spécifiques à ce personnel maîtrisant peu ou mal l'anglais grâce à un système de vidéo-enseignement. Il déploie également, en Italie par exemple, des programmes spécialement dédiés aux saisonniers n'ayant pas une bonne connaissance de la langue locale, et, en Hongrie notamment, des systèmes de ramassage par bus leur évitant de supporter les

coûts de transport pour se rendre sur leur lieu de travail. Toutes ces initiatives contribuent à fidéliser les saisonniers.

Selon les bassins d'emplois où ses sites sont implantés, Bonduelle privilégie l'emploi local ou l'accueil de personnes issues de zones économiques offrant peu d'opportunités professionnelles. Les procédures de recrutement favorisent l'embauche d'employés et de dirigeants locaux pour mener à bien ses activités, à l'exemple de la Hongrie où la majorité des travailleurs et des cadres sont Hongrois (deux expatriés français).

**Le Groupe Bonduelle est cofondateur et finance depuis le début de l'année 2014 le fonds de dotation « Agir avec la jeunesse du Nord-Pas de Calais.** Ce fonds permet de financer différentes initiatives, notamment la Fondation « École de la deuxième chance ». Le site de Villeneuve-d'Ascq a décidé de développer les échanges avec cet organisme dans le cadre du projet VegeGo! – « S'impliquer dans la vie locale de nos implantations ».

## MANAGEGO! : UN NOUVEL OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Au travers de son histoire, Bonduelle a développé un modèle de management spécifique, influencé par ses métiers, son mode de gouvernance et ses valeurs. Ce modèle est au cœur de la réussite du groupe. Il doit aussi être une des clés de la construction de son avenir et de sa pérennité. Avec VegeGo! Bonduelle s'est donné des ambitions fortes en termes de croissance, de création de valeur, de développement international, de sécurité. ManageGo! fixe aujourd'hui un repère commun pour tous les managers du groupe. Ce programme, issu d'une co-construction entre des managers Bonduelle et des experts Ressources Humaines de l'entreprise, est en phase de déploiement progressif. Plus de 400 collaborateurs ont déjà été formés et le processus se poursuivra en 2014-2015.

ManageGo! rassemble et invite chacun des managers à trouver le bon équilibre entre bienveillance et exigence, en lien avec nos valeurs et nos ambitions. ManageGo! pose les 3 dimensions du management Bonduelle :

- cultiver la performance : le manager est ambitieux et exigeant, il est orienté performance et crée de la valeur durable ;
- développer les hommes : le manager s'engage dans l'accompagnement, le développement et l'évolution de tous ses collaborateurs ;
- être agile : le manager fait preuve d'ouverture, d'écoute et d'anticipation. Il adapte son management aux contextes et aux personnes.

Ce modèle de management doit nourrir l'ambition du groupe : « être le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale ».

ManageGo! s'inscrit également dans le développement et l'accompagnement des potentiels. Ces deux éléments sont centraux dans la politique de ressources humaines du Groupe Bonduelle qui, pour assurer la poursuite de son développement international et saisir les opportunités de croissance qui s'ouvrent à lui, doit pouvoir compter sur les meilleures compétences dans chacun des pays où

il est implanté. Cette vision internationale anime l'ensemble de la politique RH du groupe.

Enfin, la formation est d'autant plus essentielle que les effectifs du groupe ne cessent de croître : 6 983 permanents en 2013-2014 contre 6 736 en 2012-2013. La politique de formation de Bonduelle privilégie l'accompagnement et le développement de la sécurité dans l'ensemble de ses activités, la capitalisation des compétences, la découverte et l'intégration au groupe, et le développement des nouveaux talents. Le taux de formation des salariés est de 1,60 % (dépenses de formation rapportées à la masse salariale) et la durée moyenne de formation est de 27 heures.

**« Networking, connecting people and growing together »**

Bonduelle a lancé en février 2013 dans l'ensemble du groupe le projet de déploiement et d'appropriation d'un nouvel outil collaboratif : « *Networking, connecting people and growing together* ». La plateforme Google et ses applications sont au centre du dispositif : e-mail/tchat, agendas, réseau social, collaboration simultanée sur un document et salle de réunion virtuelle. En plus des formations, un programme d'accompagnement a été mis en place pour les utilisateurs. Aujourd'hui les 3 500 collaborateurs connectés du Groupe Bonduelle sont utilisateurs de la plateforme *Networking*.

## DIVERSITÉ

Le Groupe Bonduelle est attaché à la diversité de ses collaborateurs. Il s'engage à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relation et de conditions de travail. Cette politique de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à l'embauche mais perdure également durant l'ensemble du parcours professionnel. Elle s'accompagne d'actions destinées à favoriser la diversité.

La féminisation du personnel de management s'est poursuivie en 2013-2014 avec la nomination d'une Directrice marketing dans la business unit FRESH et d'une Responsable marketing au Brésil. Aux États-Unis et au Québec, deux femmes occupent désormais les fonctions de Directrice des ressources humaines. De plus, une femme a été nommée Responsable du contrôle de gestion du groupe.

L'emploi des salariés porteurs de handicap est un autre pilier de la politique diversité du groupe. En France, notamment, de nombreuses initiatives existent en matière de handicap :

- création de la Mission Handicap au sein de la DRH France avec un pilote dans chaque établissement et un Comité Paritaire de suivi au niveau du groupe ;
- organisation de campagnes d'information et de sensibilisation pour les collaborateurs présentant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 10 % ;
- communication régulière sur les actions menées *via* le journal interne et l'Intranet ;
- ouverture de tous les postes accessibles aux personnes porteuses de handicap ;

- tutorat possible avec accord collaborateur porteur de handicap ;
- formation ou sensibilisation des acteurs directs de la politique handicap de l'entreprise aux spécificités de l'emploi des porteurs de handicap ;
- développement de l'accueil de stagiaires issus du milieu protégé.

### Le Trophée de l'Économie Responsable Mention Or a été

remis à Bonduelle en juillet 2013, saluant ainsi la politique d'insertion des travailleurs porteurs de handicap menée par le groupe. Organisés par le Réseau Alliances (nord de France), les Trophées de l'Économie Responsable récompensent chaque année les démarches d'entreprises intégrant la Responsabilité Sociétale au cœur de leur stratégie. Ce Trophée, décerné dans la catégorie des entreprises de plus de 500 salariés, a été remis par Pierre De Saintignon, Vice-président du Conseil régional du Nord – Pas-de-Calais à Christophe Bonduelle, Président du groupe et à Hélène D'Huyveter, Directrice de l'usine de Renescure, site pilote de cette démarche. En effet, depuis 2008, le site historique et berceau du Groupe Bonduelle, emploie 3 travailleurs porteurs de déficiences intellectuelles en Contrat à Durée Indéterminée. Après avoir effectué un important travail préparatoire en collaboration avec les Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) « les Papillons Blancs » d'Hazebrouck, un processus de sélection et de recrutement avait été mis en place par le service Ressources Humaines de l'usine, processus accompagné de la formation de 3 référents Bonduelle pour faciliter et accompagner leur intégration. Cette initiative a contribué à renforcer les liens de l'usine Bonduelle de Renescure avec son environnement.

Pour compléter sa politique diversité, Bonduelle a signé en France avec les partenaires sociaux un accord sur la gestion prévisionnelle et intergénérationnelle des compétences (GPIC). Il répond aux obligations du contrat de génération, de l'accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et de l'accord sur les seniors. Il fait également référence aux accords sur la pénibilité et la promotion de l'égalité professionnelle. La signature de cet accord doit ancrer les démarches engagées depuis plusieurs années en faveur de la diversité, grâce à de nouvelles actions de sensibilisation en interne et à l'implication de tous les collaborateurs.

### Bonduelle reçoit le trophée « Coup de cœur du jury » des Chênes en'Or

La deuxième édition des Chênes en'Or organisée par la banque française Société Générale s'est déroulée en mai 2014. Cet événement a pour vocation de récompenser les entreprises familiales des régions Nord-Pas de Calais, Haute Normandie et Picardie ayant assuré une croissance durable et dont le capital est détenu à plus de 50 % par une même famille depuis au moins deux générations.

## Engagements sociaux et sociétaux

## DROITS DE L'HOMME

Bonduelle respecte les règles internationales en matière de travail. Il s'attache au respect de la charte européenne des droits fondamentaux au sein de son organisation. Le groupe s'engage également à respecter et à promouvoir les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'abolition effective du travail des enfants, et à l'élimination du travail forcé ou obligatoire. La majorité des pays où Bonduelle intervient comme employeur est signataire de ces conventions. Les engagements internes de Bonduelle permettent d'assurer le respect de ces conventions au-delà des engagements des pays. En effet, les pays non-signataires des conventions sont les suivants :

- convention n° 135 concernant les représentants des travailleurs : Belgique, Canada, États-Unis ;
- convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective : Canada, États-Unis ;
- convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical : Brésil, États-Unis ;
- convention n° 138 sur l'âge minimum de travail : Canada, États-Unis ;

- convention n° 111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession : États-Unis.

Tous les pays Bonduelle ont ratifié les conventions suivantes :

- convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants ;
- convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé.

Dans le cadre de sa Charte Éthique, Bonduelle exige de l'ensemble de ses collaborateurs, de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent strictement toutes les dispositions législatives relatives à leurs activités et leur environnement professionnel. Il encourage ses sous-traitants et fournisseurs à s'engager dans une démarche éthique.

Enfin, le Groupe Bonduelle est membre depuis 2003 du *Global Compact*, une initiative lancée en 2000 par les Nations Unies incitant les entreprises à adopter des valeurs fondamentales selon dix principes inspirés de la déclaration universelle des droits de l'Homme, de la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la convention des Nations Unies contre la corruption.

## C. RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS

Indicateur	2012-2013	2013-2014
Effectifs	6 736 permanents	6 983 permanents
	9 758 équivalent temps plein	9 569 CDI, CDD, saisonniers et autres en équivalent temps plein

## ■ Effectif total par type de contrat de travail et zone géographique (en équivalent temps plein)

	Europe			Total
	France	hors France	Hors Europe	
Permanents	3 343	1 422	2 058	6 824
Non Permanents	300	137	95	532
Saisonniers	628	441	637	1 706
Autres	217	167	123	507

## ■ Effectif total par sexe, statut, âge et zone géographique (effectifs permanents)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femmes	1 390	625	760	2 775
Hommes	1 986	875	1 347	4 208
Cadres	693	316	223	1 232
Non-cadres	2 683	1 184	1 884	5 751
Permanents moins 26 ans	122	36	177	335
Permanents 26 - 35 ans	678	356	490	1 524
Permanents 36 - 45 ans	993	518	514	2 025
Permanents 46 - 49 ans	371	180	193	744
Permanents 50 - 55 ans	661	230	345	1 236
Permanents plus de 55 ans	551	180	388	1 119

Indicateur	2012-2013	2013-2014
Ancienneté (effectifs permanents)	0 à 3 ans : 1 530 4 à 9 ans : 1 571 + 9 ans : 3 635 Ancienneté Moyenne : 13,29	0 à 3 ans : 1 910 4 à 9 ans : 1 476 + 9 ans : 3 597 Ancienneté Moyenne : 12,81
Embauches en nombre de contrats	CDI : 589 CDD : 1 095 Saisonniers : 4 986	CDI : 784 CDD : 1 187 Saisonniers : 6 473
Personnes porteuses de handicap	232 équivalent temps plein	268 équivalent temps plein
Turnover total groupe	11,64 % *	12,84 % *

## ■ Départs par type de contrat

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total	
Cadres	Du fait d'un licenciement	9	9	3	21
	Du fait d'un décès, de la retraite ou d'une rupture conventionnelle	15	1	5	21
	Du fait du salarié (démission, fin période essai)	17	12	6	35
	Du fait d'une mutation	20	0	0	20
Non-Cadres	Du fait d'un licenciement	76	65	198	339
	Du fait d'un décès, de la retraite ou d'une rupture conventionnelle	70	94	78	242
	Du fait du salarié (démission, fin période essai)	172	92	667	931
	Du fait d'une mutation	13	1	6	20

## Engagements sociaux et sociétaux

## ■ Turnover par sexe \*

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Turnover Femmes	5,0 %	8,3 %	24,3 %	11,24 %
Turnover Hommes	6,9 %	9,8 %	27,0 %	13,96 %
Départs Femmes	94	78	269	441
Départs Hommes	180	121	487	788

## ■ Turnover par âge \*

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Turnover moins 26 ans	1,5 %	2,6 %	8,9 %	3,99 %
Turnover 26 - 35 ans	1,7 %	2,7 %	6,9 %	3,51 %
Turnover 36 - 45 ans	0,8 %	1,6 %	3,7 %	1,86 %
Turnover 46 - 49 ans	0,3 %	0,6 %	1,6 %	0,77 %
Turnover 50 - 55 ans	0,3 %	0,6 %	1,8 %	0,83 %
Turnover plus de 55 ans	1,5 %	1,1 %	3,1 %	1,88 %
Départs moins de 26 ans	67	57	258	382
Départs 26 - 35 ans	76	59	201	336
Départs 36 - 45 ans	34	35	109	178
Départs 46 - 49 ans	14	12	48	74
Départs 50 - 55 ans	15	13	51	79
Départs plus de 55 ans	68	23	89	180

Indicateur	2012-2013	2013-2014
Formation	1,57 %	Part de la masse salariale : 1,6 %
	123 795	Nombre d'heures de formation : 168 293
	23 heures	Durée moyenne de formation par individu : 27 heures
	39,08 % de femmes 60,92 % d'hommes	Répartition des heures de formation par sexe : 29,48 % de femmes et 70,52 % d'hommes
Conditions de sécurité	11,75	Taux de fréquence des accidents du travail : 9,22
	0,61	Taux de gravité des accidents du travail : 0,42
	1,39	Taux de gravité des maladies professionnelles pour la France : 1,00

\* Périmètre : départs à l'initiative du salarié, du fait d'un décès, d'une rupture conventionnelle ou d'un départ en retraite.



## ■ Répartition des accidents du travail (AT)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femmes – Taux de fréquence	14,56	6,75	6,21	10,16
Hommes – Taux de fréquence	12,26	8,53	4,30	8,61
<b>Taux de fréquence</b>	<b>13,20</b>	<b>7,80</b>	<b>4,98</b>	<b>9,22</b>
Femmes – Nombre AT avec arrêt	42	10	12	64
Hommes – Nombre AT avec arrêt	51	18	15	84
<b>Nombre AT avec arrêt</b>	<b>93</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>148</b>
Femmes – Taux de gravité	1,04	0,16	0,38	0,63
Hommes – Taux de gravité	0,41	0,31	0,13	0,29
<b>Taux de gravité</b>	<b>0,67</b>	<b>0,25</b>	<b>0,22</b>	<b>0,42</b>
Femmes – Nombre jours perdus AT	3 005	231	727	3 963
Hommes – Nombre jours perdus AT	1 713	655	458	2 826
<b>Nombre jours perdus AT</b>	<b>4 718</b>	<b>886</b>	<b>1 185</b>	<b>6 789</b>

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femmes – Taux de gravité MP	1,95	ND	ND	1,95
Hommes – Taux de gravité MP	0,33	ND	ND	0,33
Taux de gravité MP	1,00	ND	ND	1,00
Femmes – Nombre jours perdus AT MP	5 632	ND	ND	5 632
Hommes – Nombre jours perdus AT MP	1 382	ND	ND	1 382
Nombre jours perdus AT MP	7 014	ND	ND	7 014
		Données non disponibles		

Indicateur	2012-2013	2013-2014
Restructurations industrielles	454	Effectif concerné par les restructurations industrielles et ayant bénéficié d'une aide au reclassement : 0
Organisation du temps de travail	15 914 984 4,46 %	Nombre d'heures travaillées : 16 058 864 Taux d'absentéisme : 3,42 %
Rémunération et évolution	241 900 106 euros 80,45 % 87,13 % de femmes et 78,70 % d'hommes.	Montant des rémunérations (CDI + CDD + saisonniers) : 246 789 278 euros Part des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques : 78,05 % Répartition par sexe des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques : 77,71 % de femmes et 78,28 % d'hommes

## 2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques

Intégrité, confiance, simplicité, excellence, ouverture, équité et souci de l'Homme : ces 7 valeurs fondatrices sont au cœur du projet d'entreprise du groupe. Bonduelle développe une collaboration équitable et innovante avec ses partenaires économiques notamment au travers de sa charte d'achats déployée en 2013-2014 sur l'ensemble des continents sur lesquels le groupe est présent.

### A. RAPPELS DES OBJECTIFS

Impacts sociaux	Objectifs 2013-2014	Faits marquants 2013-2014
<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des normes de comportement : Éthique</li> <li>Sécurité alimentaire des consommateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étendre le périmètre des fournisseurs adhérents au Global Compact</li> <li>Étendre le périmètre des fournisseurs répondant à 23 critères de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Extension du périmètre de suivi des engagements Global Compact au Canada</li> <li>Extension du suivi des risques de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) des fournisseurs à 3 Pays : Allemagne, Hongrie et Pologne</li> <li>Intégration du questionnaire RSE dans les pré-sélections des nouveaux appels d'offres</li> <li>Finalisation de la charte achats</li> </ul>

### B. MOYENS MIS EN ŒUVRE

#### POLITIQUE D'ACHAT DU GROUPE BONDUELLE

L'engagement sociétal du Groupe Bonduelle s'illustre notamment par son implication sur la chaîne de valeur : politique d'approvisionnement, de formation et de sensibilisation intégrant des critères environnementaux et sociaux.

La Direction des achats de Bonduelle a pour vocation de contribuer au développement et à la pérennité du groupe en achetant selon une qualité définie et constante, dans un rapport qualité/prix équilibré, en mettant en œuvre les moyens nécessaires à la maîtrise de la sûreté et la sécurité produits, des risques financiers et des contraintes techniques et risques de malveillance. Cette logique d'achat inclut notamment une recherche permanente des acteurs de la filière et une veille concurrentielle permettant d'être dans le prix du marché.

La politique qualité achats s'inscrit dans une déclinaison de la politique qualité groupe selon trois axes fondamentaux :

- écouter et satisfaire les besoins et attentes de nos clients internes ;
- assurer la qualité des produits et prestations achetés en conformité avec les cahiers des charges et la réglementation et garantir la sécurité alimentaire ;
- mettre en œuvre une dynamique d'amélioration continue.

Tout comme pour les achats de légumes cultivés par ses partenaires producteurs (3 440, regroupés en organisations de producteurs) – signataires d'une charte d'approvisionnement particulièrement rigoureuse revue en 2013-2014 – Bonduelle s'attache pour ses autres fournitures (boîtes métalliques, cartons et films d'emballage, légumes et ingrédients entrant dans la composition de ses recettes et non cultivés ou produits par le groupe, énergie, denrées animales, publicité et communication ou semences) à mettre en avant ses valeurs fondatrices, dont l'équité, l'excellence et l'ouverture. Le groupe exige ainsi de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent toutes les dispositions législatives liées à leurs activités et à leur environnement professionnel.

De plus, cette politique d'achat se traduit par l'intégration de critères de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) dans les appels d'offres (passés à l'échelle du groupe ou localement). Ces critères prennent en compte, dans les contrats, les principes du Global Compact et de la charte d'approvisionnement concernant les achats de matières premières agricoles.

Pour les denrées alimentaires, Bonduelle a mis en place des procédures spécifiques pour évaluer et maîtriser les risques sanitaires et de malveillance liés aux produits. Pour les emballages, Bonduelle recherche en permanence l'optimisation des consommations de matières premières.

#### ENCOURAGER LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS À S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE RSE

Dans le cadre de la relation contractuelle, les fournisseurs s'engagent à respecter les principes du *Global Compact* auxquels Bonduelle a adhéré en 2003. Cette démarche est en cours de déploiement à l'échelle du groupe. En 2013-2014, la Russie, l'Italie et le Canada ont adhéré à ce dispositif. Par exemple, en 2013-2014, plus de 95 % des contrats d'achats de boîtes de conserve intègrent les principes du *Global Compact*. Les boîtes métalliques représentent le principal poste d'achats.

Les décisions d'achats reposent sur une évaluation objective de la fiabilité et de l'intégrité du fournisseur ou du sous-traitant ainsi que de l'attractivité globale de son offre tant économique qu'en termes de RSE. Les acheteurs de la Direction des achats groupe – avec, pour certains produits, des relais locaux – doivent également prendre en compte le rôle important qu'ils ont dans l'écosystème local. Cela est d'ailleurs inhérent aux activités de Bonduelle.

Les relations avec les fournisseurs sont par ailleurs fondées sur une confiance réciproque et dans le respect du souci de l'Homme et de la simplicité. Bonduelle s'attache à travailler ainsi avec ses partenaires pour garantir dans la durée la meilleure performance économique, qualitative et environnementale.

Bien que la politique du groupe soit de s'approvisionner au plus près des bassins de consommation, les approvisionnements, pour certains types de produits, doivent parfois se faire dans des pays plus éloignés, notamment en Afrique. Dans ce cas, l'entreprise choisit des partenaires organisés de manière à travailler avec des petits producteurs, leur garantissant ainsi des revenus complémentaires à leur activité et à la culture vivrière. Les partenaires de Bonduelle ont des certifications en matière de qualité et ils accompagnent leurs producteurs afin de limiter et maîtriser au mieux les traitements nécessaires aux cultures. Ce travail de long terme avec des partenaires reconnus est, pour Bonduelle, l'assurance de contribuer efficacement au développement économique local tout en maîtrisant la traçabilité. L'un d'entre eux propose par exemple aux petits producteurs travaillant pour lui des solutions de micro-crédit servant à financer leur location, leur main-d'œuvre, ou encore un service de soins aux salariés de l'usine. Pour s'assurer du respect des critères de production définis par Bonduelle et pour accompagner ses partenaires dans une démarche de progrès continu, le groupe assure une présence permanente ou périodique par ses propres collaborateurs.

### FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2013-2014

- Extension du périmètre de suivi des engagements Global Compact au Canada.
- Extension du suivi des risques de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) des fournisseurs à 3 Pays : Allemagne, Hongrie et Pologne.
- Intégration du questionnaire RSE dans les pré-sélections des nouveaux appels d'offres. Cette démarche renforce notre attention sur l'évaluation du risque RSE d'un prospect et devient un critère dans le *scoring* du fournisseur.
- Finalisation de la charte des achats. Signée par tous les acheteurs de Bonduelle, elle s'inscrit dans le cadre de la Charte Éthique du groupe et décline les 7 valeurs de l'entreprise dans l'exercice de la fonction achats et dans le cadre de la responsabilité sociétale de Bonduelle. Elle a pour vocation de définir un cadre comportemental cohérent vis-à-vis de nos prospects et fournisseurs, quels que soient l'acheteur et le pays, répondant ainsi à l'attente de nos clients.

2

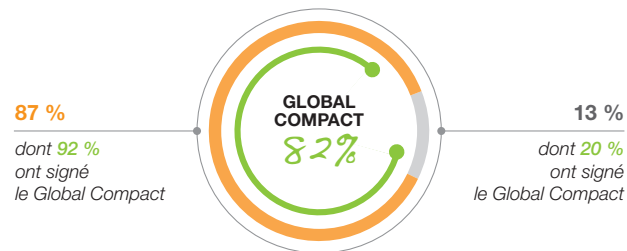
## C. RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS

	Indicateur	
	Taux de couverture du budget avec engagement au respect des principes du Global Compact, contrats et hors contrats	
Périmètre *	2012-2013	2013-2014
France	77 %	85 %
Hongrie	85 %	87 %
Pologne	70 %	78 %
Allemagne	34 %	42 %
Italie	---	43 %
Portugal	---	9 %
Russie	---	64 %
<b>TOTAL TOUS PAYS - PÉRIMÈTRE 2012-2013</b>	<b>70 %</b>	<b>80 %</b>
Canada		96 %
<b>TOTAL TOUS PAYS - PÉRIMÈTRE 2013-2014</b>		<b>82 %</b>

\* Achats réalisés par le groupe, notamment les boîtes métalliques, les cartons et les films d'emballage, les légumes et les ingrédients entrant dans la composition de ses recettes non cultivés ou produits par le groupe, l'énergie, les denrées animales, la publicité et la communication et les semences. Ce périmètre est variable selon les pays.

## INDICATEUR ACHATS 2013 = COUVERTURE DU BUDGET AVEC ENGAGEMENT AU RESPECT DES PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT

### ■ TOUS PAYS (À périmètre 2013-2014)



### ■ TOUS PAYS (À périmètre 2012-2013)



- Part du budget couverte par des contrats BONDUELLE
- Part du budget uniquement couverte par des accords tarifaires
- Part du budget couverte par des engagements au respect des principes du Global Compact

## 2.4.3 Engagements sociétaux

Bonduelle entend pleinement participer aux problématiques sociétales actuelles pour faire évoluer durablement les comportements alimentaires et encore affirmer son engagement auprès des communautés proches de ses implantations.

### A. ALIMENTATION DURABLE

#### DÉVELOPPER ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES

Bonduelle devient partenaire de VeggiEAT, un projet de recherche européen consacré à la promotion de la consommation de légumes chez les adolescents et les seniors. Le groupe s'associe à trois universités européennes (Bournemouth en Angleterre, Aalborg au Danemark et Florence en Italie) et au Centre de Recherche de l'Institut Paul Bocuse à Lyon. Ce projet, monté par un consortium de partenaires académiques et privés, a été doté d'un budget de 1,6 million d'euros par la Commission européenne et se déroulera d'octobre 2013 à octobre 2017. L'équipe de recherche et de développement du Groupe Bonduelle, ainsi que les équipes marketing des pays concernés, travailleront pendant 4 ans à alimenter les connaissances sur les leviers de consommation de légumes. Le Groupe Bonduelle s'y impliquera particulièrement grâce à ses expertises dans le domaine des sciences sensorielles, des sciences du consommateur, de la nutrition, et de la physiologie végétale.

#### NutriGO, une plateforme de référence sur la nutrition

Lancée fin 2013, la plateforme NutriGO, accessible en interne aux collaborateurs du groupe via l'application Google Drive est un centre de ressources sur l'ensemble des thématiques liées à la nutrition : produits, *process* de fabrication, engagements du groupe dans ce domaine, informations sur les nutriments, réglementation liée à la communication sur les aspects nutritionnels et réponses aux questions les plus fréquemment posées. Il s'adresse en particulier aux équipes marketing, vente, communication, qualité, recherche et développement et emballages. L'ambition est de partager le savoir-faire de Bonduelle en matière de nutrition et de soutenir les collaborateurs dans l'élaboration de leurs projets avec des informations objectives et fiables afin de communiquer en toute transparence avec les clients, dans le respect du cadre réglementaire. NutriGo est l'aboutissement du projet Mistral Gagnant, engagé en 2011-2012.

#### FAIRE ÉVOLUER DURABLEMENT LES COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES : LA FONDATION LOUIS BONDUELLE

La Fondation Louis Bonduelle est née en 2004 du désir du groupe de contribuer au débat sur l'alimentation et de concrétiser son engagement dans le domaine de la nutrition. La Fondation Louis Bonduelle a pour mission de faire évoluer durablement les comportements alimentaires en plaçant les légumes et leurs bienfaits au centre de son action.

À travers la Fondation d'entreprise Louis Bonduelle, le groupe lance chaque semestre depuis 2007, un appel à projets destiné à soutenir les initiatives locales, dont l'objectif est d'aider les populations à mieux se nourrir. Ces appels, ouverts mondialement, ont déjà permis de soutenir 195 projets, soit plus de 300 000 bénéficiaires, pour un budget total de 452 milliers d'euros.

De même, chaque année depuis 2005, la Fondation Louis Bonduelle propose un prix de recherche de 10 000 euros destiné à soutenir un travail de thèse lié à l'alimentation. Le périmètre de ce prix est également mondial. Les efforts de soutien à la recherche menés par la Fondation Louis Bonduelle représentent plus de 1 180 milliers d'euros. Une information théorique et pratique sur les méthodes pour faire évoluer les comportements alimentaires est par ailleurs proposée sur le site Internet de la Fondation Louis Bonduelle. Son contenu est accessible en anglais, français, italien et néerlandais. Il est également accessible en espagnol depuis avril 2014.

La Fondation d'entreprise Louis Bonduelle est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 7 membres bénévoles :

- 3 experts indépendants : Marie-Laure Frelut – pédiatre et secrétaire du bureau de l'*European childhood obesity group*, Jean-Charles Fruchart – Président de la Société Internationale d'Athérosclérose et Béatrice de Reynal – nutritionniste ;
- 4 représentants du groupe : Christophe Bonduelle – Président de la Fondation Louis Bonduelle et Président du Groupe Bonduelle, Jean-Bernard Bonduelle – Directeur des relations extérieures et du développement durable, Christophe Château – Directeur de la communication et du marketing *corporate* et Laurence Depeyay – Responsable nutrition.

#### L'action de la Fondation Louis Bonduelle repose sur trois piliers :

- **informer et sensibiliser**, en livrant via son site Internet [www.fondation-louisbonduelle.org](http://www.fondation-louisbonduelle.org) des données et outils pratiques sur les légumes à destination des enseignants, des professionnels de la santé, des journalistes et du grand public ;
- **soutenir la recherche**, avec chaque année un prix destiné à soutenir un travail de thèse et un partenariat avec l'*European childhood obesity group*. La Fondation est de plus cofondatrice de la Fondation Cœur et Artères, reconnue d'utilité publique ;
- **mettre en place et soutenir des actions de terrain visant à faire évoluer les pratiques alimentaires** auprès des cibles qui en ont le plus besoin, comme les enfants ou les personnes en situation précaire, afin de leur permettre de replacer les légumes au cœur de leur alimentation.

## FAITS MARQUANTS 2013-2014

En 2014, la Fondation Louis Bonduelle a fêté ses dix ans : dix ans de sensibilisation du grand public et des professionnels de santé pour faire évoluer durablement les comportements alimentaires, de soutien à des actions de terrain et à la recherche.

**En lien avec l'année européenne du gaspillage alimentaire**, l'édition 2014 des Rencontres de la Fondation, qui s'est déroulée le mardi 20 mai à la maison de la RATP à Paris, avait pour thématique « Comportements alimentaires et gaspillage : pertes alimentaires, déni et contradictions ». Chercheurs, acteurs de la nutrition et journalistes ont été conviés à écouter trois intervenantes dresser un état des lieux de la situation et exposer les pistes actuellement explorées par la recherche pour tenter d'endiguer ce phénomène. Ils ont ensuite assisté à la présentation d'une des actions de terrain soutenues par la Fondation : La Brigade des compotes, un projet de lutte contre le gaspillage mené par l'association Active. Puis, à un retour sur les travaux réalisés par les deux titulaires du Prix de recherche 2012. Et enfin, à la remise du Prix de Recherche Louis Bonduelle 2014 à deux lauréates, Géraldine Camilleri (université de Paris 13) étudiante française qui travaille sur les déterminants psychologiques des comportements alimentaires et de l'état nutritionnel des Nutrinautes, dans le cadre de la grande enquête nationale Nutrinet-Santé ; et Nùria Rosique Esteban, étudiante espagnole actuellement en première année de thèse à l'université de Maastricht (Pays-Bas), qui cherche l'effet du stress chronique sur les préférences alimentaires.

Autre élément majeur de l'exercice, les actions de terrain menées en partenariat avec les Maisons d'accueil rurales pour personnes âgées (Marpa). La Fondation s'est associée avec la Fédération Nationale des Marpa pour développer des ateliers à destination des 162 Marpa du territoire français. L'opération Art et saveurs nature a diffusé en mars 2013 des kits validés par le Programme national pour l'alimentation, dans l'ensemble des Marpa. Des évaluations ont été menées durant le second semestre 2013. Résultats : avec en moyenne 11 participants par atelier, 65 % des responsables de Marpa ont jugé le kit fonctionnel et 68 % vont reproduire les ateliers.

La Fondation était également présente aux Journées Francophones de Nutrition à Bordeaux, du 11 au 13 décembre 2013. À la tenue d'un stand de sensibilisation s'est ajoutée une communication orale en plénière sur les travaux de recherche intitulés « Impact de la variété de l'offre des légumes sur les consommations alimentaires des personnes âgées vivant en maison de retraite ».

Enfin, l'ambition de Bonduelle est de développer ses engagements sociétaux dans chacun des pays où il est présent. C'est pourquoi sa Fondation met en place régulièrement de nouvelles implantations. En 2014, ses activités se sont étendues en Espagne.

### Partenariat entre la Fondation Louis Bonduelle et l'European childhood obesity group.

La Fondation Louis Bonduelle finance et participe à la mise en place d'un référentiel de connaissances pour les praticiens et les chercheurs en obésité infantile. Ce projet prendra la forme d'un e-book disponible sur le site de l'ECOG d'ici la fin de l'année 2014.

## HISTORIQUE

### 2004-2005

- Lancement de la Fondation en France ;
- Lancement de l'opération le Jour du légume ;
- Lancement du Prix de Recherche Louis Bonduelle ;
- Lancement du site Internet de la Fondation ;
- La Fondation Louis Bonduelle devient Co-fondateur de la Fondation Cœur et Artères, reconnue d'utilité publique.

### 2005-2006

- Lancement de la Fondation en Italie ;
- Premières actions de sensibilisation des salariés Bonduelle à une meilleure alimentation ;
- Lancement en France de l'action Les Robins du potager pour les enfants (9-11 ans) ;
- Lancement en Italie de l'action *Amici per la Tavola* pour les enfants (6-12 ans).

### 2006-2007

- Lancement de la Fondation en Belgique et aux Pays-Bas ;
- Lancement de l'action *Het Groente & Fruit Lab*, aux Pays-Bas pour les enfants (4-12 ans) ;
- Lancement en France de l'action Légumes 2000 pour les jeunes adultes ;
- La Fondation Louis Bonduelle reçoit le prix Nutridor pour sa communication nutritionnelle.

### 2007-2008

- Premiers appels à projets internationaux ;
- Premières Rencontres de la Fondation Louis Bonduelle organisées à Paris ;
- Lancement en France des actions en partenariat avec le Secours populaire français, le projet Ronde des légumes pour les populations en situation de précarité et attribution du logo Programme National Nutrition Santé ;
- Lancement en Italie de l'action *5ive* pour les enfants (6-12 ans).

**2009-2010**

- Lancement du Prix de Recherche European Childhood Obesity Group et Louis Bonduelle ;
- Prorogation pour 99 ans de la Fondation Louis Bonduelle en France ;
- Déjeuner-débat au Parlement européen de Bruxelles ;
- Collaborations avec Age Platform Europe ;
- Lancement en Italie de l'action *Orto in Condotta* pour les enfants (6-14 ans).

**2010-2011**

- Lancement de la Fondation au Canada ;
- Conclusion en France d'un partenariat avec la Fédération Nationale des Maisons d'accueil rurales pour personnes âgées ;
- La Fondation est reconnue auprès des professionnels de santé (Voir encadré : Étude réalisée par l'institut de sondage Opinion Way).

**2011-2012**

- Exposition au Parlement européen de Bruxelles ;
- Conclusion en France d'un partenariat avec le ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture ;
- Lancement en France de l'action Art et saveurs nature. Ces ateliers ont été reconnus par le ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture par l'attribution du logo du Programme national pour l'alimentation (PNA) ;
- Lancement en Italie de l'action *Il Gioco di in Orto*, destinée aux enfants (6-12 ans) avec le monde du légume et fait découvrir les différentes étapes à suivre pour créer un véritable jardin potager.

**2012-2013**

- Sixième Rencontres de la Fondation Louis Bonduelle sous le haut patronage du ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture ;
- En partenariat avec le ministère de l'Alimentation, lancement du projet Gustaterrium pour la construction d'une formation permettant la réalisation d'un potager transportable par des enfants ou des adultes ;
- Tenue d'un stand au congrès sur l'alimentation durable organisée en mai 2013 par les sociétés françaises, belges et anglaises de nutrition ;
- Mise à disposition de trois nouveaux dossiers scientifiques disponibles sur son site Internet :
  - comment se nourrir pour bien vieillir,
  - le comportement alimentaire des 11-15 ans en Europe,
  - Le magnésium dans les végétaux.

**2013-2014**

- 10 ans de la Fondation Louis Bonduelle ;
- Septièmes Rencontres de la Fondation avec pour thème « Comportements alimentaires et gaspillage : pertes alimentaires, déni et contradictions » ;
- Lancement du site Internet de la Fondation Louis Bonduelle en Espagne ;

- Lancement de deux appels à projets sur le gaspillage alimentaire ;
- Étude Opinion Way sur la Fondation (voir encadré) ;
- Parutions de deux nouveaux dossiers scientifiques disponibles sur son site Internet qui compte désormais plus de 60 000 visiteurs par mois : « Comment accompagner les adolescents dans leur émancipation alimentaire ? » et « Le gaspillage alimentaire : enjeux, causes et réalités ».

**L'étude réalisée en mai 2014 par l'institut de sondage Opinion Way pour la Fondation Louis Bonduelle** démontre que celle-ci est citée spontanément par les professionnels de santé à 18 % et par les journalistes spécialisés à 23 %. La Fondation bénéficie par ailleurs d'une bonne image auprès de tous les publics avec un ensemble de bonnes opinions de 91 % en 2014 auprès des professionnels de santé (contre 81 % en 2009), de 88 % de perception favorable chez les journalistes de santé (74 % en 2009) et de 86 % auprès du grand public. Globalement, la Fondation se place dans le Top 3 national des organismes et fondations ayant pour mission de faire évoluer durablement les comportements alimentaires, notamment à travers la consommation de légumes.

**B. COMMUNAUTÉS LOCALES**

Si la Fondation mène ses propres actions de terrain, elle apporte également un soutien financier à des projets locaux. La Fondation a lancé deux appels à projets internationaux en juin 2013 et en décembre 2013. Les deux appels ont pour thématique la lutte contre le gaspillage alimentaire.

**APPELS À PROJETS SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE : LES PROJETS RETENUS EN 2013-2014****France****ACTIVE – LA BRIGADE DES COMPOTES (71)**

Récoltes de fruits chez des particuliers donateurs par des cueilleurs bénévoles. L'association met en lien des bénévoles avec des particuliers donateurs de fruits de leur verger. Le projet consiste à récolter les fruits pour les redistribuer au profit des personnes démunies par l'intermédiaire de réseaux caritatifs de Saône et Loire. Les objectifs principaux de la Brigade des compotes sont : d'éviter le gaspillage des fruits et lutter contre la précarité alimentaire, de favoriser la consommation des fruits locaux pour tous, de développer des temps d'échanges et de solidarité entre les habitants. Lors de la saison 2013, deux tonnes de fruits ont évité d'être gaspillées et pu être distribuées aux bénéficiaires des associations caritatives grâce à la redistribution de la banque alimentaire.

**LA SOUPE AUX CAILLOUX – CUISINER LES RESTES (92)**

L'association mène des actions de sensibilisation à une consommation alimentaire responsable et met en place des ateliers cuisine sur ce thème. En 2013, l'association a organisé 13 ateliers cuisine à Nanterre, en Île de France auprès de jeunes travailleurs et d'enfants âgés de 9 à 11 ans. Le concept est simple : apprendre à cuisiner et réutiliser les restes, découvrir des trucs et astuces pour

**Engagements sociaux et sociétaux**

conserver plus longtemps les aliments. Les ateliers se clôturent par un repas commun entre participants et par la remise d'un livret de recette à refaire à la maison.

**LA TENTE DES GLANEURS DE GRENOBLE – DISTRIBUTION GRATUITE D'INVENDUS ORGANISÉE TOUS LES DIMANCHES (38)**

Les bénévoles de l'association la Tente des glaneurs récupèrent des produits auprès des commerçants des marchés et les redistribuent de manière équitable tout en recréant du lien social. Cette initiative a été lancée à l'origine à Lille par un bénévole des Restos du cœur. L'idée est partie d'un constat simple : chaque semaine, plusieurs tonnes de produits trop abimés pour être vendus mais toujours parfaitement comestibles sont jetés en fin de marché (fruits, légumes et pains donnés par les commerçants des marchés locaux). Ainsi, depuis l'ouverture de la tente en décembre 2010, 84 tonnes de nourriture ont été distribuées et près de 2 500 familles ont été aidées.

**ECO ET LOGIQUE (02)**

Sensibilisation, information et ateliers culinaires autour du gaspillage alimentaire auprès de familles en situation précaire. Le but de ce projet est la prise de conscience des enjeux financiers et sociaux du gaspillage et l'apprentissage de nouveaux modes de consommation.

**GROUPE D'APPUI ET DE SOLIDARITÉ (80)**

Animations dans les Accueils collectifs de mineurs (ACM) sur la thématique du gaspillage alimentaire. Le but : favoriser une prise de conscience chez les enfants et les jeunes, des enjeux éthiques, économiques, sanitaires et environnementaux de la réduction du gaspillage alimentaire et les encourager à adopter des comportements plus citoyens dans la consommation et l'usage des denrées alimentaires.

**À FLEUR DE PIERRE – LE POTAGER DANS L'ASSIETTE : RIEN NE SE JETTE (04)**

Basée à Digne les Bains, l'association met à disposition et anime quatre jardins partagés en organisant des ateliers de découvertes autour de la conservation des aliments.

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE BEAUSOLEIL (06)**

Le CCAS de Beausoleil développe un programme de sensibilisation des populations défavorisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le projet allie le jardin solidaire et l'épicerie sociale de la commune, avec notamment des conseils lors des achats, des ateliers sur le rangement des courses, et de l'information sur le traitement des déchets.

**CREA, MONDEVILLE – P'TITE PLANÈTE (14)**

Le centre culturel associatif CREA basé sur l'agglomération de Caen propose un spectacle dans un bus itinérant pour les enfants d'école primaire. Construit notamment avec des enseignants et des spécialistes de la gestion des déchets, le projet « P'tite planète » sensibilise au gaspillage alimentaire, au compostage et au recyclage des emballages.

**UNITÉ VOISINALE DES 400-ODACE (17)**

L'association implantée dans un quartier défavorisé de La Rochelle gère depuis 20 ans un économat. Les bénévoles proposent des produits alimentaires issus de circuits courts à prix coûtant. Des ateliers et des moments festifs sont mis en place pour sensibiliser sur les méthodes de conservation et les recettes permettant d'accommoder les restes.

**VICE ET VERSA (26)**

Ateliers pratiques sur le gaspillage alimentaire et l'utilisation des déchets alimentaires.

**SOLIDARITÉ DOM TOM HÉRAULT (34)**

Le projet s'adresse aux bénéficiaires de l'épicerie sociale de Solidarité Dom Tom. Il s'agit d'ateliers culinaires et de sessions d'information sur la transformation et la conservation des fruits et légumes. Au programme : recettes, stérilisation, congélation, lecture des étiquetages, rangement du réfrigérateur, etc.

**APRÈS (44)**

Consolidation des connaissances de base et des comportements en rapport avec l'alimentation au travers d'une médiation scientifique en milieu scolaire et ordinaire à Nantes. Cette action est à destination de 25 enfants (collégiens) et leurs familles.

**LES SAPROPHYTES – LA CUISINE PUBLIQUE (59)**

L'association développe notamment différentes actions alliant appropriation de l'espace public par les habitants et alimentation. Le projet de cuisine mobile et publique s'adresse aux habitants du quartier de Fives à Lille. Il s'agit de transmettre de manière ludique et pratique des recettes, des méthodes de conservation des aliments et des solutions de stockage alternatives.

**ASSOCIATION LES ANGES GARDINS – RESTE ! (62)**

Ce projet vise à encourager les jeunes de 15 à 25 ans à limiter le gaspillage alimentaire, à les sensibiliser aux enjeux d'une cuisine diversifiée et à développer des pratiques vertueuses en ce domaine tout au long de leur vie. Pour ce faire, le projet mettra l'accent sur la lutte contre les néophobie alimentaire et sur la capacité à réaliser des plats.

**LE PANIER DE LA MER – MANGEONS BIEN ENSEMBLE (62)**

Le projet lancé par l'association « Le Panier de la Mer 62 » a pour objectif de permettre l'accès à une alimentation saine, équilibrée, peu coûteuse et responsable en termes de réduction des déchets alimentaires. Des ateliers de sensibilisation seront menés auprès de personnes en situation de précarité dans la ville de Boulogne-sur-Mer et villes environnantes.

**ASSOCIATION ELLES AUSSI (94)**

L'épicerie solidaire implantée à Créteil accompagne ses bénéficiaires dans l'achat et la préparation de produits à durée de vie limitée : enquête de consommation, fiches pratiques, ateliers cuisines et efforts de présentation des produits sont au rendez-vous. Par exemple, chaque jeudi un plat à base de produits triés ou reconditionnés est en dégustation.



## Italie

### SOCIETÀ UMANITARIA – FEEDING THE PLANET IN YOUR KITCHEN – MILAN

Dans le cadre du projet *Feeding the Planet in your Kitchen*, l'association Umanitaria, basée à Milan en Italie, proposera à des élèves de primaire et collègue ainsi qu'à leur professeur des ateliers sur la santé, la nutrition, la lutte contre le gaspillage alimentaire. Un kit pédagogique créé pour l'occasion sera remis aux participants.

### ASSOCIATION FILODRAMMATICA FOR.T.E – STILL (A) LIFE – LERICI

Dans le cadre du projet « STILL (A) LIFE », l'association Filodrammatica située à Lerici, en Italie, organise des ateliers de sensibilisation auprès d'adolescents de 11 à 14 ans à travers des activités théâtrales. L'association développera également un jeu mobile *Food Waste App* pour *smartphones* et tablettes.

## Liban

### ARC EN CIEL – BEYROUTH

Atelier de sensibilisation à la prévention du gaspillage alimentaire grâce à la création d'une tente ambulante. Ces ateliers sont à destination des enfants âgés de 6 à 16 ans en difficulté accueillis dans les centres communautaires Arc en Ciel.

## Canada

### FONDATION SOCIÉTÉ DES MUSÉES DE SCIENCES ET DE TECHNOLOGIE DU CANADA – FESTIVAL DES RÉCOLTES – OTTAWA GATINEAU

Le musée des sciences et technologies du Canada situé dans la ville d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, organise pendant deux jours le « Festival des récoltes » sur le thème « Réduire le gaspillage alimentaire ». Durant cet événement, le musée propose, entre autres, une exposition sur « la conserve des aliments » à ses visiteurs.

## Bénin

### ONG JEUNESSE SANS FRONTIÈRE – COTONOU

Dans le quartier de Fidjrossè-Kpota de la ville de Cotonou, l'ONG « Jeunesse sans frontière » met en place une série de formations et d'événements auprès des populations du quartier. Les formations s'adressent aux personnes qui organisent la restauration dans les foyers et les écoles. À l'objectif de réduction du gaspillage, s'ajoutent l'amélioration de la gestion des déchets alimentaires du quartier et une meilleure hygiène.

### Dons alimentaires

L'investissement social et sociétal de Bonduelle s'exprime également par les dons alimentaires dont le volume a atteint 2 575 tonnes en 2013-2014 pour la France, l'Italie, la Pologne et la Hongrie, sur des produits en conserve, surgelés, en salade 4<sup>e</sup> gamme et traiteur.

## ENGAGEMENTS AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS ET PARTICIPATION À LA VIE LOCALE

Au-delà des activités de sa fondation, Bonduelle a fait de la participation à la vie locale de ses implantations, une priorité. Les objectifs de ce chantier VegeGol sont complémentaires : développer une image de marque en harmonie avec les valeurs du groupe, mobiliser les collaborateurs et contribuer au mieux-vivre des communautés. Chaque site a pour ambition, en tenant compte de ses spécificités, de développer au moins un projet mené avec des acteurs locaux. Au total, 9 projets ont été initiés en 2013-2014 :

### Doué-la-Fontaine (France) \*

L'ambition de ce projet est de réaliser un jardin potager à l'usine et à inviter les enfants de la ville de Doué-la-Fontaine à participer aux principales étapes de la vie de ce jardin : choix des légumes, semis, récolte. Pour les enfants, l'objectif pédagogique est de découvrir les légumes « de la graine à l'assiette ». Pour les collaborateurs de l'usine, s'impliquer dans un projet sociétal et promouvoir leur savoir-faire. Ce projet s'inscrit dans la volonté de la municipalité, qui, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, doit proposer aux enfants des activités en dehors de l'école sur des thèmes génériques (environnement, activité économique etc.). Pour la première année, soit à partir de la rentrée de septembre 2014, un groupe (équivalent d'une classe) participera au programme qu'ont réalisé les collaborateurs de l'usine, soit 3 visites alliant théorie et pratique autour du jardin potager. 10 collaborateurs de l'usine sont impliqués dans le projet.

### Rosporden (France)

Ce projet a pour but de parler de son métier et de son parcours scolaire et professionnel à des jeunes en cours d'orientation professionnelle ou à des personnes sans emploi afin de les aider à trouver leur voie professionnelle. Cette initiative doit permettre aux salariés de mettre en avant leurs compétences, leur métier, leur formation, mais aussi de présenter l'entreprise. Concrètement, cette action se déroule lors d'événements locaux en lien avec les thèmes de l'orientation et de la formation : Forum des métiers, Semaine de l'industrie, lycées, etc. 5 collaborateurs de l'usine sont impliqués dans le projet.

### Labenne (France)

Objectif de ce projet : sensibiliser les enfants sur l'importance de bien manger en dispensant un programme adapté sur la nutrition. Ce programme comporte une première rencontre en salle puis une deuxième rencontre avec la visite de l'usine pendant la campagne de production des légumes. L'enjeu consiste pour les enfants à connaître les bases de la nutrition et particulièrement les bienfaits des légumes et simultanément à découvrir et comprendre comment les légumes sont récoltés puis transformés à l'usine. 6 collaborateurs de l'usine sont impliqués dans le projet.

### Villeneuve-d'Ascq (France)

Le Groupe Bonduelle est cofondateur et finance depuis le début de l'année 2014 le fonds de dotation « Agir avec la jeunesse » du Nord-Pas de Calais. Ce fonds permet de financer différentes initiatives,

\* En association au sein la coopérative France Champignon.

**Engagements sociaux et sociétaux**

notamment la Fondation « École de la deuxième chance ». Le site de Villeneuve-d'Ascq a décidé de développer les échanges avec cet organisme dans le cadre du projet VegeGo! – « S'impliquer dans la vie locale de nos implantations ». En 2013-2014, différentes rencontres se tiendront afin que les salariés du site de Villeneuve-d'Ascq présentent leur métier et parrainent des jeunes.

**Sainte-Martine (Québec, Canada)**

Venir en aide à des familles défavorisées en partenariat avec une association locale. Ceci se concrétise au travers de nombreuses actions adaptées en fonction des besoins. Par exemple, pour la rentrée des classes 2014, des employés de l'usine s'impliquent pour récolter le matériel qui sera nécessaire aux enfants de 4 familles défavorisées en partenariat avec l'association « Actions Familles ».

**Strathroy (Ontario, Canada)**

Participer à l'aménagement d'équipements dans un parc naturel à proximité de l'usine. Nettoyage du parc et des sentiers, construction de tables et de bancs, aménagement d'un sentier le long de l'étang, fabrication d'un kiosque en bois, etc. Tout cela dans le respect de l'environnement et pour le plaisir de tous les résidents de la communauté. L'enjeu global est de participer à l'aménagement local et de créer des opportunités de rencontres et d'échanges entre les gens en partenariat avec Saint-Clair *Conservation Authority de Strathroy*.

**Cristalina (Brésil)**

Réalisation d'un jardin potager pour y cultiver des légumes pour la cantine des écoles avoisinantes. L'enjeu consiste à sensibiliser les enfants et les adolescents aux interdépendances entre les citoyens et leur environnement. 5 collaborateurs sont impliqués dans ce projet, avec l'appui des écoles locales.

**Timashevsk (Russie)**

Organiser des échanges avec les écoles locales par des animations autour des légumes en conserve : point nutrition, visite de l'usine, concours de dessins, concours de cuisine avec remise de diplômes ! L'occasion également de faire découvrir à la population locale les métiers de l'usine et les légumes de manière plus générale. Le projet est mené en partenariat avec les écoles locales de la ville de Novokorsounskaya et implique 15 collaborateurs.

**Nagykőrös (Hongrie)**

Le groupe a engagé plusieurs projets auprès des enfants scolarisés à proximité du site : plantations de fleurs et de plantes dans les jardins des écoles, création de jardins-écoles favorisant la culture des légumes et la protection de l'environnement, organisation de visites dans les champs de production et au sein de l'usine. Ces initiatives se complètent par le soutien aux orphelinats *via* des dons de légumes mettant en avant les bienfaits d'une alimentation équilibrée.

## 2.5 Responsabilité auprès des consommateurs

Être un référent mondial implique d'en assumer pleinement les responsabilités. Ainsi le Groupe Bonduelle multiplie les initiatives pour apporter aux consommateurs le plaisir de cuisiner et de manger des légumes.

### 2.5.1 Qualité

Garante de l'engagement de Bonduelle auprès des clients, particuliers et entreprises spécialisées dans la restauration hors foyer, la politique qualité du Groupe Bonduelle fait l'objet d'une démarche d'amélioration continue tant en interne qu'avec les fournisseurs.

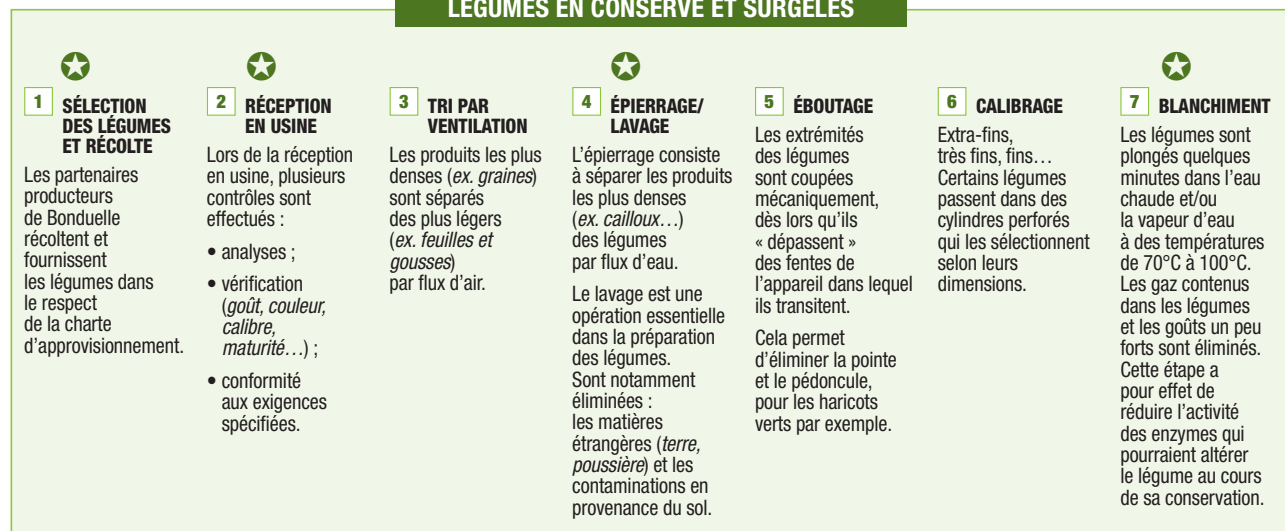
2

#### A. OBJECTIFS

Impacts liés au produit	Objectifs 2013-2014	Faits marquants 2013-2014
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurité alimentaire des consommateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étendre la charte approvisionnement fournisseurs à 100 % des fournisseurs de fruits et légumes</li> <li>Réduire le taux de réclamation</li> <li>Maintenir les certifications et les reconnaissances par organismes extérieurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>48 600 analyses de sécurité alimentaire sur les conserves, 18 100 sur les surgelés et produits frais ou traiteur</li> <li>Substitution du bisphénol A sur les emballages de conserve</li> <li>Revue des recettes pour diminuer ou limiter les additifs</li> <li>Mise en place du projet REQUEST outil international de gestion de la qualité</li> </ul>

**B. MOYENS MIS EN ŒUVRE****LES PROCÉDÉS DE FABRICATION**

Depuis l'agréage et jusqu'au stockage sont effectués des dizaines de contrôles qualité, notamment pour la température, la bactériologie et le poids. Bonduelle assure ainsi une parfaite traçabilité du champ à l'expédition afin de réagir vite en cas de détection de problème qualitatif. Ces schémas présentent les principaux contrôles effectués tout au long des procédés de fabrication.

**LÉGUMES EN CONSERVE ET SURGELÉS****LÉGUMES EN CONSERVE****LÉGUMES SURGELÉS**

## LÉGUMES FRAIS PRÊTS À L'EMPLOI (SALADES EN SACHET) ET LÉGUMES FRAIS PRÊTS À CONSOMMER (SALADES TRAITEUR ASSAISONNÉES)



### 1 SÉLECTION DES LÉGUMES

Les partenaires producteurs de Bonduelle récoltent et fournissent les légumes dans le respect de la charte d'approvisionnement.

La récolte est une opération délicate pour tous les légumes fragiles, en particulier pour les salades.



### 2 RÉCEPTION EN USINE

À partir de ce point, les légumes évoluent dans un environnement maintenu à +4°C.

Lors de la réception en usine, plusieurs contrôles sont effectués :

- analyses ;
- vérification (*goût, couleur, calibre, maturité...*) ;
- conformité aux exigences spécifiées.

### LÉGUMES FRAIS

#### 3 COUPE

Les salades sont coupées, triées et soigneusement contrôlées avant le départ vers l'opération de lavage.



#### 4 LAVAGE

Les salades sont lavées efficacement pour éliminer terre et insectes sans abîmer les feuilles elles-mêmes.



#### 5 ESSORAGE OU SÉCHAGE

Le surplus d'eau provenant du lavage est éliminé tout en respectant le produit, soit par essorage soit par ventilation.



#### 6 PESAGE ET ENSACHAGE

Les salades sont dosées et mises en sachets ou barquettes. La date limite de consommation est ensuite imprimée sur chaque emballage.

#### 7 CONDITIONNEMENT

Les sachets et barquettes sont soigneusement mis en cartons, en prenant soin d'éviter tout choc ou écrasement.

#### 8 STOCKAGE

Les produits sont stockés quelques heures maximum avant expédition, à +4°C.



#### 9 EXPÉDITION

La même température de +4°C est garantie tout au long de la chaîne logistique jusqu'au linéaire de vente, par camion frigorifique.

### LÉGUMES TRAITEUR



#### 3 PRISE DE COMMANDE ET RÉCEPTION

Les salades traiteur assaisonnées étant des produits à courte durée de vie, c'est l'ordre du client qui déclenche les approvisionnements et la mise en œuvre de la production.



#### 4 TRANSFORMATION

Les légumes sont rincés, coupés, râpés et égouttés.



#### 5 ASSEMBLAGE

À chaque recette ses ingrédients : le fabricant les réunit avant toute fabrication commandée.



#### 6 MÉLANGE

Les ingrédients sont mis en œuvre pour composer la recette. Bonduelle veille à un dosage soigné des composants pour le bon équilibre du produit final.



#### 7 PESAGE ET ENSACHAGE

Les salades sont dosées et pesées dans les différents types d'emballages.

#### 8 ÉTIQUETAGE

La boîte et le couvercle sont assemblés par pression. L'étiquette précise le contenu, le mode de conservation et de consommation, la date limite de consommation.

#### 9 STOCKAGE

Les produits sont stockés quelques heures maximum avant expédition, à +4°C.



#### 10 EXPÉDITION

La même température de +4°C est garantie tout au long de la chaîne logistique jusqu'au linéaire de vente, par camion frigorifique.

## MAÎTRISE DES PROCÉDÉS

Pour assurer la qualité maximale de ses produits, Bonduelle dispose de processus et d'un système de management, conduits dans chacune de ses business units par un Directeur qualité. Ceux-ci travaillent au sein d'un réseau animé par un coordinateur général et se réunissent deux fois par an. Dans chaque business unit est établi un plan qualité tenant compte de ses spécificités technologiques (conserves, surgelés, frais, etc.) et des contraintes, notamment réglementaires, propres aux différentes implantations géographiques.

Les plans qualité sont déployés dans tous les sites de production du groupe selon trois volets principaux : contrôle à réception des matières premières « légumes » et achats d'autre nature ; contrôle de la qualité sur les lignes de production ; contrôles finaux des produits avant expédition. Un plan de surveillance continue est déployé en interne. En 2013-2014, 48 600 analyses ont été réalisées sur des produits de conserve, et 18 100 sur des surgelés et produits frais ou traités.

De plus, le groupe poursuit chaque année sa politique de renouvellement et de mise à niveau de ses trieurs optiques permettant de détecter la présence d'éventuels corps étrangers lors de la préparation des légumes. Ces investissements s'inscrivent dans la logique du programme de réduction des produits phytosanitaires et de la promotion de pratiques culturales plus respectueuses, qui entraînent inévitablement des réceptions de légumes à trier.

Bonduelle dispose en outre d'un processus de certification de ses sites de production particulièrement complet, exigeant, *a minima* le respect de la norme internationale ISO 9001 ou de normes équivalentes. À cette certification s'ajoutent d'autres référentiels (IFS, BRC), spécifiques aux normes de la profession, des zones d'implantation, ou encore de demandes de clients (McDonald's par exemple).

97 % des sites de production Bonduelle possèdent au moins une certification. Parmi les unités de production certifiées, la plupart des sites agro-industriels possèdent plusieurs certificats :

- 16 disposent de la norme ISO 9001.

*(Norme internationale permettant d'accéder à une certification du système qualité par un organisme externe accrédité. Ce référentiel décrit les exigences relatives à un système de management de la qualité afin que le produit soit conforme aux exigences des clients et aux exigences réglementaires applicables. La version actuelle de cette norme est ISO 9001 V 2008) ;*

- 2 sites possèdent l'ISO 22000.

*(Ce référentiel décrit les exigences relatives à un système de management de la sécurité des aliments, visant à améliorer la satisfaction du client grâce à une maîtrise efficace des dangers) ;*

- 28 unités bénéficient du référentiel IFS et/ou du référentiel BRC.

*(IFS : référentiel privé, propriété de la FCD – fédération des entreprises du commerce et de la distribution – et de son équivalent allemand. Il s'agit d'un référentiel d'évaluation des fournisseurs de produits alimentaires centré sur la qualité et la sécurité des produits. La version actuelle est IFS V6. BRC British Retail Consortium : référentiel privé, propriété d'un groupe de distributeurs anglo-saxons, il est très proche de l'IFS. La version actuelle est BRC V6) ;*

- 5 sont accrédités FSSC 22000 et 3 sites américains sont accrédités SQF (Safety Quality Food).

*(Référentiel privé, propriété de la Foundation for Food Safety Certification, fondation pour la certification en matière de sécurité alimentaire), basé sur la norme ISO 22000 et la PAS 220 pour les fabricants de produits alimentaires).*

L'ensemble des certifications fait l'objet d'audits de renouvellement réguliers : tous les trois ans pour la norme ISO et tous les ans pour IFS, BRC et FSSC. La norme ISO nécessite également une vérification annuelle.

Enfin, d'autres certificats couvrant soit des domaines particuliers (certificats « biologique »), ou des exigences propres à certains clients sont également engagés, eux aussi audités par des organismes extérieurs accrédités.

## APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES

L'approvisionnement en matières premières est un autre des points essentiels de la politique qualité du groupe. Ainsi, les partenaires producteurs de légumes signent une charte d'approvisionnement spécifique avec le groupe garantissant le respect du cahier des charges de culture de chaque type de légumes. La cinquième version de cette charte, en phase de test dans la zone Nord-Picardie, sera, après validation par l'organisme de certification indépendant Bureau Veritas, déployée au sein du groupe.

Dans un souci d'amélioration constante, Bonduelle a conçu également en 2010 une charte dédiée aux fournisseurs des produits alimentaires entrant dans la composition de ses recettes mais qui ne sont pas cultivés directement ou indirectement par le groupe. Au-delà de la signature de cette charte, ces fournisseurs peuvent être soumis à un audit permettant de vérifier leur performance et le respect de leurs engagements sur la qualité des produits. Cet audit ne vérifie pas les engagements sociétaux du fournisseur.

Concernant les légumes, ingrédients et produits achetés par le groupe, Bonduelle demande à ses fournisseurs des garanties de qualité et met en œuvre des plans de surveillance spécifiques en fonction des types de produits et des risques éventuels. Ces plans se traduisent notamment par des tests menés sur des échantillons. Par ailleurs, les fournisseurs situés en Afrique doivent tous disposer des certifications concernant les process de qualité.

## C. RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS

Indicateur	2012-2013	2013-2014
<b>Effectif dédié à la qualité</b>	589 personnes	598 personnes (en équivalent temps plein), dont :
	8,3 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8,8 % dans les services qualité des filiales et à la Direction des achats</li> </ul>
	35,9 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 33,7 % dans les services qualité des usines</li> </ul>
	40,4 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 44,9 % au niveau des contrôles qualité sur les lignes de production</li> </ul>
	18,1 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12,7 % au niveau des contrôles à réception</li> </ul>
<b>Sites certifiés</b>	17 sites	16 sites sont certifiés ISO 9001
	1 site	2 sites possèdent l'ISO 22000
	23 sites	22 sites bénéficient du référentiel IFS
	4 sites	5 sites sont accrédités FSSC 22000
	17 sites	15 sites possèdent le BRC ( <i>British Retail Consortium</i> )
	4 sites	3 sites sont accrédités SQF
	9 sites	11 produisent des produits certifiés « biologiques »
<b>Services consommateurs</b>	1 service consommateurs	1 service consommateurs est mis en place dans chaque pays
<b>Achats de légumes élaborés</b>	78 fournisseurs	92 fournisseurs (hors partenaires producteurs de légumes) ont signé la charte simplifiée, soit 32 %
	32 %	
	277 analyses	439 analyses phyto et ETM effectuées dont 94 % conformes
	96 %	
	44 fournisseurs	59 fournisseurs ont été audités, soit 21 %
18 %		
126 fournisseurs	93 fournisseurs ont été évalués, soit 32 %	
51 %		

## 2.5.2 Composition des produits et qualité nutritionnelle

Le respect de la qualité nutritionnelle, de critères environnementaux et des principes de l'agriculture raisonnée est essentiel pour Bonduelle. Aussi, en complément de son dispositif qualité, le groupe a instauré dans chacune de ses business units une charte de développement des produits allant au-delà des exigences réglementaires.

Ces chartes incluent notamment la liste des ingrédients et additifs que Bonduelle a décidé d'interdire dans la composition de ses produits. Par exemple, les produits Bonduelle ne contiennent pas d'OGM conformément à la législation en vigueur, et la suppression de l'huile de palme dans les produits fabriqués et commercialisés par l'ensemble du Groupe Bonduelle est effective.

La qualité nutritionnelle est une des priorités du groupe qui a lancé en 2008 Visa Santé, une démarche de progrès continu basée sur l'évaluation et l'optimisation de ses produits.

Visa Santé repose sur 4 points essentiels :

- la catégorisation des produits en trois familles « nutrition », selon des seuils de composition en certains nutriments :
  - « produits bruts peu transformés »,
  - « légumes légèrement cuisinés »,
  - « produits cuisinés et gourmands » ;
- l'élaboration par le département Nutrition du Groupe Bonduelle d'un cadre de valeurs nutritionnelles liées aux recommandations relatives au taux de sel, de sucre, de matières grasses – en quantité et en qualité. 1 158 produits – issus de toutes les technologies – ont ainsi été analysés afin de déterminer s'ils correspondaient au cadre nutritionnel recommandé ;
- la reformulation des recettes : Les 200 recettes ne répondant pas aux critères nutritionnels ont été revues par les services développement de chaque business unit ;

- le développement de tout nouveau produit à base de légumes doit se faire dans le respect des seuils définis par Visa Santé.

En fonction des catégories définies par Visa Santé, Bonduelle travaille également au retrait ou à la limitation de certains additifs présents dans les recettes.

Avec Visa Santé, Bonduelle propose aux consommateurs des produits d'une qualité nutritionnelle maîtrisée : réduction du taux de sel dans toutes les gammes, suppression de l'huile de palme et réduction du taux de matières grasses dans les sauces des salades traiteur.

Le programme vise en outre à promouvoir une communication nutritionnelle raisonnée, simple, transparente et objective. Le groupe s'engage à ce titre à ne pas développer d'argumentaire nutritionnel sur l'emballage de ses produits « cuisinés et gourmands ».

Lancé sous l'impulsion de la Direction générale, Visa Santé mobilise, au-delà du département Nutrition, les ingénieurs qualité, recherche et développement, les services marketing des différentes business units. Au total, plus d'une centaine de collaborateurs est impliquée dans ce projet transverse et mature qui constitue aujourd'hui un engagement pérenne et quotidien pour le groupe.

La prise en compte des attentes des consommateurs est essentielle pour Bonduelle. Les goûts varient en effet d'un pays à l'autre, d'une culture à l'autre. Pour satisfaire pleinement les attentes de ses clients, Bonduelle procède donc à des analyses sensorielles et à des tests hédoniques permettant de sélectionner les ingrédients les plus prisés et d'adapter les recettes.



## 2.5.3 Information et satisfaction des consommateurs

Cette démarche se conjugue aux actions menées pour diffuser une information transparente sur les produits et leurs bienfaits sur la santé. À la qualité, s'ajoutent ainsi, comme principe pour Bonduelle dans la fabrication de ses produits, le plaisir, le goût et la responsabilité environnementale et sociétale.

Tous les produits Bonduelle possèdent une information consommateur indiquant les mentions obligatoires demandées par la législation européenne en vigueur. Dès 2004, Bonduelle, dans un souci de transparence, s'est spontanément engagé dans un étiquetage nutritionnel de ses produits mentionnant les éléments suivants : valeur énergétique, quantité de protéines, de glucides et de lipides, teneur en acides gras saturés, en sucres, en fibres alimentaires et en sodium. Autant d'éléments dont l'affichage a été rendu obligatoire par le règlement européen INCO (Information des consommateurs sur les denrées alimentaires n° 1169/2011) entré en vigueur le 13 décembre 2011. Ses dispositions générales seront applicables le 31 décembre 2014. Au deuxième trimestre 2014, 80 à 90 % des produits aux marques du Groupe Bonduelle comportaient un étiquetage nutritionnel. Conformément au règlement INCO, l'objectif de 100 % sera atteint avant la fin 2014. Le groupe va d'ailleurs plus loin en présentant sur la majorité de ses contenants (lorsque la taille le permet), les AQR, apports quotidiens recommandés (en minéraux et vitamines) dans le cadre d'une alimentation variée et d'un mode de vie sain.

Dans chaque pays où Bonduelle est présent, un service dédié s'attache à la satisfaction des consommateurs, répond à leurs réclamations et les répercute auprès des responsables qualité. Ainsi, sur chaque emballage figure un numéro vert permettant aux clients d'entrer en contact à tout moment avec le service consommateurs, tant pour déposer une réclamation que pour s'informer. Les réclamations peuvent porter sur la présence de corps étrangers, un mauvais partage des mélanges de légumes dans les conditionnements, des anomalies d'emballages, etc.

**Pour améliorer encore son service aux consommateurs, Bonduelle s'est doté en 2014, via le projet REQUEST, d'un nouvel outil de gestion de la qualité. Le logiciel permet de recueillir les demandes et remarques des clients issues de l'ensemble des pays d'implantation du groupe et de les intégrer dans un programme spécifique. À la clé : une meilleure réactivité en termes de réponse, une analyse plus fine des éventuels problèmes de qualité et la mise en place plus rapide de mesures correctives.**

Bonduelle est par ailleurs engagé dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le groupe propose à ses consommateurs différents emballages leur permettant de faire des choix éclairés en fonction du type de foyer et de consommation. Par ailleurs figurent sur son site Internet dédié au développement durable des conseils pratiques notamment sur la date limite de consommation (DLC) qui s'applique aux produits susceptibles de présenter un danger pour la santé après une courte période ou sur la date limite d'utilisation optimale (DLUO) qui concerne plus particulièrement les conserves et les surgelés.

**Les appels à projet « été 2013 » et « hiver 2013-2014 » de la Fondation Louis Bonduelle ont porté sur le gaspillage alimentaire.** Un fléau puisqu'en moyenne les Français jettent 20 % des aliments qu'ils achètent chaque année, dont 7 kilogrammes de produits non consommés encore emballés ! Toute l'Europe est concernée : en Belgique l'équivalent de 174 euros de nourriture part à la poubelle par habitant chaque année. En Grande-Bretagne, 25 % des aliments achetés sont jetés. Un gaspillage qui a non seulement des conséquences sur le budget des ménages mais qui est aussi un non-sens environnemental. Cet appel à projet vise à soutenir des actions permettant de réduire le gaspillage au domicile des consommateurs.

Dans un esprit similaire, Bonduelle et l'Institut Paul Bocuse ont organisé, à l'occasion de la seconde édition de la *Veggi'Week* (semaine dédiée aux légumes) un challenge autour du gaspillage alimentaire en restauration scolaire. Véritable laboratoire d'idées sur les légumes, cette manifestation a donné l'occasion aux étudiants de deuxième année de Master Management Culinaire & Innovation de l'Institut Paul Bocuse, de se retrouver autour d'un challenge pédagogique : imaginer 5 idées innovantes pour réduire le gaspillage des légumes chez les enfants en restauration. C'est par ailleurs sur ce thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire que Bonduelle avait choisi de mettre à l'honneur lors des septièmes rencontres de la Fondation Louis Bonduelle organisées le 20 mai 2014 à Paris.

## 2.6 Pilotage du reporting RSE : note méthodologique

### 2.6.1 Contexte et objectifs

L'analyse de la performance développement durable du groupe fait l'objet d'un *reporting* annuel dans le présent document de référence.

Bonduelle a défini sa démarche de progrès développement durable en 2002-2003 en s'appuyant sur une méthodologie classique de conduite de projet, structurée en plusieurs phases :

- phase 1 : fixer et valider des objectifs et les décliner dans l'ensemble de l'organisation ;
- phase 2 : mettre en œuvre des démarches de progrès permettant d'atteindre ces objectifs ;
- phase 3 : mesurer et contrôler les résultats.

Les indicateurs portant sur les axes prioritaires de la démarche développement durable de Bonduelle ont été élaborés par les responsables de domaine en lien avec leurs réseaux d'échanges et validés auprès d'opérationnels. Ces indicateurs ont été sélectionnés sur la base des engagements développement durable de Bonduelle croisés avec le référentiel GRI version 3 ainsi qu'avec les attentes des parties prenantes et les exigences réglementaires du Grenelle de l'environnement (France) pour donner lieu à la constitution d'un référentiel de *reporting* propre à Bonduelle.

Le *reporting* est effectué chaque année depuis 2002-2003, sur la période budgétaire, soit cette année du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014. Les indicateurs publiés dans le document de référence présentent les résultats de l'année écoulée et ceux du *reporting* 2012-2013 afin de suivre l'évolution des indicateurs.

Le *reporting* a une vocation première d'accompagnement du pilotage de la démarche. Les résultats sont ainsi analysés par le Comité de Pilotage développement durable et par le Comité Exécutif du Groupe Bonduelle afin de déterminer les objectifs à atteindre pour l'exercice suivant. Les sites industriels ont également accès directement à leurs indicateurs afin de suivre et analyser leurs performances.

Le document de référence de l'exercice 2013-2014 a été réalisé en conformité avec les exigences du niveau B+ du GRI et de l'article 225 de la loi Française Grenelle 2, du 12 juillet 2010.

Il a été vérifié par l'association GRI (version 3.1 du GRI *Food Sector Supplement*), dont l'attestation figure page 37.

Pour cet exercice, le rapport de responsabilité sociétale d'entreprise, le processus de *reporting* et une sélection d'indicateurs ont également été vérifiés par le cabinet Deloitte, Co-Commissaire aux Comptes (avis d'assurance page 103) pour répondre aux exigences de certification de la loi Grenelle 2 et afin d'intégrer une vérification externe sur la fiabilité du *reporting* pour obtenir la note B+ du GRI.

### 2.6.2 Procédure

Le pilotage du *reporting* est assuré par le Directeur du développement durable du groupe ainsi que par les responsables des cinq domaines concernés (transport, qualité-nutrition, agriculture, ressources naturelles, et Hommes et sécurité).

Les données sont collectées chaque année par des correspondants sur les sites et dans les *business units*. Elles sont vérifiées et consolidées par la Direction consolidation et gestion du groupe.

#### En juin 2014, a été lancé Metrio, un nouvel outil informatique de reporting.

Commun à l'ensemble du Groupe Bonduelle et à tous les domaines du développement durable, l'outil permet de saisir les données nécessaires au calcul des indicateurs. Chaque personne dispose d'accès personnalisés en fonction de son usine et de son domaine d'intervention dans le *reporting*. Les définitions des indicateurs (périmètres, données demandées, unités et exemples) ont été insérées dans l'interface de saisie des données pour une meilleure compréhension des indicateurs. Les résultats des indicateurs sont directement accessibles aux contributeurs du *reporting* via des tableaux et des graphiques. Les sites ont également la possibilité de comparer entre eux leurs résultats afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques.

Metrio est actuellement disponible en français et en anglais et sera prochainement traduit dans toutes les langues du groupe. Les 200 contributeurs au *reporting* ont été formés à l'utilisation de l'outil. Le *reporting* ressources humaines est réalisé via l'outil d'exploitation de base de données COGNOS RH. Les résultats sont ensuite importés dans Metrio afin de concentrer tous les indicateurs développement durable dans un même outil. De même le calcul des émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport n'est pas encore réalisé avec l'outil de *reporting* Metrio.

#### CONTRÔLES ET VALIDATION

Un contrôle de cohérence automatique est réalisé dans tous les domaines : si la donnée saisie présente un écart supérieur à 15 % par rapport à l'année précédente, une alerte est donnée. La personne peut alors modifier ou confirmer la valeur en ajoutant une note.

Pour chaque donnée saisie, une approbation est nécessaire. Les directeurs d'usine sont responsables de la validation des données "Ressources Naturelles" et "Qualité" de leur site. Les responsables de zone agricole doivent valider les formulaires de collecte "Amont agricole", les responsables achats pays les formulaires "Achats".

Pour le domaine Hommes et sécurité, les données sont remontées par les interlocuteurs ressources humaines de chacun des sites. Elles sont ensuite consolidées et validées par les responsables des 3 périmètres France, Europe hors France et hors Europe, puis consolidées par le responsable du domaine Hommes et sécurité. Des audits internes ont été menés tout au long de l'année par les équipes RH afin de s'assurer de la maîtrise des données et renforcer la fiabilité du processus.

Concernant le transport et les émissions de CO<sub>2</sub>, ce sont les services *supply chain* qui effectuent le *reporting*. Chaque filiale contrôle ses indicateurs avant une consolidation groupe (contrôles de gestion + expert de domaine).

### CONSOLIDATION DES DONNÉES

Pour cette première année d'utilisation du logiciel Metrio, la consolidation des indicateurs au niveau business unit et Groupe se fait grâce à des tableaux Excel par le contrôle de gestion groupe.

Une revue de cohérence groupe est assurée par les experts de domaine et le contrôle de gestion.

L'ensemble des indicateurs (groupe) sont validés lors d'un Comité de Pilotage « développement durable » en septembre.

### MÉTHODES ET OUTILS SUPPLY CHAIN

Les méthodes de calcul des émissions CO<sub>2</sub> pour le transport des marchandises Bonduelle ont été construites par les équipes *supply chain* en collaboration étroite avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dès 2009.

Suite à la parution du décret n° 2011-1336 le 24 octobre 2011 qui fixe des principes de calcul communs à tous les modes de transport et suite à la nouvelle norme européenne relatif au calcul et à la déclaration d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre des prestations de transport (NF EN 16 258), nous avons souhaité mettre nos travaux en conformité avec ces principes et revu les méthodes de calcul des émissions en conséquent.

Le comptage concerne le transport de marchandises (combustion de carburant et surconsommation de carburant liée au groupe froid pour le transport en température dirigée) *via* la route (camions), le rail, ou le fret maritime. La fabrication des camions et leur amortissement ne sont pas pris en compte dans les calculs. Le transport par avion n'est pas pris en compte à cause du recours marginal à ce mode de transport.

Les hypothèses associées sont les suivantes :

- transport routier : la charge utile maximale des camions a été prise égale à 25 tonnes pour un tracteur routier 40 T et pour un tracteur 44 T, aux deux exceptions suivantes près. Pour l'amont, elle a été considérée égale au tonnage maximal de légumes transportable en fonction de leur densité et de leur résistance à l'écrasement. Pour les camions à température dirigée (+ 4°), la charge utile maximale a été considérée égale à 24 tonnes ;
- pour les activités de frais et traiteur, le calcul des émissions du transport routier est effectué selon le modèle de messagerie préconisée par le guide méthodologique de l'ADEME, sur trois tronçons : collecte, traction et distribution, avec la prise en compte

de la distance à vide sur les tronçons « collecte » et « distribution ». Ce modèle peut être ajusté en fonction de la réalité des flux logistiques pour obtenir un meilleur suivi des données ;

- pour la distribution, le taux de retour à vide (partie du trajet qui s'effectue à vide) a été pris égal à 20 %, conformément au guide méthodologique de l'ADEME ;
- pour les activités de conserves et surgelés, le poids brut transporté (y compris le poids des supports) est pris en compte dans le calcul des émissions ; tandis que le poids net du produit est utilisé pour les activités de frais et traiteur, faute de moyen d'obtenir des données fiables sur le poids brut pour l'exercice 2013-2014 ;
- pour les transports maritimes vers le Cameroun, on considère un porte-conteneurs moyen 1 900 à 3 849 evp, n'ayant pas d'information plus précise. Pour les transports vers le Kenya et les transports entre continents de la filiale BDV, on utilise un porte-conteneurs de plus de 7 500 evp. Pour les transports *via* autoroute de la mer qui correspondent à un service régulier de transport maritime de véhicules routiers avec une fréquence élevée, deux types de bateaux sont possibles : les rop-pax ou les ro-ro. N'ayant pas d'information plus précise, nous utilisons un facteur d'émission moyen entre ces deux types de bateau ;
- transport ferroviaire : pour les pays européens (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni) on considère que le transport ferroviaire se fait grâce à l'électricité. Pour les autres pays, on estime que les trains roulent essentiellement au gazole.

Certains flux ne sont pas pris en compte car marginaux :

- retours et commandes d'échantillons ;
- flux en clientèle au départ des fournisseurs externes ;
- les achats d'ingrédients et de matières premières et ou d'emballages ;
- les avoirs avec retour de marchandise ;
- les commandes intra-sites sans transport ;
- ventes à courtiers, dons, ventes au personnel, ventes à confrères ;
- autres ventes : délestage pour les produits en fin de gamme ou en fin de DLUO (date limite d'utilisation optimale).

Une spécificité est à préciser concernant le transport de produits frais. Lors de dépannages occasionnels (par exemple grève sur le lieu de dépôt), c'est le schéma logistique habituel qui est pris en compte.

Cette année, la business unit FRESH a pris en compte les flux qui correspondent à un enlèvement clients dans son comptage, c'est-à-dire lorsque les clients affrètent le transport pour aller chercher la marchandise à l'usine.

### MÉTHODE ET OUTIL POUR REPORTING HOMMES ET SÉCURITÉ

Les différents outils internes utilisés dans le cadre du *reporting* social sont :

- outil d'exploitation de base de données : COGNOS (hors Canada) ;
- outil de gestion de la formation : FOEDERIS ;
- interfaces de paie : ARCOLE, HOROQUARTZ, CEGID, ADP GSI.

## ANIMATION DU REPORTING

Le reporting RSE sollicite environ 200 correspondants de métiers différents dans l'ensemble des sites industriels du Groupe Bonduelle : experts qualité, environnement et *supply chain*. Afin de favoriser les échanges, une *newsletter* a été mise en place pour tenir ce réseau de correspondants au courant des enjeux du reporting et des actualités

du développement durable. Dans le cadre du développement des modes de travail collaboratif du chantier VegeGo! nommé *Networking*, une communauté Google a également été créée pour échanger sur les bonnes pratiques de reporting.

### 2.6.3 Périmètre

L'ensemble des sites et business units du Groupe Bonduelle (cf. 1.6 Organisation du groupe – page 16) est concerné par le reporting développement durable. Le périmètre de reporting est défini sur la base du périmètre de consolidation (cf. 5.5 Annexe aux comptes consolidés – note 31 – page 199) et selon les règles suivantes :

- les nouveaux sites et business units intégrés au Groupe Bonduelle durant l'exercice budgétaire réalisé sont inclus dans le périmètre l'année suivante ;
- les sites et business units sortis du groupe ou dont l'activité a cessé au cours de l'exercice écoulé sont exclus du périmètre pour la totalité de la période, afin de faciliter la comparaison des résultats ;
- les sociétés mises en équivalence sont exclues du périmètre. Leurs activités sont considérées comme des achats externes. Des exceptions sont faites sur le domaine transport ;

- les plateformes logistiques sont exclues du périmètre de reporting, à l'exception des domaines transport et Hommes et sécurité ;
- les sièges sociaux des sociétés en intégration globale sont exclus du périmètre, à l'exception du domaine Hommes et sécurité.

**Aucune évolution de périmètre n'est intervenue durant l'exercice 2013-2014.**

### DOMAINE AMONT AGRICOLE

Le reporting est réalisé au niveau des bassins de production : France Nord-Picardie ; France sud-ouest ; Frais Europe ; Hongrie ; Pologne ; Russie ; Portugal ; Québec (Canada) ; Ontario (Canada) ; États-Unis.

### DOMAINE TRANSPORT

Il a été intégré à la démarche développement durable de Bonduelle en 2007-2008. Les données intégreront progressivement l'ensemble du groupe. C'est pourquoi le périmètre opérationnel du reporting transport est défini en 2013-2014 ainsi :

	Surglé légumes	Conserve légumes	Champignon	Frais	Traiteur	Canada
<b>Amont agricole</b>	France Nord-Picardie France sud-ouest	Hongrie France Nord-Picardie France sud-ouest Afrique	Ramasse des champignons saumurois (France)	France Italie Allemagne	France	-
<b>Intersites</b>	France Pologne Portugal	Hongrie France Nord-Picardie France sud-ouest	France Pologne	France Italie	France	-
<b>Distribution</b>	France Espagne Italie Benelux Allemagne/Autriche	France Europe Russie Brésil Export	Pologne France Belgique Espagne Italie Allemagne	France Italie Allemagne	France	-

Le périmètre géographique du transport n'a pas changé mais l'analyse des résultats avec l'exercice précédent est difficile du fait du changement de méthode de calcul des émissions de CO<sub>2</sub>.

### DOMAINE ACHATS RESPONSABLES

Les précisions suivantes sont à apporter au périmètre des achats responsables :

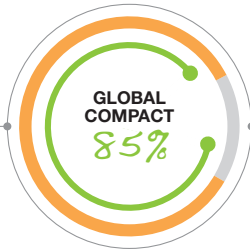
- France : incluant semences Europe ;
- Hongrie : hors transport et frais généraux ;
- Italie : emballages, indirects usine ;
- Russie : hors achats techniques, frais généraux et énergie ;
- Canada : emballages et légumes hors agronomie.

■ Indicateurs achats 2013-2014 = Couverture du budget avec engagement au respect des principes du Global Compact

■ FRANCE

84 %

dont 97 %  
ont signé  
le Global Compact



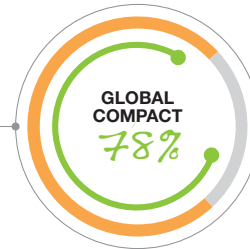
16 %

dont 25 %  
ont signé  
le Global Compact

■ POLOGNE

75 %

dont 96 %  
ont signé  
le Global Compact



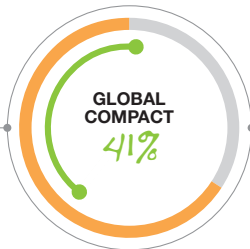
25 %

dont 24 %  
ont signé  
le Global Compact

■ ALLEMAGNE

66 %

dont 62 %  
ont signé  
le Global Compact



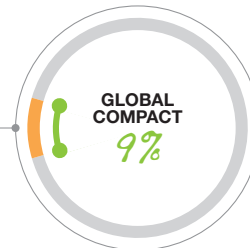
34 %

dont 2 %  
ont signé  
le Global Compact

■ PORTUGAL

9 %

dont 100 %  
ont signé  
le Global Compact



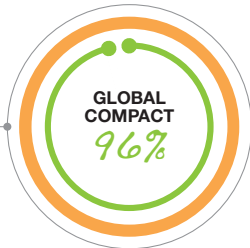
91 %

dont 0 %  
ont signé  
le Global Compact

■ CANADA (Famille Ingrédients, packaging)

100 %

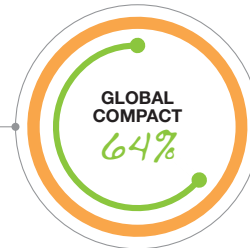
dont 96 %  
ont signé  
le Global Compact



■ RUSSIE

100 %

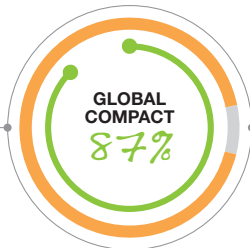
dont 64 %  
ont signé  
le Global Compact



■ HONGRIE

93 %

dont 94 %  
ont signé  
le Global Compact



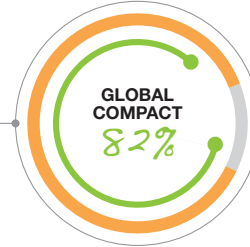
7 %

dont 0 %  
ont signé  
le Global Compact

■ TOUS PAYS (À périmètre 2013-2014)

87 %

dont 92 %  
ont signé  
le Global Compact



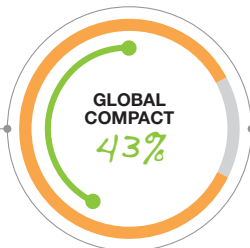
13 %

dont 20 %  
ont signé  
le Global Compact

■ ITALIE (Hors famille Légumes Produits semi-finis et Produits finis)

85 %

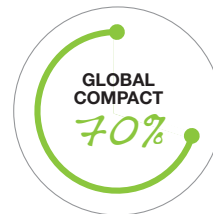
dont 50 %  
ont signé  
le Global Compact



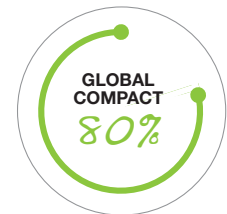
15 %

dont 0 %  
ont signé  
le Global Compact

■ TOUS PAYS (À périmètre 2012-2013)



Résultats 2012-2013



Résultats 2013-2014

■ Part du budget couverte par des contrats BONDUELLE ■ Part du budget uniquement couverte par des accords tarifaires  
●● Part du budget couverte par des engagements au respect des principes du Global Compact

## 2.6.4 Indicateurs

L'ensemble des indicateurs quantitatifs du *reporting* sont situés en page 266 (8.4 Tables de concordance). Une table de concordance permet également de retrouver les indicateurs GRI et leur correspondance avec les thématiques du Grenelle.

### DESCRIPTION DE CERTAINS INDICATEURS VÉRIFIÉS PAR LE CABINET DELOITTE

#### INDICATEURS RESSOURCES HUMAINES

##### Effectif total par type de contrat de travail, par âge et zone géographique (exprimé en équivalent temps plein)

###### PÉRIMÈTRE

Concerne les salariés permanents (CDI), non permanents (CDD), saisonniers et extérieurs (stagiaires, intérimaires).

Comptage sur le périmètre France, Europe (hors France) et hors Europe.

##### Embauches réalisées sur l'année fiscale

###### PÉRIMÈTRE

Concerne les salariés permanents (CDI) et non permanents (CDD).

Comptage sur le périmètre France, Europe (hors France) et hors Europe.

###### DÉFINITION

###### Nombre d'embauches

Nombre d'embauches externes réalisées dans l'année fiscale de référence.

Les cas suivants ne sont pas inclus dans l'indicateur :

- titularisations de CDD en CDI ;
- renouvellement de CDD ;
- mobilités inter-société entrantes avec un nouveau contrat de travail ;
- retours d'absence longue durée.

##### Départs et mutations

###### PÉRIMÈTRE

Concerne les salariés permanents (CDI), non permanents (CDD), saisonniers et extérieurs (stagiaires, intérimaires).

Comptage sur le périmètre France, Europe (hors France), hors Europe.

Comptage des départs :

- de l'initiative du salarié (démissions) ;
- de l'initiative de l'employeur (licenciements) ;
- du fait d'un décès, d'une rupture conventionnelle ou d'un départ en retraite ;
- du fait d'une mutation dans un autre établissement du groupe.

##### Turnover

###### PÉRIMÈTRE

Concerne les salariés permanents (CDI), non permanents (CDD), saisonniers et extérieurs (stagiaires, intérimaires).

###### DÉFINITION

Le *turnover* est calculé en rapportant le nombre de départs (de l'initiative du salarié, du fait d'un décès, d'une rupture conventionnelle ou d'un départ en retraite) à l'effectif total exprimé en équivalent temps plein.

##### Taux d'absentéisme

###### PÉRIMÈTRE

Concerne les salariés permanents (CDI), non permanents (CDD), saisonniers et extérieurs (stagiaires, intérimaires).

###### DÉFINITION

Pourcentage d'heures d'absences pour accident du travail, de trajet, de maladie professionnelle, d'absences non justifiées ou non rémunérées avec un justificatif de dernière minute (absence autorisée ou non rémunérée) sur le nombre d'heures théoriques pendant la période considérée. Les absences maternité et paternité ne sont pas comptabilisées.

##### Taux de fréquence des accidents de travail

###### PÉRIMÈTRE

Concerne les salariés permanents (CDI), non permanents (CDD), saisonniers et extérieurs (stagiaires, intérimaires).

###### DÉFINITION

Nombre d'accidents de travail survenus au cours de l'année fiscale, ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins une journée complète par million d'heures travaillées.

##### Taux de gravité des accidents de travail

###### PÉRIMÈTRE

Concerne les salariés permanents (CDI), non permanents (CDD), saisonniers et extérieurs (stagiaires, intérimaires).

###### DÉFINITION

Nombre de journées perdues pour cause d'accident de travail par million d'heures travaillées. On comptabilise les journées perdues liées à des accidents survenus avant la période fiscale (avant le 1<sup>er</sup> juillet 2013) et qui se poursuivent dans la période fiscale. Le suivi se fait en jours calendaires. Les jours d'arrêt après la fin du contrat ne sont pas comptabilisés.

##### Nombre d'heures de formation (heures)

###### PÉRIMÈTRE

Concerne les salariés permanents (CDI), non permanents (CDD), saisonniers.

###### DÉFINITION

###### Formation professionnelle continue

Acquisition et développement de savoirs dans le cadre de son activité professionnelle. Les contrats de professionnalisation sont rattachés à la formation professionnelle continue.

Est considérée comme formation une session supérieure ou égale à 4 h continues ou non.

### INDICATEURS RESSOURCES NATURELLES

Les indicateurs sont issus de données quantitatives mesurées (facturation, pesée, comptage, etc.). À défaut de mesure quantitative directe, les données peuvent être estimées à partir de règles de calculs dûment décrites et validées par les usines.

Les consommations énergétiques des sous-traitants, tels que les exploitants de chaufferie, sont comptées en volume de gaz dans la consommation des sites concernés et non en volume de vapeur consommé par l'usine.

Les énergies renouvelables (exemple biogaz produit in situ ou en proximité) autoconsommées dans les chaufferies sont comptées en parallèle des énergies fossiles.

### Consommation d'eau et *sourcing* (m<sup>3</sup>)

#### PÉRIMÈTRE

- Eau de forage.
- Eau de surface.
- Eau de réseau de distribution d'eau potable.

#### DÉFINITION

Consommation d'eau totale sur les usines ayant 3 sources possibles : forage, surface ou réseau de distribution d'eau potable.

### Quantité de pollution produite et traitée sur site industriel, en tonne de demande chimique en oxygène (TDCO) produite et TDCO traitée

#### PÉRIMÈTRE

- DCO traité en station d'épuration Bonduelle ;
- DCO traitée par le sol et le couvert végétal (épandage agricole contrôlé) ;
- DCO traitée en station d'épuration externe : dans ce cas-là, l'hypothèse d'un taux d'élimination de 90 % est appliquée si ce taux n'est pas connu ; un rejet résiduel de 10 % dans le milieu naturel est alors comptabilisé ;
- Rejet dans le milieu naturel conformément à la réglementation. Il s'agit du rejet résiduel après le traitement par une station d'épuration Bonduelle ou une station externe.

#### DÉFINITION

Cette pollution a été suivie en tonne de demande biologique en oxygène (DBO) jusqu'au dernier exercice. La DBO étant estimée à partir des mesures de DCO, nous avons choisi de publier directement le suivi en DCO à partir de cette année, pour obtenir une meilleure précision. Les données ne sont donc pas comparables à celles de l'an dernier, compte tenu de ce changement d'indicateur.

### Production de déchets sous forme de composés végétaux et valorisation (tonnes brutes/an)

#### PÉRIMÈTRE

Tonnage pesé en sortie d'usine (poids brut) ou, à défaut de pesée, calculé selon une règle établie par l'usine.

### Production et valorisation des déchets industriels banals (DIB) (tonnes brutes/an)

#### PÉRIMÈTRE

Poids brut facturé par les prestataires de service sur l'exercice.

#### DÉFINITION

DIB : déchets industriels non toxiques au sens de la nomenclature européenne des déchets, confiés à des prestataires de service agréés pour l'élimination des déchets. Par exemple : papier, carton, bois, plastique, verre, huiles alimentaires, rebus de repas, refus de fabrication...

### Production de déchets industriels spéciaux (DIS) (kg/an)

#### PÉRIMÈTRE

Poids brut facturé par les prestataires de service enlevant les déchets industriels spéciaux sur l'exercice.

#### DÉFINITION

Les déchets industriels spéciaux sont les déchets dangereux pour l'environnement identifiés dans la nomenclature européenne. Ils sont confiés à des prestataires de services agréés pour élimination. Par exemple : huiles et graisses techniques, solvants, bidons de produits chimiques, déchets médicaux, néons ou cartouches d'encre. Compte tenu de législations locales différentes, les sites de la business unit BAM identifient les filières de traitement appropriées pour certaines catégories de déchets (néons, batteries et cartouches d'encres) afin d'assurer l'exhaustivité du suivi de ces données.

### Consommation d'électricité en mégawattheure (MWh)

#### PÉRIMÈTRE

Comptage des consommations totales du site industriel : secteurs de production, de stockage, station d'épuration, etc. Ces consommations correspondent au total facturé sur le site.

### Consommation de gaz naturel en mégawattheure pouvoir calorifique supérieur (MWh PCs)

#### PÉRIMÈTRE

C'est la consommation totale de gaz naturel exprimée en Méga Watt Heure PCs.

### Tonnes d'emballages utilisés et types d'emballages (t/an)

#### PÉRIMÈTRE

Emballages primaires, secondaires et tertiaires des produits approvisionnés sur l'exercice. Les emballages des matières premières nécessaires à la production sont exclus du périmètre.

#### TYPES D'EMBALLAGE

- Emballages primaires : emballages en contact avec le produit (cartons, films plastiques, barquettes plastiques, sachets, boîtes...).

## Pilotage du reporting RSE : note méthodologique

- Emballages secondaires : cartons de regroupement utilisés pour la palettisation...
- Emballages tertiaires : films plastique de palettisation et de transport.

**Émissions de gaz à effet de serre (GES) directes liées aux usines (teqCO<sub>2</sub>)****PÉRIMÈTRE**

Émissions liées à la consommation d'énergie fossile, électrique et de vapeur sur les sites industriels.

**DÉFINITION**

Conversion des quantités d'énergie totales consommées par les sites à partir des facteurs d'émission Ademe correspondants (tableur bilan carbone V7.04), à l'exception des sites du Canada où des facteurs d'émission plus précis par État peuvent être utilisés en cas de disponibilité de données locales.

**Émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport de nos produits (teqCO<sub>2</sub>)****DÉFINITION**

Émissions directes lors du transport des produits.

Périmètre variable en fonction de la filiale.

*a minima* :

- transport intersites : entres usines Bonduelle ;
- transport distribution : des usines Bonduelle vers nos clients.

**DÉFINITION**

La méthodologie appliquée a été construite avec l'Ademe selon le guide méthodologique sur les émissions de CO<sub>2</sub> des prestations de transport, en application de l'article L. 1431-3 du Code des transports.

## 2.6.5 Calendrier 2014

Date	Action	Département
Janvier	Mise à jour de la grille de <i>reporting</i> incluant les exigences du GRI et de l'art. 225 du Grenelle	Responsables de domaine & coordinateur du <i>reporting</i>
Février	Mise à jour des référentiels de définitions	Responsables de domaines & coordinateur du <i>reporting</i>
Avril	Traduction des référentiels	Coordinateur du <i>reporting</i>
Juin	Formation des correspondants au nouvel outil de <i>reporting</i>	Coordinateur du <i>reporting</i> et les correspondants
Juillet	Collecte des informations	Sites/zones de la filiale au coordinateur filiale
Août	Validation des données	Personnes responsables de l'approbation dans l'outil de <i>reporting</i>
Août	Consolidation groupe par domaine et validation de la consolidation	Contrôle de gestion groupe et responsables de domaine
Septembre	Audits du <i>reporting</i> sur les sites industriels	Sites industriels audités et Deloitte
Septembre	Audit de la consolidation groupe	Contrôle de gestion groupe & Deloitte
Septembre	Audit de la politique développement durable	Responsables de domaines & Deloitte
Septembre	Revue du document de référence pour la vérification par le GRI et la conformité réglementaire au Grenelle	GRI & Deloitte
Septembre	Validation du document de référence et tableaux de bord détaillés	Responsables de domaine, communication groupe et contrôle de gestion groupe

Le contact pour toute question sur le contenu du rapport est joignable à cette adresse : [developpement\\_durable@bonduelle.com](mailto:developpement_durable@bonduelle.com). Le dernier rapport de développement durable publié figure dans le document de référence du Groupe Bonduelle, diffusé sur [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com) en octobre 2013.



## 2.6.6 Rapport d'assurance

**Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion**

**Exercice clos le 30 juin 2014**

### AUX ACTIONNAIRES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Bonduelle SCA désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 <sup>(1)</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

### RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient à la Gérance de la société Bonduelle SCA d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

### INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

### RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de six personnes entre août et octobre 2014 pour une durée d'environ cinq semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 <sup>(2)</sup>.

### 1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des Directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans la partie 2.6 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### 2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des Directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

(1) Dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

(2) Assurance Engagements Other Than Audits or Reviews of Historical Financial Information.

**Pilotage du reporting RSE : note méthodologique**

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes <sup>(1)</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés <sup>(2)</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 21 %

des effectifs permanents et en moyenne 31 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

## CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Lille, le 26 septembre 2014

Le Commissaire aux Comptes  
**Deloitte & Associés**  
Gérard BADIN

(1) Informations quantitatives : Consommation d'eau ; Consommation d'électricité ; Consommation de gaz naturel ; Production de déchets banals ; Production de déchets spéciaux ; Tonnes d'emballages utilisées et répartition par typologie ; Quantité de DCO traitée en station d'épuration externe, quantité de DCO rejetée dans le milieu naturel conformément à la réglementation ; Émissions de gaz à effet de serre directes ; Émissions de gaz à effet de serre indirectes ; Émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport ; Effectifs permanents au 30 juin : par sexe, âge, zone géographique ; Effectifs ETP saisonniers ; Nombre de départs par raison (licenciement, du fait du salarié, mutation) ; Embauches CDI et CDD ; Nombre d'heures de formation ; Heures travaillées ; Taux d'absentéisme ; Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ; Taux de gravité des accidents du travail et Nombre d'accidents mortels.

Informations qualitatives : Santé et sécurité au travail (déploiement de la méthodologie STOP) ; Accompagnement et développement de potentiels via l'outil ManageGo! ; Bilan des accords collectifs signés sur l'exercice ; Enjeux environnementaux liés à l'amont agricole (charte d'approvisionnement) ; Déploiement de l'outil de supervision des utilities et des process associés à un reporting opérationnel en matière environnementale ; Gestion des nuisances olfactives auprès des riverains ; déploiement de la Charte Éthique ; Charte des achats Bonduelle ; Questionnaire RSE de suivi des fournisseurs ; Démarche de certification LEAF ; Charte d'approvisionnement simplifiée ; Charte de développement des produits.

(2) Estrées-Mons conserve et surgelé, Renescure (informations sociales, DCO), Saint-Denis, Gniewkowo (DCO), Rosporden (DCO), Bordères (DCO), Cristalina (embauches CDI), Tecumseh (départs, DCO).

## 2.6.7 Rappel de l'ensemble des indicateurs

### ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

#### AMONT AGRICOLE

Indicateur	2012-2013	2013-2014
<b>Biodiversité</b>	500 variétés 199 collections variétales 942 variétés observées	Près de 500 variétés de légumes diffusées au travers des gammes de produits. 219 collections variétales ont permis d'observer 1 355 variétés.
<b>Effectif agronomique</b>	239 personnes	246 personnes (collaborateurs des services agronomie en équivalent temps plein, comprenant les administratifs, les CDI, les CDD, les saisonniers et les stagiaires).
<b>Charte d'approvisionnement</b>	91 %	93 % des agriculteurs l'ont signée.
<b>Agriculteurs évalués</b>	54 %	74 % des agriculteurs ont été évalués par une démarche visant à réaliser un bilan annuel.
<b>Analyse de sol</b>	98 %	94 % des fumures azotées ont été calculées avec des méthodes d'analyse des reliquats.
<b>Intensité culturale</b>	28,7 ha	27,3 ha de légumes cultivés en moyenne par producteur.
<b>Réseau de surveillance</b>	168 réseaux	245 réseaux de piégeage.

#### RESSOURCES NATURELLES

Indicateur	2012-2013	2013-2014
<b>Tonnes TPF</b>	1 055 837 tonnes TPF	1 137 305 tonnes TPF (tonnes de produits fabriqués)
<b>Consommation d'eau</b>	12 434 274 m <sup>3</sup> 11,8 m <sup>3</sup>	12 032 822 m <sup>3</sup> consommés Soit 10,6 m <sup>3</sup> par tonne de produits fabriqués
<b>Sourcing de l'eau</b>	9 281 434 m <sup>3</sup> 2 802 329 m <sup>3</sup> 350 510 m <sup>3</sup>	9 275 455 m <sup>3</sup> d'eau de forage 2 391 002 m <sup>3</sup> d'eau du réseau de distribution urbain 366 365 m <sup>3</sup> d'eau de surface
<b>Consommation d'énergie</b>	3 247 707 GJ (gigajoules) 1 350 776 GJ 1 663 950 GJ 2 082 GJ 48 744 GJ 6 275 GJ 39 749 GJ 29 943 GJ 95 213 GJ 10 975 GJ	3 187 816 GJ de consommation globale dont Électrique : 1 294 188 GJ dont Gaz naturel : 1 626 199 GJ dont Fioul (très basse teneur en soufre) : 0 GJ dont Propane : 60 863 GJ dont GPL : 3 351 GJ dont Fioul domestique : 34 036 GJ dont Biomasse : 54 953 GJ dont Achat Vapeur : 98 447 GJ dont Biogaz : 15 779 GJ
	<b>Répartition de l'Électricité par pays :</b>	
	50 %	51 % France
	24 %	22 % Canada
	13 %	13 % États-Unis
	4 %	4 % Portugal

## Pilotage du reporting RSE : note méthodologique

Indicateur	2012-2013	2013-2014
	3 %	4 % Pologne
	2 %	3 % Hongrie
	2 %	2 % Allemagne
	1 %	2 % Russie
	0,5 %	0,6 % Brésil
<b>Production de déchets banals</b>	43 802 tonnes 41,5 kg	45 001 tonnes Soit 39,6 kg par tonne de produits fabriqués
	<b>Filières de traitement :</b>	
	24 %	Centre d'enfouissement technique : 22 %
	4 %	Valorisation énergétique : 6 %
	72 %	Recyclage : 72 %
<b>Production des déchets spéciaux</b>	262 tonnes 0,25 kg	182 tonnes Soit 0,16 kg par tonne de produits fabriqués
<b>Production de composés végétaux</b>	576 361 tonnes 546 kg	487 318 tonnes Soit 428 kg par tonne de produits fabriqués
	<b>Valorisation :</b>	
	3 %	Épandage agricole : 2,7 %
	77 %	Alimentation animale : 88 %
	1 %	Valorisation énergétique : 0,7 %
	19 %	Produit commercialisable : 8 %
	1 %	Autres (compost) : 0,6 %
<b>Rejets de pollution</b>	<b>Filières de traitement, répartition en m<sup>3</sup> :</b>	
	85 %	86 % m <sup>3</sup> rejetés en station d'épuration
	10 %	11 % m <sup>3</sup> rejetés en épandage après pré-traitement
	2 %	3 % m <sup>3</sup> rejetés en épandage direct sur culture fourragère
	3 %	0 % m <sup>3</sup> en rejet d'effluent clair
	<b>Rejet des polluants et proportion épurée :</b>	
	24 591 tonnes de DBO	44 392 tonnes DCO* produites sur les sites industriels
	84 %	69 % de la DCO traitée en station d'épuration Bonduelle
	13 %	27 % de la DCO traitée par le sol et couvert végétal (épandage agricole contrôlé)
	2 %	2 % de la DCO traitée en station d'épuration externe
	0,6 %	2 % de la DCO rejetée dans le milieu naturel conformément à la réglementation
<b>Biosolids</b>	1 936 tonnes	Production de 2 180 tonnes de matière sèche de boue biologique
	1 591 006 Nm <sup>3</sup>	Production de 1 576 263 Nm <sup>3</sup> de biogaz.

\* Changement d'unité de mesure : demande biologique en oxygène en 2012-2013 et demande chimique en oxygène en 2013-2014.

Indicateur	2012-2013	2013-2014
<b>Emballage</b>	146 140 tonnes	150 845 tonnes
	<b>Répartition par typologie des matériaux :</b>	
	57,6 %	Boîtes métalliques : 55,7 %
	20,3 %	Cartons : 19,9 %
	9,8 %	Bocaux en verre : 12,3 %
	5,1 %	Films plastiques : 4,9 %
	3,6 %	Capsules : 2,8 %
	1,6 %	Barquettes en plastique : 1,6 %
	2,1 %	Étiquettes et autres : 2,8 %
<b>Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement</b>	3 777 825 €	Eau et boue de station d'épuration : 1 816 014 €
	241 403 €	Déchets industriels et composés végétaux : 181 172 €
	3 253 175 €	Air et énergie : 5 242 105 €
<b>Émission de gaz à effet de serre</b>	68 383 teqCO <sub>2</sub>	77 734 teqCO <sub>2</sub> d'émissions indirectes (achat d'électricité et de vapeur)
	121 205 teqCO <sub>2</sub>	110 180 teqCO <sub>2</sub> d'émissions directes (achat d'énergies fossiles, fuite de fluide frigorigène)
<b>Émissions de gaz réduisant l'ozone</b>	2 446 teqCO <sub>2</sub>	475 teqCO <sub>2</sub> pour R22, R134A, R404A, R422A

**TRANSPORT (HORS CANADA ET ÉTATS-UNIS)**

Indicateur	2012-2013	2013-2014
<b>Émissions CO<sub>2</sub> (en tonnes)</b>	15 657 tonnes de CO <sub>2</sub>	En amont agricole, 15 698 tonnes de CO <sub>2</sub>
	16 716 tonnes de CO <sub>2</sub>	En intersite, 14 645 tonnes de CO <sub>2</sub>
	72 941 tonnes de CO <sub>2</sub>	En distribution, 76 568 tonnes de CO <sub>2</sub>
	105 314 tonnes de CO <sub>2</sub>	Soit 106 911 tonnes de CO <sub>2</sub> (hors Canada et États-Unis)
<b>Ratio kg CO<sub>2</sub>/tonne</b>	18 kg CO <sub>2</sub>	En amont agricole, 19 kg CO <sub>2</sub> émis/tonne transportée
	20 kg CO <sub>2</sub>	En intersite, 19 kg CO <sub>2</sub> émis/tonne transportée
	75 kg CO <sub>2</sub>	En distribution, 74 kg CO <sub>2</sub> émis/tonne transportée

## ENGAGEMENTS SOCIAUX ET SOCIÉTAUX

### ENGAGEMENTS SOCIAUX

Indicateur	2012-2013	2013-2014
Effectifs	6 736 permanents 9 758 équivalent temps plein	6 983 permanents 9 569 CDI, CDD, saisonniers et autres en équivalent temps plein

### Effectif total par type de contrat de travail et zone géographique (en équivalent temps plein)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Permanents	3 343	1 422	2 058	6 824
Non Permanents	300	137	95	532
Saisonniers	628	441	637	1 706
Autres	217	167	123	507

### Effectif total par sexe, statut, âge et zone géographique (effectifs permanents)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femmes	1 390	625	760	2 775
Hommes	1 986	875	1 347	4 208
Cadres	693	316	223	1 232
Non-cadres	2 683	1 184	1 884	5 751
Permanents moins 26 ans	122	36	177	335
Permanents 26 - 35 ans	678	356	490	1 524
Permanents 36 - 45 ans	993	518	514	2 025
Permanents 46 - 49 ans	371	180	193	744
Permanents 50 - 55 ans	661	230	345	1 236
Permanents plus de 55 ans	551	180	388	1 119

Indicateur	2012-2013	2013-2014
Ancienneté (effectifs permanents)	0 à 3 ans : 1 530 4 à 9 ans : 1 571 + 9 ans : 3 635 Ancienneté Moyenne : 13,29	0 à 3 ans : 1 910 4 à 9 ans : 1 476 + 9 ans : 3 597 Ancienneté Moyenne : 12,81
Embauches en nombre de contrats	CDI : 589 CDD : 1 095 Saisonniers : 4 986	CDI : 784 CDD : 1 187 Saisonniers : 6 473
Personnes porteuses de handicap	232 équivalent temps plein	268 équivalent temps plein
Turnover total groupe	11,64 % *	12,84 % *

## ■ Départs par type de contrat

		France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Cadres	Du fait d'un licenciement	9	9	3	21
	Du fait d'un décès, de la retraite ou d'une rupture conventionnelle	15	1	5	21
	Du fait du salarié (démission, fin période essai)	17	12	6	35
	Du fait d'une mutation	20	0	0	20
Non-Cadres	Du fait d'un licenciement	76	65	198	339
	Du fait d'un décès, de la retraite ou d'une rupture conventionnelle	70	94	78	242
	Du fait du salarié (démission, fin période essai)	172	92	667	931
	Du fait d'une mutation	13	1	6	20

## ■ Turnover par sexe \*

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Turnover Femmes	5,0 %	8,3 %	24,3 %	11,24 %
Turnover Hommes	6,9 %	9,8 %	27,0 %	13,96 %
Départs Femmes	94	78	269	441
Départs Hommes	180	121	487	788

## ■ Turnover par âge \*

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Turnover moins 26 ans	1,5 %	2,6 %	8,9 %	3,99 %
Turnover 26 - 35 ans	1,7 %	2,7 %	6,9 %	3,51 %
Turnover 36 - 45 ans	0,8 %	1,6 %	3,7 %	1,86 %
Turnover 46 - 49 ans	0,3 %	0,6 %	1,6 %	0,77 %
Turnover 50 - 55 ans	0,3 %	0,6 %	1,8 %	0,83 %
Turnover plus de 55 ans	1,5 %	1,1 %	3,1 %	1,88 %
Départs moins de 26 ans	67	57	258	382
Départs 26 - 35 ans	76	59	201	336
Départs 36 - 45 ans	34	35	109	178
Départs 46 - 49 ans	14	12	48	74
Départs 50 - 55 ans	15	13	51	79
Départs plus de 55 ans	68	23	89	180

Indicateur	2012-2013	2013-2014
Formation	1,57 %	Part de la masse salariale : 1,6 %
	123 795	Nombre d'heures de formation : 168 293
	23 heures	Durée moyenne de formation par individu : 27 heures
	39,08 % de femmes	Répartition des heures de formation par sexe : 29,48 % de femmes et 70,52 % d'hommes
	60,92 % d'hommes	
Conditions de sécurité	11,75	Taux de fréquence des accidents du travail : 9,22
	0,61	Taux de gravité des accidents du travail : 0,42
	1,39	Taux de gravité des maladies professionnelles pour la France : 1,00

\* Périmètre : départs à l'initiative du salarié, du fait d'un décès, d'une rupture conventionnelle ou d'un départ en retraite.

Pilotage du reporting RSE : note méthodologique

## ■ Répartition des accidents du travail (AT)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femmes – Taux de fréquence	14,56	6,75	6,21	10,16
Hommes – Taux de fréquence	12,26	8,53	4,30	8,61
<b>Taux de fréquence</b>	<b>13,20</b>	<b>7,80</b>	<b>4,98</b>	<b>9,22</b>
Femmes – Nombre AT avec arrêt	42	10	12	64
Hommes – Nombre AT avec arrêt	51	18	15	84
<b>Nombre AT avec arrêt</b>	<b>93</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>148</b>
Femmes – Taux de gravité	1,04	0,16	0,38	0,63
Hommes – Taux de gravité	0,41	0,31	0,13	0,29
<b>Taux de gravité</b>	<b>0,67</b>	<b>0,25</b>	<b>0,22</b>	<b>0,42</b>
Femmes – Nombre jours perdus AT	3 005	231	727	3 963
Hommes – Nombre jours perdus AT	1 713	655	458	2 826
<b>Nombre jours perdus AT</b>	<b>4 718</b>	<b>886</b>	<b>1 185</b>	<b>6 789</b>

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femmes – Taux de gravité MP	1,95	ND	ND	1,95
Hommes – Taux de gravité MP	0,33	ND	ND	0,33
Taux de gravité MP	1,00	ND	ND	1,00
Femmes – Nombre jours perdus AT MP	5 632	ND	ND	5 632
Hommes – Nombre jours perdus AT MP	1 382	ND	ND	1 382
Nombre jours perdus AT MP	7 014	ND	ND	7 014
		Données non disponibles		

Indicateur	2012-2013	2013-2014
Restructurations industrielles	454	Effectif concerné par les restructurations industrielles et ayant bénéficié d'une aide au reclassement : 0
Organisation du temps de travail	15 914 984 4,46 %	Nombre d'heures travaillées : 16 058 864 Taux d'absentéisme : 3,42 %
Rémunération et évolution	241 900 106 euros 80,45 % 87,13 % de femmes et 78,70 % d'hommes.	Montant des rémunérations (CDI + CDD + saisonniers) : 246 789 278 euros Part des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques : 78,05 % Répartition par sexe des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques : 77,71 % de femmes et 78,28 % d'hommes



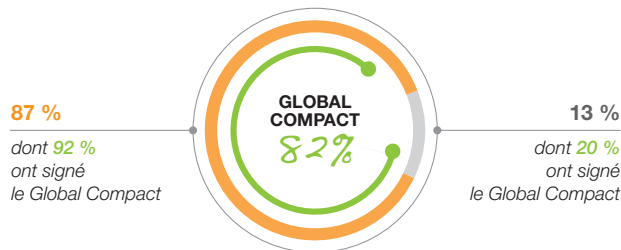
## ENGAGEMENTS AUPRÈS DES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES

Périmètre *	Indicateur	
	Taux de couverture du budget avec engagement au respect des principes du Global Compact, contrats et hors contrats	
	2012-2013	2013-2014
France	77 %	85 %
Hongrie	85 %	87 %
Pologne	70 %	78 %
Allemagne	34 %	42 %
Italie	---	43 %
Portugal	---	9 %
Russie	---	64 %
<b>TOTAL TOUS PAYS - PÉRIMÈTRE 2012-2013</b>	<b>70 %</b>	<b>80 %</b>
Canada		96 %
<b>TOTAL TOUS PAYS - PÉRIMÈTRE 2013-2014</b>		<b>82 %</b>

\* Achats réalisés par le groupe, notamment les boîtes métalliques, les cartons et les films d'emballage, les légumes et les ingrédients entrant dans la composition de ses recettes non cultivés ou produits par le groupe, l'énergie, les denrées animales, la publicité et la communication et les semences. Ce périmètre est variable selon les pays.

### INDICATEUR ACHATS 2013 = COUVERTURE DU BUDGET AVEC ENGAGEMENT AU RESPECT DES PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT

#### TOUS PAYS (À périmètre 2013-2014)



#### TOUS PAYS (À périmètre 2012-2013)



- Part du budget couverte par des contrats BONDUELLE
- Part du budget uniquement couverte par des accords tarifaires
- Part du budget couverte par des engagements au respect des principes du Global Compact

## RESPONSABILITÉ AUPRÈS DES CONSOMMATEURS

Indicateur	2012-2013	2013-2014
<b>Effectif dédié à la qualité</b>	589 personnes	598 personnes (en équivalent temps plein), dont :
	8,3 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>8,8 % dans les services qualité des filiales et à la Direction des achats</li> </ul>
	35,9 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>33,7 % dans les services qualité des usines</li> </ul>
	40,4 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>44,9 % au niveau des contrôles qualité sur les lignes de production</li> </ul>
	18,1 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>12,7 % au niveau des contrôles à réception</li> </ul>
<b>Sites certifiés</b>	17 sites	16 sites sont certifiés ISO 9001
	1 site	2 sites possèdent l'ISO 22000
	23 sites	22 sites bénéficient du référentiel IFS
	4 sites	5 sites sont accrédités FSSC 22000
	17 sites	15 sites possèdent le BRC ( <i>British Retail Consortium</i> )
	4 sites	3 sites sont accrédités SQF
	9 sites	11 produisent des produits certifiés « biologiques »
<b>Services consommateurs</b>	1 service consommateurs	1 service consommateurs est mis en place dans chaque pays
<b>Achats de légumes élaborés</b>	78 fournisseurs	92 fournisseurs (hors partenaires producteurs de légumes) ont signé la charte simplifiée, soit 32 %
	32 %	
	277 analyses	439 analyses phyto et ETM effectuées dont 94 % conformes
	96 %	
	44 fournisseurs	59 fournisseurs ont été audités, soit 21 %
18 %		
126 fournisseurs	93 fournisseurs ont été évalués, soit 32 %	
51 %		

## 2.7 Glossaire et acronymes

### GLOSSAIRE

#### **Adventice**

Se dit d'une plante qui pousse spontanément dans une culture et dont la présence est plus ou moins nocive à celle-ci. (La nocivité des plantes adventices s'explique par des effets de compétition avec la plante cultivée, vis-à-vis de l'eau, de la lumière et des éléments minéraux contenus dans le sol).

#### **Agriculture intégrée ou Agriculture écologiquement intensive (AEI)**

Mode de production agricole priorisant l'agronomie (travail du sol, rotation des cultures, intercultures). Le principal objectif est d'optimiser le résultat économique du producteur tout en maîtrisant les quantités d'intrants (en particulier les substances chimiques telles que les engrais ou autres produits phytosanitaires) afin de limiter au maximum leurs impacts négatifs sur l'environnement.

#### **Agronomie**

Science de l'agriculture.

#### **Bilan énergétique**

Le bilan énergétique d'une opération ou d'une technologie est mesuré par le ratio entre énergie fournie et énergie dépensée. Dans les techniques de l'énergie, il permet de s'assurer que l'on récupère plus d'énergie qu'on n'en a consommée.

#### **Bio agresseurs**

Organisme vivant tel qu'un virus, une bactérie, un champignon ou un parasite.

#### **Biodiversité**

La biodiversité est un terme générique pour désigner la diversité et la richesse en espèces vivantes qui peuplent la Terre, un territoire ou un écosystème. Elle est évaluée en fonction du nombre de gènes, d'espèces et d'écosystèmes différents dans une zone géographique donnée.

Cette notion s'applique aux différentes espèces végétales et animales, allant des organismes unicellulaires aux organismes les plus complexes.

#### **Biogaz**

Gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques animales ou végétales en l'absence d'oxygène et contenant majoritairement du méthane et du dioxyde de carbone. Il est produit dans les installations de stockage des déchets ou encore dans les méthaniseurs. Combustible, il peut être valorisé énergétiquement.

#### **Biomasse**

La biomasse est un terme qui en écologie désigne la masse totale d'organismes vivants dans un biotope donné à un moment donné, elle peut être estimée par unité de surface s'il s'agit d'un milieu terrestre ou bien par unité de volume s'il s'agit d'un milieu aquatique.

#### **Carbon Disclosure Project**

Le *Carbon Disclosure Project* (CDP) est une association dont l'objectif est d'éclairer les décisions d'investissement de ses membres en les informant sur les conséquences pour les entreprises de la « contrainte carbone » et du changement climatique. Chaque année, le CDP envoie ainsi aux principales entreprises mondiales un questionnaire portant sur leur prise en compte du changement climatique (stratégie, risques et opportunités, etc.) et sur leurs émissions de gaz à effet de serre (GES : émissions directes, indirectes et induites, objectif et politique de réduction, etc.). Le CDP contribue ainsi à améliorer la qualité de l'information publiée par les entreprises, en particulier en créant une base de données mondiale des émissions de GES.

#### **Cleanlabel**

Au sens propre est synonyme d'une déclaration claire, propre et compréhensible des denrées alimentaires, qui exclut des termes techniques ainsi que certains ingrédients artificiels.

#### **Cogénération**

Principe de production simultanée de deux énergies différentes dans le même processus.

#### **Demande biologique en oxygène (DBO)**

Quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques (biodégradables) par voie biologique (oxydation des matières organiques biodégradables par des bactéries). La demande biologique en oxygène (DBO) est un indice de pollution de l'eau qui permet d'évaluer la fraction biodégradable de la charge polluante carbonée des eaux usées.

#### **Demande chimique en oxygène (DCO)**

Concentration d'oxygène, exprimée en mg/l, équivalente à la quantité d'oxydant consommé par les matières dissoutes et en suspension lorsqu'on traite un échantillon d'eau avec cet oxydant dans des conditions définies.

#### **Effluents**

Désigne généralement les eaux usées domestiques et urbaines (Bonduelle reçoit des effluents dans les stations d'épuration) et, par extension, les eaux usées issues des procédés industriels.

## Enzymes

Molécules naturellement présentes dans le légume, impliquées dans les réactions chimiques et responsables des pertes de couleur et d'apparition de mauvais goûts.

## Empreinte écologique

L'empreinte écologique est une mesure de la pression qu'exerce l'Homme sur la nature. Cet outil permet d'évaluer la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets.

## Global Compact

Appelé en français Pacte Mondial, le *Global Compact* a été lancé en janvier 2000 lors du Forum Économique Mondial de Davos par Kofi Annan, alors secrétaire général des Nations Unies. Le *Global Compact* a pour ambition d'unir la force des marchés à l'autorité des idéaux individuels afin de responsabiliser les entreprises.

## Huile de palme

L'huile de palme est une huile extraite par pression à chaud de la pulpe des fruits du palmier à huile. Il faut environ 100 kg de fruits pour obtenir 22 kg d'huile.

## Impact carbone

Mesure du volume de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) émis par combustion d'énergies fossiles, par les entreprises ou les êtres vivants.

## Impact environnemental

L'impact environnemental désigne l'ensemble des modifications qualitatives, quantitatives et fonctionnelles de l'environnement (négatives ou positives) engendrées par un projet, un processus, un procédé, un ou des organismes et un ou des produits, de sa conception à sa fin de vie.

## Intrants

En agriculture, on appelle « intrants » les différents produits apportés aux terres et aux cultures, ce terme comprend les engrais et les amendements (éléments améliorants les propriétés physiques et chimiques du sol, tels que le sable, la tourbe, la chaux).

## Méthanisation

Traitement naturel des déchets organiques qui conduit à une production combinée de gaz convertible en énergie (biogaz), provenant de la décomposition biologique des matières organiques dans un milieu en raréfaction d'air (appelée « fermentation anaérobie » car sans oxygène) et d'un digestat (les déchets « digérés »), utilisable brut ou après traitement (déshydratation et compostage, hygiénisation) comme compost.

## Produits phytosanitaires

Un produit phytosanitaire est un produit utilisé pour soigner ou prévenir les maladies des organismes végétaux.

## Référentiel GRI

Le *Global Reporting Initiative* est une organisation indépendante réunissant des parties prenantes d'horizons différents : entreprises, ONG, universitaires, chercheurs, syndicats. Le GRI s'est fixé comme mission de développer des directives applicables au niveau international permettant de structurer et normaliser les rapports de gestion des organisations en matière de développement durable. La principale contribution du GRI concerne la définition du référentiel d'indicateurs composé de près de 80 indicateurs (extra-financiers) qui permettent de mesurer et de suivre la performance des politiques de responsabilité sociétale des organisations.

## Semencier

Un semencier est un type d'entreprise ayant pour activité la production de semences, c'est-à-dire de graines permettant la production de plantes par l'agriculture.

## Strip-till

Technique d'implantation des cultures qui signifie « labour en bandes », soit un travail sur une bande de quelques centimètres autour de la ligne de semis.

## Tonne de produits fabriqués (TPF)

La tonne de produits fabriqués correspond au poids net égouté.

## ACRONYMES

- **ADEPALE** : Association des entreprises de produits alimentaires élaborés.
- **AETMD** : Association européenne des transformateurs de maïs doux.
- **Agro-Transfert ressources et territoires** : cet organisme a été créé à l'initiative du Conseil régional de Picardie, de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et des Chambres d'agriculture de Picardie. C'est à la fois une plateforme d'application et un réseau de transfert de la recherche agronomique.
- **ANIA** : Association nationale des industries alimentaires.
- **ANICC** : Association nationale interprofessionnelle du champignon de couche.
- **ANIFELT** : Association nationale interprofessionnelle des fruits et légumes transformés.
- **CTCPA** : Centre technique agro-alimentaire.
- **ECOPAR** : Compagnie pour la participation éco-emballages.
- **EDHEC** : École des hautes études commerciales.
- **FIAC** : Fédération française des industries d'aliments conservés.
- **GES** : gaz à effet de serre.
- **IAD** : Institut de l'agriculture durable.
- **ILEC** : Institut de liaisons et d'études des industries de consommation.

- **IFT** : indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires.
- **OGM** : Organisme génétiquement modifié. Les produits Bonduelle ne contiennent pas d'OGM, conformément à la réglementation en vigueur.
- **ORSE** : Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises.
- **RSE** : responsabilité sociétale de l'entreprise.
- **PROFEL** : Organisation européenne des industries transformatrices de fruits et légumes.
- **SFPAE** : Syndicat des fabricants de fruits et légumes prêts à l'emploi.
- **SYNAFAP** : Syndicat des fabricants de produits traiteurs frais.
- **UNILET** : Union nationale interprofessionnelle des légumes transformés.
- **UPPIA** : Union pour la promotion des industries conserve appertisé.



# 3

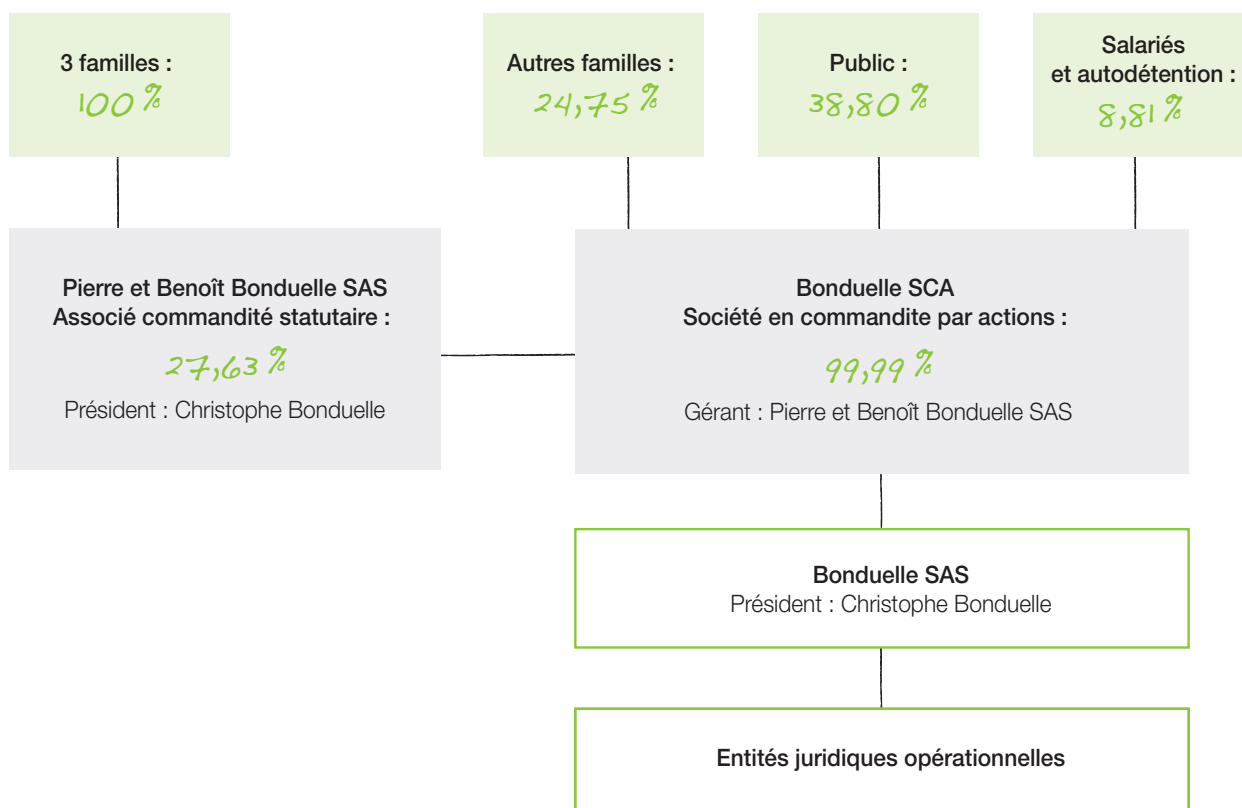
## Gouvernement d'entreprise

<b>3.1</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de contrôle</b>	<b>118</b>	<b>3.4</b>	<b>Rapport du Conseil de Surveillance</b>	<b>129</b>
3.1.1	Schéma de l'organisation et des structures juridiques du groupe et actionnariat	118	<b>3.5</b>	<b>Rapport du Président du Conseil de Surveillance</b>	<b>130</b>
3.1.2	Bonduelle SCA	119	<b>3.6</b>	<b>Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance</b>	<b>135</b>
3.1.3	Bonduelle SAS	119			
<b>3.2</b>	<b>Informations concernant les mandataires sociaux</b>	<b>121</b>			
<b>3.3</b>	<b>Informations complémentaires concernant les organes de direction et de surveillance</b>	<b>125</b>			
3.3.1	Mandats et fonctions dans d'autres sociétés exercés au cours des cinq dernières années par les mandataires sociaux	125			
3.3.2	Informations particulières relatives aux mandataires sociaux	128			
3.3.3	Conflits d'intérêts au niveau de la Gérance et du Conseil de Surveillance	128			
3.3.4	Transactions avec les parties liées	128			
3.3.5	Contrats de service	128			

## 3.1 Organes d'administration, de direction et de contrôle

### 3.1.1 Schéma de l'organisation et des structures juridiques du groupe et actionariat

L'actionariat de Bonduelle, caractérisé par une forte présence familiale, est gage de stabilité et de continuité.



L'organisation des entités juridiques opérationnelles n'est pas représentative de l'organisation de l'entreprise en termes de production et de commercialisation. L'activité opérationnelle est organisée autour des zones Europe et hors Europe au travers de branches d'activités.



### 3.1.2 Bonduelle SCA

#### LA COMMANDITE PAR ACTIONS COMPORTE 2 CATÉGORIES D'ASSOCIÉS :

- la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, détenue par trois familles, est Associée commanditée, responsable indéfiniment et solidairement sur ses biens propres des dettes sociales. Élu en son sein, un Comité d'Orientation Patrimonial de huit membres est chargé d'arrêter les options patrimoniales des Associés commandités familiaux ; ses membres sont, par ailleurs, administrateurs de Bonduelle SAS. Le Comité d'Orientation Patrimonial détermine la position de l'associé commandité relativement aux options stratégiques soumises au Conseil d'Administration de la société Bonduelle SAS. Ses décisions concourent à la détermination des positions du Conseil d'Administration au travers des membres du Comité d'Orientation Patrimonial qui sont membres du Conseil d'Administration ;
- les associés commanditaires (autres familles, public et salariés) sont dans la même situation que les actionnaires d'une société anonyme, leur responsabilité est limitée au montant de leur apport.

#### LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il assure le contrôle permanent de la gestion de la société (examen des comptes, jugement sur la conduite des affaires sociales) pour le compte des actionnaires commanditaires.

La composition du Conseil de Surveillance (dont les huit membres sont indépendants) en garantit la compétence, l'indépendance et la disponibilité pour assurer sa mission et représenter les intérêts des actionnaires.

##### Membres :

- Isabelle Danjou, *Président*
- Daniel Bracquart, *Vice-président*
- Laurent Bonduelle
- Martin Ducroquet
- Matthieu Duriez
- Élisabeth Minard
- Yves Tack
- Marie-France Tisseau

#### LE COMITÉ DES COMPTES

Émanation du Conseil de Surveillance, ce comité est chargé de l'examen des comptes, de l'évaluation du contrôle interne et des programmes annuels de révision des Commissaires aux Comptes.

##### Membres :

- Yves Tack, *Président*
- Daniel Bracquart
- Isabelle Danjou
- Marie-France Tisseau

### 3.1.3 Bonduelle SAS

#### LE COMITÉ EXÉCUTIF

Il regroupe les Directeurs des branches d'activités de Bonduelle situées en Europe et hors Europe, ainsi que le Président et les Directeurs financier et ressources humaines du groupe. Il s'appuie, pour la mise en place des politiques relatives aux activités européennes, sur le Comité Opérationnel Européen (COE), composé des Directeurs des branches d'activités de cette zone et des responsables des services centraux membres du Comité Exécutif.

##### Membres :

- Christophe Bonduelle, *Président*

##### *Branches d'activités situées en Europe*

- Pascal Bredeloux, *Directeur général Bonduelle Fresh Europe*
- Philippe Carreau, *Directeur général Bonduelle Europe Long Life*

##### *Branches d'activités situées hors Europe*

- Benoît Bonduelle, *Directeur général Bonduelle Development*
- Daniel Vielfaure, *Directeur général Bonduelle Americas*

##### *Services centraux*

- Bruno Rauwel, *Directeur ressources humaines*
- Grégory Sanson, *Directeur financier*

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de membres de la famille Bonduelle et d'administrateurs indépendants. Ce conseil est chargé de définir la stratégie de l'entreprise et sa politique d'investissements.

##### Membres :

- Christophe Bonduelle, *Président*
- Benoît Bonduelle
- François Bonduelle
- Jean-Bernard Bonduelle
- Jérôme Bonduelle
- Marc Bonduelle
- Guillaume Debrosse
- Pierre Deloffre
- Thomas Derville
- Hubert Mulliez
- Philippe Vasseur

**Organes d'administration, de direction et de contrôle****LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS**

Ce comité, entièrement indépendant, comprend les membres suivants :

- Pierre Deloffre  
*Président du comité, ancien Directeur général du Groupe Bonduelle ;*
- José-Maria Aulotte  
*Directeur des ressources humaines d'Arc International ;*
- Yves Delloye  
*Directeur associé de Transearch ;*

- Thomas Derville  
*Ancien Président d'Amora-Maille ;*
- Antoine Fiévet  
*Président du Directoire d'Unibel.*

Ce comité détermine les rémunérations de la Direction générale de Bonduelle SAS ainsi que des salariés membres de la famille Bonduelle. Il donne par ailleurs un avis sur la politique de rémunération des principaux dirigeants.

## 3.2 Informations concernant les mandataires sociaux

**Christophe BONDUELLE**  
**Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS,**  
**Gérant de Bonduelle SCA**  
 1<sup>re</sup> nomination : 17/06/1995  
 Mandat illimité  
 Domicilié « La Woestyne » 59173 Renescure  
 57 968 actions détenues <sup>(1)</sup>  
 Nationalité française  
 Taux de présence au conseil : 100 %

**Sociétés consolidées :**  
 Président de Bonduelle SAS  
 Président de Bonduelle Canada  
 Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Central Europe  
 Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Iberica  
 Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Italia  
 Administrateur de Bonduelle Nederland BV  
 Administrateur de Bonduelle Nordic  
 Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Northern Europe  
 Président de Bonduelle Ontario  
 Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Polska  
 Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Portugal  
 Président de Terricole  
 Président de Bonduelle US Holding  
 Président de Bonduelle USA  
 Président du Conseil d'Administration de Bonduelle SA de CV  
 Administrateur de Gelagri SAS  
 Administrateur de Gelagri Bretagne  
 Administrateur de Bonduelle Kuban

**Autres sociétés :**  
 Président de Pierre et Benoît Bonduelle SAS  
 Administrateur Banque Crédit du Nord  
 Gérant de la SCI Chanvoleau  
 Gérant de la SC L'Amiraute  
 Gérant du Groupement Forestier de Bellebrune  
 Gérant de la SC d'Etienfort  
 Gérant du Groupement Foncier Agricole des Calinques

**Isabelle DANJOU**  
**Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA**  
**Membre du Comité des Comptes**  
**Membre indépendant**  
 1<sup>re</sup> nomination : 07/12/2006  
 Échéance du mandat : AGO 2015  
 Domiciliée « La Woestyne » 59173 Renescure  
 69 020 actions détenues <sup>(1)</sup>  
 Nationalité française  
 Taux de présence au conseil : 100 %

Docteur en sciences de gestion, a été Chef de projet à l'Agence Régionale de Développement de 1986 à 1997 puis Directrice de recherche à ESC Lille de 1998 à 2006 et a publié aux éditions L'Harmattan l'ouvrage : « Entreprendre, la passion d'accomplir ensemble ». Depuis, est consultante et formatrice en relations humaines.

**Daniel BRACQUART**  
**Vice-président du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA**  
**Membre indépendant**  
 1<sup>re</sup> nomination : 10/12/2003  
 Échéance du mandat : AGO 2015  
 Domicilié « La Woestyne » 59173 Renescure  
 29 184 actions détenues <sup>(1)</sup>  
 Nationalité française  
 Taux de présence au conseil : 100 %

**Autres sociétés :**  
 Administrateur de la SA ID GROUP  
 Gérant de la SCI Jutiver  
 A été successivement, entre 1975 et fin 2002 : Ingénieur, Directeur d'usines, Directeur industriel, Directeur général et Président du Directoire du Groupe Bonduelle. A pris sa retraite en juillet 2004 et depuis lors est administrateur de sociétés et Vice-président du Conseil de Surveillance, Membre du Comité des Comptes, et a été Président du Comité des Rémunérations du Groupe Bonduelle de 2002 à 2012.

(1) Actions détenues personnellement, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

## Informations concernant les mandataires sociaux

**Laurent BONDUELLE****Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA****Membre indépendant**1<sup>re</sup> nomination : 05/12/2013

Échéance du mandat : AGO 2016

Domicilié « La Woestyne » 59173 Renescure

36 924 actions détenues <sup>(1)</sup>

Nationalité française

Taux de présence au conseil : 50 %

**Autres sociétés :**

Gérant de RESOLUTION SARL

Gérant de Aubepure SARL

Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion et du Executive MBA d'HEC, a travaillé 18 ans chez les Papeteries Dalle&Lecomte/Sibille à l'export puis Ahlstrom en recherche et développement : croissance externe (recherche de partenariats à l'international) et interne (évolution de nouvelles technologies) et a créé en 2004 une entreprise innovante, aujourd'hui leader sur son marché, qui conçoit, fabrique et commercialise depuis 2007 des systèmes de traitement des effluents phytosanitaires. Est gérant fondateur de RESOLUTION SARL et Aubepure SARL.

**Martin DUCROQUET****Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA****Membre indépendant**1<sup>re</sup> nomination : 06/12/2012

Échéance du mandat : AGO 2015

Domicilié « La Woestyne » 59173 Renescure

2 000 actions détenues <sup>(1)</sup>

Nationalité française

Taux de présence au conseil : 100 %

**Autres sociétés :**

Gérant de Tactus SARL

A exercé des fonctions chez Siparex Private Equity pendant près de dix ans, notamment en tant que Directeur d'investissements. À ce titre était représentant permanent dans divers Conseils d'Administration et de surveillance de sociétés non cotées. Actuellement gérant de Tactus.

**Matthieu DURIEZ****Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA****Membre indépendant**1<sup>re</sup> nomination : 08/12/2011

Échéance du mandat : AGO 2014

Domicilié « La Woestyne » 59173 Renescure

15 034 actions détenues <sup>(1)</sup>

Nationalité française

Taux de présence au conseil : 100 %

**Autres sociétés :**

Gérant de la SARL Duriez Amo

Président de la SAS Duriez Invest

Président de la SAS Amo Développement

Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Modul

Architecte de formation, a exercé cette activité durant 15 ans. Depuis 2002 est Promoteur immobilier et assistant à la Maîtrise d'ouvrage. En 2009 a créé la structure Amo Développement. En 2012 a créé la SAS « Les Serenies », résidences avec services destinées aux personnes âgées puis en 2013 création de la société « Dklic immo » agence immobilière destinée aux primo-accédant (« ça y est j'achète »).

**Elisabeth MINARD****Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA****Membre indépendant**1<sup>re</sup> nomination : 02/12/2010

Échéance du mandat : AGO 2016

Domiciliée « La Woestyne » 59173 Renescure

66 664 actions détenues <sup>(1)</sup>

Nationalité française

Taux de présence au conseil : 100 %

A été chef d'entreprise textile de 1975 à 2008.

Se consacre depuis 2008 à la peinture. Est inscrite à la maison des artistes et expose son travail dans plusieurs galeries.

(1) Actions détenues personnellement, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

**Yves TACK****Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA****Président du Comité des Comptes****Membre indépendant**1<sup>re</sup> nomination : 01/12/2004

Échéance du mandat : AGO 2016

Domicilié « La Woestyne » 59173 Renescure

4 000 actions détenues <sup>(1)</sup>

Nationalité belge

Taux de présence au conseil : 100 %

**Autres sociétés :**

Administrateur de la société Sedev SA

Président de la société MASSAI SAS

Gérant de la société Dumaco

Gérant de la SCI Le Moulin Blanc

Administrateur de la société Verywear SA

Associé-Gérant de la SC Girls

Associé-Gérant de la SC Team TT

Gérant de la société Totem SARL

A passé les dix premières années de sa carrière aux États-Unis dans les secteurs de l'analyse financière et de la gestion de portefeuilles. A créé Dessauer & Tack Asset Management à Boston puis a été ensuite fondateur de Global Equities à Paris et Directeur du département Equity chez BNP Paribas Capital Markets à Londres. Rentré dans le Nord dont il est originaire, a dirigé Participex, société cotée de capital développement et transmission, jusqu'à sa cession au Crédit Agricole. Est aujourd'hui conseil de nombreuses sociétés familiales dans leurs orientations stratégiques tant au niveau de l'exploitation que de leur organisation capitalistique. Est également Président du club Business Angels de la région Nord-Pas de Calais, Président de l'Institut Français des Administrateurs et Membre du Comité Financier de l'Association Française contre les Myopathies.

**Marie-France TISSEAU****Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA****Membre du Comité des Comptes****et membre du Comité d'Éthique****Membre indépendant**1<sup>re</sup> nomination : 08/12/2011

Échéance du mandat : AGO 2014

Domiciliée « La Woestyne » 59173 Renescure

37 874 actions détenues <sup>(1)</sup>

Nationalité française

Taux de présence au conseil : 100 %

Licenciée en Droit, spécialisation « Droit des Affaires ».

De 1970 à 2008 : a exercé à Paris, l'activité de Conseil Juridique puis d'Avocat-Conseil, spécialisé en « Droit des Sociétés » et « Droit Fiscal » auprès de sociétés familiales et de filiales françaises de groupes étrangers. En retraite depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008.

(1) Actions détenues personnellement, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

## Informations concernant les mandataires sociaux

## Changements intervenus dans la composition du conseil

Date				Critères de diversification de la composition du conseil
Assemblée Générale	Nomination	Renouvellement	Départ	
05/12/2013	Laurent BONDUELLE *	Elisabeth MINARD Yves TACK	Louis BONDUELLE	Expérience internationale

\* Monsieur Laurent Bonduelle a été nommé en remplacement de Monsieur Louis Bonduelle lors de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2013.

## Indépendance des membres du conseil au regard des critères retenus par le Code Afep-Medef

Membres du conseil indépendants	Isabelle Danjou	Daniel Bracquart	Laurent Bonduelle	Martin Ducroquet	Matthieu Duriez	Elisabeth Minard	Yves Tack	Marie- France Tisseau
Qualification	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant
Ne pas être salarié de la société ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes	X	X	X	X	X	X	X	X
Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat social ou dans laquelle un mandataire social de la société détient un mandat social	X	X	X	X	X	X	X	X
Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou pour lequel la société représente une part significative de l'activité	X	X	X	X	X	X	X	X
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social <sup>(1)</sup>	X	X	X	X	X	X	X	X
Ne pas être ou avoir été auditeur de la société au cours des cinq années précédentes.	X	X	X	X	X	X	X	X
Ne pas être membre du conseil de l'entreprise depuis plus de 12 ans <sup>(2)</sup>	X	X	X	X	X	X	X	X
Ne pas être un actionnaire participant au contrôle de la société ou de sa mère (seuil de 10 % en capital ou en droits de vote) <sup>(3)</sup>	X	X	X	X	X	X	X	X

Les critères spécifiques d'indépendance retenus par la société figurent dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance publié sur [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com).

(1) Il n'existe pas de liens familiaux entre mandataires sociaux inférieurs à deux niveaux de génération.

(2) Il est précisé que la société n'a pas repris le critère d'indépendance du Code Afep-Medef limitant à douze ans la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance. Néanmoins l'ensemble des membres respecte cette durée maximale de douze ans à la date d'émission du présent rapport.

(3) Conformément à la forme sociale de la société, une commandite par actions, le contrôle est exercé par l'associé commandité.

## 3.3 Informations complémentaires concernant les organes de direction et de surveillance

### 3.3.1 Mandats et fonctions dans d'autres sociétés exercés au cours des cinq dernières années par les mandataires sociaux

#### ■ GÉRANT ASSOCIÉ COMMANDITÉ : CHRISTOPHE BONDUELLE

Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS

Gérant de Bonduelle SCA

#### 2009-2010

##### Sociétés consolidées :

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle SA et DG

Président de Bonduelle Canada

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle Central Europe

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Iberica

Président de Bonduelle Italia

Directeur général de Bonduelle Limited

Directeur général de Bonduelle Nederland BV

Administrateur de Bonduelle Nordic

Administrateur de Bonduelle Northern Europe

Président de Bonduelle Ontario

Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Polska

Administrateur de Bonduelle Portugal

Président de Terricole

Membre du Conseil de Surveillance de Champiloire

Conseiller de Fresco Italia

Administrateur de La Corbeille Groep

##### Autres sociétés :

Président du Conseil de Gérance de P & B Bonduelle SAS

Administrateur de la société La Plaine SAS

Administrateur de la société Lesaffre & Cie

Gérant de la société civile immobilière Chanvoleau

Gérant de la société civile L'Amiraute

#### 2010-2011

##### Sociétés consolidées :

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle SAS et DG

Président de Bonduelle Canada

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle Central Europe

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Iberica

Président de Bonduelle Italia

Directeur général de Bonduelle Limited

Directeur général de Bonduelle Nederland BV

Administrateur de Bonduelle Nordic

Administrateur de Bonduelle Northern Europe

Président de Bonduelle Ontario

Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Polska

Administrateur de Bonduelle Portugal

Président de Terricole

Président du Conseil de Surveillance de Champiloire SA

##### Autres sociétés :

Président du Conseil de Gérance de Pierre et Benoît Bonduelle SAS

Administrateur de la société La Plaine SAS

Administrateur de la société Lesaffre & Cie

Administrateur Banque Crédit du Nord

Gérant de la société civile immobilière Chanvoleau

Gérant de la société civile L'Amiraute

#### 2011-2012

##### Sociétés consolidées :

Président de Bonduelle SAS

Président de Bonduelle Canada

Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Central Europe

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Iberica

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Italia

Administrateur de Bonduelle Nederland BV

Administrateur de Bonduelle Nordic

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Northern Europe

Président de Bonduelle Ontario

**Informations complémentaires concernant les organes de direction et de surveillance**

Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Polska  
 Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Portugal  
 Président de Terricole  
 Président de Bonduelle US Holding  
 Président de Bonduelle USA  
 Président du Conseil d'Administration de Bonduelle SA de CV  
 Administrateur de Gelagri SAS  
 Administrateur de Gelagri Bretagne

**Autres sociétés :**

Président et Directeur général de Pierre et Benoît Bonduelle SAS  
 Administrateur Banque Crédit du Nord  
 Gérant de la société civile immobilière Chanvoleau  
 Gérant de la société civile L'Amiraute  
 Gérant du Groupement Forestier de Bellebrune  
 Gérant de la société civile d'Etienfort  
 Gérant du Groupement Foncier Agricole des Calinques

**2012-2013****Sociétés consolidées :**

Président de Bonduelle SAS  
 Président de Bonduelle Canada  
 Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Central Europe  
 Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Iberica  
 Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Italia  
 Administrateur de Bonduelle Nederland BV  
 Administrateur de Bonduelle Nordic  
 Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Northern Europe  
 Président de Bonduelle Ontario  
 Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Polska  
 Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Portugal  
 Président de Terricole  
 Président de Bonduelle US Holding  
 Président de Bonduelle USA  
 Président du Conseil d'Administration de Bonduelle SA de CV  
 Administrateur de Gelagri SAS  
 Administrateur de Gelagri Bretagne

**Autres sociétés :**

Président et Directeur général de Pierre et Benoît Bonduelle SAS  
 Administrateur Banque Crédit du Nord  
 Gérant de la SCI Chanvoleau

Gérant de la SC L'Amiraute  
 Gérant du Groupement Forestier de Bellebrune  
 Gérant de la SCI d'Etienfort  
 Gérant du Groupement Foncier Agricole des Calinques

**ISABELLE DANJOU****2009 À 2013**

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés

**DANIEL BRACQUART****2009 À 2010****Sociétés consolidées :**

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés consolidées

**Autres sociétés :**

Administrateur de la société Continentale Nutrition  
 Gérant de la SCI Jutiver  
 Gérant de la SARL Habedia

**2010 À 2011****Sociétés consolidées :**

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés consolidées

**Autres sociétés :**

Gérant de la SARL Habedia  
 Gérant de la SCI Jutiver

**2011 À 2013****Sociétés consolidées :**

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés consolidées

**Autres sociétés :**

Gérant de la SCI Jutiver  
 Administrateur de la SA ID Group

**LAURENT BONDUELLE****2009 À 2013****Sociétés consolidées :**

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés consolidées

**Autres sociétés :**

Gérant fondateur de Resolution SARL  
 Gérant fondateur de Aubepure SARL



**MARTIN DUCROQUET****2009 À 2013****Sociétés consolidées :**

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés consolidées

**Autres sociétés :**

Gérant de Tactus SARL

**MATTHIEU DURIEZ****2009 À 2013****Sociétés consolidées :**

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés consolidées

**Autres sociétés :**

Gérant de la SARL Duriez Amo

Président de la SAS Duriez Invest

Président de la SAS Amo Développement

**ELISABETH MINARD****2009 À 2013**

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés

**YVES TACK****2009****Sociétés consolidées :**

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés consolidées

**Autres sociétés :**

Représentant de la société Colam

Co-Gérant de la société Dumaco

Gérant de la SCI Le Moulin Le Blanc

Administrateur de Ekkyo SA

Administrateur de Osyris SA

Administrateur de la société Devianne SA

Administrateur de la société Disport SA

Administrateur de la société Mag Vet SA

Administrateur Carrare SA

Gérant de la société civile Girls

Co-Gérant de la société civile Team TT

Gérant de la société Totem SARL

**2010****Sociétés consolidées :**

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés consolidées

**Autres sociétés :**

Représentant de la société Colam

Co-Gérant de la société Dumaco

Gérant de la SCI Le Moulin Blanc

Administrateur de Ekkyo SA

Membre du Comité de suivi NFD, SAS

Administrateur de la société Verywear SA

Administrateur de la société Disport SA

Administrateur de la société Mag Vet SA

Administrateur Carrare SA

Gérant de la société civile Girls

Co-Gérant de la société civile Team TT

Gérant de la société Totem SARL

**2011****Sociétés consolidées :**

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés consolidées

**Autres sociétés :**

Administrateur de la société Sedev SA

Président de la société Massai SAS

Gérant de la société Dumaco

Gérant de la SCI Le Moulin Blanc

Administrateur de Ekkyo SA

Administrateur de la société Verywear SA

Associé-Gérant de la société civile Girls

Associé-Gérant de la société civile Team TT

Gérant de la société Totem SARL

**2012****Sociétés consolidées :**

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés consolidées

**Autres sociétés :**

Président de la société Massai SAS

Gérant de la société Dumaco

Gérant de la SCI Le Moulin Blanc

Administrateur de la société Verywear SA

Associé-Gérant de la société civile Girls

Associé-Gérant de la société civile Team TT

Gérant de la société Totem SARL

**2013****Sociétés consolidées :**

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés consolidées

**Autres sociétés :**

Administrateur de la société Sedev SA

Président de la société Massai SAS

Gérant de la société Dumaco

Gérant de la SCI Le Moulin Blanc

Administrateur de la société Verywear SA

Associé-Gérant de la SC Girls

Associé-Gérant de la SC Team TT

Gérant de la société Totem SARL

**MARIE-FRANCE TISSEAU****2009 À 2013**

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés

### 3.3.2 Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des mandataires sociaux, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### 3.3.3 Conflits d'intérêts au niveau de la Gérance et du Conseil de Surveillance

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document :

- aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de la Gérance et des membres du Conseil de Surveillance à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs ;
- il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil de Surveillance a été sélectionné en cette qualité ;
- il n'existe aucune restriction acceptée par la Gérance ou les membres du Conseil de Surveillance concernant la cession de leur participation dans le capital de la société sous réserve des éléments décrits au paragraphe 7.2.3.

### 3.3.4 Transactions avec les parties liées

- Rémunérations des mandataires sociaux. Cf. note 16 de l'annexe aux comptes sociaux annuels.
- Rémunération des dirigeants. Cf. note 29 de l'annexe aux comptes consolidés annuels.

### 3.3.5 Contrats de service

Au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrats de services significatifs liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

## 3.4 Rapport du Conseil de Surveillance

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la mission de contrôle que vous avez bien voulu nous confier.

Votre conseil a régulièrement été informé par la Gérance de l'évolution de l'activité du Groupe Bonduelle, lors de ses réunions.

La Gérance a tenu à notre disposition tous les documents nécessaires à la vérification du respect de ses obligations et aux contrôles des comptes sociaux et consolidés. Elle nous a fourni toutes les informations sur les comptes, les engagements financiers et les risques afférents aux activités du groupe.

Le rapport de la Gérance montre l'évolution des activités et des résultats du groupe au cours de l'exercice 2013-2014. Les comptes consolidés font apparaître un chiffre d'affaires de 1 921,1 millions d'euros contre 1 896,1 millions d'euros l'exercice précédent, un résultat opérationnel courant en baisse à 102,7 millions d'euros contre 105,6 millions d'euros et un bénéfice net part du groupe de 15,2 millions d'euros contre 52,1 millions d'euros en 2012-2013.

Le conseil souligne l'excellente résistance du groupe malgré un contexte économique et une évolution des devises défavorables. Le résultat net part du groupe est en forte baisse du fait de l'issue de la procédure engagée par la Commission européenne dont le conseil a été régulièrement informé. En regard de cet élément à fort impact, le conseil note l'excellente santé financière du groupe que traduit l'amélioration des ratios d'endettement et de levier.

Le Conseil de Surveillance s'associe à la proposition faite par la Gérance de fixer le montant du dividende à 0,375 euro par action.

Il vous est proposé de renouveler les autorisations arrivées à échéance accordées à la Gérance lors des Assemblées Générales antérieures.

Le Conseil de Surveillance a adhéré lors de sa réunion du 4 décembre 2008 aux principes de Code de gouvernance Afep-Medef. Si, au titre du critère d'indépendance, le règlement intérieur du Conseil de Surveillance ne prévoit pas de limite au renouvellement des mandats, le conseil a exprimé le souhait de s'inspirer du Code Afep-Medef en la matière.

Ainsi, vous aurez à vous prononcer sur le renouvellement de deux membres du Conseil de Surveillance, Madame Marie-France Tisseau et Monsieur Matthieu Duriez répondant tous deux aux critères d'indépendance, dont la durée totale des mandats exercés n'excède pas la limite posée par le Code Afep-Medef.

Le conseil comprendra, sous réserve de l'adoption des résolutions proposées à l'Assemblée Générale, 3 femmes et 5 hommes, se conformant par anticipation à la loi sur la parité du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle et aux dispositions du Code Afep-Medef.

Comme l'année précédente, un rapport spécifique du Président du Conseil de Surveillance est annexé au rapport de la Gérance à l'Assemblée ; ce rapport rend compte des principes de gouvernance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des comités durant l'exercice et des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

En conclusion, les comptes présentés et les résolutions qui vous ont été proposées ont reçu notre approbation et nous vous recommandons de les adopter.

## 3.5 Rapport du Président du Conseil de Surveillance

Sur la gouvernance, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, de la gouvernance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

La préparation du présent rapport a bénéficié du concours des membres du Conseil de Surveillance, du Président de Bonduelle SAS, du Directeur financier et du Directeur de l'audit interne du groupe ainsi que de la Direction juridique.

La société Bonduelle SCA est une société en commandite par actions. Au sein de ce type de société, il existe 2 sortes d'actionnaires appelés Associés :

- les Associés commanditaires qui sont apporteurs en capitaux et ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et qui sont représentés par un Conseil de Surveillance ;
- les Associés commandités qui sont tenus indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales envers les tiers.

La société en commandite par actions est dirigée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou morales choisies parmi les commandités ou les tiers non associés.

### Code de gouvernance

Le Conseil de Surveillance du Groupe Bonduelle a adhéré aux principes du Code de gouvernance Afep-Medef lors de la réunion du 4 décembre 2008.

Il a observé que certaines dispositions avaient un caractère non applicable dans le cas d'une société en commandite par actions disposant d'un actionariat familial de contrôle, du fait notamment du rôle du Conseil de Surveillance dans le processus de décision et celui du Comité de Nomination et de Rémunération du Gérant, personne morale au cas particulier de Bonduelle SCA.

Par ailleurs, le conseil comprend 8 administrateurs indépendants au sens de son règlement intérieur, ce dernier ne prévoyant notamment pas de limite aux renouvellements des mandats.

### Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

#### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En vertu des dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance est composé de 3 à 18 membres choisis parmi les Associés n'ayant ni la qualité d'Associé commandité, ni celle de représentant légal de l'Associé commandité, ni celle de dirigeant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS. Ses membres sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de 3 ans.

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de 8 membres dont le Président, Madame Isabelle Danjou, qui n'exerce par ailleurs aucun autre mandat. Les 8 membres du Conseil de Surveillance sont considérés comme indépendants au regard des critères fixés par le règlement intérieur du conseil, ces critères étant fondés sur le principe selon lequel un membre du Conseil de Surveillance est indépendant et libre d'intérêts dès lors qu'il n'entretient aucune relation avec la société ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Si ledit règlement n'apporte pas de limites au renouvellement des mandats, le conseil a néanmoins émis le souhait de s'inspirer des dispositions du Code Afep-Medef à l'occasion du renouvellement des mandats venant à échéance.

Lors de sa réunion du 26 septembre 2014, le conseil a confirmé qu'aucun des membres ne s'était trouvé en conflit d'intérêts à l'occasion de l'exercice de son mandat au titre de 2013-2014.

#### REPRÉSENTATION DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL

Il est rappelé que le conseil comporte parmi ses membres 3 femmes et 5 hommes. La société respecte par anticipation les dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle et les recommandations du Code Afep-Medef auxquelles elle a adhéré, soulignant l'engagement de la société en la matière.

## MISSIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance assume une mission de contrôle permanent de la gestion de la société. Cette mission s'étend aux domaines suivants :

- l'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels arrêtés par la Gérance ;
- l'appréciation de la conduite des affaires sociales ;
- l'appréciation des systèmes de contrôle interne et des maîtrises des risques ;
- l'appréciation du respect des droits des actionnaires.

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Afin de préciser les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, le Conseil de Surveillance a élaboré un règlement intérieur qui précise également les droits et les obligations de ses membres.

Le conseil a décidé de la création d'un Comité des Comptes composé d'au moins 3 membres choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance, dont les critères de compétence sont définis dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

Ce comité est chargé de préparer les réunions du Conseil de Surveillance notamment sur les points suivants :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- l'examen des comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés et suivi du contrôle légal par les Commissaires aux Comptes ;
- l'examen de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques tant financiers qu'opérationnels et leur couverture ;
- l'élaboration des programmes de révisions des Commissaires aux Comptes et de la Direction de l'audit interne ;
- l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Le Comité des Comptes s'appuie dans son fonctionnement sur les recommandations du rapport Poupart Lafarge du 22 juillet 2010, rapport établi sous l'égide de l'AMF.

De plus, il existe au sein du groupe un Comité des Rémunérations composé majoritairement de membres extérieurs à l'entreprise. Ce comité décide des niveaux de rémunérations de la Direction générale de Bonduelle SAS ainsi que des salariés membres de la famille Bonduelle. Il donne par ailleurs un avis sur la politique de rémunération des principaux dirigeants.

Les Statuts prévoient que le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et le règlement intérieur fixe à 4 le nombre minimum de réunions.

Au cours de ces réunions, le conseil peut, s'il l'estime utile, entendre le Gérant, les Directeurs généraux du groupe et des filiales, les Commissaires aux Comptes, le Directeur financier du groupe, le Directeur de l'audit ou tout autre collaborateur pour approfondir sa réflexion et assurer sa mission.

Il peut également faire appel à des experts ou conseils externes de son choix et ce aux frais de la société.

## ACTIVITÉ DU CONSEIL AU COURS DE L'EXERCICE

### TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Durant l'exercice, 4 réunions, d'une durée moyenne de 4 heures, se sont tenues dont une mission d'information en Hongrie, en juillet, incluant la visite des sites, la présentation détaillée des activités agronomique, industrielle et commerciale, permettant de mieux en appréhender les enjeux et les contraintes spécifiques et d'échanger avec les équipes locales.

Lors des réunions des 27 septembre 2013 et 25 février 2014, le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes annuels et semestriels arrêtés par la Gérance et pris connaissance des éléments de la communication financière sur lesquels il a exprimé son avis.

Le conseil a également bénéficié de présentations spécifiques effectuées par la Gérance sur la marche des affaires et le suivi des activités du groupe ainsi que sur les orientations stratégiques.

Il lui a été notamment exposé l'état d'avancement du processus de cartographie des risques, le bilan de la communication financière de l'exercice 2012-2013 et un exposé sur la structure de Gouvernance du groupe. Le conseil a également diligencé un audit par une société tierce relatif à l'environnement, à l'organisation, à la gouvernance et à la sécurité des systèmes d'information.

Le taux de participation à ces réunions a été de 91 %.

Le conseil a bénéficié d'informations et de présentations d'une grande qualité. Il a apprécié l'exhaustivité des informations et des rapports qui ont été présentés, ainsi que la qualité des échanges entre le conseil et la Gérance.

Le Conseil de Surveillance a réalisé en 2013-2014 une revue formelle de son fonctionnement et considère qu'il a été en mesure d'exercer de manière constructive sa mission de contrôle.

### TRAVAUX DU COMITÉ DES COMPTES

Le Comité des Comptes était composé au titre de l'exercice 2013-2014 de 4 membres.

Monsieur Yves Tack en a assuré la présidence, les autres membres étant Mesdames Isabelle Danjou et Marie-France Tisseau et Monsieur Daniel Bracquart.

L'ensemble des membres du Comité des Comptes sont indépendants et disposent de compétences comptables, juridiques et financières, caractérisées par la formation et/ou le parcours professionnels desdits membres.

Il s'est réuni à 4 reprises durant l'exercice. Le taux de participation a été de 100 %.

Son activité a porté notamment sur les points suivants :

- l'examen approfondi des comptes semestriels et annuels ;
- l'examen des rapports de l'audit interne ;

**Rapport du Président du Conseil de Surveillance**

- le suivi de la démarche « cartographie des risques » et des plans d'actions engagés relatifs aux principaux risques identifiés ;
- l'examen de la politique financière du groupe ;
- l'examen de l'activité réglementaire et des évolutions attendues des règles IFRS ;
- audition des résultats intermédiaires de l'audit diligenté par le Conseil de Surveillance relatif à l'environnement, à l'organisation, à la gouvernance et à la sécurité des systèmes d'information ;
- revue des outils de mesure et de pilotage de la performance financière du groupe ;
- répartition des travaux au sein du collège des Commissaires aux Comptes, adéquation du budget avec les missions confiées, nature des missions annexes confiées et indépendance des Commissaires aux Comptes.

Par ailleurs, le comité a défini, en accord avec la Direction du groupe, le programme des travaux et missions confiés à la Direction de l'audit interne.

Le Comité des Comptes a, au cours de ses réunions, entendu le Directeur financier du groupe, des responsables des services financiers du groupe et de l'audit interne ainsi que les Commissaires aux Comptes.

Le Comité des Comptes constate avec satisfaction qu'à l'occasion de leur audition les Commissaires aux Comptes ont souligné à nouveau la qualité de l'organisation des clôtures comptables, des dossiers mis à disposition et des explications fournies par les Directions financières locales et la Direction des services financiers du Groupe Bonduelle.

Le Président a présenté au Conseil de Surveillance le compte rendu des travaux du comité, lors de ses réunions du 5 décembre 2013 et du 3 juillet 2014.

## Procédures de contrôle interne et de Gestion des risques

Le Groupe Bonduelle a retenu comme outil le Cadre de Référence relatif au contrôle interne de l'AMF publié en janvier 2007 et actualisé en juillet 2010.

La gestion des risques et le contrôle interne sont des dispositifs de la société, définis et mis en œuvre sous sa responsabilité comprenant un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société, intégrée globalement ainsi que certaines sociétés mises en équivalence, qui :

- permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société ;
- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ; et
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif de gestion des risques vise plus particulièrement à :

- a) créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société en identifiant et analysant les principales menaces potentielles de la société ;
- b) identifier les principaux événements et situations susceptibles d'affecter de manière significative la réalisation des objectifs de la société ;
- c) favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- d) sensibiliser et mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Le dispositif de contrôle interne vise plus particulièrement à assurer :

- a) la conformité aux lois et règlements ;
- b) l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance ;
- c) le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- d) la fiabilité des informations financières.

Le déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques s'applique à l'ensemble des entités du périmètre de consolidation. Dans le cadre d'acquisitions, un audit du contrôle interne est réalisé dans les 3 mois suivant l'acquisition. Un audit de conformité avec les règles et procédures du groupe est réalisé l'année suivant l'acquisition, afin d'assurer l'intégration de l'entité aux règles et procédures du groupe.

Cependant, les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Il existe, en effet, des limites inhérentes à tout système ou processus comme, par exemple, les incertitudes de l'environnement extérieur, l'exercice de la faculté de jugement, le rapport coût/bénéfice de la mise en place de nouveaux contrôles, ou des dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

### L'ORGANISATION DU GROUPE BONDUELLE

La société Bonduelle SCA est une société holding et exerce la gestion opérationnelle de ses activités à travers sa filiale Bonduelle SAS à laquelle sont rattachées les 4 branches d'activités du groupe.

Bonduelle SAS gère les fonctions suivantes :

- la gestion des participations, fusions, acquisitions ou reventes d'actifs ;
- la gestion de la politique financière d'ensemble du groupe, y compris les moyens de financement ;
- la politique fiscale et sa mise en œuvre ;
- la définition des politiques de rémunération, de gestion de l'encadrement et de développement des compétences ;
- la protection de la propriété intellectuelle ;
- la validation des nouvelles campagnes publicitaires avant leur diffusion ;

- la communication *corporate* et les relations avec les investisseurs, analystes et actionnaires ;
- le partage des ressources telles que l'informatique ;
- les programmes de recherche et développement.

Les branches d'activités sont découpées par zone géographique ou métier. Chaque branche est dotée de moyens financiers propres, est responsable du développement de ses produits et en assure majoritairement la fabrication et totalement la commercialisation.

Pour chacune de ces entités, le groupe a défini les missions, leur organisation, leur contribution aux décisions critiques, la mesure de leur performance et leurs échanges avec les autres entités.

Les objectifs du groupe sont définis par la Gérance. Ils concernent, non seulement la performance économique, mais aussi les domaines dans lesquels le groupe vise à atteindre un degré d'excellence, tels que le management des ressources humaines, la qualité, l'innovation, les conditions de travail et la protection de l'environnement.

Les objectifs tiennent compte des performances passées, d'un diagnostic approfondi ainsi que de l'évolution de l'environnement.

L'analyse des risques liés aux activités fait partie intégrante du processus d'élaboration des plans qui prévoit une identification des facteurs clés de succès et une analyse des principales hypothèses pour atteindre ces objectifs.

### LES ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES DU CONTRÔLE INTERNE

Les principaux organes de la gestion des risques et du contrôle interne se présentent de la manière suivante :

#### AU NIVEAU DU GROUPE

La Direction de Bonduelle SAS est exercée exclusivement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, par son Président dont les pouvoirs sont attribués par la loi et les Statuts.

Les services centraux sont chargés de veiller à l'application des décisions prises par la Direction et doivent notamment s'assurer que les informations qui lui sont communiquées sont fiables et pertinentes.

Le Comité Exécutif comprend 7 membres et regroupe le Président de Bonduelle SAS, les 4 Directeurs généraux des différentes branches d'activités, le Directeur financier et le Directeur des ressources humaines. Il passe en revue les performances commerciales et financières du groupe et débat de toutes les questions générales relatives à la vie du groupe et de ses branches d'activités. Il s'est réuni à 12 reprises durant l'exercice.

L'audit interne du groupe est rattaché fonctionnellement à la Direction financière et rapporte hiérarchiquement au Président de Bonduelle SAS. Les missions d'audit et les programmes de travail sont validés par la Direction et le Comité des Comptes. Chaque mission fait l'objet d'un rapport diffusé au Comité Exécutif, au Comité des Comptes, aux responsables opérationnels des entités auditées et aux Commissaires aux Comptes. Au titre de l'exercice

2013-2014, 23 missions d'audit ont été menées dans les différentes unités managériales du groupe. À la suite de chaque mission, un plan d'action est élaboré par les Directions opérationnelles concernées pour corriger les faiblesses mises en évidence par le rapport d'audit, un suivi de ces plans d'actions est assuré par la Direction de l'audit interne et les responsables opérationnels puis revue par la Direction du groupe.

Le choix des Commissaires aux Comptes est du ressort du Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Comptes. Le groupe a choisi un collège de Commissaires aux Comptes permettant une couverture géographique et globale des risques du groupe.

#### AU NIVEAU DES BRANCHES D'ACTIVITÉS

Le Comité de Direction comprend le Directeur général et les Directeurs des principales fonctions. Le Directeur financier est plus particulièrement chargé de la mise en place des systèmes de contrôle interne de manière à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes.

Une fois par trimestre, le Président, le Directeur financier et le Directeur des ressources humaines du groupe se réunissent en Conseil d'Administration interne avec les Comités de Direction de chaque branche d'activité pour fixer les objectifs, passer en revue les performances et décider de la politique à suivre au niveau de la branche d'activité. Sont notamment abordés les sujets suivants :

- en février : Résultats semestriels ;
- en juin : Budget N + 1 ;
- en septembre : Résultats annuels et investissements N+1 ;
- en novembre : Plan à 3 ans.

#### PROCÉDURES DU CONTRÔLE INTERNE

Le recueil des règles générales de fonctionnement définit les domaines d'intervention et les responsabilités respectives des services centraux et des branches d'activités.

Il est complété d'un Manuel Administratif et Financier relatif aux processus et règles de nature financière.

Ce manuel fait l'objet d'une mise à jour une fois par an en fonction de l'évolution des règles et procédures au sein du groupe.

Une procédure formelle de délégation de pouvoir précise les pouvoirs des membres de la Direction générale, des Directeurs de services centraux et des Comités de Direction des branches d'activités.

Le contrôle budgétaire s'articule autour de 3 axes :

- le budget, préparé en fonction des orientations et de directives fixées par la Direction ;
- le suivi des performances, dans le cadre d'un *reporting* mensuel et des réunions de Conseil d'Administration Interne ;
- le plan stratégique sur 3 ans, établi annuellement selon les mêmes procédures de mise en œuvre que le budget.

Des procédures et instructions fixent les responsabilités de chacun et précisent les modes opératoires et les contrôles associés.

**Rapport du Président du Conseil de Surveillance**

Le contrôle budgétaire repose sur les équipes de Contrôle de gestion du groupe et des différentes branches d'activités.

Le groupe a par ailleurs développé un processus d'autoévaluation du contrôle interne basé sur un questionnaire afin de mesurer la correcte application des règles et des procédures au sein des entités du groupe intégrées globalement. Ce questionnaire est réalisé une fois par an. Il est partagé avec la Direction générale, la Direction financière, les Directeurs généraux des branches d'activités du groupe et le Comité des Comptes.

**PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES**

Le Groupe Bonduelle est exposé, dans l'exercice de ses activités, comme toute entreprise, à un ensemble de risques. Les principales mesures de maîtrise et de contrôle de ces risques sont décrites au paragraphe 4.2 « Facteurs de risques ».

Pour conforter l'appréhension de ces risques, le groupe a initié dès 2008 une démarche de cartographie des risques généraux qui vise à hiérarchiser les principaux risques auxquels il pourrait se juger exposé, en termes de gravité, de probabilité d'occurrence et de degré de maîtrise.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le groupe a étendu cette démarche de réflexion en impliquant chaque Direction opérationnelle sur les risques majeurs propres à son activité selon les mêmes méthodes d'identification et d'évaluation. Cette démarche a abouti à l'établissement de cartographies des risques au niveau de chaque branche d'activité au cours de l'exercice 2013-2014, et ce dans la perspective d'accroître la gestion du risque de l'organisation actuelle du groupe et d'adapter celle-ci à la croissance de son périmètre survenue notamment depuis 2008 et son développement dans les pays émergents. Les résultats de la démarche n'ont pas mis en évidence de nouveaux risques stratégiques et/ou opérationnels majeurs. L'exercice 2014-2015 verra la mise en place de plans d'actions visant à limiter et/ou couvrir les risques identifiés.

Les résultats des démarches de cartographie des risques sont analysés au niveau du Comité Exécutif du groupe pour s'assurer que les risques majeurs ont été recensés et évalués et développer les plans d'actions et les mesures de prévention appropriés.

Il est rendu compte au Conseil de Surveillance, du déroulement de ces démarches et des plans d'actions associés relatifs aux différents risques identifiés.

**CONTRÔLE INTERNE RELATIF  
À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION  
FINANCIÈRE ET COMPTABLE**

Le groupe élabore des comptes consolidés semestriels et annuels. Ces processus sont gérés par la Direction consolidation et gestion rattachée à la Direction des services financiers du groupe.

L'élaboration de cette information s'articule autour d'un calendrier annuel transmis aux filiales dont les principales étapes sont les suivantes :

- le *reporting* mensuel d'activité ;
- la liasse de *reporting* trimestrielle ;
- les clôtures semestrielle et annuelle des comptes.

La réalisation des comptes consolidés est effectuée à partir des informations communiquées sous forme de liasses extraites des systèmes informatiques par chaque filiale et transmises au service consolidation sur un logiciel unique. Les transactions sont enregistrées conformément aux règles du manuel de consolidation, référentiel commun au sein du groupe.

Tous les documents échangés dans le cadre de ce processus de consolidation des comptes ont fait l'objet d'une normalisation pour l'ensemble du groupe et le formalisme afférent a été élaboré et diffusé à l'ensemble du groupe et revu par les Commissaires aux Comptes.

Les équipes comptables opèrent lors des clôtures une révision des comptes et se rapprochent du Contrôle de gestion pour analyser et expliquer les évolutions du réalisé, d'une période sur l'autre ou les écarts vis-à-vis du budget.

Ce dispositif est complété par les interventions et travaux de certification des Commissaires aux Comptes pour les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels.

**AUTRES INFORMATIONS**

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont détaillées à l'article 23 des Statuts de la société Bonduelle SCA qui sont disponibles, sur demande, au siège administratif de Villeneuve-d'Ascq.

Le présent rapport a été présenté, discuté et approuvé par le Conseil de Surveillance lors de la réunion du 26 septembre 2014.



## 3.6 Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Bonduelle et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de cet article au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Courbevoie et Lille le 26 septembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

**Mazars**

Jean-Maurice EL NOUCHI

**Deloitte & Associés**

Gérard BADIN

# 4

# Rapport de la Gérance



<b>4.1</b>	<b>Activité et résultats</b>	<b>RFA</b>	<b>138</b>	<b>4.2</b>	<b>Facteurs de risques</b>	<b>RFA</b>	<b>144</b>
4.1.1	Chiffre d'affaires		138	4.2.1	Risques financiers		144
4.1.2	Rentabilité opérationnelle courante		139	4.2.2	Risques sur actions		145
4.1.3	Résultat net		139	4.2.3	Risques juridiques		146
4.1.4	Investissements et recherche et développement		139	4.2.4	Risques industriels et environnementaux		146
4.1.5	Évolution des capitaux employés et du besoin en fonds de roulement		139	4.2.5	Couverture des risques non financiers		147
4.1.6	Dette financière et ratio d'endettement		139				
4.1.7	Faits marquants de l'exercice		140				

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**

## INTRODUCTION

L'exercice 2013-2014 du Groupe Bonduelle s'est déroulé dans un environnement peu favorable : absence de croissance économique en Europe, reprise incertaine de la consommation en Amérique du Nord, ralentissement des pays émergents et campagnes agricoles 2013 difficiles. Dans ce contexte, le Groupe Bonduelle affiche un nouvel exercice de croissance organique solide à + 5,5 % et une rentabilité opérationnelle courante qui, ajustée des taux de change, atteint un plus haut historique. Cette remarquable performance illustre la pertinence de la stratégie d'internationalisation du groupe et de son modèle de développement par technologie (conserves, surgelés, frais prêt à l'emploi), par marque (Bonduelle, Cassegrain, Arctic Gardens, Globus mais également marques de distributeurs) et réseau de distribution (grande distribution et commerce de détail, restauration hors foyer et ventes à industriels).

## 4.1 Activité et résultats

### 4.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé sur l'exercice 2013-2014 (1<sup>er</sup> juillet 2013-30 juin 2014) à 1 921,1 millions d'euros contre 1 896,1 millions d'euros l'exercice précédent, soit une progression de 1,3 %.

Ajustée des taux de change (- 3,7 % soit 66,2 millions d'euros, 35,1 % du chiffre d'affaires du groupe étant libellé en devises) et des variations de périmètre (- 0,5 %), la croissance organique \* s'établit à + 5,5 % contre + 1,9 % l'exercice précédent. Cette importante progression de l'activité reflète la pertinence de la forte internationalisation du groupe : résilience en Europe (+ 2,3 % \* contre - 0,8 % \* l'exercice précédent), qui renoue ainsi avec une croissance positive, et remarquable croissance hors Europe (+ 12,4 % \* contre 8,6 % \* l'exercice précédent). Le chiffre d'affaires s'inscrit donc au-delà de l'objectif annoncé d'une progression à changes constants de + 4 % grâce à une accélération de la croissance de trimestre en trimestre et un 4<sup>e</sup> trimestre particulièrement robuste à + 6,5 % \*.

#### ZONE EUROPE

Le chiffre d'affaires de la zone Europe (66,7 % du chiffre d'affaires total) affiche une progression de 1,5 % en données publiées et + 2,3 % en données comparables \*.

Les marchés sont restés négativement orientés dans la majeure partie des technologies et pays de la zone. La progression en chiffre d'affaires et donc des parts de marché du Groupe Bonduelle, dans cet environnement, s'explique par sa politique d'innovation ciblée à la marque tant en conserve (gamme vapeur Bonduelle, gamme Cassegrain) qu'en surgelé (gamme vapeur) et en frais prêt à l'emploi (gamme *snacking* traiteur).

L'activité surgelés, bien que très performante à la marque en grande distribution, est restée très pénalisée par un marché de la restauration hors foyer déprimé.

L'activité frais renoue avec la croissance (+ 1,5 % \* contre - 1,7 % \* l'exercice précédent) avec un 4<sup>e</sup> trimestre particulièrement dynamique à + 5,6 %, marquant le succès en traiteur des formules repas mais également de l'ensemble de la gamme en France, un redressement en Italie et la bonne tenue des ventes à marque Bonduelle en France en salades en sachet.

#### HORS ZONE EUROPE

Fortement impactée par les taux de change, la zone hors Europe (33,3 % du chiffre d'affaires) réalise pour autant et à nouveau un très bel exercice à + 12,4 % en données comparables \*, contre + 8,6 % l'exercice précédent.

L'activité en Europe orientale, Ukraine exclue, est demeurée très soutenue. Le dynamisme des équipes commerciales, le développement des ventes directes aux comptes clefs et en région grâce à l'ouverture de dépôts logistiques ont de nouveau permis d'augmenter la part de marché du groupe dans cette zone, en particulier sous ses marques Bonduelle et Globus.

En Amérique du Nord, la bonne tenue des ventes au Canada tant en conserve qu'en surgelés et les gains de volumes aux États-Unis en surgelés permettent d'afficher une croissance forte et d'assurer l'optimisation des programmes de production des outils acquis en 2012. Le Brésil poursuit son développement et approche désormais la saturation de ses capacités industrielles.

\* À taux de change et périmètre constants.

## 4.1.2 Rentabilité opérationnelle courante

La rentabilité opérationnelle courante du Groupe Bonduelle s'inscrit à 102,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2013-2014. Recalculée aux taux de change de l'exercice 2012-2013, celle-ci s'inscrit à 109,3 millions d'euros contre 105,6 millions d'euros soit une progression de 3,5 %, supérieure à l'objectif annoncé de 106-107 millions d'euros à changes constants.

Cette performance résulte :

- d'une résistance de la rentabilité en Europe qui affiche une marge opérationnelle courante de 3,5 % contre 3,8 % l'exercice précédent ;
- d'une quasi-stabilité de la marge opérationnelle courante hors Europe (33,3 % du chiffre d'affaires) à 9,1 % soit près de 60 % de la rentabilité opérationnelle courante du groupe.

Ce résultat est le fruit d'une maîtrise de l'ensemble des moyens commerciaux, marketing et administratifs et du travail remarquable des équipes industrielles pour limiter les effets d'une campagne agricole de l'été 2013 défavorable dans plusieurs régions. Le dynamisme de la zone hors Europe en terme de progression d'activité et l'écart de rentabilité constaté avec la zone Europe encouragent à poursuivre la stratégie de développement tant par croissance interne qu'externe en zone hors Europe.

## 4.1.3 Résultat net

La charge nette des éléments non récurrents s'élève à 36,1 millions d'euros et comprend l'amende infligée par la Commission européenne au titre de pratiques anticoncurrentielles sur le marché du champignon en conserve aux marques de distributeurs en Europe pour un montant de 32,4 millions d'euros, frais de procédure inclus. Le groupe poursuit par ailleurs la procédure en dol à l'encontre du vendeur de France Champignon.

Après prise en compte de ces éléments, la rentabilité opérationnelle s'établit à 66,6 millions d'euros contre 103,- millions d'euros l'année précédente.

La charge financière nette s'élève à 27,4 millions d'euros, stable comparée à l'exercice précédent, la baisse de la charge d'emprunt (- 3,4 millions d'euros) étant compensée par un résultat de change à l'équilibre contre un gain l'exercice précédent (- 0,5 million d'euros contre + 2,5 millions d'euros).

Après intégration du résultat des sociétés mises en équivalence, en amélioration (- 1,4 million d'euros contre - 3,- millions d'euros l'exercice précédent), et d'une charge d'impôts de 22,6 millions d'euros – l'amende de la Commission européenne n'étant pas déductible fiscalement – le résultat net et le résultat net part du groupe s'établissent à 15,2 millions d'euros.

Malgré la baisse du résultat net, liée à un élément non récurrent, et au regard des perspectives 2014-2015 de croissance de la rentabilité opérationnelle courante, la Gérance proposera à l'Assemblée Générale du 4 décembre 2014 un dividende de 0,375 euro par action, stable comparé à l'exercice précédent.

## 4.1.4 Investissements et recherche et développement

Les efforts de recherche et développement, s'élevant à près d'1 % du chiffre d'affaires, se sont poursuivis tant dans la recherche de nouveaux *process* industriels qu'en matière de *packaging* et d'économies d'énergie.

Les investissements industriels de l'exercice s'élèvent à 78,7 millions d'euros. L'exercice a vu Bonduelle investir sur les sites nord-américains et russes en particulier ceux acquis en 2012, au Brésil, accompagnant le développement des ventes, ainsi qu'un investissement en Hongrie destiné à la production de boîtes vides.

## 4.1.5 Évolution des capitaux employés et du besoin en fonds de roulement

La gestion rigoureuse du besoin en fonds de roulement, et en particulier du délai client, s'est traduite par une baisse de celui-ci de 60,3 millions d'euros et représente 18 % du chiffre d'affaires contre 21,5 % en 2012-2013.

Compte tenu d'une génération de *cash flow* en croissance, des investissements industriels et de la politique d'optimisation des capitaux employés poursuivie par le groupe, le total des capitaux employés (total capitaux propres et dette financière) affiche une baisse à 1 028,5 millions d'euros contre 1 107,3 millions d'euros en 2012-2013.

Cette baisse des capitaux employés permet d'améliorer le ratio de rentabilité opérationnelle courante avant impôt/capitaux employés, qui progresse de 50 bp à 10 %.

## 4.1.6 Dette financière et ratio d'endettement

La dette financière nette du groupe s'établit au 30 juin 2014 à 524,6 millions d'euros et le ratio d'endettement à 104,1 % contre 114,9 % l'exercice précédent. Le coût moyen de la dette reste stable à 3,44 % comparé à l'exercice précédent.

Le groupe dispose d'un montant de 1 763 214 actions propres soit une contrevaieur, sur la base du cours au 30 juin 2014 soit 21,41 euros, de 37,8 millions d'euros, générateur d'un endettement du même montant et soustrait, conformément aux IFRS, des capitaux propres. Retraité de cet autocontrôle, le ratio d'endettement du groupe s'établit à 89,9 %.

## Activité et résultats

Le Groupe Bonduelle a signé en date du 28 juillet 2014 avec les établissements constituant son pool bancaire un amendement à son contrat de financement *Revolving Credit Facility* d'un montant de 300 millions d'euros et d'une durée de 5 ans, signé en juillet 2012. Cet aménagement prévoit, d'une part, une baisse sensible de la marge de crédit et, d'autre part, une extension de 2 ans (2019) avec

une option additionnelle de deux ans de la maturité du financement. Cette opération, outre son impact positif sur le coût moyen de la dette du groupe, déjà très compétitif, en sécurise le financement et le développement et souligne à nouveau la confiance des apporteurs de fonds dans la signature crédit de Bonduelle.

## ■ Endettement financier net

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2013	Au 30 juin 2014
Endettement financier net	608,4	591,9	524,6
Capitaux propres	503,7	515,4	503,9
Dette financière nette sur fonds propres	1,21	1,15	1,04

### 4.1.7 Faits marquants de l'exercice

#### ■ BONDUELLE REÇOIT LE PRIX DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Groupe Bonduelle a reçu le 18 septembre 2013 à Paris, le Prix du Gouvernement d'Entreprise organisé par l'AGEFI dans la catégorie Valeurs Moyennes (hors SBF 120).

Ce Prix vient récompenser les efforts faits par Bonduelle en matière de gouvernance. Tout d'abord en adoptant le Code de gouvernement d'entreprise élaboré par l'Afep et le Medef. Véritable code de référence, il s'agit d'un ensemble de recommandations élaboré par les entreprises elles-mêmes, soucieuses de préciser certains principes de bon fonctionnement et de transparence. Il constitue donc le standard le plus élevé en la matière.

Dans ce cadre, Bonduelle a veillé à la mixité de son Conseil de Surveillance qui compte 3 femmes parmi ses 8 membres ; il est d'ailleurs présidé par Isabelle Danjou depuis décembre 2012.

D'autre part, sa gouvernance s'efforce de respecter l'équilibre entre représentants de l'actionnariat familial et les administrateurs indépendants.

#### ■ BONDUELLE REÇOIT LE PRIX SPÉCIAL DE LA RELATION ACTIONNAIRES

Le Groupe Bonduelle a reçu le 12 novembre 2013 à Paris le Prix spécial de la Relation Actionnaires organisé par le groupe *les Echos* et le journal *Investir* dans la catégorie *Small Caps*.

Cette récompense souligne l'investissement du groupe en matière de qualité d'information, de transparence et de service offert aux plus des 10 000 actionnaires du Groupe Bonduelle.

#### ■ FABRICATION DE BOÎTES VIDES

Le groupe a investi au printemps 2014 dans une ligne de fabrication de boîtes vides dans son usine de Békéscsaba (Hongrie). Le démarrage de cette ligne, désormais opérationnelle, est en tout point conforme aux attentes tant en terme de qualité que de coût.

#### ■ ENQUÊTE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LE MARCHÉ DU CHAMPIGNON EN CONSERVE EN MARQUES DE DISTRIBUTEURS

Tel qu'indiqué dans le communiqué du 25 juin 2014, le Groupe Bonduelle et plusieurs autres sociétés se sont vu notifier à cette date une décision de la Commission européenne sanctionnant des pratiques anticoncurrentielles sur le marché du champignon en conserve aux marques de distributeurs au sein de l'Espace économique européen.

Dans sa décision, la Commission a décidé de sanctionner le Groupe Bonduelle, ainsi que d'autres intervenants sur ce marché, sur la période 2010-2012. Cette décision impacte le résultat au titre de l'exercice 2013-2014 pour un montant de 32 millions d'euros, incluant les frais de conseil et de procédure. Ce montant, bien que très significatif, ne remet pas en cause la santé financière du Groupe Bonduelle.

Le Groupe Bonduelle a pris acte de cette décision de la Commission et, au vu des éléments en sa possession sur la période antérieure à 2010, entend poursuivre l'action judiciaire en dol contre l'ancien propriétaire de France Champignon devant le tribunal de commerce de Paris.

Dans ce cadre, et relativement aux investigations menées par la Commission européenne sur le marché de la conserve de légumes en Europe hors champignons et mentionnées dans le document de référence 2012-2013, le Groupe Bonduelle a déposé une demande d'immunité d'amende auprès de la Commission et a obtenu de celle-ci une immunité conditionnelle. Le Groupe Bonduelle a l'intention de continuer à coopérer pleinement avec la Commission et n'anticipe donc pas de sanctions financières dans le cadre de cette autre procédure.

#### ■ AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE FINANCEMENT DU GROUPE

Le Groupe Bonduelle a signé en date du 28 juillet 2014 avec les établissements constituant son pool bancaire un amendement à son contrat de financement *Revolving Credit Facility* d'un montant de 300 millions d'euros et d'une durée de 5 ans, signé en juillet 2012 (cf. § 4.1.6).

## COMMUNICATION

En 2013-2014, le Groupe Bonduelle a poursuivi sa politique de promotion de ses marques : Bonduelle, Cassegrain et Arctic Gardens, dans les trois technologies (conserves, surgelés, frais et traiteur), les investissements médias représentant plus de 5 % de son chiffre d'affaires à marques nationales.

Des campagnes de communication produites ont été mises en place dans les zones suivantes : Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Brésil, France, Italie, Kosovo, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Tadjikistan, Ukraine et Pays Baltes.

Par ailleurs, la nouvelle plate-forme de communication « Bonduelle source d'inspiration » a été développée par les Directeurs marketing des différents pays, permettant de donner à la marque Bonduelle un positionnement et une image identique partout dans le monde et adaptés aux attentes des consommateurs locaux.

En complément des sites Internet spécifiques par filiales ou par pays, le groupe a continué à développer sa présence sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter et Youtube. Cette nouvelle forme de communication permet de développer une relation différente et complémentaire avec les consommateurs, notamment plus interactive.

Le groupe a par ailleurs refondu son site [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com) afin de le rendre plus riche en informations, plus pratique dans sa consultation, compatible avec les outils nomades de communication (smartphones, tablettes) et plus interactif.

## RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Par son métier, en lien direct avec le monde agricole, par ses produits, base naturelle de la nutrition, par son éthique, construite au fil des générations en se basant sur des valeurs essentielles, le Groupe Bonduelle a su donner au travers de son histoire une importance centrale à ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler développement durable.

Le groupe a arrêté six axes prioritaires en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) auxquels se trouvent attachés des objectifs :

- la production agricole ;
- les collaborateurs ;
- la nutrition/qualité ;
- les ressources naturelles ;
- le transport ;
- le dialogue avec les parties prenantes.

Pour chacun de ces axes, des objectifs ambitieux ont été fixés. Leur réalisation fait l'objet d'une validation par la Direction de l'audit interne du groupe et d'une revue par le Comité Exécutif et le Conseil de Surveillance du groupe.

Par ailleurs, le Groupe Bonduelle initie et participe à de nombreuses initiatives visant à une prise de conscience collective de ces enjeux.

## LE GROUPE SE DOTE D'UN COMITÉ D'ÉTHIQUE

Dans le cadre de sa démarche RSE, le Groupe Bonduelle a rédigé une Charte Éthique inspirée de son histoire et de ses valeurs.

Cette charte reflète la volonté du groupe de s'impliquer dans une démarche de progrès permanent et complète les différentes règles en vigueur auxquelles les collaborateurs doivent se conformer. Cette charte souligne l'ensemble des points qui font de Bonduelle une entreprise citoyenne, responsable, équitable et intègre.

Un Comité d'Éthique a été nommé pour accompagner la démarche du groupe dans ce domaine et occuper un rôle de conseil sur les questions éthiques. Représentatif de la Gouvernance du Groupe Bonduelle, ce comité est présidé par Philippe Vasseur, ancien ministre et membre du Conseil d'Administration de Bonduelle SAS, entouré d'un membre indépendant du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA et de 2 collaborateurs (dont un néerlandais).

## BONDUELLE ADOPTE LE RÉFÉRENTIEL GRI ET FAIT VÉRIFIER SES DONNÉES RSE

Dans le cadre de sa démarche de progrès en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, et afin de se conformer au référentiel international, le groupe a adopté en 2012 le référentiel GRI (*Global Reporting Initiative*). Le GRI a vérifié que le rapport a été élaboré en accord avec les lignes directrices du GRI pour un niveau d'application B+, confirmé en 2012-2013 et 2013-2014.

Bonduelle est l'une des rares sociétés hors CAC 40 à s'être engagée dans ce dispositif d'évaluation. Le niveau B+ place Bonduelle parmi les meilleures sociétés françaises ayant adopté ce référentiel.

Conformément à la réglementation française dite Grenelle II visant à la certification des données RSE, le groupe a soumis ses données à l'examen d'un tiers indépendant, le cabinet Deloitte qui les a vérifiées.

## PARTENAIRE DU WORLD FORUM DE LILLE

Depuis sa création, Bonduelle est partenaire du *World Forum* de Lille, une manifestation annuelle créée à l'initiative de Philippe Vasseur. Elle a pour objectif de promouvoir l'économie responsable en valorisant les bonnes pratiques d'entreprise qui exercent de manière responsable leur activité partout dans le monde. En 2014, le thème du forum sera « Entrepreneurs face aux nouveaux défis ».

## GUIDE D'ÉCO-RESPONSABILITÉ DES PRODUITS

Le Groupe Bonduelle a mis en place un groupe de travail pluridisciplinaire dans l'objectif d'élaborer un guide d'éco-responsabilité de ses produits à marque. Pour chacune des étapes du cycle de vie du produit, des spécialistes ont établi les critères et outils de mesure permettant de minimiser leur impact environnemental. Le guide validé en 2014 sera déployé au sein du groupe d'ici 2016.

## BONDUELLE INTÉGRÉ DANS LE GAÏA INDEX & DANS L'INDICE IAS

Bonduelle fait parti de l'index Gaïa, palmarès des moyennes capitalisations en matière de développement durable. Le palmarès 2013 a permis de souligner les progrès accomplis par le groupe qui apparaît désormais à la 10<sup>e</sup> place sur les 230 entreprises concernées par ce classement tous secteurs confondus, et à la 5<sup>e</sup> place sur 109 entreprises dans le palmarès des sociétés industrielles.

**Activité et résultats**

Avec plus de 3 % de son actionnariat détenu par ses salariés, le Groupe Bonduelle fait également partie de l'indice IAS (indice de l'actionnariat salarié) établie par Nyse-Euronext.

**DÉVELOPPER LE DIALOGUE DE BONDUELLE AVEC SES PARTIES PRENANTES**

Depuis 2011, Bonduelle réunit chaque année un panel de parties prenantes afin de réinterroger la communication et le *reporting* RSE du groupe, ce qui l'a notamment conduit à se fixer comme objectif l'amélioration de son *reporting*, récompensé par l'obtention du GRI B + en 2012. Bonduelle a, dans un deuxième temps, confronté en 2013 ses axes d'engagements aux attentes de ses parties prenantes. Le dialogue avec les parties prenantes réalisé à travers les études consommateurs, l'écoute des demandes des clients distributeurs et les panels de parties prenantes a permis à Bonduelle de redéfinir ses enjeux et ses axes d'engagement lors d'un séminaire réunissant différents acteurs internes à l'entreprise. Chaque enjeu jugé comme pertinent au regard de l'activité et de l'implantation du groupe a été évalué en fonction de l'importance de cet enjeu pour les parties prenantes, pour l'entreprise et pour la vision de Bonduelle à 2025, définie dans le cadre du programme VegeGo !. À cette occasion, les axes d'actions prioritaires qui structurent la démarche du groupe ont été redéfinis en 2013, passant de 5 à 6 piliers. Le dialogue avec les parties prenantes est essentiel pour enrichir la stratégie RSE de Bonduelle, qui développe des outils pour accompagner ses business units dans la mise en place d'une consultation des parties prenantes locales.

L'exercice 2013-2014 a été marqué par les échanges avec le groupe Carrefour avec lequel Bonduelle a travaillé sur l'axe « développement durable ». Ce travail a permis de remporter le prix « Or » de l'autodiagnostic Développement Durable Carrefour, récompensant l'autodiagnostic de l'ensemble des sites agro-industriels du Groupe Bonduelle en France.

Enfin, le Groupe Bonduelle s'est vu décerné en 2014 le Aressy Award pour la qualité de son site dédié au développement durable [www.developpementdurable.bonduelle.com](http://www.developpementdurable.bonduelle.com).

**ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Un incendie s'est déclaré dans la nuit du 17 au 18 juillet dans l'usine Bonduelle de Tecumseh (Ontario – Canada). Fort heureusement aucune victime ou blessé n'est à déplorer. Selon les premiers éléments de l'enquête, ce sinistre serait d'origine accidentelle.

Si les dommages sont importants, l'intervention rapide et efficace des pompiers et des équipes de l'usine ont permis de préserver une large partie de l'outil de production et ainsi redémarrer la transformation de légumes dès la semaine suivant le sinistre. La mobilisation des autorités publiques, le support d'entreprises locales et des autres usines Bonduelle en Ontario ont permis de trouver rapidement des solutions de stockage et de conditionnement.

Cette réactivité devrait limiter l'impact financier de ce sinistre pour l'entreprise, les partenaires fournisseurs et agriculteurs, le Groupe Bonduelle étant par ailleurs assuré pour toutes ses usines au titre des dommages aux biens et aux pertes d'exploitation.

**PERSPECTIVES**

L'exercice 2014-2015 devrait de nouveau être marqué par un climat de consommation peu dynamique et de nombreuses incertitudes tant économiques que géopolitiques. Par ailleurs, le groupe a subi un sinistre important dans l'usine de Tecumseh (Canada) en juillet. L'incendie a en définitive été circonscrit au stockage surgelé et n'a pas gêné la poursuite des fabrications.

Fort de son modèle économique et des investissements de développement réalisés depuis plusieurs années, ainsi que d'une campagne agricole satisfaisante dans de nombreuses régions, le Groupe Bonduelle anticipe un nouvel exercice de croissance de sa rentabilité opérationnelle courante.

En ligne avec un projet de développement VegeGo! à l'horizon 2025, « être le référent mondial du bien-vivre par l'alimentation végétale » et ses objectifs chiffrés, le groupe devrait afficher une croissance de sa rentabilité opérationnelle courante dans une fourchette de 106-109 millions d'euros soit une croissance de 3 à 6 % à taux de change et périmètre constants.

**COMPTES SOCIAUX DE BONDUELLE SCA****COMPTE DE RÉSULTAT**

La société holding Bonduelle SCA a réalisé un bénéfice net de 24,2 millions d'euros.

Le résultat se compose principalement :

1. Du résultat financier qui représente un produit net de 26,1 millions d'euros et s'établit comme suit :
 

● Produits d'intérêts relatifs aux OBSAAR/EUROPP	+ 2,7 M€
● Reprises sur provisions et transferts de charges	Néant
● Intérêts et charges assimilés	- 0,8 M€
● Charges d'intérêts relatifs aux OBSAAR/EUROPP	- 5,9 M€
● Dividendes reçus de Bonduelle SAS	+ 30 M€
2. Des charges d'exploitation qui s'élèvent à 3,2 M€ ;
3. Une charge d'impôt de 58 milliers d'euros.

**BILAN**

Les principaux postes du bilan sont les suivants :

1. l'actif immobilisé essentiellement financier représente 613 millions d'euros ;
2. les capitaux propres s'élèvent à 368 millions d'euros.

**DIVIDENDES**

Cf. paragraphe 7.3.2 du chapitre 7. Informations sur la société et son capital.

**INFORMATIONS SUR LE CAPITAL**

Au 30 juin 2014, le capital de la société est composé de 32 000 000 d'actions au nominal de 1,75 euro et le nombre total des droits de vote ressort à 48 388 842.



À la connaissance de la société, détiennent au moins 5 % du capital :

- La Plaine SAS avec 22,36 % du capital et 30,70 % des droits de vote ;
- Pierre et Benoît Bonduelle SAS avec 5,27 % du capital et 7,23 % des droits de vote.

La part du capital détenu par les salariés du groupe principalement par l'intermédiaire du fonds commun de placement représente 3,30 %.

La Gérance n'a pas consenti, au cours de l'exercice, d'options d'achat à des salariés.

Les transactions intervenues sur les titres de la société par les hauts dirigeants et personnes liées sont consultables sur le site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Cf. notes 3 et 5 de l'annexe aux comptes sociaux.

### DÉTAIL DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES – EXERCICE 2013-2014

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société Bonduelle SCA a procédé entre la date d'ouverture et de clôture de l'exercice 2013-2014 aux opérations d'achat et de vente d'actions propres comme suit :

	Quantités	Prix unitaire moyen (en euros)	Valorisation (en euros)
<b>Actions propres inscrites à l'ouverture de l'exercice 2013-2014 :</b>	<b>1 999 312</b>	<b>16,91</b>	<b>33 800 857</b>
Actions propres achetées durant l'exercice 2013-2014	366 920	18,99	6 968 054
Actions propres vendues durant l'exercice 2013-2014	(603 018)	17,24	(10 396 721)
Reclassement à la valeur nette d'actions propres affectées à des plans d'actions			-
Revalorisation au cours de clôture des actions détenues dans le cadre du contrat de liquidités			56 469
<b>NOMBRE D'ACTIONS INSCRITES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2013-2014 :</b>	<b>1 763 214</b>	<b>17,26</b>	<b>30 428 659</b>
Valeur nominale des actions propres détenues			1,75

Le coût du contrat d'animation du cours de Bourse par les sociétés ODDO puis EXANE s'est élevé à 34 950 euros TTC pour l'exercice 2013-2014.

Motifs des acquisitions d'actions propres	% du Capital
Animation du cours de Bourse (contrat de liquidités)	1,15 %
Actionnariat salarié	Néant
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions (stock-options)	Néant
Opérations de croissance externe	Néant
Annulation	Néant

	Actionnariat Salarié	Couverture de valeurs mobilières	Opérations de croissance externe	Annulation
Volume des actions utilisées (en nombre d'actions)	242 955	-	-	-

## RÉSULTAT FINANCIER DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Cf. paragraphe 6.6 des comptes sociaux.

## 4.2 Facteurs de risques

Bonduelle, dans le cadre des objectifs définis par son actionnaire de référence : pérennité, indépendance, épanouissement des collaborateurs, a une approche prudente et responsable à l'égard de ses risques.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs, hormis ceux présentés ci-dessous. La société a en effet procédé à la réalisation d'une cartographie des risques.

La démarche de cartographie des risques consiste en :

- l'identification et l'analyse des risques ;
- la hiérarchisation de ces risques ;
- la définition des priorités visant à limiter le risque par le biais de la mise en œuvre de plans d'action.

Les plans d'actions sont revus et validés par la Direction générale et approuvés par le Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, la société a mis en place un dispositif de gestion de crise impliquant les différentes fonctions de l'entreprise et des outils de communication dédiés.

### 4.2.1 Risques financiers

Le groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie. La Direction financière a chargé la Direction des financements et de la trésorerie groupe de cette responsabilité, en mettant à sa disposition l'expertise et les outils nécessaires pour intervenir sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. L'organisation et les procédures appliquées sont régulièrement revues par l'Audit Interne et les Commissaires aux Comptes. La Direction générale du groupe, lors de réunions régulièrement organisées avec le Directeur financier et le Directeur des financements et de la trésorerie, valide sur la base d'un *reporting* diffusé mensuellement, l'exécution des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Dans un environnement mondial en rapide mutation, caractérisé par la volatilité des marchés et l'évolution des techniques financières, la mission de la Direction des financements et de la trésorerie groupe est :

- de garantir un financement optimal et suffisant pour le développement de l'ensemble des activités opérationnelles et la croissance du groupe ;
- d'identifier, évaluer et couvrir l'ensemble des risques financiers en liaison étroite avec les organisations opérationnelles.

L'objectif est de minimiser, au moindre coût, l'impact des fluctuations des marchés financiers sur le compte de résultat, afin de minorer

les besoins en fonds propres alloués à la gestion de ces risques financiers.

Le groupe s'interdit de prendre des positions spéculatives.

### A. RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Direction financière du groupe a pour mission de maintenir une liquidité suffisante à tout moment en gérant de manière efficace la trésorerie du groupe en assurant des financements sécurisés par leur durée et leurs conditions juridiques. Elle met notamment en place des lignes de crédit confirmées pour garantir la flexibilité optimale des financements du groupe (voir note 21 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2014).

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

### B. RISQUES DE MARCHÉ

#### 1. RISQUE DE CHANGE

##### Risques liés aux variations de taux de change

Le groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé en 2013-2014, 65 % de son chiffre d'affaires et 41 % de son résultat opérationnel courant en euros.

La partie de l'actif, du passif, des ventes et résultats exprimée en autres devises, essentiellement zloty polonais, forint hongrois, rouble russe, real brésilien, dollar américain et canadien est en constante évolution. De ce fait, le groupe subit les effets de fluctuation de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euros dans ses comptes consolidés. Par exemple, lorsque l'euro s'apprécie par rapport à ces devises, cela conduit à diminuer la contribution aux résultats consolidés des filiales établissant leurs comptes dans ces devises.

Les ventes et dépenses des filiales du groupe sont généralement exprimées dans leur devise locale, à l'exception des importations, exportations et transactions financières qui font l'objet de couvertures de change centralisées et systématiques dès lors que l'exposition est de nature à pouvoir être couverte : Bonduelle estime donc que son exposition locale aux fluctuations des devises, après couverture, doit rester limitée.

La stratégie de croissance à l'international suivie par le groupe contribue à augmenter la part des activités internationales dans le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat net consolidé.

##### Politique de couverture des risques de variation de change

Le but est de couvrir, sur une base budgétaire annuelle, les risques liés à l'activité commerciale des filiales du groupe dans une devise autre que leur monnaie fonctionnelle et les risques portant sur l'actif net de certaines filiales opérant dans des pays dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

Le groupe utilise des instruments financiers disponibles sur les marchés de gré à gré, dans le but exclusif de couvrir des risques financiers qui découlent de son activité industrielle et commerciale. Les opérations de couverture sont prises en conformité avec les objectifs et procédures déterminés par la Direction générale de Bonduelle. Elles sont centralisées au niveau de la Direction des financements et de la trésorerie groupe.

La politique du groupe à l'égard des fluctuations de change consiste à calculer périodiquement son exposition nette sur les devises et à recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire ce risque.

Le groupe utilise surtout des contrats de change à terme, des *swaps* de change et des options conclus avec des contreparties bancaires de premier rang. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux de change sont repris en notes 10 et 20 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2014.

## 2. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La politique de gestion des taux d'intérêt est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'options et d'échange de taux. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux d'intérêt sont repris en notes 10 et 20 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2014.

## 3. RISQUE DE CRÉDIT

Compte tenu de la qualité des principales contreparties, de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde, et principalement dans le secteur de la grande distribution, le groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de contrepartie significatif.

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable compte tenu du degré de liquidité important de ces postes.

## 4. RISQUE DE CONTREPARTIE

S'agissant des actifs financiers en général et donc les éventuelles disponibilités, le groupe ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang. Ces éventuels excédents ponctuels de trésorerie sont généralement pilotés sous forme de dépôts à court terme rémunérés.

## 5. RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES

À travers les décisions d'implantation de ses usines, le Groupe Bonduelle a toujours privilégié le choix des meilleures terres agricoles et la diversification géographique de ses zones d'approvisionnement, afin de réduire les risques résultant des aléas climatiques et inhérents aux activités de culture.

Par ailleurs, il n'existe pas de marché organisé des matières premières agricoles achetées par le Groupe Bonduelle. Cependant, l'évolution des cours des matières premières agricoles cotées sur un marché influence de façon plus ou moins significative, selon les alternatives agricoles ouvertes aux producteurs, les prix d'achat du groupe. Pour pérenniser ses sources d'approvisionnement en légumes, Bonduelle

négoce annuellement avec les organisations de producteurs, très en amont des campagnes de récolte, sur la base d'une marge nette à l'hectare pour le producteur. Bonduelle est donc contraint de répercuter dans ses prix de vente le résultat des négociations d'achat de légumes, qui varient selon les zones géographiques d'approvisionnement.

Les trois derniers épisodes d'inflation sur les matières premières ont d'ailleurs prouvé la capacité du groupe à répercuter la hausse des coûts dans les prix de vente.

## C. GESTION DES CAPITAUX PROPRES

Le Groupe Bonduelle veille en permanence à optimiser sa structure financière en respectant l'équilibre entre sa dette financière nette et ses capitaux propres et en maintenant une politique de distribution de dividendes régulière. Les objectifs recherchés sont la maîtrise du coût du capital, une politique de maximisation de la valeur et de croissance du dividende pour les actionnaires, et le maintien d'une flexibilité financière suffisante pour pouvoir profiter d'opportunités lorsque celles-ci se présentent.

Les capitaux propres au 30 juin 2014 s'élèvent à 503,9 millions d'euros sur la base desquels le Conseil de Surveillance propose un dividende par action de 0,375 euro par action.

### 4.2.2 Risques sur actions

La société agit chaque année sur le marché de ses propres actions, conformément aux dispositions de la note d'information émise à l'occasion de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres voté par les actionnaires. Les objectifs de la société sont par ordre de priorité :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par un prestataire de services d'investissement (PSI) ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Dans ce cadre, au 30 juin 2014, la société détenait 1 763 214 actions propres. Ces actions sont privées de droits de vote et inscrites comptablement en réduction des capitaux propres. La société n'est pas exposée par ailleurs au risque lié à la détention d'actions puisqu'elle n'effectue aucune opération de trésorerie tendant au placement de fonds en SICAV Actions ou autres instruments financiers avec une composante action.

## 4.2.3 Risques juridiques

### A. RÉGLEMENTATION

Bonduelle veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires. En tant qu'acteur de l'industrie alimentaire, Bonduelle est soumis à toutes les réglementations mises en place par les États ou organisations internationales, notamment en matière d'hygiène, de contrôle de la qualité, de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages.

Les risques juridiques sont liés à ses activités de fabrication et de distribution de produits alimentaires. Bonduelle estime avoir mis en place les mesures nécessaires pour répondre aux exigences de ces réglementations et pour prévenir et maîtriser ces risques.

### B. MARQUES ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La protection des marques fait l'objet d'une attention et d'une rigueur particulières chez Bonduelle. Les équipes internes assistées de conseils en propriété industrielle assurent la surveillance des marques du groupe, notamment les marques Bonduelle, Cassegrain, Globus et Arctic Gardens, procèdent aux dépôts et au renouvellement des dépôts de marques, et interviennent auprès de tous tiers qui pourraient leur porter atteinte.

### C. AUTRES RISQUES JURIDIQUES

Bonduelle ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard d'autres sociétés, clients ou fournisseurs, et dispose des actifs nécessaires à ses activités.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe en dehors de celles mentionnées à la note 28 de l'annexe des comptes consolidés.

## 4.2.4 Risques industriels et environnementaux

Les activités de Bonduelle sont soumises à des réglementations nombreuses dont les principales concernent l'eau, l'air, les sols et les déchets. La politique de gestion des risques du groupe vise en priorité à :

- maîtriser les processus agronomiques et industriels pour garantir la qualité et la sécurité alimentaires de ses produits ;
- réduire autant que possible les conséquences néfastes de ses activités sur l'environnement et les Hommes.

### A. AGRICULTURE

L'agriculture fournit l'essentiel des matières premières nécessaires à la fabrication des produits du groupe. Afin de garantir la qualité de ses produits et de préserver l'environnement, Bonduelle s'appuie sur une charte d'approvisionnement qui fixe les critères en matière de sélection des terres agricoles et de maîtrise des cultures que doivent respecter les agriculteurs travaillant avec le groupe. Synthèse des normes européennes et reprenant notamment l'exigence des principes de l'agriculture intégrée en France dans l'ensemble des autres pays, cette charte est signée par 93 % des producteurs.

### B. QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS

La sécurité alimentaire est une priorité de la politique qualité et Bonduelle a mis en place les moyens pour maîtriser les risques identifiés (méthode HACCP) lors des différents stades de l'élaboration des produits. Les dispositifs mis en place dans tout le groupe permettent de maîtriser la traçabilité des produits depuis la semence jusqu'aux premiers points de livraison de nos clients. Des démarches d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques ont été mises en place dans l'ensemble des actes de production.

97 % des usines Bonduelle possèdent au moins une certification.

De nombreux audits ont été réalisés sur ces sites selon différents référentiels, à la fois par des auditeurs internes et externes.

### C. RESSOURCES NATURELLES

L'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement constituent des domaines d'amélioration continue intégrée dans les axes de progrès suivants :

- maîtrise des consommations d'eau et d'énergie ;
- amélioration des équipements de traitement de l'eau et des stations d'épuration ;
- poursuite de la politique de gestion des déchets industriels et des composés végétaux.

Afin d'assurer une parfaite restitution de l'eau au milieu naturel, Bonduelle a équipé son dispositif industriel de stations de traitement biologique, de systèmes d'épandage agricole après pré-traitement, de systèmes de pré-traitement avant rejet en structure externe et de stations biogaz.

Pour améliorer encore ses consommations d'énergie, Bonduelle a notamment poursuivi :

- le programme Usine Sobre mettant en œuvre l'énergie minimale requise pour la transformation des légumes ;
- ses études de production et valorisation d'énergies alternatives de type biogaz, soit issu de la méthanisation de ses effluents industriels, soit de projet de méthanisation incluant des sous-produits ;
- ainsi que ses projets de réduction des emballages.

## 4.2.5 Couverture des risques non financiers

Les politiques de l'entreprise sont au service de trois objectifs stratégiques fixés par l'actionnaire familial dont la stabilité dans le temps garantit la vision à long terme : pérennité, indépendance, épanouissement des collaborateurs.

La politique de couverture des risques non financiers a pour objectif principal la protection des actifs stratégiques du groupe. Les grandes orientations stratégiques en termes d'investissements, au niveau de nos actifs de production, de l'évolution de nos *process*, du recrutement ou de la formation de nos collaborateurs, intègrent en permanence ce souci de préservation de nos actifs industriels, financiers et humains.

Le but de cette démarche est de limiter, en permanence, l'exposition du groupe aux risques spécifiques industriels ou autres, tels qu'évoqués ci-dessus et auxquels il est naturellement confronté.

La politique d'assurance du groupe est fondée sur deux grands principes :

### ÉVALUATION DES RISQUES

Le service assurances qui fait partie de la Direction financière du groupe est chargé d'identifier et d'évaluer l'ensemble des risques, en liaison étroite avec les entités opérationnelles. Les niveaux

Les principaux programmes sont résumés dans le tableau suivant : (au 1<sup>er</sup> juillet 2014)

Risques	Franchise (en euros)	Assureur
Domage – Perte d'exploitation	100 000 à 200 000 € selon les sites	Allianz/RSA/AIG/AVIVA
Responsabilité civile	2 500 €	AIG
Contamination et image de marque	1 000 000 €	HDI GERLING/Allianz
Risque crédit	Couverture 94 %	Atradius

et montants de couverture sont ainsi fixés au niveau du groupe, en fonction des objectifs définis par la Direction générale. Les programmes d'assurance sont négociés par le service assurances groupe et placés auprès de contreparties de premier rang.

### TRANSFERT DES RISQUES

Pour les risques importants, en termes stratégiques et impact financier, il a été mis en place des programmes mondiaux intégrés visant à transférer ces risques au marché de l'assurance :

- compte tenu de la dispersion géographique et de la taille de nos sites industriels ainsi que du niveau des franchises, l'ensemble des risques dommages directs a été transféré ;
- pour les autres risques, des programmes de couverture ont été mis en place dans les limites des possibilités des marchés de l'assurance et de la réassurance.

D'autres programmes d'assurance, pour des risques de moindre importance ont également été souscrits.



# 5

# Comptes consolidés



<b>5.1</b>	<b>Compte de résultat consolidé</b> <small>RFA</small>	<b>150</b>	<b>5.4</b>	<b>Variation des capitaux propres consolidés</b> <small>RFA</small>	<b>153</b>
<b>5.2</b>	<b>Bilan consolidé</b> <small>RFA</small>	<b>151</b>	<b>5.5</b>	<b>Annexe aux comptes consolidés annuels</b> <small>RFA</small>	<b>154</b>
	Actif	151			
	Passif	151	<b>5.6</b>	<b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés</b> <small>RFA</small>	<b>201</b>
<b>5.3</b>	<b>Tableau de flux de trésorerie consolidé</b> <small>RFA</small>	<b>152</b>			

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

## Compte de résultat consolidé

## 5.1 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
<b>Chiffre d'affaires</b>	5	1 896 148	1 921 064
Achats et charges externes	6	(1 373 916)	(1 403 014)
Charges de personnel	7	(348 848)	(339 084)
Amortissements et pertes de valeur		(75 524)	(74 903)
Autres produits opérationnels	8	42 364	33 964
Autres charges opérationnelles	8	(35 272)	(35 332)
Résultat sur cession de participations consolidées		683	(0)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>105 635</b>	<b>102 694</b>
Éléments non récurrents	9	(2 663)	(36 053)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>102 972</b>	<b>66 641</b>
Coût de l'endettement financier net		(30 589)	(26 870)
Autres produits et charges financiers		2 953	(564)
<b>Résultat financier</b>	10	<b>(27 636)</b>	<b>(27 435)</b>
Résultats des sociétés mises en équivalence		(3 006)	(1 441)
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>72 329</b>	<b>37 765</b>
Impôts sur le résultat	11	(20 402)	(22 555)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>51 927</b>	<b>15 211</b>
• Part du groupe		52 094	15 219
• Part des minoritaires		(167)	(9)
<b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION</b>	12	<b>1,74</b>	<b>0,50</b>
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION</b>	12	<b>1,74</b>	<b>0,50</b>

## ■ Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
<b>Résultat net de la période</b>	<b>51 927</b>	<b>15 211</b>
<b>Dont reclassable en résultat</b>	<b>(14 902)</b>	<b>(19 099)</b>
Couverture de flux de trésorerie	324	(405)
Écarts de conversion	(15 109)	(18 840)
Impact fiscal	(117)	146
<b>Dont non reclassable en résultat</b>	<b>(1 645)</b>	<b>500</b>
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(2 791)	772
Impact fiscal	1 146	(271)
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(16 547)</b>	<b>(18 599)</b>
<b>TOTAL PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS</b>	<b>35 380</b>	<b>(3 388)</b>
dont quote-part du groupe	35 618	(3 379)
dont quote-part des minoritaires	(238)	(9)



## 5.2 Bilan consolidé

### Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
<b>Actifs non courants</b>		<b>776 141</b>	<b>763 778</b>
Autres immobilisations incorporelles	13	31 967	32 115
Goodwill	14	207 629	203 496
Immobilisations corporelles	15	475 773	465 797
Titres mis en équivalence		9 635	9 344
Autres actifs financiers non courants	17	28 354	28 939
Impôts différés	11	13 866	12 733
Autres actifs non courants	16	8 917	11 354
<b>Actifs courants</b>		<b>911 627</b>	<b>903 264</b>
Stocks et encours	18	544 348	528 705
Clients et autres débiteurs	19	313 066	336 509
Créances d'impôt		10 901	19 076
Autres actifs courants	16	7 318	6 886
Autres actifs financiers courants	16	7 691	3 391
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	28 303	8 697
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 687 768</b>	<b>1 667 042</b>

### Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
<b>Capitaux propres, part du groupe</b>		<b>507 795</b>	<b>496 284</b>
Capital social		56 000	56 000
Primes liées au capital		22 545	22 545
Réserves consolidées		429 250	417 739
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>1.B</b>	<b>7 560</b>	<b>7 639</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>515 355</b>	<b>503 923</b>
<b>Passifs non courants</b>		<b>422 199</b>	<b>488 426</b>
Dettes financières	21	355 089	419 723
Engagements envers le personnel	22	15 656	15 337
Autres provisions non courantes	24	16 838	15 366
Impôts différés	11	22 559	22 293
Autres passifs non courants	16	12 058	15 708
<b>Passifs courants</b>		<b>750 214</b>	<b>674 693</b>
Dettes financières courantes	21	279 975	124 479
Provisions courantes	24	1 390	5 585
Fournisseurs et autres créditeurs	25	462 327	538 977
Dettes d'impôt		634	3 408
Autres passifs courants	16	5 888	2 244
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 687 768</b>	<b>1 667 042</b>

## Tableau de flux de trésorerie consolidé

## 5.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
<b>Résultat net</b>	<b>51 927</b>	<b>15 211</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence	3 006	1 441
Amortissements et perte de valeur	67 771	77 155
Autres ressources (emplois) sans impact sur la trésorerie	(6 034)	3 452
Impôt différé	6 615	2 494
Intérêts courus	393	(892)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>123 678</b>	<b>98 860</b>
Variation du Besoin en fonds de roulement	(20 585)	50 226
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>103 093</b>	<b>149 086</b>
Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite	(4 500)	0
Cession de sociétés consolidées, sous déduction de la trésorerie cédée	5 118	0
Variation de périmètre	(6 063)	0
Investissements industriels	(81 206)	(81 567)
Investissements financiers	0	0
Cession d'immobilisations et d'actifs financiers	2 185	7 759
Variation nette des prêts et des autres valeurs immobilisées	(210)	(1 387)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(84 676)</b>	<b>(75 195)</b>
Augmentation de capital	0	0
(Acquisition) Cession d'actions propres	1 273	3 372
Augmentation (Diminution) des passifs financiers à plus d'un an	145 206	65 502
Augmentation (Diminution) des passifs financiers à moins d'un an	(144 042)	(150 405)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe et aux minoritaires	(11 225)	(11 699)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(8 788)</b>	<b>(93 229)</b>
Incidence des variations des taux de change	(269)	(268)
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>9 361</b>	<b>(19 606)</b>
Trésorerie à l'ouverture	18 941	28 303
Trésorerie à la clôture	28 303	8 697
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>9 361</b>	<b>(19 606)</b>

## 5.4 Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	En nombre d'actions	Capital	Primes	Écarts actuariels	Actions propres	Réserves de conver- sion	Résultats accumulés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux propres totaux
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> juillet 2012</b>	<b>8 000 000</b>	<b>56 000</b>	<b>22 545</b>	<b>(3 598)</b>	<b>(35 191)</b>	<b>3 134</b>	<b>444 627</b>	<b>487 516</b>	<b>16 229</b>	<b>503 745</b>
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres		0	0	(1 574)	0	(15 109)	207	(16 476)	(71)	(16 547)
Résultat 30/06/2013							52 094	52 094	(167)	51 927
Options d'achat d'actions							429	429		429
Puts sur minoritaires										
Variation de périmètre							(3 534)	(3 534)	(8 431)	(11 965)
Actions Propres					1 420			1 420	0	1 420
Autres							(2 428)	(2 428)		(2 428)
Dividendes versés							(11 225)	(11 225)	0	(11 225)
<b>Capitaux propres au 30 juin 2013</b>	<b>32 000 000</b>	<b>56 000</b>	<b>22 545</b>	<b>(5 172)</b>	<b>(33 771)</b>	<b>(11 975)</b>	<b>480 169</b>	<b>507 795</b>	<b>7 560</b>	<b>515 355</b>
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> juillet 2013</b>	<b>32 000 000</b>	<b>56 000</b>	<b>22 545</b>	<b>(5 172)</b>	<b>(33 771)</b>	<b>(11 975)</b>	<b>480 169</b>	<b>507 795</b>	<b>7 560</b>	<b>515 355</b>
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres				500		(18 840)	(259)	(18 599)	0	(18 599)
Résultat 30/06/2014							15 219	15 219	(9)	15 211
Options d'achat d'actions							320	320		320
Puts sur minoritaires							(35)	(35)		(35)
Variation de périmètre										0
Actions Propres					3 343			3 343		3 343
Autres							(62)	(62)	87	25
Dividendes versés							(11 698)	(11 698)		(11 698)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2014</b>	<b>32 000 000</b>	<b>56 000</b>	<b>22 545</b>	<b>(4 672)</b>	<b>(30 428)</b>	<b>(30 815)</b>	<b>483 654</b>	<b>496 283</b>	<b>7 639</b>	<b>503 923</b>

## 5.5 Annexe aux comptes consolidés annuels

### SOMMAIRE

<b>NOTE 1</b>	Modalités d'élaboration	154	<b>NOTE 17</b>	Autres actifs financiers non courants	179
<b>NOTE 2</b>	Principes comptables	157	<b>NOTE 18</b>	Stocks et encours	180
<b>NOTE 3</b>	Gestion des risques financiers	163	<b>NOTE 19</b>	Clients et autres débiteurs	181
<b>NOTE 4</b>	Évolution du périmètre de consolidation	164	<b>NOTE 20</b>	Instruments financiers dérivés	182
<b>NOTE 5</b>	Informations sectorielles	165	<b>NOTE 21</b>	Endettement net	185
<b>NOTE 6</b>	Achats et charges externes	166	<b>NOTE 22</b>	Engagements envers le personnel	190
<b>NOTE 7</b>	Rémunérations et effectifs	166	<b>NOTE 23</b>	Paiements fondés sur des actions	192
<b>NOTE 8</b>	Autres produits et autres charges opérationnels	166	<b>NOTE 24</b>	Autres provisions	194
<b>NOTE 9</b>	Éléments non récurrents	167	<b>NOTE 25</b>	Fournisseurs et autres créditeurs	194
<b>NOTE 10</b>	Résultat financier	167	<b>NOTE 26</b>	Honoraires des Commissaires aux Comptes	195
<b>NOTE 11</b>	Impôt sur le résultat	169	<b>NOTE 27</b>	Engagements conditionnels et éventualités	196
<b>NOTE 12</b>	Résultat par action	170	<b>NOTE 28</b>	Risques et litiges	196
<b>NOTE 13</b>	Autres immobilisations incorporelles	171	<b>NOTE 29</b>	Transactions avec les parties liées	197
<b>NOTE 14</b>	<i>Goodwill</i>	172	<b>NOTE 30</b>	Événements postérieurs à la clôture	198
<b>NOTE 15</b>	Immobilisations corporelles	173	<b>NOTE 31</b>	Liste des sociétés du groupe	199
<b>NOTE 16</b>	Présentation des actifs et passifs financiers par catégorie	175			

### NOTE 1

#### Modalités d'élaboration

Les comptes consolidés du Groupe Bonduelle et de ses filiales (« le groupe ») au titre de l'exercice 2013-2014 sont établis en conformité avec les normes « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et dont le règlement d'adoption est paru au journal officiel de l'Union européenne.

L'annexe aux comptes consolidés annuels est établie en conformité avec les normes IFRS et suit la recommandation 2012-02 de l'Autorité des normes comptables.

#### LES NORMES, MISES À JOUR ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLEMENT APPLICABLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2013-2014

- L'amendement à IAS 19 relatif notamment au traitement comptable du coût des services passés en cas de changement de régime et

aux informations publiées en annexes, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, appliqué par anticipation sur l'exercice précédent.

- L'amendement à IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur les instruments financiers et à la compensation d'actifs et de passifs financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- La norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une nouvelle définition basée sur un prix de sortie et prévoit des informations supplémentaires à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Value Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre), et selon une approche symétrique à l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Value Adjustment* ou CVA).

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein du Groupe Bonduelle n'est pas significatif.

### LES AMÉLIORATIONS ANNUELLES DES NORMES IFRS, APPLICABLES AUX EXERCICES OUVERTS À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013, APPLIQUÉES PAR ANTICIPATION LORS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

- IFRS 1, relatives aux applications successives d'IFRS 1.
- IAS 1, relatives à la clarification des exigences pour l'information comparative et à la cohérence avec la mise à jour du cadre conceptuel.
- IAS 16, relatives à la classification du matériel de service et d'entretien.
- IAS 32, relatives aux effets fiscaux liés aux distributions bénéficiant aux actionnaires et aux coûts relatifs à des opérations sur capitaux propres.
- IAS 34, relatives à l'information financière intermédiaire et à l'information sectorielle pour le total des actifs d'un secteur.

### LES NORMES, MISES À JOUR ET INTERPRÉTATIONS QUI NE SONT PAS ENCORE APPLICABLES ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ APPLIQUÉES DE MANIÈRE ANTICIPÉE PAR LE GROUPE

- L'amendement à IAS 32 relatif à la présentation des compensations d'actifs et de passifs financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- L'amendement à IAS 39 relatif à la novation des dérivés et au maintien de la relation de couverture, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Les normes IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 relatives respectivement aux états financiers consolidés, aux partenariats et aux informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le Groupe Bonduelle appliquera ces normes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, mais n'a pas identifié d'incidence significative sur ses comptes.
- La norme IAS 27 révisée relative aux états financiers individuels, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- La norme IAS 28 révisée relative aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- L'amendement à IAS 36 relatif aux informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- L'amendement à IAS 19 relatif aux régimes à prestation définies : contributions des membres du personnel, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- L'interprétation IFRIC 21 – *Levies* – relative à la comptabilisation des passifs liés aux taxes payées par une entité à une autorité publique, applicable aux exercices ouverts à compter du 17 juin 2014.

## A. Informations relatives au groupe

Cotée sur Euronext (Compartiment B), Bonduelle SCA est une société en commandite par action de droit français. Bonduelle détient des positions de leader sur le marché des légumes transformés en Europe et hors Europe. Elle intervient sur trois technologies, à savoir : la conserve, le surgelé et le frais prêt à l'emploi (traiteur et IV<sup>e</sup> gamme).

La Gérance a arrêté les comptes consolidés en normes IFRS et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 30 juin 2014 qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 4 décembre 2014.

### BONDUELLE REÇOIT LE PRIX DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Groupe Bonduelle a reçu le 18 septembre 2013 à Paris, le Prix du Gouvernement d'Entreprise organisé par l'AGEFI dans la catégorie Valeurs Moyennes (hors SBF 120).

Ce Prix vient récompenser les efforts faits par Bonduelle en matière de gouvernance. Tout d'abord en adoptant le Code de gouvernement d'entreprise élaboré par l'Afep et le Medef. Véritable code de référence, il s'agit d'un ensemble de recommandations élaboré par les entreprises elles-mêmes, soucieuses de préciser certains principes de bon fonctionnement et de transparence. Il constitue donc le standard le plus élevé en la matière.

Dans ce cadre, Bonduelle a veillé à la mixité de son Conseil de Surveillance qui compte 3 femmes parmi ses 8 membres ; il est d'ailleurs présidé par Isabelle Danjou depuis décembre 2012.

D'autre part, sa gouvernance s'efforce de respecter l'équilibre entre représentants de l'actionariat familial et les administrateurs indépendants.

### BONDUELLE REÇOIT LE PRIX SPÉCIAL DE LA RELATION ACTIONNAIRES

Le Groupe Bonduelle a reçu le 12 novembre 2013 à Paris le Prix spécial de la Relation Actionnaires organisé par le groupe les Echos et le journal Investir dans la catégorie *Small Caps*.

Cette récompense souligne l'investissement du groupe en matière de qualité d'information, de transparence et de service offert aux plus des 10 000 actionnaires du Groupe Bonduelle.

### FABRICATION DE BOÎTES VIDES

Le groupe a investi au printemps 2014 dans une ligne de fabrication de boîtes vides dans son usine de Békéscsaba (Hongrie). Le démarrage de cette ligne, désormais opérationnelle, est en tout point conforme aux attentes tant en terme de qualité que de coût.

### ENQUÊTE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LE MARCHÉ DU CHAMPIGNON EN CONSERVE EN MARQUES DE DISTRIBUTEURS

Tel qu'indiqué dans le communiqué du 25 juin 2014, le Groupe Bonduelle et plusieurs autres sociétés se sont vu notifier à cette date une décision de la Commission européenne sanctionnant

## Annexe aux comptes consolidés annuels

des pratiques anticoncurrentielles sur le marché du champignon en conserve aux marques de distributeurs au sein de l'Espace économique européen.

Dans sa décision, la Commission a décidé de sanctionner le Groupe Bonduelle, ainsi que d'autres intervenants sur ce marché, sur la période 2010-2012. Cette décision impacte le résultat au titre de l'exercice 2013-2014 pour un montant de 32 millions d'euros, incluant les frais de conseil et de procédure. Ce montant, bien que très significatif, ne remet pas en cause la santé financière du Groupe Bonduelle.

Le Groupe Bonduelle a pris acte de cette décision de la Commission et, au vu des éléments en sa possession sur la période antérieure à 2010, entend poursuivre l'action judiciaire en dol contre l'ancien propriétaire de France Champignon devant le tribunal de commerce de Paris.

Dans ce cadre, et relativement aux investigations menées par la Commission européenne sur le marché de la conserve de légumes en Europe hors champignons et mentionnées dans le document de référence 2012-2013, le Groupe Bonduelle a déposé une demande d'immunité d'amende auprès de la Commission et a obtenu de celle-ci une immunité conditionnelle. Le Groupe Bonduelle a l'intention de continuer à coopérer pleinement avec la Commission et n'anticipe donc pas de sanctions financières dans le cadre de cette autre procédure.

## AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE FINANCEMENT DU GROUPE

Le Groupe Bonduelle a signé en date du 28 juillet 2014 avec les établissements constituant son pool bancaire un amendement à son contrat de financement *Revolving Credit Facility* d'un montant de 300 millions d'euros et d'une durée de 5 ans, signé en juillet 2012. Cet aménagement prévoit, d'une part, une baisse sensible de la marge de crédit et, d'autre part, une extension de 2 ans (2019) avec une option additionnelle de deux ans de la maturité du financement. Cette opération, outre son impact positif sur le coût moyen de la dette du groupe, déjà très compétitif en sécurisant le financement et le développement et souligne à nouveau la confiance des apporteurs de fonds dans la signature crédit de Bonduelle.

## B. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales dont le groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle. Le groupe considère qu'il détient un contrôle exclusif sur une société lorsqu'il a la capacité d'orienter les politiques opérationnelles et financières de cette société, indépendamment de son pourcentage de participation. Ainsi, certaines sociétés sont-elles consolidées par intégration globale bien que le groupe ne détienne qu'un pourcentage de détention inférieur ou égal à 50 %. L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant aux sociétés du groupe (« Part du groupe ») étant distinguée de celle relative aux intérêts des autres actionnaires (« Intérêts minoritaires »).

Les sociétés dans lesquelles Bonduelle n'a pas le contrôle exclusif et exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, sont mises en équivalence.

Concernant la société SOLEAL, elle est consolidée en intégration globale à 48 %, car le groupe possède juridiquement le contrôle de cette société et par ailleurs, sur un plan contractuel et économique, SOLEAL a pour client intra-groupe unique la société Bonduelle Conserve International (BCI).

Concernant les trois sociétés Gelagri, mises en équivalence, les pourcentages de contrôle et d'intérêts sont déterminés par les actions de préférence émises pour les trois sociétés.

Toutes les sociétés intégrées du groupe clôturent leurs comptes au 30 juin 2014 à l'exception des sociétés suivantes : Bonduelle Kuban, Coubanskie Conservi, Bonduelle do Brasil, SCA des Hureaux, SCA Champignonnières de Dampierre, UltraCongelados de la Ribera et les sociétés du groupe Gelagri. L'ensemble de ces sociétés sont consolidées sur la base d'une situation comptable établie au 30 juin 2014.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

Les produits et charges de filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (y compris les dividendes) sont éliminés.

## C. Information sectorielle

L'information sectorielle est donnée sur la base des secteurs opérationnels du *reporting* interne dénommé également *management approach*.

Les deux secteurs opérationnels sont : zone Europe et hors zone Europe.

Les branches d'activités de la zone Europe couvrent les zones géographiques suivantes : France, Allemagne, Italie, Péninsule Ibérique, Benelux et Europe centrale.

Les branches d'activités hors zone Europe couvrent les zones d'Europe orientale, Mercosur, Amérique du Nord et Export.

Ces secteurs reposent sur l'organisation managériale du Groupe Bonduelle.

Les principaux indicateurs publiés sont ceux utilisés par la Direction générale. Au titre des informations complémentaires, le chiffre d'affaires, résultat opérationnel et actifs non courants sont déclinés par zones géographiques, le chiffre d'affaires est également détaillé par secteurs d'activités.

## D. Conversion des opérations en devises et conversion des états financiers des sociétés étrangères

### CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les transactions libellées en devises sont évaluées en fonction des cours de change en vigueur à la date de réalisation des transactions. Les créances et les dettes en devises figurant au bilan à la clôture de la période sont évaluées en fonction des cours de change applicables à cette date. Les pertes et profits de change résultant de la conversion de transactions en devises figurent dans les rubriques produits financiers et charges financières du compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à des emprunts en devises ou autres instruments affectés à la couverture d'investissements à long terme dans la même devise, qui sont inclus dans le poste « Différences de conversion » des capitaux propres consolidés.

### CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Les bilans des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros aux cours officiels de fin d'exercice et leurs comptes de résultat sont convertis en euros en utilisant pour chaque devise le cours moyen de la période hors hyperinflation. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents cours de change sont incluses dans le poste « Différences de conversion » dans les capitaux propres consolidés jusqu'à ce que les investissements étrangers auxquels elles se rapportent soient vendus ou liquidés.

## E. Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 Révisée (Regroupements d'entreprises) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

Cette méthode implique la comptabilisation des actifs acquis et des passifs assumés identifiables à leur juste valeur sauf exceptions prévues dans IFRS 3R.

Pour tous les regroupements ayant été réalisés après le 1<sup>er</sup> juillet 2009, les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

De même, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, toute part d'intérêt dans l'entité acquise ne conférant pas le contrôle (minoritaires) peut soit représenter une quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés identifiables (IFRS 3 2004), soit être évaluée à leur juste valeur (on parle dans ce cas de *goodwill* complet). Cette option s'applique transaction par transaction.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation à la juste valeur de la quote-part acquise des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, est comptabilisée en écart d'acquisition.

Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise alors l'écart d'acquisition négatif est comptabilisé directement en résultat.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de prise de contrôle.

### NOTE 2

## Principes comptables

Les états financiers consolidés au 30 juin 2014 sont présentés en milliers d'euros et reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « le groupe »).

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et dettes définis ci-après inscrits à la juste valeur.

## A. Immobilisations incorporelles

### GOODWILL

Lors de l'acquisition de titres de sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels acquis évalués à leur juste valeur. L'écart positif entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs acquis et les passifs éventuels représente le *goodwill*. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « *Goodwill* » pour les sociétés intégrées globalement et dans la rubrique « Titres mis en équivalence » pour les sociétés mises en équivalence.

Les écarts d'acquisitions relatifs aux sociétés étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de la société acquise.

Les écarts négatifs (*badwill*) sont directement comptabilisés en compte de résultat en éléments non récurrents.

### AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les marques acquises, individualisables, dont la durée d'utilité est considérée comme indéterminée, sont inscrites au bilan consolidé dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles ».

Les licences, brevets ainsi que les autres actifs incorporels acquis sont enregistrés à leur coût d'achat dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles » du bilan consolidé. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées d'utilité estimées.

### FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut démontrer qu'ils génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts soient bien identifiés.

## Annexe aux comptes consolidés annuels

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels qui varie de un à cinq ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

### SUIVI DE LA VALEUR DES MARQUES

Les facteurs importants ayant conduit à apprécier le caractère indéterminé de la durée d'utilité des marques ont été principalement leur positionnement sur le marché en termes de volumes d'activités, de notoriété ainsi que leur rentabilité à long terme attendue.

Elles ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel en application de l'IAS 36, qui comporte notamment le suivi des indicateurs mentionnés ci-avant.

### SUIVI DE LA VALEUR DES GOODWILL

La valeur comptable des *goodwill* fait l'objet d'une revue au minimum une fois par an et lorsque des événements et circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue pour les autres immobilisations incorporelles. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les pertes de valeurs éventuelles sont imputées en priorité sur les écarts d'acquisition affectés à l'unité génératrice de trésorerie (UGT), puis à la réduction de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts liés à la vente et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés de l'UGT à laquelle se rattachent les immobilisations testées.

Les UGT correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT. Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité sont issus des plans stratégiques des UGT couvrant les cinq prochains exercices.

Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les plans stratégiques de 5 ans est de 1 %.

Les flux de trésorerie font l'objet d'une actualisation, avec un taux avant impôt, sur la base d'un coût moyen pondéré du capital (WACC de 6,81 %) déterminé en fonction des données du marché de Bonduelle et de son secteur d'activité.

Le WACC est calculé sur la base d'un endettement cible de 50 % et d'un taux sans risque de 1,71 % (OAT FR 10 ans).

Les UGT suivies par le groupe sont les secteurs d'activités suivants pour chaque secteur opérationnel : zone Europe et hors zone Europe.

Pour la zone Europe :

- les activités de la conserve et du surgelé ;
- les activités du frais.

Pour hors zone Europe :

- l'activité de la conserve et du surgelé en Amérique du Nord ;
- l'activité de la conserve et du surgelé en Europe orientale.

La juste valeur diminuée des coûts liés à la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs) dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

## B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Le coût d'acquisition ou de production inclut, lorsque applicable, les coûts de démantèlement et de remise en état des sites d'exploitation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations détenues au travers de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan à hauteur de la valeur actualisée des paiements minimaux futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure lorsque le contrat transfère au groupe, en substance, la majeure partie des risques liés à la propriété de l'actif. L'évaluation du niveau de risque transféré s'effectue au travers de l'analyse des termes du contrat. La dette financière résultant de l'acquisition de l'actif est inscrite au passif du bilan consolidé.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement, notamment dans le cas de décisions de changements de lieux de production.

- Constructions : 10 à 40 ans.
- Matériels, mobiliers, installations : 5 à 15 ans.
- Autres immobilisations : 3 à 10 ans.

Lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, le groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient).

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient) dans le cadre des conditions d'utilisation prévues par le groupe. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur nette comptable.



## C. Actifs financiers

En application d'IAS 39, les actifs financiers sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat (y compris les dérivés actifs) ;
- les prêts et créances ;
- les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces actifs.

Elle est déterminée par le groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

### 1. LES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Il s'agit d'actifs financiers détenus par le groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme, ou encore d'actifs financiers volontairement classés dans cette catégorie. Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat. Classés en actifs courants dans les équivalents de trésorerie, ces instruments financiers comprennent le cas échéant les parts d'OPCVM de trésorerie et les dérivés actifs.

### 2. LES PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif.

Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales sont inclus dans cette catégorie.

Ils figurent en actifs financiers et en créances commerciales.

Le groupe, dans sa politique de financement peut avoir recours à des programmes de cessions de créances commerciales. Ces cessions sont sans recours. Le risque est intégralement transféré à l'établissement ayant racheté la créance. De ce fait, ces dernières ne sont plus comptabilisées à l'actif du bilan. Le groupe ne conserve aucune implication continue dans les actifs décomptabilisés.

### 3. LES ACTIFS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers, autres que les prêts et créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont présentés en actifs financiers. Bonduelle ne détient pas ce type d'actifs à la clôture.

### 4. LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers qui ne font pas partie des catégories précitées. Ils sont évalués à la juste valeur. Les plus ou moins-values latentes constatées sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession. Cependant, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat.

Les dépréciations durables constatées sur les titres à revenus variables ne peuvent pas être reprises lors d'un arrêté ultérieur.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché.

Pour les titres non cotés, elle est déterminée par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est évalué au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable. Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés et les valeurs mobilières qui ne répondent pas aux autres définitions d'actifs financiers. Ils sont présentés en actifs financiers.

## D. Passifs financiers

La dette financière comprend :

- les emprunts obligataires ;
- les intérêts courus non échus ;
- les encours de locations financements ;
- les emprunts et concours bancaires ;
- les instruments dérivés passifs.

Les dettes financières sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elles sont enregistrées à leur date de règlement.

En application de la norme IAS 39 sur les principes de la comptabilité de couverture en juste valeur, la dette obligataire, *swappée* à l'émission, a été réévaluée à sa valeur de marché. Les variations de juste valeur de la dette et des dérivés associés passent en résultat de la période.

## E. Instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments dérivés conclus de gré à gré. La politique du groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

En application de la norme IAS 39, les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur.

- Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur d'actifs ou passifs inscrits au bilan consolidé, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période.
- Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la variation de valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée immédiatement en résultat.
- Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture d'investissement net dans des activités à l'étranger, la partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres. Les montants ainsi enregistrés ne seront repris en résultat qu'au moment où l'investissement sera cédé. La part inefficace est immédiatement comptabilisée en résultat.
- Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période. Ils sont repris dans la catégorie « Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS ».

Les dérivés sont enregistrés à leur date de transaction.

La norme IFRS 7.27A distingue 3 niveaux dans les méthodes de détermination de la juste valeur :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif pour un instrument identique et sans aucun ajustement ;
- niveau 2 : juste valeur déterminée à partir de données observables, soit directement (tel qu'un prix), soit indirectement (calculées à partir d'un autre prix), mais autres qu'un prix coté sur un marché actif relevant du niveau 1 ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée à partir de données non observables sur un marché.

La méthode retenue par Bonduelle est le niveau 2 en accord avec IFRS 13. Par ailleurs, les données de marchés utilisées dans les outils de valorisation sont les fixings Banques Centrales ainsi que les données contribuées de plateformes de type Reuters.

## F. Stocks

Les stocks de matières sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré. Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de production qui inclut le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production (y compris les frais fixes industriels).

Les coûts d'emprunts ne sont pas inclus dans le coût des stocks. Les dépréciations jugées nécessaires sont constatées :

- pour les matières premières, lorsque le cours du jour est inférieur à la valeur d'inventaire ;
- pour les produits finis et marchandises revendues en l'état, chaque fois que la valeur nette probable de réalisation est inférieure au coût de production ou d'acquisition.

Le montant de toute dépréciation des stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation, et toutes les pertes de stocks, sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle la dépréciation ou la perte se produit. Le montant de toute reprise d'une dépréciation des stocks résultant d'une augmentation de la valeur nette de réalisation est comptabilisé comme une réduction du montant des stocks comptabilisé en charges dans la période au cours de laquelle la reprise intervient.

Les marges réalisées entre sociétés du groupe sont éliminées.

## G. Actions propres

Les actions Bonduelle détenues par la société sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés, dans la ligne « Actions propres », pour une valeur correspondant à leur prix de revient. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

## H. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur valeur de marché.

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les liquidités en compte courant bancaire et les parts d'OPCVM monétaires ou BMTN mobilisable à court terme dont le risque de changement de valeur est considéré comme négligeable.

## I. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement figurent au bilan dans la rubrique « Autres passifs non courants ». Elles sont inscrites dans la rubrique « Autres produits opérationnels » au compte de résultat et reprises au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.

## J. Impôts

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées.

En France, Bonduelle SCA est tête du groupe fiscal constitué par les sociétés Bonduelle SAS, Bonduelle Conserve International SAS, Bonduelle Surgelé International SAS, Bonduelle Development SAS,

Champilore SAS, Bonduelle Frais Traiteur SAS, Bonduelle Frais France SA, SCI Revoisson, Bonduelle Traiteur International SAS, SAS Champignonnières des Roches, SA Champignonnières de la Vienne, SAS Champiland, et SAS Euromycel.

L'impôt exigible au titre de la période est classé au passif du bilan dans les dettes courantes dans la mesure où il n'a pas encore été décaissé. Les sommes versées en excès par rapport aux sommes dues au titre des impôts sur les sociétés sont classées à l'actif du bilan en créances courantes.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, à l'exception toutefois des écarts d'acquisition. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé et sont classés en actifs et passifs non courants. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actif résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités

Les caractéristiques de ces différents régimes sont :

	France	Allemagne	Italie
Types de régime	Indemnités de fin de carrière et Médailles du travail	Régimes de retraite	Régimes de cessation d'activité
Taux d'actualisation	3 %	3 %	3 %
Taux de rendement des actifs	3 %	NA	NA
Progression future des salaires	2,20 %	1,75 %	NA
Âge de départ à la retraite	63 ans	65 ans	62 ans

Le groupe ne possède pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

Le taux d'actualisation est uniforme pour le calcul des engagements des différents régimes (3 %). Il a été déterminé au regard des taux de rendement obligataires d'émetteurs privés de la zone euro de notation AA. Le taux de progression des salaires présenté est un taux moyen par plan.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées, en tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, de rotation du personnel, d'âge de départ, de mortalité.

Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des compagnies d'assurances, soit sous forme de provisions.

au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges et produits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. C'est en particulier le cas des impôts différés relatifs aux marques lorsque le taux d'impôt attendu vient à être modifié.

## K. Engagements de retraite, indemnités de fin de carrière et prévoyance

Le groupe offre des avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Les principaux engagements du groupe au titre des régimes à prestations définies consistent en des indemnités de fin de carrière et en des médailles du travail en France, des régimes de retraites en Allemagne, des régimes de cessation d'activité en Italie.

Conformément à IAS 19 révisée, le Groupe Bonduelle reconnaît les écarts actuariels générés dans l'année en contrepartie des capitaux propres.

Les écarts actuariels correspondent à des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'un exercice sur l'autre dans la valorisation des engagements et des fonds, ainsi qu'à des écarts d'expérience correspondant aux variations de la base de données individuelles.

Conformément à IAS 19 révisée, le coût des services passés généré après le 1<sup>er</sup> juillet 2013 est constaté en résultat l'année de leur réalisation.

Les lignes « Effet de l'actualisation » et « Rendement attendu des actifs du régime » sont comptabilisées en résultat financier.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes versées. Ces dernières sont constatées en résultat de l'exercice.

## L. Autres provisions non courantes et provisions courantes

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant est incertain, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un début d'exécution ou d'un plan détaillé qui a d'une manière suffisamment explicite créé chez les personnes concernées une attente fondée que l'entreprise mettra en œuvre la restructuration.

## M. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment du transfert de l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires est constaté net des remises et ristournes accordées aux clients ainsi que des coûts liés aux accords de participations publicitaires, de référencement ou concernant des actions promotionnelles ponctuelles facturés par les distributeurs.

## N. Autres produits et charges opérationnels courants

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les produits et charges ne concourant pas directement à l'activité.

## O. Éléments non récurrents

Les éléments non récurrents comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe. Ils incluent principalement les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*), les pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels (y compris les *goodwill*) relatifs à des participations consolidées, les coûts de restructuration et de réorganisation, les frais d'acquisitions, les pertes financières découlant de fraudes subies ou de sanctions ainsi que les effets liés aux changements d'estimations.

## P. Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions, et les actions gratuites accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Elle est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant d'être exerçables sont reprises

dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la caducité est constatée.

## Q. Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

## R. Actifs et passifs détenus en vue de leur vente et activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Les actifs et passifs destinés à être cédés, c'est-à-dire immédiatement disponibles pour être vendus et dont la vente est hautement probable, sont présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé de la période au cours de laquelle la décision de cession a été prise, les bilans consolidés des périodes antérieures n'étant pas retraités. La vente est hautement probable quand un plan de vente de l'actif ou du groupe d'actifs destinés à être cédés a été engagé par la Direction et un programme actif de recherche d'un acquéreur a été lancé.

Les actifs destinés à la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée du coût de leur vente, l'amortissement sur de tels actifs cesse.

Par ailleurs, le résultat et les flux de trésorerie des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession sont présentés respectivement sur une ligne séparée du compte de résultat et du tableau d'analyse de la variation de trésorerie, et ce pour toutes les périodes présentées.

## S. Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus normal d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels, des impôts différés sur les déficits reportables et de la détermination du montant des provisions pour risques et charges ou des provisions pour engagements sociaux et commerciaux. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent *a posteriori* se révéler différentes de la réalité.

## T. Reclassements

La présentation de certains éléments des états financiers des périodes antérieures a pu être modifiée afin de la rendre homogène avec les règles adoptées pour la dernière période présentée. Aucun reclassement significatif n'a été effectué sur l'exercice.

**NOTE 3**

## Gestion des risques financiers

Le groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie. La Direction financière a chargé la Direction des financements et de la trésorerie groupe de cette responsabilité, en mettant à sa disposition l'expertise et les outils nécessaires pour intervenir sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. L'organisation et les procédures appliquées sont régulièrement revues par l'Audit Interne et les Commissaires aux Comptes. La Direction générale du groupe, lors de réunions régulièrement organisées avec le Directeur financier et le Directeur des financements et de la trésorerie valide, sur la base d'un *reporting* diffusé mensuellement, l'exécution des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Dans un environnement mondial en rapide mutation, caractérisé par la volatilité des marchés et l'évolution des techniques financières, la mission de la Direction des financements et de la trésorerie groupe est :

- de garantir un financement optimal et suffisant pour le développement de l'ensemble des activités opérationnelles et la croissance du groupe ;
- d'identifier, évaluer et couvrir l'ensemble des risques financiers en liaison étroite avec les organisations opérationnelles.

L'objectif est de minimiser, au moindre coût, l'impact des fluctuations des marchés financiers sur le compte de résultat, afin de minorer les besoins en fonds propres alloués à la gestion de ces risques financiers.

Le groupe s'interdit de prendre des positions spéculatives.

### A. Risque de liquidité

La Direction financière du groupe a pour mission de maintenir une liquidité suffisante à tout moment en gérant de manière efficace la trésorerie du groupe en assurant des financements sécurisés par leur durée et leurs conditions juridiques. Elle met notamment en place des lignes de crédit confirmées pour garantir la flexibilité optimale des financements du groupe (voir note 21 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2014).

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

### B. Risques de marché

#### 1. RISQUE DE CHANGE

##### Risques liés aux variations de taux de change

Le groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé en 2013-2014, 65 % de son chiffre d'affaires et 41 % de son résultat opérationnel courant en euros.

La partie de l'actif, du passif, des ventes et résultats exprimée en autres devises, essentiellement zloty polonais, forint hongrois, rouble russe, real brésilien, dollar américain et canadien est en constante évolution. De ce fait, le groupe subit les effets de fluctuation de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euros dans ses comptes consolidés. Par exemple, lorsque l'euro s'apprécie par rapport à ces devises, cela conduit à diminuer la contribution aux résultats consolidés des filiales établissant leurs comptes dans ces devises.

Les ventes et dépenses des filiales du groupe sont généralement exprimées dans leur devise locale, à l'exception des importations, exportations et transactions financières qui font l'objet de couvertures de change centralisées et systématiques dès lors que l'exposition est de nature à pouvoir être couverte : Bonduelle estime donc que son exposition locale aux fluctuations des devises, après couverture, doit rester limitée.

La stratégie de croissance à l'international suivie par le groupe contribue à augmenter la part des activités internationales dans le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat net consolidé.

#### Politique de couverture des risques de variation de change

Le but est de couvrir, sur une base budgétaire annuelle, les risques liés à l'activité commerciale des filiales du groupe dans une devise autre que leur monnaie fonctionnelle et les risques portant sur l'actif net de certaines filiales opérant dans des pays dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

Le groupe utilise des instruments financiers disponibles sur les marchés de gré à gré, dans le but exclusif de couvrir des risques financiers qui découlent de son activité industrielle et commerciale. Les opérations de couverture sont prises en conformité avec les objectifs et procédures déterminés par la Direction générale de Bonduelle. Elles sont centralisées au niveau de la Direction des financements et de la trésorerie groupe.

La politique du groupe à l'égard des fluctuations de change consiste à calculer périodiquement son exposition nette sur les devises et à recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire ce risque.

Le groupe utilise surtout des contrats de change à terme, des *swaps* de change et des options conclus avec des contreparties bancaires de premier rang. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux de change sont repris en notes 10 et 20 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2014.

#### 2. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La politique de gestion des taux d'intérêt est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'options et d'échange de taux. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux d'intérêt sont repris en notes 10 et 20 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2014.

### 3. RISQUE DE CRÉDIT

Compte tenu de la qualité des principales contreparties, de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde, et principalement dans le secteur de la grande distribution, le groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de contrepartie significatif.

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable compte tenu du degré de liquidité important de ces postes.

### 4. RISQUE DE CONTREPARTIE

S'agissant des actifs financiers en général et donc les éventuelles disponibilités, le groupe ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang. Ces éventuels excédents ponctuels de trésorerie sont généralement pilotés sous forme de dépôts à court terme rémunérés.

### 5. RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES

À travers les décisions d'implantation de ses usines, le Groupe Bonduelle a toujours privilégié le choix des meilleures terres agricoles et la diversification géographique de ses zones d'approvisionnement, afin de réduire les risques résultant des aléas climatiques et inhérents aux activités de culture.

Par ailleurs, il n'existe pas de marché organisé des matières premières agricoles achetées par le Groupe Bonduelle. Cependant, l'évolution des cours des matières premières agricoles cotées sur un marché influence de façon plus ou moins significative, selon les alternatives agricoles ouvertes aux Producteurs, les prix d'achat du groupe. Pour pérenniser ses sources d'approvisionnement en légumes, Bonduelle

négoce annuellement avec les Organisations de Producteurs, très en amont des campagnes de récolte, sur la base d'une marge nette à l'hectare pour le Producteur. Bonduelle est donc contraint de répercuter dans ses prix de vente le résultat des négociations d'achat de légumes, qui varient selon les zones géographiques d'approvisionnement. Les trois derniers épisodes d'inflation sur les matières premières ont d'ailleurs prouvé la capacité du groupe à répercuter la hausse des coûts dans les prix de vente.

## C. Gestion des capitaux propres

Le Groupe Bonduelle veille en permanence à optimiser sa structure financière en respectant l'équilibre entre sa dette financière nette et ses capitaux propres et en maintenant une politique de distribution de dividendes régulière. Les objectifs recherchés sont la maîtrise du coût du capital, une politique de maximisation de la valeur et de croissance du dividende pour les actionnaires, et le maintien d'une flexibilité financière suffisante pour pouvoir profiter d'opportunités lorsque celles-ci se présentent.

Les capitaux propres au 30 juin 2014 s'élèvent à 503,9 millions d'euros sur la base desquels le Conseil de Surveillance propose un dividende par action de 0,375 euro par action.

#### NOTE 4

### Évolution du périmètre de consolidation

Néant.

## NOTE 5

## Informations sectorielles

(en milliers d'euros)	Zone Europe	Hors zone Europe	Éliminations	Total au 30/06/2013
<b>Compte de Résultat</b>				
Chiffre d'affaires	1 268 908	634 292	(7 051)	1 896 148
Résultat opérationnel	45 594	57 377		102 972
Actifs non courants	542 072	234 069		776 141

(en milliers d'euros)	Zone Europe	Hors zone Europe	Éliminations	Total au 30/06/2014
<b>Compte de Résultat</b>				
Chiffre d'affaires	1 293 636	640 111	(12 684)	1 921 064
Résultat opérationnel	8 393	58 248		66 641
Actifs non courants	541 542	222 236		763 778

## ■ Informations par activités

(en milliers d'euros)	Conserve/ Surgelé	Frais	Autres	Total au 30/06/2013
Chiffre d'affaires hors groupe	1 527 587	368 561		1 896 148

(en milliers d'euros)	Conserve/ Surgelé	Frais	Autres	Total au 30/06/2014
Chiffre d'affaires hors groupe	1 552 832	368 231		1 921 064

## ■ Informations par zones géographiques

	Au 30/06/2013		Au 30/06/2014	
France	628 691	33 %	631 550	33 %
Amérique du Nord	422 077	22 %	418 758	22 %
Allemagne	207 580	11 %	219 933	12 %
Italie	180 049	10 %	177 759	9 %
Europe orientale <sup>(1)</sup>	168 546	9 %	180 437	9 %
Benelux	81 804	4 %	80 632	4 %
Europe centrale <sup>(2)</sup>	81 585	4 %	85 245	4 %
Ibérique	39 499	2 %	40 635	2 %
Autres	86 317	5 %	86 114	5 %
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 896 148</b>	<b>100 %</b>	<b>1 921 064</b>	<b>100 %</b>

(1) Russie + pays CEI.

(2) Pays de l'Est ayant intégré l'Union européenne.

**NOTE 6**

## Achats et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 30/06/2014</b>
Achats de marchandises et autres approvisionnements	(973 247)	(1 013 502)
Production stockée	23 898	(8 718)
Variation de stocks de marchandises et autres approvisionnements	(9 702)	10 990
Autres charges externes	(414 866)	(391 785)
<b>TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>(1 373 916)</b>	<b>(1 403 014)</b>

**NOTE 7**

## Rémunérations et effectifs

<i>(en milliers d'euros et nombre de salariés)</i>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 30/06/2014</b>
Frais de personnel des sociétés intégrées	(348 848)	(339 084)
Effectif moyen annuel	9 758	9 569
Effectif permanent	6 736	6 983

**NOTE 8**

## Autres produits et autres charges opérationnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 30/06/2014</b>
Prestations opérationnelles	6 984	7 596
Reprises de provisions et pertes de valeur	15 069	4 251
Autres produits opérationnels	20 310	22 117
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS</b>	<b>42 364</b>	<b>33 964</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 30/06/2013</b>	<b>Au 30/06/2014</b>
Impôts et taxes	(21 958)	(21 033)
Dotations aux provisions et pertes de valeur	(6 878)	(12 027)
Autres charges opérationnelles	(6 436)	(2 272)
<b>TOTAL AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>(35 272)</b>	<b>(35 332)</b>



## NOTE 9

## Éléments non récurrents

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
Amendes et Pénalités *		(32 421)
Frais de réorganisation et de restructuration	(2 663)	(3 632)
<b>TOTAL ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS</b>	<b>(2 663)</b>	<b>(36 053)</b>

\* Amende liée à la procédure engagée par la Commission européenne, honoraires et frais de procédure inclus. (Voir note 1, A.).

## NOTE 10

## Résultat financier

Le résultat financier du groupe au 30/06/2014 s'élève à - 27,4 millions d'euros contre - 27,6 millions d'euros un an auparavant.

(en milliers d'euros)		Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
<b>Coût de l'endettement financier</b>	<b>A</b>	<b>(30 589)</b>	<b>(26 870)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		822	339
Intérêts au taux d'intérêt effectif		(31 163)	(27 147)
Gains et pertes sur dettes couvertes en juste valeur		8 451	4 112
Gains et pertes sur dérivés de couverture de juste valeur		(8 698)	(4 175)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>B</b>	<b>2 953</b>	<b>(564)</b>
Gains et pertes de change		(889)	(666)
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie		348	183
Gains et pertes sur dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture (change et taux)		3 707	689
Autres charges financières		(213)	(770)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>A+B</b>	<b>(27 636)</b>	<b>(27 435)</b>

Le coût de l'endettement financier net, composante principale du résultat financier, s'affiche en baisse, passant ainsi de - 30,6 millions d'euros au 30/06/2013 à - 26,9 millions d'euros au 30/06/2014.

Il est composé à la fois des intérêts payés au taux d'intérêt effectif (- 27,1 millions d'euros), des produits de trésorerie (0,3 million d'euros) et de l'inefficacité résiduelle de - 0,1 million d'euros calculée entre les gains et pertes sur la dette couverte en juste valeur (+ 4,1 millions d'euros) et les gains et pertes sur dérivés de couverture de juste valeur (- 4,2 millions d'euros). Cette inefficacité est exclusivement liée à des effets de taux (les dettes en devises étant intégralement couvertes du risque de change).

La baisse du coût de l'endettement financier net s'explique principalement par une amélioration des *cash flow* opérationnels.

Le taux d'intérêt, calculé sur la dette moyenne du groupe toutes devises confondues et retraité des effets IFRS, s'établit à 3,44 % contre 3,45 % l'année précédente.

Les autres charges et produits financiers (- 0,6 million d'euros) se décomposent comme suit :

- 0,5 million d'euros de résultat de change correspondant au résultat des couvertures de change opérées sur les flux liés aux activités commerciales en devises (la décomposition est la suivante : - 0,7 million d'euros de perte de change, + 0,2 million d'euros de part inefficace des couvertures de trésorerie) ;
- 0,1 million d'euros d'autres produits et charges financières (- 0,8 million d'euros d'autres charges et + 0,7 million d'euros sur les instruments non éligibles en comptabilité de couverture).

## Annexe aux comptes consolidés annuels

Des calculs de sensibilités permettant de mesurer l'exposition du groupe à des variations significatives des taux d'intérêt et des taux de change ont été effectués conformément à ce que prévoit la norme IFRS 7.

S'agissant de l'exposition aux taux d'intérêt, le périmètre reprend l'ensemble des instruments financiers (dette et instruments dérivés). Les calculs sont établis à partir de la situation à la date

d'arrêté qui est recalculée en opérant une translation de +/- 50 bp sur l'ensemble des maturités de la courbe de taux. Les valeurs de marché des instruments sont issues des plateformes de valorisation utilisées par la Direction des financements et de la trésorerie, et les données de marchés sont alimentées par des systèmes d'informations en temps réel (Reuters,...).

## ■ Étude de sensibilité aux taux d'intérêt

	Variation des taux d'intérêt de			
	+ 50 bp		- 50 bp	
(en milliers d'euros)	Impact capitaux propres	Impact résultat	Impact capitaux propres	Impact résultat
Intérêts sur les dettes	0	(3 723)	0	3 744
Valorisation <i>Mark to market</i> des dettes	0	4 335	0	(4 475)
<b>Dettes</b>	<b>0</b>	<b>612</b>	<b>0</b>	<b>(731)</b>
Produits financiers des produits dérivés de taux	0	746	0	(746)
Valorisation <i>Mark to market</i> des produits dérivés de taux	1 099	(2 424)	(923)	3 308
<b>Produits dérivés de taux</b>	<b>1 099</b>	<b>(1 678)</b>	<b>(923)</b>	<b>2 562</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 099</b>	<b>(1 066)</b>	<b>(923)</b>	<b>1 830</b>

S'agissant de l'exposition aux variations de change sur les devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité commerciale et de son endettement, (USD, HUF, CAD, RUB, PLN,...) les modalités de valorisation des instruments sont identiques à celles pratiquées pour les calculs de sensibilité sur le taux (systèmes d'informations et plateforme de valorisation,...). Le périmètre retenu reprend les dettes et créances inscrites au bilan, la quote-part des flux commerciaux futurs à réaliser sur la période couverte, ainsi que l'ensemble des instruments dérivés utilisés pour couvrir ces expositions de change.

Conformément à IFRS 7 § 23, il est précisé que dans la mesure où il s'agit essentiellement de couverture de flux commerciaux en devises, l'échéance des flux couverts ainsi que celle des instruments de couverture associés est généralement inférieure à un an.

Dans le cas d'actifs ou passifs plus longs, les couvertures peuvent aller au-delà d'un an, sans toutefois dépasser actuellement 4,5 ans, à l'exception des couvertures sur l'emprunt USPP émis en 2010 dont les couvertures courent jusqu'à l'échéance de l'obligation (2022). Dans ce cas, les flux (intermédiaires et finaux) des instruments de couvertures sont concomitants aux flux des sous jacents couverts et leurs impacts se compensent en compte de résultat chaque trimestre ou semestre selon les calendriers d'échanges de flux déterminés.

Pour les modalités d'élaboration des calculs de sensibilité aux variations des devises, une variation de +/- 5 % de l'euro contre les principales devises a été retenue.

## ■ Étude de sensibilité aux cours de change hors situation patrimoniale

	Variation des cours de change de			
	+ 5 % de variation de l'euro contre devise		- 5 % de variation de l'euro contre devise	
(en milliers d'euros)	Impact capitaux propres	Impact résultat	Impact capitaux propres	Impact résultat
HUF/EUR	43	40	(36)	(70)
USD/EUR	13	36	(8)	(66)
PLN/EUR	65	25	(9)	(87)
RUB/EUR	(7)	(40)	4	26
USD/CAD	56	90	(29)	(140)
<b>TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>151</b>	<b>(77)</b>	<b>(338)</b>

## NOTE 11

## Impôt sur le résultat

## 1. Analyse de la charge nette d'impôts

La charge totale d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
Taux d'impôt moyen :	27,08 %	57,53 %

## 2. Rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôt

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013	%	Au 30/06/2014	%
Résultat net part du groupe	52 094		15 219	
Intérêts minoritaires	(167)		(9)	
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(3 006)		(1 441)	
Charge d'impôt	20 402		22 555	
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>75 336</b>		<b>39 206</b>	
Charge d'impôt théorique <sup>(1)</sup>	27 196	36,1 %	14 898	38,0 %
<b>Rapprochement :</b>				
Différences permanentes <sup>(2)</sup>	(2 697)	- 3,6 %	10 621	27,1 %
Différentiel de taux (pays étrangers) <sup>(3)</sup>	(8 157)	- 10,8 %	(8 693)	- 22,2 %
Incidence des déficits reportables et autres	4 060	5,4 %	5 729	14,6 %
<b>CHARGE RÉELLE D'IMPÔT</b>	<b>20 402</b>	<b>27,1 %</b>	<b>22 555</b>	<b>57,5 %</b>

(1) En France, la contribution exceptionnelle sur l'impôt à laquelle le groupe est assujéti est désormais de 10,7 % pour l'exercice 2013-2014 (contre 5 % en 2012-2013), et s'appliquera jusqu'à la fin de l'exercice 2015-2016. Le taux théorique de l'impôt, y compris cette contribution exceptionnelle, passe ainsi de 36,10 % en 2012-2013 à 38 % en 2013-2014.

(2) Dont amende non déductible pour 11 400 milliers d'euros.

(3) Les principaux pays contributeurs au différentiel de taux d'imposition sont le Canada et la Russie.

Au 30 juin 2014, le montant de l'impôt versé est de 27 292 milliers d'euros.

### 3. Impôts différés

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
Provisions et immobilisations	(3 381)	(5 328)
Marges sur stocks	907	685
Déficits reportables *	8 188	7 719
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	(17 178)	(16 558)
Autres **	2 770	3 923
<b>ACTIF (PASSIF) NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>(8 692)</b>	<b>(9 559)</b>

\* En raison des perspectives bénéficiaires des sociétés concernées.

\*\* Variation d'impôts due aux retraitements d'instruments financiers.

Les reports déficitaires pour lesquels aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé s'élèvent au 30 juin 2014 à 96,5 millions d'euros, contre 103,0 millions d'euros au 30 juin 2013.

#### ■ Variation des actifs (passifs) nets d'impôts différés

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
<b>À L'OUVERTURE</b>	<b>(5 116)</b>	<b>(8 692)</b>
Acquisitions et cessions de filiales	0	0
Impôts imputés au compte de résultat	(6 616)	(2 494)
impôts imputés directement en capitaux propres	2 686	(306)
Autres variations <sup>(1)</sup>	354	1 934
<b>À LA CLÔTURE</b>	<b>(8 692)</b>	<b>(9 559)</b>

(1) Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

## NOTE 12

### Résultat par action

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale du 4 décembre 2014 est de 0,375 euro par action.

Au 30 juin 2014, le capital de Bonduelle SCA se compose de 32 millions d'actions d'une valeur nominale de 1,75 euro.

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>52 094</b>	<b>15 219</b>
Nombre d'actions retenues pour le calcul :		
• Du résultat net	30 000 688	30 236 786
• Du résultat net dilué	30 000 688	30 236 786
<b>Résultat par action (en euros)</b>		
• De base	1,74	0,50
• Dilué	1,74	0,50

## NOTE 13

## Autres immobilisations incorporelles

Les mouvements des valeurs brutes et pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres <sup>(1)</sup>	Au 30/06/2013
<b>Valeurs brutes</b>					
Marques, brevets et licences	26 920	100	0	(219)	26 801
Logiciels	49 672	1 954	(3 652)	118	48 092
Autres	3 954	0	0	(2 574)	1 380
Immobilisations en cours	1 324	145	0	(855)	615
	<b>81 870</b>	<b>2 200</b>	<b>(3 652)</b>	<b>(3 530)</b>	<b>76 887</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>					
Marques, brevets et licences	2 187	166	0	(8)	2 345
Logiciels	43 615	1 757	(2 657)	(772)	41 943
Autres	1 337	15	0	(719)	632
	<b>47 138</b>	<b>1 938</b>	<b>(2 657)</b>	<b>(1 499)</b>	<b>44 920</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Marques, brevets et licences	24 733				24 456
Logiciels	6 057				6 149
Autres	2 617				748
Immobilisations en cours	1 324				615
	<b>34 731</b>				<b>31 967</b>

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres <sup>(1)</sup>	Au 30/06/2014
<b>Valeurs brutes</b>					
Marques, brevets et licences <sup>(2)</sup>	26 801	0	0	(432)	26 369
Logiciels	48 092	1 898	(658)	894	50 225
Autres	1 380	13	(7)	(59)	1 327
Immobilisations en cours	615	646	0	(388)	873
	<b>76 887</b>	<b>2 556</b>	<b>(665)</b>	<b>15</b>	<b>78 794</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>					
Marques, brevets et licences	2 345	125	0	(285)	2 186
Logiciels	41 943	2 319	(658)	277	43 880
Autres	632	11	(7)	(24)	613
	<b>44 920</b>	<b>2 455</b>	<b>(665)</b>	<b>(32)</b>	<b>46 679</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Marques, brevets et licences	24 456				24 183
Logiciels	6 149				6 345
Autres	748				714
Immobilisations en cours	615				873
	<b>31 967</b>				<b>32 115</b>

(1) Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

(2) Les valeurs comptables des marques en milliers d'euros sont les suivantes : Cassegrain (20 215), Arctic Gardens (2 203), Globus (1 500).

## NOTE 14

## Goodwill

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres <sup>(1)</sup>	Au 30/06/2013
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>211 005</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(3 376)</b>	<b>207 629</b>
Perte de valeur	0	0	0		0
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>211 005</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(3 376)</b>	<b>207 629</b>

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres <sup>(1)</sup>	Au 30/06/2014
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>207 629</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(4 133)</b>	<b>203 496</b>
Perte de valeur	0	0	0	0	0
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>207 629</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(4 133)</b>	<b>203 496</b>

(1) Écarts de conversion.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) présentant des indicateurs de perte de valeur, ou comprenant un *goodwill*, ont fait l'objet d'un test de dépréciation en 2014.

Selon les UGT et en fonction de la pertinence des hypothèses et des références comparables disponibles sur le marché, la valeur recouvrable des actifs retenue par le groupe est une valeur d'utilité ou une valeur de marché.

Les principales hypothèses retenues pour la détermination des valeurs d'utilité de chaque UGT sont décrites en note 2A.

Les résultats des tests de dépréciation 2014 n'ont pas conduit à constater une dépréciation des *goodwill*.

Le groupe a analysé la sensibilité de la valeur obtenue en fonction de 3 paramètres essentiels à l'approche de la valorisation :

- taux d'actualisation des flux de trésorerie ;
- taux de croissance à long terme ;
- taux de marge opérationnelle.

Les UGT considérées sensibles à une de ces trois variables sont celles dont la hausse supérieure à 1 point du taux d'actualisation, ou la baisse supérieure à 0,5 point du taux de croissance à long terme, ou la baisse supérieure à 1 point du taux de marge opérationnelle, entraînerait une dépréciation.

Aucune variation dans ces proportions du taux d'actualisation, du taux de croissance à long terme ou du taux de marge opérationnelle ne se traduirait par une dépréciation d'UGT.

## NOTE 15

## Immobilisations corporelles

Les mouvements des valeurs brutes et pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30/06/2012	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres <sup>(1)</sup>	Au 30/06/2013
<b>Valeurs brutes</b>					
Terrains	55 350	342	(145)	(2 374)	53 172
Constructions	443 795	9 670	(1 100)	(27 586)	424 780
Installations techniques, outillages et matériels industriels	789 779	28 107	(20 099)	(27 971)	769 816
Autres	63 017	3 937	(4 172)	(3 798)	58 984
Immobilisations en cours	35 451	37 607	0	(39 921)	33 138
	<b>1 387 393</b>	<b>79 662</b>	<b>(25 516)</b>	<b>(101 638)</b>	<b>1 339 902</b>
<b>Amortissements</b>					
Terrains	10 293	520	(18)	(105)	10 690
Constructions	259 592	18 044	(988)	(15 951)	260 697
Installations techniques, outillages et matériels industriels	551 233	51 834	(17 718)	(33 689)	551 661
Autres	46 946	3 362	(2 615)	(9 029)	38 664
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
	<b>868 064</b>	<b>73 760</b>	<b>(21 339)</b>	<b>(58 773)</b>	<b>861 713</b>
<b>Pertes de valeur</b>					
Terrains	525	0	0	267	792
Constructions	1 720	(89)	0	(1 444)	187
Installations techniques, outillages et matériels industriels	5 149	(94)	0	(4 487)	568
Autres	1	(1)	0	1	0
Immobilisations en cours	659	2	0	208	869
	<b>8 054</b>	<b>(182)</b>	<b>0</b>	<b>(5 456)</b>	<b>2 416</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Terrains	44 532				41 690
Constructions	182 483				163 896
Installations techniques, outillages et matériels industriels	233 397				217 587
Autres	16 071				20 319
Immobilisations en cours	34 792				32 269
	<b>511 275</b>				<b>475 773</b>

(1) Variations de périmètre, écarts de conversion et transfert de poste à poste.

## Annexe aux comptes consolidés annuels

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres <sup>(1)</sup>	Au 30/06/2014
<b>Valeurs brutes</b>					
Terrains	53 172	130	(4 284)	612	49 631
Constructions	424 780	11 099	(7 503)	1 478	429 854
Installations techniques, outillages et matériels industriels <sup>(2)</sup>	769 816	30 471	(6 418)	4 830	798 700
Autres	58 984	2 958	(4 028)	484	58 398
Immobilisations en cours	33 138	34 086	(229)	(31 198)	35 797
	<b>1 339 902</b>	<b>78 745</b>	<b>(22 461)</b>	<b>(23 806)</b>	<b>1 372 380</b>
<b>Amortissements</b>					
Terrains	10 690	531	(36)	(33)	11 153
Constructions	260 697	19 477	(7 598)	(2 722)	269 853
Installations techniques, outillages et matériels industriels	551 661	48 656	(5 959)	(9 388)	584 970
Autres	38 664	3 798	(3 940)	(38)	38 484
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
	<b>861 713</b>	<b>72 462</b>	<b>(17 533)</b>	<b>(12 181)</b>	<b>904 461</b>
<b>Pertes de valeur</b>					
Terrains	792	3	0	(267)	528
Constructions	187	99	0	0	286
Installations techniques, outillages et matériels industriels	568	99	0	1	668
Autres	0	1	0	0	1
Immobilisations en cours	869	(188)	0	(42)	639
	<b>2 416</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>(308)</b>	<b>2 122</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Terrains	41 690				37 950
Constructions	163 896				159 715
Installations techniques, outillages et matériels industriels	217 587				213 061
Autres	20 319				19 913
Immobilisations en cours	32 269				35 158
	<b>475 773</b>				<b>465 797</b>

(1) Variations de périmètre, écarts de conversion et transfert de poste à poste.

(2) Dont 74 % en zone Europe en 2014 et 2013.

Les immobilisations acquises ou refinancées par crédit-bail s'élèvent en valeurs brutes et nettes respectivement à 42,0 et 4,8 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 42,0 et 5,2 millions d'euros au 30 juin 2013.



## NOTE 16

## Présentation des actifs et passifs financiers par catégorie

## ■ Au 30/06/2013

	Valeur au Bilan	Juste valeur	Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers			Actifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers
			Prêts & Créances	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Actif non courant</b>						
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>28 354</b>	<b>28 354</b>	<b>21 199</b>	<b>182</b>	<b>6 974</b>	<b>0</b>
Titres de participation	16 182	16 182	16 183	0	0	0
Instruments financiers dérivés actifs	7 156	7 156	0	182	6 974	0
Autres immobilisations financières	5 016	5 016	5 016	0	0	0
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>8 917</b>	<b>8 917</b>	<b>8 824</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>93</b>
Autres créances non courantes	8 824	8 824	8 824	0	0	0
Charges constatées d'avance	93	93	0	0	0	93
<b>Actif courant</b>						
<b>Créances clients &amp; autres débiteurs</b>	<b>313 066</b>	<b>313 066</b>	<b>312 782</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres actifs courants</b>	<b>7 318</b>	<b>7 318</b>	<b>127</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 191</b>
Prêts et créances rattachés non consolidés	118	118	118	0	0	0
Charges constatées d'avance	7 191	7 191	0	0	0	0
Autres actifs	9	9	9	0	0	0
<b>Instruments financiers dérivés actifs</b>	<b>7 691</b>	<b>7 691</b>	<b>0</b>	<b>1 011</b>	<b>6 681</b>	<b>0</b>
<b>VMP et autres placements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>28 303</b>	<b>28 303</b>	<b>28 303</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe aux comptes consolidés annuels

	Valeur au Bilan	Juste valeur	Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers			Passifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers
			Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Passif non courant</b>						
<b>Dettes financières</b>	<b>355 089</b>	<b>355 694</b>	<b>340 427</b>	<b>4 714</b>	<b>9 949</b>	
Dette financière hors dérivés	345 402	346 007	340 427	0	4 975	
Instruments financiers dérivés passifs	9 687	9 687	0	4 714	4 974	
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>302</b>	<b>302</b>	<b>302</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Subventions d'investissements	0	0	0	0	0	
Dettes diverses	302	302	302	0	0	
<b>Passif courant</b>						
<b>Fournisseurs et autres créiteurs divers</b>	<b>462 327</b>	<b>462 327</b>	<b>462 327</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>279 975</b>	<b>279 558</b>	<b>275 763</b>	<b>952</b>	<b>3 260</b>	
Dette financière hors dérivés	276 882	276 465	275 763	0	1 118	
Instruments financiers dérivés passifs courants	3 093	3 093	0	952	2 142	
<b>Autres passifs courants</b>	<b>5 888</b>	<b>5 888</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 888</b>
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	5 888	5 888	0	0	0	5 888

## ■ Au 30/06/2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au Bilan	Juste valeur	Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers			Actifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers
			Prêts & Créances	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
<b>Actif non courant</b>						
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>28 939</b>	<b>28 939</b>	<b>21 387</b>	<b>40</b>	<b>7 514</b>	<b>0</b>
Titres de participation	16 170	16 170	16 171	0	0	0
Instruments financiers dérivés actifs	7 554	7 554	0	40	7 514	0
Autres immobilisations financières	5 216	5 216	5 216	0	0	0
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>11 354</b>	<b>11 354</b>	<b>9 632</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 722</b>
Autres créances non courantes	9 632	9 632	9 632	0	0	0
Charges constatées d'avance	1 722	1 722	0	0	0	1 722
<b>Actif courant</b>						
<b>Créances clients &amp; autres débiteurs</b>	<b>336 509</b>	<b>336 509</b>	<b>336 509</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres actifs courants</b>	<b>6 886</b>	<b>6 886</b>	<b>1 555</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 332</b>
Prêts et créances rattachés non consolidés	1 550	1 550	1 550	0	0	0
Charges constatées d'avance	5 332	5 332	0	0	0	5 332
Autres actifs	5	5	5	0	0	0
<b>Instruments financiers dérivés actifs</b>	<b>3 391</b>	<b>3 391</b>	<b>0</b>	<b>569</b>	<b>2 821</b>	<b>0</b>
<b>VMP et autres placements</b>	<b>269</b>	<b>269</b>	<b>269</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>8 426</b>	<b>8 426</b>	<b>8 426</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe aux comptes consolidés annuels

	Valeur au Bilan	Juste valeur	Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers			Passifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers
			Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Passif non courant</b>						
<b>Dettes financières</b>	<b>419 723</b>	<b>420 220</b>	<b>406 112</b>	<b>4 939</b>	<b>9 168</b>	<b>0</b>
Dette financière hors dérivés	405 485	405 982	406 112	0	(131)	0
Instruments financiers dérivés passifs	14 238	14 238	0	4 939	9 299	0
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>89</b>	<b>89</b>	<b>89</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Subventions d'investissements	0	0	0	0	0	0
Dettes diverses	89	89	89	0	0	0
<b>Passif courant</b>						
<b>Fournisseurs et autres créiteurs divers</b>	<b>538 977</b>	<b>538 977</b>	<b>538 977</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>124 479</b>	<b>124 223</b>	<b>120 431</b>	<b>393</b>	<b>3 398</b>	<b>0</b>
Dette financière hors dérivés	121 663	121 407	120 431	0	976	0
Instruments financiers dérivés passifs courants	2 816	2 816	0	393	2 422	0
<b>Autres passifs courants</b>	<b>2 244</b>	<b>2 244</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 244</b>
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	2 244	2 244	0	0	0	2 244

### COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (AMENDEMENT IFRS 7)

Le groupe souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne répondent pas aux critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des instruments dérivés actifs et passifs au bilan. Ils entrent cependant dans le champ d'application

des informations à fournir au titre de IFRS 7.13 sur la compensation des actifs et passifs financiers. À ce titre, les effets des accords de compensation sont les suivants :

- montant net des instruments financiers dérivés actifs selon la norme IFRS 7.13 : 1 million d'euros ;
- montant net des instruments financiers dérivés passifs selon la norme IFRS 7.13 : 7,1 millions d'euros.

## NOTE 17

## Autres actifs financiers non courants

Les mouvements des valeurs brutes et des pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Acquisition ou dotation	Cession ou reprise	Autres <sup>(3)</sup>	Au 30/06/2013
<b>Valeurs brutes <sup>(2)</sup></b>					
Titres de participation <sup>(1)</sup>	1 505	0	0	15 811	17 317
Instruments financiers dérivés actifs	14 498	0	0	(7 342)	7 156
Autres immobilisations financières	4 818	717	(250)	(27)	5 259
	<b>20 822</b>	<b>717</b>	<b>(250)</b>	<b>8 442</b>	<b>29 732</b>
<b>Pertes de valeur</b>					
Titres de participation <sup>(1)</sup>	1 098	36	0	(0)	1 134
Autres immobilisations financières	243	0	0	0	243
	<b>1 341</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>	<b>1 377</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Titres de participation <sup>(1)</sup>	408	(36)	0	15 811	16 183
Instruments financiers dérivés actifs	14 498	0	0	(7 342)	7 156
Autres immobilisations financières	4 576	717	(250)	(27)	5 016
	<b>19 482</b>	<b>681</b>	<b>(250)</b>	<b>8 442</b>	<b>28 354</b>
<b>Valeurs brutes <sup>(2)</sup></b>					
Titres de participation <sup>(1)</sup>	17 317	0	(72)	0	17 245
Instruments financiers dérivés actifs	7 156	0	0	398	7 554
Autres immobilisations financières	5 259	641	(372)	157	5 685
	<b>29 732</b>	<b>641</b>	<b>(444)</b>	<b>555</b>	<b>30 484</b>
<b>Pertes de valeur</b>					
Titres de participation <sup>(1)</sup>	1 134	0	(59)	0	1 075
Autres immobilisations financières	243	0	0	227	470
	<b>1 377</b>	<b>0</b>	<b>(59)</b>	<b>227</b>	<b>1 545</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Titres de participation <sup>(1)</sup>	16 183	0	(13)	0	16 170
Instruments financiers dérivés actifs	7 156	0	0	398	7 554
Autres immobilisations financières	5 016	641	(372)	(70)	5 215
	<b>28 354</b>	<b>641</b>	<b>(385)</b>	<b>328</b>	<b>28 939</b>

(1) Cette rubrique représente la valeur comptable des principaux titres des sociétés non consolidées détenus par le groupe.

(2) Les principes de valorisation sont précisés dans la note 2.

(3) Variations de périmètre, reclassements et juste valeur des instruments financiers dérivés actifs.

## NOTE 18

## Stocks et encours

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes au 30/06/2013	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes au 30/06/2014
Matières et emballages	139 235	(1 840)	137 396	131 436	(2 145)	129 291
Encours et produits finis	416 422	(9 470)	406 952	413 556	(14 142)	399 414
	<b>555 657</b>	<b>(11 309)</b>	<b>544 348</b>	<b>544 992</b>	<b>(16 287)</b>	<b>528 705</b>

## ■ Détail des provisions pour dépréciation des stocks et encours

	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
<b>Matières et emballages</b>		
À l'ouverture de l'exercice	(2 539)	(1 840)
Dotations	(907)	(777)
Reprises	463	470
Écarts de conversion et autres	1 144	2
<b>À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>(1 840)</b>	<b>(2 145)</b>
<b>Encours et produits finis</b>		
À l'ouverture de l'exercice	(16 051)	(9 470)
Dotations	(1 893)	(5 482)
Reprises	7 790	595
Écarts de conversion et autres	684	215
<b>À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>(9 470)</b>	<b>(14 142)</b>

## NOTE 19

## Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes au 30/06/2013	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes au 30/06/2014
Clients	235 581	(5 483)	230 098	256 084	(5 590)	250 494
Créances fiscales et sociales	45 599	0	45 599	48 487	0	48 487
Autres créances	37 732	(363)	37 369	38 110	(581)	37 528
<b>TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS</b>	<b>318 912</b>	<b>(5 846)</b>	<b>313 066</b>	<b>342 681</b>	<b>(6 172)</b>	<b>336 509</b>

## ■ Variation des pertes de valeurs sur clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
<b>Clients</b>		
À l'ouverture de l'exercice	(6 705)	(5 483)
Dotations	(1 238)	(1 959)
Reprises	2 177	1 662
Écarts de conversion et autres	283	190
<b>À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>(5 483)</b>	<b>(5 590)</b>
<b>Autres créances</b>		
À l'ouverture de l'exercice	(424)	(363)
Dotations	0	(218)
Reprises	0	0
Écarts de conversion et autres	61	0
<b>À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>(363)</b>	<b>(581)</b>

## ■ Échéanciers des clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
Non échues	192 334	212 902
Échues		
• moins de 30 jours	29 906	30 460
• entre 30 et 90 jours	5 628	3 524
• plus de 90 jours	2 230	3 608
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>230 098</b>	<b>250 494</b>

**NOTE 20**

## Instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition au risque de change et de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments dérivés conclus de gré à gré. La politique du groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

### Dérivés de Taux

#### COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

Parmi les emprunts obligataires du groupe émis à taux fixe, deux ont été *swappés* pour partie à taux variable dès l'émission. Ces *swaps* répondent aux critères de la comptabilité de couverture de juste valeur au sens de la norme IAS 39. La quote-part de dette sous jacente et les *swaps* sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché.

#### COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Par ailleurs, en juillet 2007 et avril 2009, le groupe a émis des OBSAAR de respectivement 150 millions d'euros et 140 millions d'euros, toutes deux à taux variable. Ces dettes ont ensuite été partiellement couvertes par des options ou des instruments à terme fermes. Dans la mesure où les tests prospectifs ont validé l'efficacité de la relation de couverture, les variations de valeur de ces instruments sont enregistrées directement en capitaux propres. Ces dettes ont été intégralement remboursées sur l'exercice et n'apparaissent donc plus au bilan.

Le même principe de couverture s'applique pour l'instrument dérivé ramenant un taux fixe USD en taux fixe euro sur l'opération d'USPP réalisée en août 2010.

#### COUVERTURES NON ÉLIGIBLES À LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE IFRS

La dette du groupe est pour partie composée d'encours de dettes *swappées* à taux variable. Le groupe est donc exposé aux hausses de taux d'intérêt en euros. Pour couvrir ce risque, le groupe a mis en place des instruments optionnels de type tunnels, ou *caps*, permettant de se prémunir d'une hausse importante des taux d'intérêt. Dans certains cas, ces dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture de flux futurs au sens de la norme IAS 39. Ils ont donc été classés en instruments détenus à des fins de transaction et leurs variations de juste valeur passent en résultat de l'année.

## Dérivés de Change

#### COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

Le groupe a émis en 2010 un emprunt obligataire en USD. De ce fait, le groupe est exposé au risque de variation de valeur de cette dette en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD. Des instruments dérivés : change à terme ou *cross currency swap*, répondant aux critères de la comptabilité de couverture au sens IAS 39, ont été mis en place pour couvrir ce risque à hauteur de 100 % du nominal résiduel.

#### COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les ventes du groupe sont essentiellement libellées en euros. Toutefois, dans certains pays, le groupe peut facturer en devises, pour l'essentiel en dollar américain et canadien, en forint hongrois, en rouble russe et en zloty polonais. Le groupe publie ses comptes en euros, et les variations de valeur de ces devises par rapport à l'euro peuvent avoir un impact sur son résultat consolidé. Pour limiter la sensibilité de son résultat, le groupe met en place des couvertures de flux de trésorerie en négociant des dérivés fermes et optionnels.

À l'instar des années précédentes, le groupe a mis en place des couvertures de change et de taux sur des financements intra-groupe couvrant les besoins de certaines de ses filiales situées en dehors de la zone euro (Canada, Russie, Brésil, Hongrie, Pologne, USA). Ces financements intra-groupe en devises font l'objet d'une couverture systématique et intégrale du risque de change, de telle sorte que les variations de valeur du sous-jacent (le prêt/emprunt intra-groupe en devises) soient parfaitement et intégralement compensées par les variations de valeur inverses de l'élément de couverture. Typiquement ces couvertures ont été réalisées par le biais de *cross currency swaps* ou ventes à terme.

Les *cross currency swaps* englobent également une composante « taux d'intérêt » dans la couverture. Lorsqu'il s'agit de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie en les figeant à l'aide d'un taux fixe, ces couvertures sont éligibles à un traitement de type *cash flow hedge* ; les variations de valeur sont alors enregistrées en capitaux propres, puis recyclées en résultat au fur et à mesure de la survenance des flux couverts.

#### COUVERTURES NON ÉLIGIBLES À LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE IFRS

Certains dérivés mis en place par le groupe en couverture des flux de trésorerie futurs ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39. Il s'agit essentiellement de stratégies optionnelles en dehors de la monnaie. Dans ce cas, les variations de valeur sont enregistrées directement en résultat.



## ■ Instruments dérivés au 30/06/2013

(en milliers d'euros)	Notionnel	Valeur de marché		Valeur comptable	
		Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Dérivés de taux (A)</b>					
Couvertures de Flux de trésorerie	236 652	182	5 468	182	5 468
Couvertures de Juste Valeur (swaps)	152 630	7 644	0	7 644	0
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	32 009	74	3 024	74	3 024
<i>Dont instruments fermes : Basis swaps</i>	49 399	59	1 188	59	1 188
<i>Dont instruments conditionnels : Caps</i>	25 000	15	0	15	0
<i>Dont instruments conditionnels : Floors</i>	(42 390)	0	1 836	0	1 836
<b>Dont Courant</b>				<b>1 222</b>	<b>1 189</b>
<b>Dont Non Courant</b>				<b>6 678</b>	<b>7 303</b>
<b>Dérivés de change (B)</b>					
Couvertures de Flux de trésorerie	44 805	1 011	197	1 011	197
<i>Dont instruments à terme</i>	37 477	920	197	920	197
<i>Dont instruments optionnels</i>	7 328	90	0	90	0
Couvertures de Juste Valeur (instruments fermes)	196 507	826	2 474	826	2 474
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	121 380	5 111	1 617	5 111	1 617
<i>Dont instruments à terme</i>	114 846	4 700	877	4 700	877
<i>Dont instruments optionnels</i>	6 534	412	740	412	740
<b>Dont Courant</b>				<b>6 470</b>	<b>1 904</b>
<b>Dont Non Courant</b>				<b>478</b>	<b>2 384</b>
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS ( A + B )</b>					
<b>Dont Courant</b>				<b>7 691</b>	<b>3 093</b>
<b>Dont Non Courant</b>				<b>7 156</b>	<b>9 687</b>

## Annexe aux comptes consolidés annuels

## ■ Instruments dérivés au 30/06/2014

(en milliers d'euros)	Notionnel	Valeur de marché		Valeur comptable	
		Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Dérivés de taux (A)</b>					
Couvertures de Flux de trésorerie	268 575	6	5 313	6	5 313
Couvertures de Juste Valeur (swaps)	128 886	6 506	0	6 506	0
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	13 759	0	2 423	0	2 423
<i>Dont instruments fermes : Basis swaps</i>	31 149	0	1 337	0	1 337
<i>Dont instruments conditionnels : Caps</i>	25 000	0	0	0	0
<i>Dont instruments conditionnels : Floors</i>	(42 390)	0	1 086	0	1 086
<b>Dont Courant</b>				<b>981</b>	<b>395</b>
<b>Dont Non Courant</b>				<b>5 531</b>	<b>7 341</b>
<b>Dérivés de change (B)</b>					
Couvertures de Flux de trésorerie	40 081	602	20	602	20
<i>Dont instruments à terme</i>	28 301	457	20	457	20
<i>Dont instruments optionnels</i>	11 780	146	0	146	0
Couvertures de Juste Valeur (instruments fermes)	196 507	2 848	6 896	2 848	6 896
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	91 931	982	2 403	982	2 403
<i>Dont instruments à terme</i>	80 011	646	1 793	646	1 793
<i>Dont instruments optionnels</i>	11 920	336	610	336	610
<b>Dont Courant</b>				<b>2 410</b>	<b>2 421</b>
<b>Dont Non Courant</b>				<b>2 022</b>	<b>6 897</b>
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS ( A + B )</b>					
<b>Dont Courant</b>				<b>3 391</b>	<b>2 816</b>
<b>Dont Non Courant</b>				<b>7 554</b>	<b>14 238</b>

## ■ Position nette de change du groupe à moins d'un an \* (hors exposition patrimoniale)

(en milliers d'euros)	30/06/2013					
	USD/EUR	HUF/EUR	USD/CAD	RUB/EUR	PLN/EUR	AUTRES
Position nette avant couverture	98 559	25 137	(10 703)	(7 859)	3 794	(4 682)
Position nette après couverture	(839)	(1 279)	0	(1 557)	(816)	(1 736)

(en milliers d'euros)	30/06/2014					
	USD/EUR	HUF/EUR	USD/CAD	RUB/EUR	PLN/EUR	AUTRES
Position nette avant couverture	112 635	22 893	(12 849)	(7 629)	6 736	(2 160)
Position nette après couverture	429	(871)	0	281	722	(45)

\* Les positions à plus d'un an sont actuellement couvertes à 100 %.  
 - = Exposition à la baisse de la devise.  
 + = Exposition à la hausse de la devise.

## NOTE 21

## Endettement net

## 1. Ventilation par nature de l'endettement net

## ■ Au 30/06/2013

(en milliers d'euros)	Nominal	< 6 mois	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dette Obligataire USPP	208 235	15 825	5 264	63 267	128 960	213 316
OBSAAR/EURO PP	341 667	149 935	45 962	0	144 441	340 338
Locations Financements	3 197	0	430	1 720	1 047	3 197
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	26 638	24 998		1 639	0	26 638
Emprunts et dettes financières diverses	4 607	0	42	4 565		4 607
Intérêts courus	4 784	4 784	0	0	0	4 784
Concours bancaires courants	29 405	29 405	0	0	0	29 405
<b>Total endettement brut avant dérivés</b>	<b>618 532</b>	<b>224 947</b>	<b>51 697</b>	<b>71 192</b>	<b>274 448</b>	<b>622 284</b>
<b>Dérivés – Passifs</b>		<b>1 582</b>	<b>1 511</b>	<b>5 584</b>	<b>4 103</b>	<b>12 780</b>
<i>Dont Dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i>		0	90	180	2 204	2 474
<i>Dont autres dérivés</i>		1 582	1 421	5 404	1 899	10 306
<b>Total endettement brut après juste valeur des instruments dérivés</b>		<b>226 529</b>	<b>53 208</b>	<b>76 776</b>	<b>278 551</b>	<b>635 064</b>
<b>Dérivés – Actifs</b>		<b>5 860</b>	<b>1 831</b>	<b>4 443</b>	<b>2 713</b>	<b>14 847</b>
<i>Dont Dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i>		1 096	892	3 768	2 713	8 469
<i>Dont autres dérivés</i>		4 764	939	675	0	6 378
<b>VMP</b>						
<b>Disponibilités</b>	<b>28 303</b>	<b>28 303</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28 303</b>
<b>Total des placements</b>	<b>28 303</b>	<b>34 163</b>	<b>1 831</b>	<b>4 443</b>	<b>2 713</b>	<b>43 150</b>
<b>TOTAL ENDETTEMENT NET</b>		<b>192 366</b>	<b>51 377</b>	<b>72 333</b>	<b>275 838</b>	<b>591 914</b>
<b>Total endettement net avant instruments dérivés</b>		<b>196 644</b>	<b>51 697</b>	<b>71 192</b>	<b>274 448</b>	<b>593 981</b>

## Annexe aux comptes consolidés annuels

## ■ Au 30/06/2014

(en milliers d'euros)	Nominal	< 6 mois	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dette Obligataire USPP	188 235	15 738	5 197	66 850	99 927	187 711
EURO PP	145 000	0	0	144 539	0	144 539
Locations Financements	2 819	0	275	664	1 880	2 819
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	97 344	0	10 897	86 447	0	97 344
Emprunts et dettes financières diverses	5 171	0	2 586	2 586	0	5 171
Intérêts courus	4 297	2 593	1 704	0	0	4 297
Concours bancaires courants	85 266	85 266	0	0	0	85 266
<b>Total endettement brut avant dérivés</b>	<b>528 132</b>	<b>103 597</b>	<b>20 659</b>	<b>301 087</b>	<b>101 807</b>	<b>527 148</b>
<b>Dérivés – Passifs</b>		<b>2 149</b>	<b>666</b>	<b>4 362</b>	<b>9 877</b>	<b>17 054</b>
<i>Dont Dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i>		0	0	0	6 896	6 896
<i>Dont autres dérivés</i>		2 149	666	4 362	2 981	10 159
<b>Total endettement brut après juste valeur des instruments dérivés</b>		<b>105 746</b>	<b>21 325</b>	<b>305 448</b>	<b>111 684</b>	<b>544 202</b>
<b>Dérivés – Actifs</b>		<b>1 536</b>	<b>1 855</b>	<b>4 270</b>	<b>3 284</b>	<b>10 944</b>
<i>Dont Dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i>		765	216	1 962	3 284	6 227
<i>Dont autres dérivés</i>		770	1 639	2 308	0	4 718
<b>VMP</b>	<b>269</b>	<b>269</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>269</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>8 426</b>	<b>8 426</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 426</b>
<b>Total des placements</b>	<b>8 695</b>	<b>10 231</b>	<b>1 855</b>	<b>4 270</b>	<b>3 284</b>	<b>19 639</b>
<b>TOTAL ENDETTEMENT NET</b>		<b>95 515</b>	<b>19 470</b>	<b>301 178</b>	<b>108 400</b>	<b>524 563</b>
<b>Total endettement net avant instruments dérivés</b>		<b>94 902</b>	<b>20 659</b>	<b>301 087</b>	<b>101 807</b>	<b>518 453</b>

## 2. Ventilation par taux des dettes financières nettes hors instruments dérivés

(en milliers d'euros)	30/06/2013	30/06/2014
<b>Dettes financières nettes hors instruments dérivés</b>	<b>593 981</b>	<b>518 453</b>
<b>Avant couverture de taux</b>		
Taux fixe	396 982	344 538
Taux variable	196 999	173 916
<b>Après couverture de taux</b>		
Taux fixe	425 224	392 869
Taux variable *	168 758	125 584

\* Net de disponibilités.

## 3. Ventilation par devise des dettes financières nettes hors instruments dérivés

(-) = disponibilités	30/06/2013	30/06/2014
EUR *	386 370	389 637
USD	22 485	2 313
CAD	113 009	87 912
HUF	35 379	21 019
RUB	13 455	(5 390)
BRL	7 776	8 292
PLN	15 508	14 670
<b>TOTAL</b>	<b>593 981</b>	<b>518 453</b>

\* Net de disponibilités.

## 4. Endettement brut \*

(en milliers d'euros)	30/06/2013	30/06/2014
<b>À l'ouverture de l'exercice</b>	<b>649 830</b>	<b>635 064</b>
Augmentation	145 071	153 065
Remboursements diminutions	(146 316)	(238 015)
Variations de périmètre	(762)	0
Variations de Juste Valeur	(7 003)	247
Écarts de conversion	(5 756)	(6 159)
<b>À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>635 064</b>	<b>544 202</b>

\* Y compris dérivés.

## 5. Valeur de marché des actifs et passifs financiers hors dérivés

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013		
	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur comptable
<b>Passifs</b>			
<b>Dettes</b>			
Dettes Obligataire USPP	208 235	225 442	213 316
OBSAAR/EURO PP	341 667	340 338	340 338
Emprunts auprès des établissements de crédit	29 815	29 815	29 815
Emprunts et dettes financières diverses	4 626	4 626	4 626
Intérêts courus	4 784	4 784	4 784
Concours bancaires courants	29 405	29 405	29 405
<b>TOTAL</b>	<b>618 532</b>	<b>634 410</b>	<b>622 284</b>
<i>Dont Dette Couverte en Juste valeur</i>		<b>171 659</b>	<b>160 294</b>
<i>Dont Dette Couverte en Flux de Trésorerie</i>		<b>230 132</b>	<b>229 372</b>
<b>Actifs</b>			
Disponibilités	28 303	28 303	28 303
<b>TOTAL</b>	<b>28 303</b>	<b>28 303</b>	<b>28 303</b>

Pour tous les autres actifs et passifs non repris dans ce tableau, valeur de marché et valeur comptable correspondent à la valeur nominale.

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2014		
	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur comptable
<b>Passifs</b>			
<b>Dettes</b>			
Dettes Obligataire USPP	188 235	199 239	187 711
EURO PP	145 000	144 539	144 539
Emprunts auprès des établissements de crédit	100 163	100 163	100 163
Emprunts et dettes financières diverses	5 171	5 171	5 171
Intérêts courus	4 297	4 297	4 297
Concours bancaires courants	85 266	85 266	85 266
<b>TOTAL</b>	<b>528 132</b>	<b>538 676</b>	<b>527 148</b>
<i>Dont Dette Couverte en Juste valeur</i>		<b>145 412</b>	<b>136 262</b>
<i>Dont Dette Couverte en Flux de Trésorerie</i>		<b>220 200</b>	<b>217 822</b>
<b>Actifs</b>			
Disponibilités	8 695	8 695	8 695
<b>TOTAL</b>	<b>8 695</b>	<b>8 695</b>	<b>8 695</b>

Pour tous les autres actifs et passifs non repris dans ce tableau, valeur de marché et valeur comptable correspondent à la valeur nominale.

## 6. Échéancier de la dette obligataire

Échéance	Notionnel	Devises	< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans		Total		
			Nominal	Intérêts *	Nominal	Intérêts *	Nominal	Intérêts *	Nominal	Intérêts *	
<b>Émissions publiques</b>	-										
<b>Émissions privées</b>	2016	25 000	EUR	5 000	629	10 000	503	0	0	15 000	1 132
	2017	75 000	EUR	15 000	1 868	30 000	1 868	0	0	45 000	3 735
	2019	145 000	EUR	0	5 554	145 000	22 214	0	0	145 000	27 768
	2022	145 000	USD	0	7 308	29 000	28 507	116 000	11 690	145 000	47 505
	2022	15 175	EUR	0	723	3 035	2 823	12 140	1 161	15 175	4 706

\* Montants exprimés avant couverture de taux ; les intérêts à taux variable sont calculés sur la base du taux Euribor forward du 30 juin 2014.

### ■ Au 30 juin 2014

Les émissions sont soumises à des covenants financiers, principalement une clause d'exigibilité anticipée en cas de défaut sur remboursement de dette financière (*cross default*) et en cas de non-respect des ratios suivants :

- ratio de dettes long terme sur capitaux permanents inférieur ou égal à 0,60 ;
- ratio d'actifs courants consolidés sur passifs courants consolidés supérieur ou égal à 1,10.

Au 30 juin 2014, le groupe respecte ces covenants.

## 7. Liquidités

Au 30 juin 2014, le RCF (*Revolving Credit Facility*) n'est pas utilisé.

Par ailleurs, à cette même date, le groupe bénéficie de plusieurs ouvertures de crédits bancaires confirmées à échéances comprises entre 1 et 4 ans portant le montant des lignes bancaires confirmées (y compris RCF) à 536 millions d'euros (500 millions d'euros au 30 juin 2013), utilisées à hauteur de 95,7 millions d'euros au 30 juin 2014 (23 millions d'euros au 30 juin 2013).

## NOTE 22

## Engagements envers le personnel

## 1. Régimes à cotisations définies

Le groupe participe à la constitution des retraites de son personnel conformément aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité. Les engagements correspondent aux cotisations dues. Le montant s'élève à 26 904 milliers d'euros au 30 juin 2014, contre 27 732 milliers d'euros au 30 juin 2013.

## 2. Régimes à prestations définies

Le groupe a, par ailleurs principalement des engagements contractuels d'indemnités de départ et de fin de carrière dont il a la responsabilité. Les engagements sont évalués selon la méthode des Unités de Crédit Projetées.

La description des plans se trouve note 2.K.

L'évolution de la situation financière des régimes à prestations définies est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012-2013	2013-2014
<b>Compte de résultat : Charge de Retraite</b>		
Coût des services rendus dans l'année	1 520	813
Effet de l'actualisation	1 044	626
Rendement attendu des actifs du régime	(503)	(222)
(Gains)/Pertes liés à la liquidation du régime		(586)
<b>CHARGE (PRODUIT) DE RETRAITE COMPTABILISÉE</b>	<b>2 061</b>	<b>631</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012-2013	2013-2014
<b>Variation de la valeur actualisée de l'obligation</b>		
<b>Valeur actualisée de l'obligation DBO au 1<sup>er</sup> juillet</b>	<b>31 368</b>	<b>31 567</b>
Coût des services rendus dans l'année	1 520	813
Effet de l'actualisation	1 044	626
Cotisations employés	91	0
Liquidation du régime	0	(8 380)
Regroupement d'activités	(2 101)	0
Effet de change	0	6
Prestations versées	(645)	(532)
(Gains)/Pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques	103	0
(Gains)/Pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses actuarielles	1 125	(677)
(Gains)/Pertes actuariels liés à des écarts d'expérience	(938)	(321)
<b>VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION DBO AU 30 JUIN</b>	<b>31 567</b>	<b>23 102</b>



	2012-2013	2013-2014
<b>Variation de la juste valeur des actifs du régime</b>		
<b>Juste valeur des actifs du régime au 1<sup>er</sup> juillet</b>	<b>14 327</b>	<b>15 911</b>
Rendement attendu des actifs du régime	503	222
Cotisations employeur	382	0
Cotisations employés	91	0
Liquidation du régime	0	(7 794)
Prestations versées	(540)	(403)
Gains/(Pertes) actuariels liés à des écarts d'expérience	1 149	(226)
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME AU 30 JUIN</b>	<b>15 911</b>	<b>7 710</b>

	2012-2013	2013-2014
<b>Réconciliation du montant reconnu au bilan</b>		
<b>Situation financière nette : surplus/(déficit)</b>	<b>(15 656)</b>	<b>(15 392)</b>
Effet de la limitation des surplus ( <i>asset ceiling</i> IAS 19 #58)	(28)	0
<b>(Provision) au 30 juin</b>	<b>(15 684)</b>	<b>(15 392)</b>
<b>ACTIF NET AU 30 JUIN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	2012-2013	2013-2014
<b>Écarts actuariels</b>		
(Gains)/Pertes actuariels générés au 1 <sup>er</sup> juillet	5 441	3 352
Liquidation du régime		141
(Gains)/Pertes actuariels générés entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 30 juin	(860)	(772)

	2012-2013	2013-2014
<b>Évolution des montants inscrits au bilan au cours de l'exercice</b>		
(Passif) Actif net d'ouverture	(13 421)	(15 684)
Coût des services passés (IAS 19R)	(3 648)	0
(Charge) Produit de retraite	(2 061)	(631)
Prestations payées par l'employeur	104	129
Cotisations payées par l'employeur	382	0
Effet de change	0	(6)
Effet de la limitation des surplus ( <i>asset ceiling</i> IAS 19 #58)	0	28
Regroupement/Cession d'activités	2 101	0
Reconnaissance des écarts actuariels par capitaux propres	860	772
<b>(PASSIF) ACTIF NET DE CLÔTURE</b>	<b>(15 684)</b>	<b>(15 392)</b>

Pour les hypothèses actuarielles en fin d'exercice, se référer à la note 2.K.

Les actifs de couverture sont les actifs gérés par des établissements financiers en couverture des engagements d'indemnités de départ en retraite (IDR), adossés sur l'actif général.

Au 30 juin 2014, la sensibilité des provisions pour engagements de retraite au taux d'actualisation était la suivante : une hausse de 0,50 point du taux d'actualisation aurait diminué la dette du groupe de 1 660 milliers d'euros. À l'inverse, une baisse de 0,50 point aurait augmenté la dette du groupe de 1 047 milliers d'euros. L'impact sur la charge de l'exercice serait non significatif.

## NOTE 23

## Paiements fondés sur des actions

La Gérance de Bonduelle SCA peut octroyer à certains dirigeants et cadres du groupe des options d'achat d'actions et des actions gratuites de la société Bonduelle.

L'attribution d'actions gratuites est fonction de la performance économique du *cash flow* exprimé en % du chiffre d'affaires consolidé du groupe obtenu lors du deuxième exercice clos suivant la date d'attribution.

## ■ Caractéristiques des plans d'options

	Plan n° 13	Plan n° 14
Date d'Assemblée :	06/12/2007	03/12/2009
Date du Conseil de Gérance	25/05/2009	24/06/2010
Nombre initial d'actions attribuées	296 200	197 800
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dont nombre d'actions attribuées à M. Christophe Bonduelle, Président de Bonduelle SAS, représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA</li> </ul>	37 600	34 000
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif</li> </ul>	138 000	83 000
Nombre d'actions annulées <sup>(1)</sup>	(39 556)	(7 600)
<b>Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées</b>	<b>256 644</b>	<b>190 200</b>
Point de départ d'exercice des options	26/05/2013	25/06/2014
Date d'expiration	25/05/2014	24/06/2016
Prix de souscription	14,27	19,11
<b>Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2014</b>	<b>256 644</b>	<b>3 200</b>
	<b>Plan n° 15</b>	<b>Plan n° 16</b>
Date d'Assemblée :	03/12/2009	03/12/2009
Date du Conseil de Gérance	07/12/2010	15/12/2011
Nombre initial d'actions attribuées	188 800	207 600
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dont nombre d'actions attribuées à M. Christophe Bonduelle, Président de Bonduelle SAS, représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA</li> </ul>	32 000	23 600
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif</li> </ul>	87 600	21 600
Nombre d'actions annulées <sup>(1)</sup>	(6 800)	(17 600)
<b>Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées</b>	<b>182 000</b>	<b>190 000</b>
Point de départ d'exercice des options	08/12/2014	16/12/2015
Date d'expiration	07/12/2016	15/12/2017
Prix de souscription	15,90	15,73
<b>Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2014</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Les annulations correspondent à des actions attribuées à des personnes ayant quitté le groupe avant la période d'exercice.

## ■ Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

	Plan n° 1	Plan n° 2
Date d'Assemblée :	02/12/2010	02/12/2010
Date du Conseil de Gérance	04/01/2012	02/01/2013
Nombre initial d'actions attribuées	5 040	13 600
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dont nombre d'actions attribuées à M. Christophe Bonduelle, Président de Bonduelle SAS, représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA</li> </ul>	2 640	7 200
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif</li> </ul>	2 400	6 400
<b>Nombre total d'actions gratuites attribuées</b>	<b>5 040</b>	<b>13 600</b>
Date d'attribution effective <sup>(2)</sup>	04/01/2014	02/01/2015
Date de première cession possible	04/01/2016	02/01/2017
<b>Nombre d'actions effectivement attribuées au 30 juin 2014</b>	<b>2 520</b>	<b>0</b>

(2) L'attribution d'actions gratuites est fonction de la performance économique du cash flow exprimé en % du chiffre d'affaires consolidé du groupe, obtenu lors du deuxième exercice clos suivant la date d'attribution.

## ■ Valorisations des plans d'option et d'attribution d'actions gratuites

Comme indiqué en partie P de la note 2, les options d'achat d'actions et actions gratuites accordées aux salariés sont valorisées à leur juste valeur à la date d'attribution, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction générale. Aucune option et action gratuite n'a été attribuée sur l'exercice.

La charge IFRS 2 de la période s'élève à 502 milliers d'euros nette d'impôt.

## NOTE 24

## Autres provisions

(en milliers d'euros)	30/06/2013	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autre <sup>(1)</sup>	30/06/2014
Risques commerciaux	917	1 449	(50)	(102)	(1)	2 213
Risques fiscaux <sup>(2)</sup>	3 429	724	0	(161)	2	3 994
Risques sociaux	2 970	1 525	(277)	(1 104)	(15)	3 099
Restructurations et réorganisations	2 878	0	(338)	(115)	(27)	2 398
Titres mis en équivalence	2 020	0	0	0	1 150	3 170
Risques agro-industriels	2 911	6	0	0	(161)	2 756
Autres risques	3 103	682	(166)	(292)	(65)	3 262
	<b>18 228</b>	<b>4 386</b>	<b>(831)</b>	<b>(1 774)</b>	<b>883</b>	<b>20 892</b>

(en milliers d'euros)	Courant	Non courant	30/06/2014
Risques commerciaux	177	2 036	2 213
Risques fiscaux <sup>(2)</sup>	517	3 477	3 994
Risques sociaux	870	2 229	3 099
Restructurations et réorganisations	2 188	210	2 398
Titres mis en équivalence	0	3 170	3 170
Risques agro-industriels	0	2 756	2 756
Autres risques	1 774	1 488	3 262
	<b>5 526</b>	<b>15 366</b>	<b>20 892</b>

(1) Écarts de conversion, variations de périmètre et transferts de poste à poste.

(2) Les provisions pour risques fiscaux correspondent à des contrôles fiscaux en cours provisionnés compte tenu de l'analyse des dossiers par le groupe.

## NOTE 25

## Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
Dettes fournisseurs	324 086	354 233
Dettes sur acquisitions d'actifs	25 428	24 951
Dettes fiscales et sociales	88 682	130 830
Autres dettes	24 131	28 963
<b>TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS</b>	<b>462 327</b>	<b>538 977</b>

## NOTE 26

Honoraires des Commissaires  
aux Comptes

La loi française a institué un contrôle légal de caractère permanent par deux Commissaires aux Comptes indépendants. La vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes constitue l'objectif principal de ce contrôle.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six exercices et sont rééligibles.

Bonduelle SCA a pour Commissaires aux Comptes :

**Mazars**

Représenté par M. Jean-Maurice El Nouchi, 61, rue Henri-Regnault – 92400 COURBEVOIE.

Suppléant : M. Jérôme de Pastors, 61, rue Henri-Regnault – 92075 PARIS LA DEFENSE.

**Deloitte & Associés**

Représenté par M. Gérard Badin, 67, rue de Luxembourg – 59777 EURALILLE.

Suppléant : BEAS, 7/9 Villa Houssay – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Il n'existe ni dépendance juridique, ni dépendance économique entre eux.

Le mandat des Commissaires aux Comptes nommés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 décembre 2012 se poursuivra jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux Comptes du groupe correspondant aux prestations effectuées au titre des exercices 2012-2013 et 2013-2014.

	Mazars				Deloitte & Associés				Total			
	2012-2013		2013-2014		2012-2013		2013-2014		2012-2013		2013-2014	
(en milliers d'euros)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
• Émetteur	178	21 %	177	22 %	151	18 %	154	19 %	329	20 %	331	20 %
• Filiales intégrées globalement	604	72 %	597	72 %	681	82 %	589	70 %	1 284	77 %	1 186	71 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes												
• Émetteur												
• Filiales intégrées globalement	33	4 %	10	1 %	0	0 %	53	6 %	33	2 %	63	4 %
<b>Sous-total</b>	<b>815</b>	<b>97 %</b>	<b>784</b>	<b>95 %</b>	<b>832</b>	<b>99 %</b>	<b>796</b>	<b>95 %</b>	<b>1 647</b>	<b>99 %</b>	<b>1 580</b>	<b>95 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>												
• Juridique, fiscal, social	23	3 %	42	5 %	1	0 %	45	5 %	24	1 %	87	5 %
• Autres												
<b>Sous-total</b>	<b>23</b>	<b>3 %</b>	<b>42</b>	<b>5 %</b>	<b>1</b>	<b>0 %</b>	<b>45</b>	<b>5 %</b>	<b>24</b>	<b>1 %</b>	<b>87</b>	<b>5 %</b>
<b>TOTAL DES HONORAIRES</b>	<b>837</b>	<b>100 %</b>	<b>826</b>	<b>100 %</b>	<b>833</b>	<b>100 %</b>	<b>841</b>	<b>100 %</b>	<b>1 670</b>	<b>100 %</b>	<b>1 667</b>	<b>100 %</b>

## NOTE 27

## Engagements conditionnels et éventualités

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
<b>Engagements donnés</b>		
Avals et cautions donnés (nets des utilisations)	51 361	70 731
<b>Engagements reçus</b>		
Avals et cautions reçus (nets des utilisations)	2 029	1 435

La variation de nos engagements correspond à la couverture de nos activités courantes.

## Locations simples

(en milliers d'euros)	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017	30/06/2018	30/06/2019
Engagements donnés en matière de location simple	24 925	4 939	4 657	4 408	4 146	3 932

## Environnement

Les activités du groupe ne génèrent pas de passifs majeurs en termes d'environnement.

Le groupe fait face ponctuellement aux charges engendrées par la remise en états des sites industriels fermés.

**Gaz à effet de serre :** En l'absence de traitement comptable IFRS défini, les quotas de gaz à effet de serre ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes consolidés. Pour l'année 2013, le volume des émissions soumises à quotas s'est élevé à 43 269 teqCO<sub>2</sub>,

selon la comptabilité du système européen *Emission Trading Scheme* (directive n°2009-29). Bonduelle a respecté son engagement de les restituer au 1<sup>er</sup> mai 2014.

## Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF représente 342 140 heures pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe et le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande est de 340 265 heures.

## NOTE 28

## Risques et litiges

Bonduelle peut être impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et litiges dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Bonduelle fait également l'objet de certaines demandes et/ou actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité et dont les plus significatives sont présentées dans la note 1A.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Bonduelle du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation du bien-fondé des demandes, de l'évolution des procédures et/ou litiges et des arguments de défense présentés et fait l'objet de vérifications par les Commissaires aux Comptes, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

## NOTE 29

## Transactions avec les parties liées

## Filiales et sociétés associées

La liste des filiales et sociétés associées du groupe figure à la note 31.

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation.

Les transactions avec les sociétés Huerta Gama et Bonduelle Espagnola sont non significatives pour le groupe.

Pour les sociétés mises en équivalence Gelagri et OP OASI, UltraCongelados de la Ribera, les principales transactions réalisées, ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2014		
	Gelagri	OP OASI	UltraCongelados de la Ribera
<b>Bilan</b>			
Clients	1 834	3 193	197
Fournisseurs	980	13 524	370
<b>Compte de résultat</b>			
Ventes	14 159	7 860	1 271
Achats	(9 195)	(81 985)	(2 575)

Les transactions avec les autres parties liées sont non significatives.

## Organes de direction et de contrôle

Ils sont constitués des organisations suivantes :

1. la Gérance, Pierre et Benoît Bonduelle SAS ;
2. le Conseil de Surveillance, constitué de 8 membres ;
3. le Comité Exécutif, constitué de 7 membres.

Le compte courant créditeur avec Pierre et Benoît Bonduelle SAS s'élève à 2 846 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'autre engagement vis-à-vis de cette dernière.

## Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux

## AVANTAGES À COURT TERME

- La rémunération de la Gérance est déterminée par l'article 17 des Statuts de la société, au titre de laquelle il a été versé la somme de 1 302 milliers d'euros pour l'exercice 2013-2014.
- De leur côté, les membres du Conseil de Surveillance ont perçu, au titre de l'exercice 2013-2014, des jetons de présence pour la somme de 34 milliers d'euros. Cette rémunération est fixée par l'Assemblée Générale.
- Rémunérations brutes versées au Comité Exécutif.

La rémunération du Président est fixée par le Comité des Rémunérations. La rémunération des autres membres du Comité Exécutif est fixée par le Président sur avis du Comité des Rémunérations.

La partie variable des rémunérations est basée sur l'évolution des performances du groupe et des filiales en matière, notamment, de progression du chiffre d'affaires, de la rentabilité et des *cash flows*.

(en euros)	2012-2013	2013-2014
Rémunérations brutes versées à l'ensemble du Comité Exécutif	4 092 798	3 348 758

### AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le groupe a mis en place un contrat de retraite complémentaire à cotisations définies (contrat article 83) pris en charge pour une très large partie par les bénéficiaires concernés et pour solde par le groupe.

La contribution de la société au titre de ce contrat pour l'exercice 2013-2014 est non significative.

### AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Néant.

### INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les avantages sont constitués des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail dont bénéficient l'ensemble des salariés au titre des conventions collectives rattachées à leurs contrats de travail. Au titre de l'exercice 2013-2014, ils représentent une somme de 804 milliers d'euros pour les membres du Comité Exécutif.

### PAIEMENTS EN ACTIONS

#### a) Plans d'options attribuées antérieurement.

Les options d'achat attribuées aux membres du Comité Exécutif au titre des plans de stock-options antérieurs sont décrits en note 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### b) Les attributions d'options sur les actions de la société intervenues au cours de l'exercice pour l'ensemble des membres du Comité Exécutif sont décrites en note 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### c) Levées d'options de l'ensemble des membres du Comité Exécutif.

Au 30/06/2014, 84 400 options du plan 13 ont été exercées par les membres du Comité Exécutif et 2 520 actions gratuites ont été effectivement attribuées.

Par ailleurs, il n'y a pas eu d'acquisition par la société en vue d'une cession à ses salariés, ni de cession par la société à ses salariés de ses propres actions, hors levée de stocks options et attribution effective d'actions gratuites.

Le Groupe Bonduelle adhère aux principes du Code Afep-Medef en matière de rémunérations.

### NOTE 30

## Événements postérieurs à la clôture

### INCENDIE À L'USINE BONDUELLE DE TECUMSEH (ONTARIO - CANADA)

Un incendie s'est déclaré dans la nuit du 17 au 18 juillet dans l'usine Bonduelle de Tecumseh. Fort heureusement aucune victime ou blessé n'est à déplorer. Selon les premiers éléments de l'enquête, ce sinistre serait d'origine accidentelle.

Si les dommages sont importants, l'intervention rapide et efficace des pompiers et des équipes de l'usine ont permis de préserver une large partie de l'outil de production et ainsi redémarrer la transformation de légumes dès la semaine suivant le sinistre. La mobilisation des autorités publiques, le support d'entreprises locales et des autres usines Bonduelle en Ontario ont permis de trouver rapidement des solutions de stockage et de conditionnement.

Cette réactivité devrait limiter l'impact financier de ce sinistre pour l'entreprise, les partenaires fournisseurs et agriculteurs, le Groupe Bonduelle étant par ailleurs assuré pour toutes ses usines au titre des dommages aux biens et aux pertes d'exploitation.



**NOTE 31**

## Liste des sociétés du groupe

Les sociétés du groupe ont été consolidées de la façon suivante :

	% d'intérêts 30/06/2013	% contrôle 30/06/2014	% d'intérêts 30/06/2014
<b>1. PAR INTÉGRATION GLOBALE</b>			
<b>France</b>			
Bonduelle SAS	100 %	100 %	100 %
Champiloire SAS	100 %	100 %	100 %
Sud Ouest Alliance – SOLEAL SAS <sup>(1)</sup>	47,85 %	100,00 %	47,85 %
Bonduelle Frais Traiteur SAS	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Frais France SAS	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Traiteur International SAS	100 %	100 %	100 %
Revoisson S.C.I.	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Surgelé International SAS	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Development SAS	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Conserve International SAS (ex-SA Champiloire)	100 %	100 %	100 %
SCA Champignonnières de Dampierre	64,92 %	64,92 %	64,92 %
SCA Cultures France Champignon	100 %	100 %	100 %
SAS Champignonnières des Roches	100 %	100 %	100 %
SCA Champignonnières de l'Est	100 %	100 %	100 %
SAS Champignonnières de la Vienne	100 %	100 %	100 %
SCA Champignonnières de Rou Marson	100 %	100 %	100 %
SCA des Champignonnières du Moulin	100 %	100 %	100 %
SCA Culture de la Vienne	100 %	100 %	100 %
SAS Champiland	100 %	100 %	100 %
SAS Euromycel	100 %	100 %	100 %
GIE Champifor	77,06 %	77,06 %	77,06 %
SCA des Hureaux	65 %	65 %	65 %
<b>Étranger</b>			
Bonduelle Northern Europe, Belgique	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Nederland, Pays-Bas	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Deutschland GmbH, Allemagne	100 %	100 %	100 %
BFP GmbH, Allemagne	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Österreich, Autriche	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Nordic, Danemark	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Limited, Royaume-Uni	100 %	100 %	100 %
BUKH Limited, Royaume-Uni	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Italia, Italie	100 %	100 %	100 %
Agricola Lombarda, Italie	100 %	100 %	100 %

## Annexe aux comptes consolidés annuels

	% d'intérêts 30/06/2013	% contrôle 30/06/2014	% d'intérêts 30/06/2014
Bonduelle Iberica SAU, Espagne	100 %	100 %	100 %
BF Agricola 4G, Espagne	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Portugal, Portugal	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Polska, Pologne	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Ceska Republika, République Tchèque	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Central Europe, Hongrie	100 %	100 %	100 %
BDV Hungary Trading, Hongrie	100 %	100 %	100 %
Corn Foods, Hongrie	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Kuban, Russie	100 %	95 %	100 %
Coubanskie Conservi Russie, Russie	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Incorporated, USA	100 %	100 %	100 %
Bonduelle USA Inc., USA	100 %	100 %	100 %
Bonduelle US Holding, USA	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Argentina, Argentine	100 %	100 %	100 %
Primeurop Argentina, Argentine	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Do Brasil Produtos Alimenticios, Brésil	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Canada Inc., Canada	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Ontario Inc., Canada	100 %	100 %	100 %
Terricole Inc., Canada	100 %	100 %	100 %

**2. PAR MISE EN ÉQUIVALENCE****France**

Gelagri France <sup>(1)</sup>	35,50 %	35,50 %	35,50 %
Gelagri Bretagne <sup>(1)</sup>	35,50 %	35,50 %	35,50 %

**Étranger**

OP OASI, Italie	35,00 %	35,00 %	35,00 %
Huerta Gama S.C., Espagne	14,29 %	14,29 %	14,29 %
Gelagri Ibérica, Espagne <sup>(1)</sup> (ex-Gelagri Industrial)	35,50 %	35,50 %	35,50 %
UltraCongelados de la Ribera	50 %	50 %	50 %
Bonduelle Espagnola	50 %	50 %	50 %

(1) Voir note 1.

## 5.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bonduelle, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les modalités de première application de certaines normes au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les notes 2-A, 2-J, 11, 13 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés exposent l'approche retenue par le groupe en matière d'évaluation des goodwill, des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et des impôts différés, approches qui impliquent des estimations. Nous avons notamment vérifié le caractère approprié de ces approches et avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, revu les calculs effectués par le groupe et examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction ;
- les notes 1-A, 2-L, 24 et 28 de l'annexe aux comptes consolidés exposent la situation de certains risques et litiges ainsi que l'approche retenue par le groupe en matière d'évaluation des provisions courantes et non courantes, approche qui implique des jugements et estimations. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir par sondage les calculs effectués par la société, à prendre connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation des estimations comptables faites par la Direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les données et hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Lille, le 26 septembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

**MAZARS**

Jean-Maurice EL NOUCHI

**Deloitte & Associés**

Gérard BADIN

# 6

## Comptes sociaux



<b>6.1</b>	<b>Compte de résultat</b>	<b>RFA</b>	<b>204</b>	<b>6.6</b>	<b>Résultats financiers des cinq derniers exercices</b>	<b>RFA</b>	<b>226</b>
<b>6.2</b>	<b>Bilan</b>	<b>RFA</b>	<b>205</b>				
	Actif		205	<b>6.7</b>	<b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels</b>	<b>RFA</b>	<b>227</b>
	Passif		205	<b>6.8</b>	<b>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés</b>	<b>RFA</b>	<b>229</b>
<b>6.3</b>	<b>Tableau de flux de trésorerie</b>	<b>RFA</b>	<b>206</b>				
<b>6.4</b>	<b>Annexe aux comptes sociaux annuels</b>	<b>RFA</b>	<b>207</b>				
<b>6.5</b>	<b>Renseignements concernant les filiales et participations</b>	<b>RFA</b>	<b>225</b>				

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**

## Compte de résultat

## 6.1 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013 12 mois	30/06/2014 12 mois
Chiffre d'affaires HT	442	
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	270	1 391
Autres produits d'exploitation	0	
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>712</b>	<b>1 391</b>
Autres achats et charges externes	2 152	1 847
Impôts et taxes	8	7
Dotations aux provisions pour risques et charges	206	757
Autres charges	36	549
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 402</b>	<b>3 160</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1 690)</b>	<b>(1 768)</b>
Perte transférée		
Produits financiers de participations.	39 000	30 015
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'Intérêts relatifs aux OBSAAR	5 389	2 740
Reprises sur provisions et transferts de charges	120	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1
<b>Produits financiers</b>	<b>44 509</b>	<b>32 755</b>
Dotations aux provisions sur actifs financiers		
Intérêts et charges assimilés	293	797
Charges d'Intérêts relatifs aux OBSAAR	5 388	5 877
<b>Charges financières</b>	<b>5 681</b>	<b>6 674</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>38 828</b>	<b>26 081</b>
	<b>Note 9</b>	
<b>Résultat courant</b>	<b>37 138</b>	<b>24 313</b>
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	306	98
Reprises sur provisions et transferts de charges	9	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>316</b>	<b>98</b>
	<b>Note 10</b>	
Sur opérations de gestion	9	
Sur opérations en capital	32	144
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>41</b>	<b>144</b>
	<b>Note 11</b>	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>274</b>	<b>(45)</b>
Impôts sur les bénéfices	(1 189)	58
	<b>Note 13</b>	
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>38 601</b>	<b>24 210</b>

## 6.2 Bilan

### Actif

		30/06/2013 Net	30/06/2014	
			Brut	Amortissements & provisions Net
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Note 2</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
Terrains		12	12	12
Constructions				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>Note 3</b>	<b>734 458</b>	<b>612 725</b>	<b>612 725</b>
Participations		360 762	582 429	582 429
Créances rattachées à des participations		343 580	1	1
Autres titres immobilisés		30 116	30 296	30 296
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Actif immobilisé</b>		<b>734 470</b>	<b>612 737</b>	<b>612 737</b>
<b>Créances</b>		<b>9 710</b>	<b>14 971</b>	<b>14 971</b>
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	Note 4	9 710	14 971	14 971
<b>Valeurs mobilières</b>	<b>Note 5</b>	<b>3 685</b>	<b>402</b>	<b>402</b>
<b>Disponibilités</b>		<b>356</b>	<b>62</b>	<b>62</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Note 4</b>	<b>37</b>	<b>49</b>	<b>49</b>
<b>Actif circulant</b>		<b>13 788</b>	<b>15 484</b>	<b>15 484</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>748 257</b>	<b>628 221</b>	<b>628 221</b>

### Passif

		30/06/2013	30/06/2014
		Avant répartition	Avant répartition
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Capitaux propres</b>	<b>Note 6</b>	<b>355 892</b>	<b>368 404</b>
Capital social		56 000	56 000
Primes d'émission		22 646	22 646
<b>Réserves</b>			
Écarts de réévaluation		947	947
Réserve légale		5 600	5 600
Réserves réglementées			
Autres réserves		50 209	50 209
Report à nouveau		181 890	208 793
Résultat de l'exercice		38 601	24 210
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>Note 7</b>	<b>35 868</b>	<b>40 634</b>
<b>Dettes</b>		<b>356 497</b>	<b>219 183</b>
Emprunts Obligataires	Note 8	341 667	145 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Note 8	1	
Emprunts, dettes fin. Divers	Note 8	1 786	1 704
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 8	190	267
Dettes fiscales et sociales	Note 8	3	2
Autres dettes	Note 8	12 851	72 209
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>748 257</b>	<b>628 221</b>

## Tableau de flux de trésorerie

## 6.3 Tableau de flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2013</b> <b>12 mois</b>	<b>30/06/2014</b> <b>12 mois</b>
<b>Opérations d'exploitation</b>		
Résultat net de l'exercice	38 601	24 210
Dotations aux amortissements	0	
Dotations/Reprises provisions pour risques et charges	205	757
Dotations/Reprises provisions immobilisations financières et VMP	(120)	
Dotations/Reprises Provisions pour Impôt	3 523	5 401
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>42 210</b>	<b>30 367</b>
Plus-values sur cession d'actif	(45)	
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>42 165</b>	<b>30 367</b>
Variation sur clients et autres créances	(4 454)	(5 261)
Variation des provisions pour risques et charges		
Variation sur fournisseurs et autres dettes	(360)	59 435
Variation des intérêts courus sur emprunts	1 351	(82)
<b>Variation du besoin fonds de roulement</b>	<b>(3 462)</b>	<b>54 092</b>
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>38 703</b>	<b>84 459</b>
<b>Opérations d'investissements</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Acquisitions d'immobilisations financières	(180 348)	(221 849)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6	
Cessions ou remboursements des immobilisations financières	53 818	341 793
<b>Flux de trésorerie sur opérations d'investissements</b>	<b>(126 524)</b>	<b>119 944</b>
<b>Opérations de financement</b>		
Dividendes	(11 225)	(11 312)
Dividendes à verser		
Augmentation de capitaux propres		
Encaissements de nouveaux emprunts (y compris concours bancaires)	145 000	
Remboursements d'emprunts	(46 667)	(196 668)
<b>Flux de trésorerie sur opérations de financement</b>	<b>87 108</b>	<b>(207 980)</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>(714)</b>	<b>(3 577)</b>
Trésorerie à la clôture	4 041	464
Trésorerie à l'ouverture	4 756	4 041
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>(714)</b>	<b>(3 577)</b>



## 6.4 Annexe aux comptes sociaux annuels

### SOMMAIRE

<b>NOTE 1</b>	Activité de la société	207	<b>NOTE 11</b>	Charges exceptionnelles	215
<b>NOTE 2</b>	Immobilisations corporelles	210	<b>NOTE 12</b>	Informations concernant les entreprises liées et les participations	216
<b>NOTE 3</b>	Immobilisations financières	210	<b>NOTE 13</b>	Ventilation de l'impôt	216
<b>NOTE 4</b>	État des créances	211	<b>NOTE 14</b>	Intégration fiscale	217
<b>NOTE 5</b>	Valeurs mobilières de placement	212	<b>NOTE 15</b>	Situation fiscale latente	217
<b>NOTE 6</b>	Capitaux propres	213	<b>NOTE 16</b>	Rémunérations des dirigeants	218
<b>NOTE 7</b>	Provisions pour risques et charges	213	<b>NOTE 17</b>	Engagements hors bilan	223
<b>NOTE 8</b>	Dettes	214	<b>NOTE 18</b>	Information sur les plans de stock-options et plans d'actions gratuites	223
<b>NOTE 9</b>	Résultat financier	214			
<b>NOTE 10</b>	Produits exceptionnels	215			

### NOTE 1

#### Activité de la société

La société Bonduelle SCA est une société financière à caractère de holding ayant pour objet :

- l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou agricoles ;
- l'accès aux marchés financiers pour la levée de fonds nécessaires aux développements des activités du groupe.

La société Bonduelle SCA est la société consolidante du Groupe Bonduelle.

#### Faits marquants

1. En date du 18 décembre 2013 et conformément à la demande de l'actionnaire, Bonduelle SAS a procédé au remboursement de la dette rattachée aux participations qu'elle avait envers BSCA pour un total de 191 667 milliers d'euros en principal et 4 343 milliers d'euros d'intérêts courus.
2. La société a perçu de sa filiale Bonduelle SAS un dividende de 30 015 milliers d'euros en date du 18 décembre 2013. Suite à cette opération, la société a participé seule à l'augmentation de capital de sa filiale Bonduelle SAS à hauteur de 221 667 milliers d'euros.
3. En date du 24 juillet 2013, Bonduelle SCA a procédé à l'amortissement de la totalité de l'OBSAAR 2007 pour 150 000 milliers d'euros.

4. En date du 7 avril 2014, Bonduelle SCA a procédé à l'amortissement de la troisième et dernière tranche de l'OBSAAR 2009 pour 46 667 milliers d'euros.

#### Principes, règles et méthodes comptables

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux dispositions de la législation française.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

#### Changement de méthodes

Aucun changement de méthode notable n'est intervenu sur l'exercice.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements sont pratiqués en linéaire ; les durées d'utilisation couramment retenues sont de 10 ans pour les constructions.

## Immobilisations financières

### TITRES DE PARTICIPATIONS

Les titres de participation et autres titres immobilisés figurent pour leur valeur d'acquisition.

Une provision est constituée quand la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'inventaire. La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée à partir de différents éléments, tels que la situation nette, l'existence de plus-values latentes et les perspectives de résultats prévisionnels validés par la Direction.

### LES ACTIONS PROPRES

Il est appliqué le règlement 2008-15 du 4 décembre 2008 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

De ce fait, les actions propres acquises sont comptabilisées en fonction de leur destination, soit en titres immobilisés, soit en valeurs mobilières de placement.

Sont ainsi classées en immobilisations financières les actions propres détenues dans le cadre de contrats de liquidité ou détenues en vue d'opérations de croissance externe.

Les titres affectés à la couverture des plans d'options d'achat sont reclassés en valeurs mobilières de placement à la valeur nette comptable à la date de leur affectation par la Gérance.

### ACTIONS PROPRES DÉTENUES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITÉ ET DANS LE CADRE DE LA CROISSANCE EXTERNE

Les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité ou en vue d'opérations de croissance externe sont comptabilisées à leur prix d'achat.

À la clôture de l'exercice une dépréciation est comptabilisée si le cours de Bourse moyen du dernier mois est inférieur au cours moyen d'acquisition de l'ensemble de ces actions propres ainsi que de celles affectées à des plans de stock-options dont la levée est non probable.

## Créances

Les créances sont inscrites à l'actif pour leur valeur nominale. Une provision est constituée, le cas échéant, afin de couvrir les risques de non-recouvrement.

## Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français et notamment des dispositions du règlement 2000.06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues de tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

## Conversion des éléments en devises

Les créances et les dettes en devises sont converties au taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts résultant de cette actualisation sont inscrits en « écarts de conversion » au bilan.

## Valeurs mobilières de placement

### ACTIONS PROPRES AFFECTÉES AUX PLANS DE STOCK-OPTIONS

Les actions propres sont comptabilisées :

- à leur prix d'achat si elles sont acquises pour être affectées directement à la couverture des plans d'options d'achat ;
- à la valeur nette comptable à la date de leur affectation par la Gérance, à la couverture des plans d'options, si ces actions avaient été acquises précédemment ou prélevées sur les actions propres inscrites dans les titres immobilisés.

Les titres sont affectés dans des sous catégories distinctes en fonction de l'appréciation du caractère probable ou non probable de la levée des options d'achat par les bénéficiaires au regard du cours moyen de Bourse du dernier mois.

Les titres affectés aux plans d'options d'achat dont l'exercice est probable, font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif si le prix d'exercice est inférieur à la valeur comptable. La probabilité de levée d'option s'apprécie plan par plan, compte tenu des dispositions de chaque plan. Le montant global de cette charge future, est étalé linéairement sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires. La charge correspondante est comptabilisée dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « dotations aux provisions pour risques et charges ».

Cette provision est compensée par la constatation d'un produit à recevoir de même montant sur les sociétés du groupe à raison du personnel bénéficiaire.

Les coûts supportés sont facturés selon les mêmes règles. Ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « transfert de charges ».

Les actions propres affectées à des plans de stock-options dont l'exercice par les salariés est improbable font l'objet d'une dépréciation si le cours de Bourse moyen du dernier mois à la clôture est inférieur au cours moyen de l'ensemble des actions propres dont la levée n'est pas probable et des actions non affectées dès l'origine à la couverture d'un plan d'options spécifiques.

L'ensemble de ces méthodes est conforme au PCG 99-03 tel que modifié par le règlement N° 2008-15 du 4 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable.

## AUTRES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur montant d'acquisition.

Une provision est constituée quand la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'inventaire

## Emprunts Obligataires

1. En juillet 2007, la société a procédé à une émission d'OBSAAR (obligations à bon de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables) d'un montant de 150 000 milliers d'euros représenté par 150 000 obligations de 1 000 euros de valeur nominale. Ces obligations étaient cotées sur Euronext Paris. Chaque obligation était assortie de 5 BSAAR détachables, soit un total de 750 000 BSAAR.

Suite à la division du nominal le 28 mars 2013, chaque BSAAR donne le droit de souscrire ou d'acquérir quatre actions de la société portant jouissance courante, au prix de 28,44 euros. Les BSAAR étaient exerçables du 23 juillet 2010 au 24 juillet 2014 inclus. La société pouvait à son gré remettre des actions nouvelles ou existantes.

Début avril 2009, la société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant à échanger 1 BSAAR 2007 contre 1 BSAAR 2009 présentant les mêmes caractéristiques que les BSAAR 2009 visés ci-après.

Dans le cadre de l'offre publique d'échange simplifiée visant les BSAAR 2007, 731 967 BSAAR 2007 ont été échangés contre des BSAAR 2009.

Au cours de l'exercice 2013-2014, 45 BSAAR 2007 ont été exercés, donnant lieu à la remise de 180 actions existantes de la société au prix de 28,44 euros.

Du 1<sup>er</sup> au 24 juillet 2014 inclus, 137 BSAAR 2007 ont été exercés, donnant lieu à la remise de 548 actions existantes de la société au prix de 28,44 euros.

À la date du 25 juillet 2014, les 17 831 BSAAR 2007 restant en circulation sont devenus caducs et ont donc été radiés.

2. Début avril 2009, la société a procédé à une émission d'OBSAAR (obligations à bon de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables) d'un montant de 140 000 milliers d'euros représenté par 233 333 obligations de 600 euros de valeur nominale. Ces obligations sont cotées sur Euronext Paris. Chaque obligation était assortie de 3 BSAAR détachables, soit un total de 699 999 BSAAR.

Suite à la division du nominal, chaque BSAAR 2009 donne le droit de souscrire ou d'acquérir quatre actions de la société portant jouissance courante, au prix de 20 euros.

Les BSAAR 2009 sont exerçables du 7 avril 2011 au 8 avril 2016 inclus. Ensuite, ils deviendront caducs de plein droit. En cas d'exercice, la société peut à son gré remettre des actions nouvelles ou existantes.

Au cours de l'exercice 2013-2014, 207 BSAAR 2009 ont été exercés donnant lieu à la remise de 828 actions existantes de la société au prix de 20 euros.

Au 30 juin 2014, il reste en circulation 1 431 471 BSAAR 2009.

Les BSAAR 2009 sont cotés sur Euronext Paris depuis le 8 octobre 2010.

En cas d'exercice de la totalité des BSAAR 2009 restant en circulation soit 1 431 471 BSAAR 2009 par souscription d'actions nouvelles, il serait créé 5 725 884 actions ordinaires Bonduelle de 1,75 euro de nominal, soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 10 020 297 euros représentant 17,89 % du capital actuel de la société.

3. Début septembre 2012, la société a émis un Placement Privé Européen de 145 000 milliers d'euros.

Cet emprunt est émis pour une durée de 6,5 années. Il est remboursable *in fine* le 11 mars 2019.

**NOTE 2**

## Immobilisations corporelles

Les mouvements des valeurs brutes et amortissements cumulés s'analysent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30/06/2013	Acquisition ou dotation	Fusion et apport	Cession ou reprise	Au 30/06/2014
<b>Valeurs brutes</b>					
Terrains	12				12
Constructions					
	<b>12</b>				<b>12</b>
<b>Amortissements</b>					
Terrains					
Constructions					
<b>Valeurs nettes</b>					
Terrains	12				12
Constructions					
	<b>12</b>				<b>12</b>

**NOTE 3**

## Immobilisations financières

Les mouvements des valeurs brutes et des provisions s'analysent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes au 30/06/2013	Acquisition	Cession	Remboursement, reclassement et autres	Valeurs brutes au 30/06/2014
<b>Titres de participation</b>	<b>360 762</b>	<b>221 667</b>			<b>582 429</b>
Bonduelle SAS	360 762	221 667			582 429
<b>Autres créances immobilisées</b>	<b>343 580</b>		<b>(343 579)</b>		<b>1</b>
Créances rattachées à des participations					
Bonduelle SAS <sup>(1)</sup>	341 667		(341 667)		
Autres	127		(126)		1
Intérêts courus	1 786		(1 786)		
<b>Autres Immobilisations financières</b>					
Prêts					
<b>Actions propres détenues dans le cadre :</b>					
• d'un contrat de liquidité	177	7 025	(6 831)		371
• de croissance externe	29 939		(14)		29 924
	<b>734 458</b>	<b>228 691</b>	<b>(350 424)</b>		<b>612 725</b>

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 30/06/2014	Provisions au 30/06/2013	Dotation	Reprise	Valeurs nettes au 30/06/2014
Titres de participation	582 429				582 429
Autres Créances Immobilisées <sup>(1)</sup>	1				1
Autres Immobilisations financières					
Actions propres détenues dans le cadre :					
• d'un contrat de liquidité	371				371
• de croissance externe	29 924				29 924
	<b>612 725</b>				<b>612 725</b>
<b>Évaluation à la clôture :</b>					
Actions propres					37 556

(1) *Emprunt obligataire émis le 25/07/2007, transféré à Bonduelle SAS et remboursé en une seule fois le 24/07/2013.*  
*Emprunt obligataire émis le 6/04/2009, transféré à Bonduelle SAS et remboursé par tiers les 6/04/2012, 6/04/2013 et 6/04/2014.*  
*EURO PP émis le 10/09/2012, transféré à Bonduelle SAS et remboursable in fine le 11/03/2019. (Cf. note 8).*  
*La totalité de la créance rattachée à des participations a été remboursée par anticipation par Bonduelle SAS en date du 18/12/2013 (Cf. Faits marquants).*

(en nombre d'actions)	Au 30/06/2013	Augmentation	Diminution	Reclassement	Au 30/06/2014
Actions propres détenues dans le cadre :					
• d'un contrat de liquidité	9 661	366 920	359 235		17 346
• de croissance externe	1 737 596		828		1 736 768
	<b>1 747 257</b>	<b>366 920</b>	<b>360 063</b>		<b>1 754 114</b>
Cours moyen des transactions de la période		18,99 €	19,01 €		

## NOTE 4

### État des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
<b>Actif circulant</b>			
Autres créances clients			
<i>Dont produits à recevoir</i>			
Groupe et associés			
<i>Dont produits à recevoir</i>			
État – Impôts et Taxes	14 094	14 094	
Divers – Fournisseurs débiteurs			
Groupe et associés			
Divers – Débiteurs divers <sup>(1)</sup>	876	876	
Divers – Charges constatées d'avance	49	49	
	<b>15 019</b>	<b>15 019</b>	

(1) *Stock-options : facturation aux sociétés du Groupe Bonduelle de la charge liée aux levées d'actions (Cf. note 18).*

**NOTE 5**

## Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
Actions propres détenues dans le cadre de stock-options	3 685	133
Dépréciation des actions propres détenues dans le cadre de stock-options		
	<b>3 685</b>	<b>133</b>
<b>Évaluation à la clôture :</b>		
Des actions propres détenues dans le cadre de stock-options	4 628	195

(en nombre d'actions)	Au 30/06/2013	Augmentation	Diminution	Reclassement	Au 30/06/2014
502.1 : Actions propres détenues dans le cadre de stock-options destinées à être attribuées aux salariés et affectées à des plans déterminés.					
502.2 : Actions propres détenues dans le cadre de stock-options disponibles pour être attribuées aux salariés	252 055		242 955		9 100
<b>NOMBRE TOTAL</b>	<b>252 055</b>		<b>242 955</b>		<b>9 100</b>

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013	Augmentation	Diminution	Reclassement <sup>(1)</sup>	Au 30/06/2014
502.1 : Actions propres détenues dans le cadre de stock-options destinées à être attribuées aux salariés et affectées à des plans déterminés.					
502.2 : Actions propres détenues dans le cadre de stock-options disponibles pour être attribuées aux salariés	3 685		3 552		133
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>3 685</b>		<b>3 552</b>		<b>133</b>

(1) Les actions propres dont la levée est probable sont reclassées à la valeur nette comptable. Les dépréciations éventuellement opérées ne sont pas reprises en résultat.

### ■ Dépréciation des actions propres

Aucune dépréciation n'est constatée sur les actions propres au 30 juin 2014.

**NOTE 6**

## Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013	Affectation Résultat 2012-2013	Variation	Au 30/06/2014
Capital social	56 000			56 000
Prime d'émission/fusion	22 646			22 646
Écarts de réévaluation	947			947
Réserve légale	5 600			5 600
Réserves réglementées				
Autres réserves	50 209			50 209
Report à nouveau	181 890	26 903		208 793
<b>Résultat de l'exercice</b>				
30/06/2013	38 601	(38 601)		
30/06/2014			24 210	24 210
Dividendes		11 698		
	<b>355 892</b>		<b>24 210</b>	<b>368 404</b>

Les dividendes versés s'élèvent à 11 312 milliers d'euros pour les autres actionnaires et 386 milliers d'euros pour l'Associé commandité.

## Capital social

Au 30/06/2014, le capital se composait de 32 000 000 actions de 1,75 euro selon la répartition suivante :

- 15 611 158 actions ordinaires ;
- 16 388 842 actions à droit de vote double.

Les 32 000 000 actions composant le capital de la société représentent 48 388 842 droits de vote.

**NOTE 7**

## Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013	Dotation	Reprise		Au 30/06/2014
			Utilisée	Non Utilisée	
Provision pour risque sur actions propres détenues dans le cadre de stock-options	1 391	757		1 391	757
Provision pour impôt – Intégration Fiscale <sup>(1)</sup>	34 337	5 753	352		39 738
Provision pour impôt – Contrôle Fiscal	139				139
	<b>35 868</b>	<b>6 509</b>	<b>352</b>	<b>1 391</b>	<b>40 634</b>

(1) La provision pour impôt est liée à l'utilisation des déficits des sociétés membres du périmètre d'intégration fiscale.

**NOTE 8**

## Dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2013	30/06/2014		
		Montant brut	À 1 an au plus	+ 1 an et 5 ans au plus
Emprunts <sup>(1)</sup>	343 453	146 704	1 704	145 000
Concours bancaires	1			
Fournisseurs et comptes rattachés <sup>(2)</sup>	190	267	267	
Dettes fiscales et sociales	3	2	2	
Autres dettes <sup>(3)</sup>	12 851	72 209	72 209	
	<b>356 497</b>	<b>219 183</b>	<b>74 183</b>	<b>145 000</b>

(1) Le 25/07/2007, Bonduelle SCA a émis un emprunt obligataire (OBSAAR) pour 150 000 k€ à taux variable sur une durée de 6 ans, remboursable en une seule fois le 24/07/2013. Le 6/04/2009, Bonduelle SCA a émis un emprunt obligataire (OBSAAR) pour 140 000 k€ à taux variable sur une durée de 5 ans, remboursable par tiers les 6/04/2012, 6/04/2013 et 6/04/2014. Le 10/09/2012, Bonduelle SCA a émis un Placement Privé Européen pour 145 000 k€ à 3,83 % sur une durée de 6,5 ans, remboursable in fine le 11/03/2019. Ces trois emprunts ont été émis pour les besoins de financement du groupe.

(2) La dette fournisseurs est exigible à moins de trente jours.

(3) Inclus le compte-courant avec Bonduelle SAS.

**NOTE 9**

## Résultat financier

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participation		
• Bonduelle SAS	39 000	30 015
• Revenus des prêts		
	<b>39 000</b>	<b>30 015</b>
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Produits d'intérêts relatifs aux OBSAAR et EURO PP <sup>(1)</sup>	5 389	2 740
Reprises sur provisions et transfert de charges <sup>(2)</sup>	120	
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1
	<b>44 509</b>	<b>32 755</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières amortissements et provisions <sup>(2)</sup>		
Intérêts et charges assimilées	293	797
Charges d'intérêts relatives aux OBSAAR et EURO PP	5 388	5 877
	<b>5 681</b>	<b>6 674</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>38 828</b>	<b>26 081</b>

(1) Intérêts payés et courus refacturés à Bonduelle SAS.

(2) Il s'agit essentiellement de la provision pour dépréciation des actions propres.



**NOTE 10**

## Produits exceptionnels

*(en milliers d'euros)*

	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>		
• Pénalités – Contrôle fiscal récupéré		
<b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>		
• Produits des cessions d'immobilisations corporelles	50	
• Produits des cessions d'immobilisations financières (Boni sur actions propres)	256	98
<b>Reprise sur provision pour risques et charges</b>	<b>9</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>316</b>	<b>98</b>

**NOTE 11**

## Charges exceptionnelles

*(en milliers d'euros)*

	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
<b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>		
• Pénalités – Contrôle fiscal	9	
<b>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</b>		
• Sorties d'actif des immobilisations corporelles	5	
• Sorties d'actif des immobilisations financières (Mali sur actions propres)	27	144
• Sorties d'actif des titres de participation		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
• Provision Pénalités – Contrôle Fiscal		
<b>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</b>		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>41</b>	<b>144</b>
<b>TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>274</b>	<b>(45)</b>

**NOTE 12**

## Informations concernant les entreprises liées et les participations

Postes <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations :		
• valeur brute	582 429	
• valeur nette	582 429	
Créances rattachées à des participations		
Autres créances	876	
Autres dettes	72 194	
Dettes d'exploitation	2	
Produits financiers de participation		
Produits financiers	32 755	
Charges financières	797	

**NOTE 13**

## Ventilation de l'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>24 313</b>	<b>(45)</b>	<b>24 268</b>
I.S. théorique			
Avoir Fiscal			
<b>Total I.S. théorique</b>			
Effet intégration fiscale			5 343
Provision pour Impôt			(5 401)
<b>Total de l'impôt</b>			<b>(58)</b>
<b>RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT</b>			<b>24 210</b>

**NOTE 14**

## Intégration fiscale

La société Bonduelle SCA est intégrée fiscalement, en tant que mère, au sein d'un groupe composé ainsi :

Dénomination	Adresse
Bonduelle SAS	La Woestyne – 59173 Renescure
Bonduelle Conserve International SAS	La Woestyne – 59173 Renescure
Bonduelle Surgelé International SAS	La Woestyne – 59173 Renescure
Bonduelle Development SAS	La Woestyne – 59173 Renescure
Bonduelle Frais Traiteur SAS	La Woestyne – 59173 Renescure
Bonduelle Frais France SA	90, rue André-Citroën – 69740 Genas
Bonduelle Traiteur International SAS	67 route de Concarneau BP 27 – 29140 Rosporden
SAS Champiloire	Chantemerle – Bagneux – 49400 Saumur
SCI Revoisson :	38, rue de l'Avenir – 69740 Genas
Euromycel SAS	Chantemerle – Bagneux – 49400 Saumur
Champignonnières des Roches SAS	Chantemerle – Bagneux – 49400 Saumur
Champignonnières de la Vienne SAS	Chantemerle – Bagneux – 49400 Saumur
Champiland SAS	390, rue Joseph-Lacoste – 40990 Herm
Coviju 1 SAS	La Woestyne – 59173 Renescure
Coviju 2 SAS	La Woestyne – 59173 Renescure

Selon la convention, la répartition de l'impôt sur le résultat d'ensemble des sociétés intégrées s'effectue ainsi :

- les sociétés verseront à la société Bonduelle SCA une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou leur plus-value nette à long terme de l'exercice si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les sociétés intégrées auraient bénéficié en l'absence d'intégration ;
- la société Bonduelle SCA n'a pas généré d'impôt sur les sociétés sur son propre résultat au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014.

### Résultat Fiscal d'ensemble et déficits reportables

Le Résultat Fiscal d'ensemble est égal à 544 milliers d'euros après imputation des déficits antérieurs.

Le cumul des déficits antérieurs restant à reporter est de 6 616 milliers d'euros contre 8 160 milliers d'euros à l'ouverture de l'exercice.

6

**NOTE 15**

## Situation fiscale latente

Néant.

## NOTE 16

## Rémunérations des dirigeants

## ■ Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(en euros)	Exercice 2012-2013	Exercice 2013-2014
<b>Christophe Bonduelle</b> <sup>(1)</sup> <i>Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	888 551	620 017
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice <sup>(2)</sup>	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	91 494	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>980 045</b>	<b>620 017</b>

(1) Bonduelle SCA ne comprend aucun salarié. La rémunération est due au titre du mandat social chez Bonduelle SAS. Aucune rémunération n'est versée au titre du mandat de Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA.

(2) Mécanisme d'intéressement long terme sur les exercices 2013 à 2016. Plan à 3 ans basé sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire fixe.

## ■ Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social de l'émetteur

(en euros)	Exercice 2012-2013		Exercice 2013-2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Christophe Bonduelle</b> <i>Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA</i>				
Rémunération fixe :				
• au titre du contrat de travail	0	0	0	0
• au titre du mandat social	621 339	621 339	614 880	614 880
Rémunération variable annuelle <sup>(1)</sup>	262 500	183 924	Non calculée	Non applicable
Rémunération variable pluriannuelle <sup>(2)</sup>	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence				
Avantages en nature : voiture	4 712	4 712	5 137	5 137
<b>TOTAL</b>	<b>888 551</b>	<b>809 975</b>	<b>620 017</b>	<b>620 017</b>

(1) Les éléments variables de rémunération sont déterminés par le Comité des Rémunérations postérieurement à l'émission du présent document et fixés principalement sur base de l'évolution du chiffre d'affaires, de la rentabilité et des cash flows.

Le niveau de réalisation attendu des critères, principalement quantitatifs, a été arrêté par le conseil de façon précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Cette rémunération variable ne pourra excéder 50 % de la rémunération fixe.

Dans le cadre de la politique de rémunération visant à l'amélioration continue des performances du groupe, la très grande majorité des collaborateurs bénéficient de rémunérations variables.

(2) Mécanisme d'intéressement long terme sur les exercices 2013 à 2016. Plan à 3 ans basé sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire fixe.

**Tableau 3 : Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

Mandataires sociaux (en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2012-2013	Montants versés au cours de l'exercice 2013-2014
<b>Isabelle DANJOU</b>		
Jetons de présence	4 400	6 600
Autres rémunérations		
<b>Daniel BRACQUART</b>		
Jetons de présence	6 900	6 600
Autres rémunérations	2 000	0
<b>Louis BONDUELLE</b>		
Jetons de présence	2 200	1 300
Autres rémunérations		
<b>André CRESPEL</b>		
Jetons de présence	4 400	0
Autres rémunérations		
<b>Laurent BONDUELLE</b>		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations		
<b>Martin DUCROQUET</b>		
Jetons de présence	300	2 200
Autres rémunérations		
<b>Matthieu DURIEZ</b>		
Jetons de présence	2 200	2 200
Autres rémunérations		
<b>Elisabeth MINARD</b>		
Jetons de présence	2 200	2 200
Autres rémunérations		
<b>Yves TACK</b>		
Jetons de présence	6 900	6 600
Autres rémunérations		
<b>Marie-France TISSEAU</b>		
Jetons de présence	6 900	6 600
Autres rémunérations		
<b>Pierre et Benoît BONDUELLE SAS</b>		
Jetons de présence		
Autres rémunérations <sup>(1)</sup>	1 167 632	1 302 350
<b>TOTAL</b>	<b>1 206 032</b>	<b>1 336 650</b>

Une part prépondérante des jetons de présence est attribuée en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance et des comités spécialisés.

(1) La rémunération de la Gérance est déterminée par l'article 17 des Statuts de la société et est composée de deux éléments :

- une rémunération égale à 1,5 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent ;
- une rémunération complémentaire égale à 1 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent, dès lors que celui-ci est supérieur à 1,5 % du chiffre d'affaires net consolidé.

Elle est payable par mensualités d'égal montant.

#### ■ Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice
<b>TOTAL</b>			<b>NÉANT</b>			

En l'absence d'attribution d'options de souscription et d'achat d'actions la condition de performance prévue par le Code Afep-Medef et déterminée par le Comité des Rémunérations est non applicable.

Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

#### ■ Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)
M. Christophe BONDUELLE	Plan n° 13 du 25/05/2009	37 600	14,27
<b>TOTAL</b>		<b>37 600</b>	

#### ■ Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social durant l'exercice

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
<b>TOTAL</b>			<b>NÉANT</b>			

Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

## ■ Tableau 7 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social devenues disponibles

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
<b>TOTAL</b>		<b>NÉANT</b>	

En l'absence d'actions de performance attribuées devenues disponibles, l'engagement de conservation prévu par le Code Afep-Medef et déterminé par la Comité des Rémunérations n'est pas applicable.

## ■ Tableau 8 : Historique des attributions de souscription ou d'achat d'actions

### Information sur les options de souscription ou d'achat

Date d'Assemblée Plans 14 à 16

Date du Conseil de Gérance

Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées

Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :

#### Le mandataire social

##### Christophe Bonduelle

Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA

*Cf. note 23 de  
l'annexe aux comptes  
consolidés annuels*

Point de départ d'exercice des options

Date d'expiration

Prix de souscription ou d'achat

Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)

Nombre d'actions souscrites ou achetées au 30 juin 2014 (date la plus récente)

Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques

Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice

## ■ Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé.	Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	105 141

## ■ Tableau 10 : Historique des attributions gratuites d'actions

Information sur les actions attribuées gratuitement	Plan AGA n° 1	Plan AGA n° 2
Date d'Assemblée	2 décembre 2010	2 décembre 2010
Date du Conseil de Gérance	04/01/2012	02/01/2013
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	5 040	13 600
dont le nombre attribué à <i>Christophe Bonduelle</i> <i>Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA</i>	2 640	7 200
dont le nombre attribué à <i>l'ensemble du Comité Exécutif</i> (hors mandataire social)	2 400	6 400
Date d'acquisition des actions <sup>(1)</sup>	04/01/2014	02/01/2015
Date de fin de période de conservation	04/01/2016	02/01/2017
Nombre d'actions ayant fait l'objet d'une acquisition définitive au 30 juin 2014	2 520	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	2 520	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	13 600

(1) L'attribution d'actions gratuites est fonction de la performance économique du cash flow exprimé en % du chiffre d'affaires consolidé du groupe, obtenu lors du deuxième exercice clos suivant la date d'attribution.  
Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

## ■ Tableau 11

	Contrat de travail <sup>(1)</sup>		Régime de retraite supplémentaire <sup>(2)</sup>		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions <sup>(3)</sup>		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence <sup>(3)</sup>	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Dirigeants mandataires sociaux</b>								
<b>Christophe Bonduelle</b> <i>Représentant légal</i> <i>de Pierre et Benoît Bonduelle SAS,</i> <i>Gérant de Bonduelle SCA</i> <i>Président de Bonduelle SAS</i>		X	X		X			X
Date de début de mandat <sup>(4)</sup>								
Date de fin de mandat <sup>(4)</sup>								

(1) Le contrat de travail au titre de Bonduelle SAS de M. Christophe Bonduelle a été suspendu au 31/12/2009.

(2) Le groupe a mis en place un contrat de retraite complémentaire à cotisations définies (contrat article 83) pris en charge pour une très large partie par les bénéficiaires concernés et pour le solde par le groupe. La contribution du groupe au titre de ce contrat pour l'exercice 2013-2014 est non significative.

(3) Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions égales à 2 années de rémunération. Il ne sera pas perçu dans ce cadre d'indemnité supplémentaire au titre d'une clause de non-concurrence. Les salariés de Bonduelle SAS. bénéficient d'une indemnité de fin de carrière et d'une médaille du travail. Ces dernières représentent pour M. Christophe Bonduelle la somme de 344 876 euros.

(4) Mandat à durée indéterminée.



**NOTE 17**

## Engagements hors bilan

Au 30/06/2014

néant

**NOTE 18**

## Information sur les plans de stock-options et plans d'actions gratuites

## A. Plans de stock-options

	Plan n° 13	Plan n° 14	Plan n° 15
Date d'Assemblée :	06/12/2007	03/12/2009	03/12/2009
Date du Conseil de Gérance	25/05/2009	24/06/2010	07/12/2010
Nombre initial d'actions attribuées	296 200	197 800	188 800
Dont nombre d'actions attribuées à M. Christophe Bonduelle représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA	37 600	34 000	32 000
Nombre d'actions annulées <sup>(1)</sup>	(39 556)	(7 600)	(6 800)
<b>Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées</b>	<b>256 644</b>	<b>190 200</b>	<b>182 000</b>
Point de départ d'exercice des options	26/05/2013	25/06/2014	08/12/2014
Date d'expiration	25/05/2014	24/06/2016	07/12/2016
<b>Prix de souscription</b>	<b>14,27</b>	<b>19,11</b>	<b>15,90</b>
Valeur de l'action (assiette de la contribution patronale sur les plans d'actions)	2,94	3,18	2,92
<b>NOMBRE D' ACTIONS SOUSCRITES AU 30 JUIN 2014</b>	<b>256 644</b>	<b>3 200</b>	<b>0</b>

Plan n° 16

Date d'Assemblée :	03/12/2009
Date du Conseil de Gérance	15/12/2011
Nombre initial d'actions attribuées	207 600
Dont nombre d'actions attribuées à M. Christophe Bonduelle représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA	23 600
Nombre d'actions annulées <sup>(1)</sup>	(17 600)
<b>Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées</b>	<b>190 000</b>
Point de départ d'exercice des options	16/12/2015
Date d'expiration	15/12/2017
<b>Prix de souscription</b>	<b>15,73</b>
Valeur de l'action (assiette de la contribution patronale sur les plans d'actions)	2,74
<b>NOMBRE D' ACTIONS SOUSCRITES AU 30 JUIN 2014</b>	<b>0</b>

(1) Les annulations correspondent à des actions attribuées à des personnes ayant quitté le groupe avant la période d'exercice ou non souscrites à l'échéance du plan.

## B. Plans d'actions gratuites

	Plan n° 1	Plan n° 2
Date d'Assemblée :	02/12/2010	02/12/2010
Date du Conseil de Gérance	04/01/2012	02/01/2013
Nombre initial d'actions attribuées	5 040	13 600
Dont nombre d'actions attribuées à M. Christophe Bonduelle, Président de Bonduelle SAS, représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA	2 640	7 200
Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif	2 400	6 400
<b>Nombre total d'actions gratuites attribuées</b>	<b>5 040</b>	<b>13 600</b>
Date d'attribution effective <sup>(2)</sup>	04/01/2014	02/01/2015
Date de première cession possible	04/01/2016	02/01/2017
Valeur de l'action (assiette de la contribution patronale sur les plans d'actions)	10,73	12,71
<b>NOMBRE D' ACTIONS EFFECTIVEMENT ATTRIBUÉES AU 30 JUIN 2014</b>	<b>2 520</b>	<b>0</b>
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	2 520	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	13 600

(2) L'attribution d'actions gratuites est fonction de la performance économique du cash flow exprimé en % du chiffre d'affaires consolidé du groupe, obtenue lors du deuxième exercice clos suivant la date d'attribution.

## C. Autres informations sur les plans d'actions

### A. MONTANT DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU COURS DE L'EXERCICE ET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les *boni* et *malí* réalisés sur stock-options sont enregistrés dans le résultat exceptionnel.

Les levées d'options réalisées sur l'exercice ont généré une perte de 105 milliers d'euros.

### B. PASSIFS ÉVENTUELS

Une provision pour risques et charges est constituée à la clôture du 30 juin 2014 pour 757 milliers d'euros (plans n° 15, 16 et attributions gratuites)

Cette provision est couverte par un produit à recevoir de même montant constaté en débiteurs divers (Cf. note 1 et note 4).

Ce produit à recevoir correspond au montant qui sera refacturé aux filiales qui ont pour salariés les bénéficiaires de stock-options lors des levées d'options sur les plans concernés.

### C. DÉTAIL DU COMPTE 502 ACTIONS PROPRES

La note 5 communique l'ensemble des informations.

## 6.5 Renseignements concernant les filiales et participations

Sociétés	Nombre de titres détenus		Capital <sup>(1)</sup>	Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice <sup>(1)</sup>	Quote-part du capital détenue <sup>(en %)</sup>	Valeurs comptables des titres		Avances consenties par la société	Cautions données	Chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Devises	Capital <sup>(1)</sup>				Brute	Nette					
<b>A. Titres dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société mère</b>												
1. Filiales détenues à plus de 50 %												
Bonduelle SAS	2 347 610	EURO	234 761	466 254	100	582 429	582 429			28 752	1 982	30 015
2. Participation détenue entre 10 et 50 %												
<b>B. Titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société mère</b>												
1. Filiale Française												
2. Filiales Étrangères												
3. Participations dans des sociétés françaises												

(1) Dans la monnaie locale de la société.

## Résultats financiers des cinq derniers exercices

## 6.6 Résultats financiers des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	30/06/2010	30/06/2011	30/06/2012	30/06/2013	30/06/2014
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000
Nombre d'actions émises en unités	8 000 000	8 000 000	8 000 000	32 000 000	32 000 000
<b>Résultat global des opérations effectuées</b>					
Revenus des filiales		29 980	5 169	39 000	30 015
Chiffre d'affaires hors taxes					
Bénéfice avant impôts, participation, amortissements et provisions	(178)	28 025	4 056	37 489	23 633
Impôts sur les bénéfices	(219)	(3 732)	3 626	(1 189)	58
Participation des salariés					
Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions	4 585	31 979	57	38 601	24 210
Montant des bénéfices distribués	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
<i>(en euros)</i>					
Bénéfice après impôts, participation, mais avant amortissements et provisions	0,01	3,97	0,05	1,21	0,74
Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions	0,57	4,00	0,01	1,21	0,76
Dividende versé à chaque action	1,50	1,50	1,50	0,375	0,375 <sup>(1)</sup>

(1) Projet soumis à l'Assemblée.

## Projet d'affectation du résultat

La Gérance propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice soit 24 209 673,99 euros de la manière suivante :

● bénéfice de l'exercice	24 209 673,99 euros
● report à nouveau	<u>208 792 625,82 euros</u>
● bénéfice distribuable	233 002 299,81 euros
● affectation à l'Associé Commandité	242 096,74 euros
● dividende aux actionnaires	12 000 000,00 euros
● report à nouveau	220 760 203,07 euros

Et d'approuver la distribution d'un dividende, au titre de l'exercice 2013-2014, de 0,375 euro par action, étant précisé que l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Le dividende sera mis en paiement le 7 janvier 2015.

## 6.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bonduelle, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Estimations comptables

- La note 1 « Immobilisations financières » de l'annexe expose l'approche retenue par la société en matière de suivi de la valorisation des immobilisations financières, approche qui implique des estimations.

Nous avons notamment vérifié le caractère approprié de cette approche et nous avons, en tant que de besoin, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, revu les calculs effectués par la société et examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

- La note 1 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe expose par ailleurs l'approche retenue par la société en matière d'évaluation des provisions pour risques et charges, approche qui implique des jugements et estimations.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à prendre connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation des estimations comptables faites par la Direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les données et hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lille et Courbevoie, le 26 septembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

**Deloitte & Associés**

Gérard Badin

**Mazars**

Jean-Maurice El Nouchi

## 6.8 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 226-10 du Code de commerce.

### Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 226-2 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **CAUTIONNEMENT PAR BONDUELLE SCA D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE ÉMIS PAR BONDUELLE SAS**

Sociétés concernées : Bonduelle SAS, dont Bonduelle SCA détient directement ou indirectement plus de 10 % des droits de vote et Pierre & Benoît Bonduelle SAS, gérant de Bonduelle SCA et directeur général de Bonduelle SAS.

Nature, objet et modalités : Le 3 août et le 2 septembre 2010, Bonduelle SAS a émis un emprunt obligataire aux États-Unis d'une durée de 12 ans par placement privé en deux tranches d'un montant total de 165 millions de dollars. Bonduelle SCA s'est porté caution de cette émission. Ce cautionnement n'est pas rémunéré.

Fait à Lille et Courbevoie, le 26 septembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

**Mazars**

Jean-Maurice EL NOUCHI

**Deloitte & Associés**

Gérard BADIN







# 7 Information sur la société et son capital

<b>7.1 Renseignement concernant le capital</b> <small>RFA</small>	<b>232</b>	<b>7.4 Descriptif du programme de rachat d'actions</b> <small>RFA</small>	<b>247</b>
7.1.1 Historique du capital	232	7.4.1 Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 août 2014	247
7.1.2 Montant du capital souscrit	233	7.4.2 Nouveau programme de rachat d'actions	247
7.1.3 Délégations et autorisations données à la Gérance	233		
7.1.4 Capital potentiel	240		
<b>7.2 Actionnariat</b> <small>RFA</small>	<b>242</b>	<b>7.5 Renseignements de caractère général concernant la société</b> <small>RFA</small>	<b>248</b>
7.2.1 Répartition du capital et des droits de vote	242		
7.2.2 Code de déontologie boursière	243		
7.2.3 Pacte d'actionnaires	244		
<b>7.3 Action Bonduelle et dividendes</b>	<b>245</b>		
7.3.1 Évolution du cours de Bourse	245		
7.3.2 Dividendes	246		

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

## Renseignement concernant le capital

## 7.1 Renseignement concernant le capital

## 7.1.1 Historique du capital

Année	Opération	Montant nominal	Prime	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
<b>Au 01/01/1993</b>				<b>307 392 400</b>	<b>439 132</b>
<i>(en francs)</i>					
1995	Rachat de 68 068 actions	(47 467 600)	(95 295 200)	259 744 800	371 064
1997	Incorporation de réserves et élévation du nominal de 700 F à 760 F	22 263 840		282 008 640	371 064
	Division du nominal de 760 F à 40 F			282 008 640	7 050 216
	Absorption de Financière Bonduelle Dalle et création de 146 325 actions	5 853 000	6 303 103	287 861 640	7 196 541
	Apport d'actions Bonduelle SA par le FCP Bonduelle Valeurs	10 372 880	14 938 800	298 234 520	7 455 863
	Apport d'actions Bonduelle SA par des salariés et divers	7 142 720	10 675 640	305 647 240	7 641 181
1998	Émission de 358 819 actions	14 352 760	30 499 615	320 000 000	8 000 000
<i>(en euros)</i>					
2001	Incorporation au capital d'une somme de 47 335 920 F prélevée sur le compte prime d'émission en vue de la conversion en euros			56 000 000	8 000 000
2005	Augmentation de capital suite à la fusion avec la société Montecourt	2 068 948	17 269 806,14	58 068 948	8 295 564
2005	Annulation des actions de la société reçues par elle au titre de sa fusion avec la société Montecourt	(2 068 948)	(17 269 806,14)	56 000 000	8 000 000
2012	Augmentation de capital suite à la fusion avec la société L'Angevine	1 596 000	13 933 080	57 596 000	8 228 000
	Augmentation de capital suite à la fusion avec la société La Houssaie	539 588	4 710 603,23	58 135 588	8 305 084
	Augmentation de capital suite à la fusion avec la société La Marjolaine	646 170	5 641 043,42	58 781 758	8 397 394
	Augmentation de capital suite à la fusion avec la société Pécarrière	359 464	3 138 125,23	59 141 222	8 448 746
	Réduction de capital par annulation des actions propres de la société reçues au titre des fusions	3 124 709	(27 278 709,57)	56 016 513	8 002 359
	Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues	16 513		56 000 000	8 000 000
2013	Réduction de la valeur nominale de l'action par échange de chacune des actions ordinaires de 7 € existant actuellement contre 4 actions nouvelles de 1,75 € de valeur nominale chacune			56 000 000	32 000 000

## 7.1.2 Montant du capital souscrit

Au 31 août 2014, le capital social est fixé à 56 000 000 euros.

Il est divisé en 32 000 000 d'actions ordinaires de 1,75 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie représentant 48 385 052 droits de vote théoriques et 46 628 237 droits de vote exerçables en Assemblée Générale.

Cet écart est lié à 1 756 815 actions autodétenues, privées de droit de vote.

## 7.1.3 Délégations et autorisations données à la Gérance

### **CAPITAL AUTORISÉ ET NON ÉMIS ET AUTRES AUTORISATIONS**

L'Assemblée Générale Mixte du 6 décembre 2012 a consenti à la Gérance les délégations et autorisations suivantes :

#### **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER À LA GÉRANCE POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES ET/OU PRIMES**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de la Gérance, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. délègue à la Gérance, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'elle déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités ;
2. décide qu'en cas d'usage par la Gérance de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
3. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
4. décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 17 500 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée ;

5. confère à la Gérance tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des Statuts ;

6. prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER À LA GÉRANCE POUR ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ET/OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1. délègue à la Gérance sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'elle appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies,
  - d'actions ordinaires,
  - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
  - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
3. décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par la Gérance de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 17 500 000 euros.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Le plafond visé ci-dessus est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée ;

**Renseignement concernant le capital**

4. en cas d'usage par la Gérance de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :

- a) décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
- b) décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, la Gérance pourra utiliser les facultés suivantes :
  - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
  - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

5. décide que la Gérance disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des Statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière ;

6. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER  
À LA GÉRANCE POUR ÉMETTRE DES ACTIONS  
ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES  
DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ET/OU DONNANT  
DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE,  
AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL  
DE SOUSCRIPTION PAR OFFRE AU PUBLIC**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L. 225-136 :

1. délègue à la Gérance sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
3. le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 17 500 000 euros.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la seizième résolution ;

4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois à la Gérance la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi ;
5. décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où la Gérance mettra en œuvre la délégation ;
6. décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que la Gérance disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission ;
7. décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, la Gérance pourra utiliser les facultés suivantes :
  - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
8. décide que la Gérance disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les

conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des Statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière ;

9. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER À LA GÉRANCE POUR ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ET/OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE, AVEC SUPPRESSION DE DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR PLACEMENT PRIVÉ**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L. 225-136 :

1. délègue à la Gérance sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
3. le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 17 500 000 euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la quinzième résolution ;

4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution ;

5. décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où la Gérance mettra en œuvre la délégation ;

6. décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, la Gérance pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

7. décide que la Gérance disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des Statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière ;

8. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE FIXATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION EN CAS DE SUPPRESSION DU DPS DANS LA LIMITE ACTUELLE DE 10 % DU CAPITAL**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1°, alinéa 2, du Code de commerce autorise la Gérance, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application des quinzième et seizième résolutions à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourra être inférieur, au choix de la Gérance :

- soit à la moyenne des cours de clôture de l'action de la société sur le marché Euronext Paris de NYSE Euronext constatée sur une période maximale de six mois précédant l'émission ;

**Renseignement concernant le capital**

- soit au cours moyen pondéré de l'action de la société sur le marché Euronext Paris de NYSE Euronext constaté lors des trois dernières séances de Bourse précédant l'émission avec une décote maximale de 15 %.

**AUTORISATION D'AUGMENTER LE MONTANT DES ÉMISSIONS EN CAS DE DEMANDES EXCÉDENTAIRES**

Pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des quatorzième à seizième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque la Gérance constate une demande excédentaire.

**DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER À LA GÉRANCE POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. autorise la Gérance, si elle le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
2. supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation ;
3. fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation ;
4. limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision de la Gérance de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital ;
5. décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision de la Gérance relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondantes, ni supérieur à cette moyenne ;
6. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

La Gérance pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

L'Assemblée Générale Mixte du 5 décembre 2013 a consenti à la Gérance la délégation suivante :

**DÉLÉGATION À DONNER À LA GÉRANCE POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL DANS LA LIMITE DE 10 % EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la Gérance et des Commissaires aux Comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. autorise la Gérance à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
3. décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ce plafond est indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital ;
4. délègue tous pouvoirs à la Gérance, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des Statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière ;
5. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**OPTION DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHATS D' ACTIONS**

L'Assemblée Générale Mixte du 6 décembre 2012 a consenti à la Gérance l'autorisation suivante :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise la Gérance, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat

d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi ;

- fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation ;
- décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
  - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société Bonduelle et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce,
  - d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce ;
- le nombre total des options pouvant être octroyées par la Gérance au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social existant au jour de la première attribution ;
- décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par la Gérance et ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours de clôture cotés aux 20 séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie ;
- décide qu'aucune option ne pourra être consentie :
  - ni dans le délai de dix séances de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
  - ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique,
  - moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;
- délègue tous pouvoirs à la Gérance pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
  - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce,
  - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 8 ans à compter de leur date d'attribution,
  - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,

- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les Statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire,
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

### ■ ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 5 décembre 2013 a consenti à la Gérance l'autorisation suivante :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise la Gérance, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 3 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par la Gérance, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires de la société ne pourra dépasser 1 % du capital au sein de ce plafond.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par la Gérance, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par la Gérance, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale autorise la Gérance, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés à la Gérance à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la

**Renseignement concernant le capital**

valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;

- le cas échéant :
  - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
  - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
  - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
  - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
  - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

**ANNULATION D' ACTIONS**

L'Assemblée Générale Mixte du 5 décembre 2013 a consenti à la Gérance l'autorisation suivante :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport des Commissaires aux Comptes :

1. donne à la Gérance l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
2. fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 4 décembre 2015, la durée de validité de la présente autorisation ;
3. donne tous pouvoirs à la Gérance pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les Statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

**PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

L'Assemblée Générale Mixte du 5 décembre 2013 a consenti à la Gérance l'autorisation suivante :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, autorise cette dernière, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée à la Gérance par l'Assemblée Générale du 6 décembre 2012 dans sa douzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que la Gérance appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 96 000 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.



## ■ Délégations/autorisations données à la Gérance en matière d'augmentation de capital

Nature de la résolution	Date de l'AG	Durée de la délégation/ autorisation donnée à la Gérance	Date d'expiration	Observation	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2013-2014
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes. Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 31,25 % du capital)	06/12/2012 (13 <sup>e</sup> résolution)	26 mois	05/02/2015		-	-
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 31,25 % du capital.)	06/12/2012 (14 <sup>e</sup> résolution)	26 mois	05/02/2015		-	-
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public. Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 31,25 % du capital). Plafond commun avec délégation qui suit.	06/12/2012 (15 <sup>e</sup> résolution)	26 mois	05/02/2015		-	-
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé. Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 31,25 % du capital). Maximum de 20 % du capital par an. Plafond commun avec délégation qui précède.	06/12/2012 (16 <sup>e</sup> résolution)	26 mois	05/02/2015		-	-
Délégation donnée à la Gérance pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières	05/12/2013 (11 <sup>e</sup> résolution)	26 mois	04/02/2016		-	

**Renseignement concernant le capital**

Nature de la résolution	Date de l'AG	Durée de la délégation/ autorisation donnée à la Gérance	Date d'expiration	Observation	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2013-2014
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 du Code du travail. Maximum de 3 % du montant du capital social.	06/12/2012 (19 <sup>e</sup> résolution)	26 mois	05/02/2015		-	-
Autorisation donnée à la Gérance en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux. Maximum de 3 % du montant du capital social à la date de décision d'attribution des actions gratuites par la Gérance, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires ne pourra dépasser 1 % du capital au sein de ce plafond.	05/12/2013 (12 <sup>e</sup> résolution)	38 mois	04/02/2017		-	-
Autorisation donnée à la Gérance en vue d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux. Maximum de 3 % du montant du capital social existant au jour de la première attribution.	06/12/2012 (20 <sup>e</sup> résolution)	38 mois	05/02/2016		-	-

## 7.1.4 Capital potentiel

1. En juillet 2007, la société a procédé à une émission d'OBSAAR (obligations à bon de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables) d'un montant de 150 000 milliers d'euros représenté par 150 000 obligations de 1 000 euros de valeur nominale. Ces obligations étaient cotées sur Euronext Paris. Chaque obligation était assortie de 5 BSAAR détachables, soit un total de 750 000 BSAAR.

Suite à la division du nominal le 28 mars 2013, chaque BSAAR donne le droit de souscrire ou d'acquérir quatre actions de la société portant jouissance courante, au prix de 28,44 euros. Les BSAAR étaient exerçables du 23 juillet 2010 au 24 juillet 2014 inclus. La société pouvait à son gré remettre des actions nouvelles ou existantes.

Début avril 2009, la société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant à échanger 1 BSAAR 2007 contre 1 BSAAR 2009 présentant les mêmes caractéristiques que les BSAAR 2009 visés ci-après.

Dans le cadre de l'offre publique d'échange simplifiée visant les BSAAR 2007, 731 967 BSAAR 2007 ont été échangés contre des BSAAR 2009.

Au cours de l'exercice 2013-2014, 45 BSAAR 2007 ont été exercés, donnant lieu à la remise de 180 actions existantes de la société au prix de 28,44 euros.

Du 1<sup>er</sup> au 24 juillet inclus, 137 BSAAR 2007 ont été exercés, donnant lieu à la remise de 548 actions existantes de la société au prix de 28,44 euros.

À la date du 25 juillet 2014, les 17 831 BSAAR 2007 restant en circulation sont devenus caducs et ont donc été radiés.

2. Début avril 2009, la société a procédé à une émission d'OBSAAR (obligations à bon de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables) d'un montant de 140 000 milliers d'euros représenté par 233 333 obligations de 600 euros de valeur nominale. Ces obligations sont cotées sur Euronext Paris. Chaque obligation était assortie de 3 BSAAR détachables, soit un total de 699 999 BSAAR.

Suite à la division du nominal, chaque BSAAR 2009 donne le droit de souscrire ou d'acquérir quatre actions de la société portant jouissance courante, au prix de 20 euros.

Les BSAAR 2009 sont exerçables du 7 avril 2011 au 8 avril 2016 inclus. Ensuite, ils deviendront caducs de plein droit. En cas d'exercice la société peut à son gré remettre des actions nouvelles ou existantes.

Au cours de l'exercice 2013-2014, 207 BSAAR 2009 ont été exercés donnant lieu à la remise de 828 actions existantes de la société au prix de 20 euros. Au 30 juin 2014, il reste en circulation 1 431 471 BSAAR 2009.

Les BSAAR 2009 sont cotés sur Euronext Paris depuis le 8 octobre 2010.

En cas d'exercice de la totalité des BSAAR 2009 restant en circulation soit 1 431 471 BSAAR 2009 par souscription d'actions nouvelles, il serait créé 5 725 884 actions ordinaires Bonduelle de 1,75 euro de nominal, soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 10 020 297 euros représentant 17,89 % du capital actuel de la société.

### ■ Tableau récapitulatif des instruments dilutifs à la date d'établissement du présent document de référence :

Instruments dilutifs	Nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises	Dilution potentielle maximale (en % du capital)
17 831 BSAAR 2007 *	71 324	0,22 %
1 431 471 BSAAR 2009	5 725 884	17,89 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 797 208</b>	<b>18,11 %</b>

\* Devenus caducs le 25 juillet 2014.

## Actionnariat

## 7.2 Actionnariat

## 7.2.1 Répartition du capital et des droits de vote

## ■ Au 30 juin 2012

2012	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
La Plaine <sup>(1)</sup>	1 788 976	22,36 %	3 577 952	30,05 %
Pierre et Benoît Bonduelle SAS	421 259	5,27 %	837 858	7,04 %
<b>Total Pierre et Benoît Bonduelle SAS</b>	<b>2 210 235</b>	<b>27,63 %</b>	<b>4 415 810</b>	<b>37,09 %</b>
Autres familles Bonduelle	1 973 246	24,67 %	3 866 877	32,48 %
Salariés	277 332	3,47 %	521 274	4,38 %
Autodétention	521 810	6,52 %	0	0,00 %
Public	3 017 377	37,72 %	3 102 066	26,05 %
<b>TOTAL</b>	<b>8 000 000</b>	<b>100 %</b>	<b>11 906 027</b>	<b>100 %</b>

(1) La Plaine est détenue à 53,3 % par l'Associé commandité, la SAS Pierre et Benoît Bonduelle, et son unique objet est la détention d'actions de la société Bonduelle SCA.

## ■ Au 30 juin 2013

2013	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
La Plaine <sup>(1)</sup>	7 155 904	22,36 %	14 311 808	30,05 %
Pierre et Benoît Bonduelle SAS	1 685 036	5,27 %	3 370 072	7,31 %
<b>Total Pierre et Benoît Bonduelle SAS</b>	<b>8 840 940</b>	<b>27,63 %</b>	<b>17 681 880</b>	<b>38,36 %</b>
Autres familles Bonduelle	7 959 848	24,87 %	13 896 024	30,15 %
Salariés	1 104 008	3,45 %	2 090 816	4,54 %
Autodétention	1 999 312	6,25 %	0	0,00 %
Public	12 095 892	37,80 %	12 422 316	26,95 %
<b>TOTAL</b>	<b>32 000 000</b>	<b>100 %</b>	<b>46 091 036</b>	<b>100 %</b>

(1) La Plaine est détenue à 53,3 % par l'Associé commandité, la SAS Pierre et Benoît Bonduelle, et son unique objet est la détention d'actions de la société Bonduelle SCA.

## ■ Au 30 juin 2014

2014	Nombre d'actions	%	Droits de vote théoriques	%	Droits de vote exerçables en AG	%
La Plaine <sup>(1)</sup>	7 155 904	22,36 %	14 311 808	29,58 %	14 311 808	30,70 %
Pierre et Benoît Bonduelle SAS <sup>(2)</sup>	1 685 036	5,27 %	3 370 072	6,96 %	3 370 072	7,23 %
<b>Total Pierre et Benoît Bonduelle SAS</b>	<b>8 840 940</b>	<b>27,63 %</b>	<b>17 681 880</b>	<b>36,54 %</b>	<b>17 681 880</b>	<b>37,92 %</b>
Autres actionnaires familiaux – Action de concert <sup>(3)</sup>	6 081 394	19,00 %	10 380 320	21,45 %	10 380 320	22,26 %
<b>Sous-total Concert</b>	<b>14 922 334</b>	<b>46,63 %</b>	<b>28 062 200</b>	<b>57,99 %</b>	<b>28 062 200</b>	<b>60,19 %</b>
Autres actionnaires familiaux – Non concertistes	1 840 769	5,75 %	3 709 796	7,67 %	3 709 796	7,96 %
<b>Total actionnaires familiaux</b>	<b>16 763 103</b>	<b>52,38 %</b>	<b>31 771 996</b>	<b>65,66 %</b>	<b>31 771 996</b>	<b>68,14 %</b>
Total Autodétention	1 763 214	5,51 %	1 763 214	3,64 %	0	0,00 %
Total FCPE	1 056 800	3,30 %	2 058 400	4,25 %	2 058 400	4,41 %
Total Public	12 416 883	38,80 %	12 795 232	26,44 %	12 795 232	27,44 %
<b>TOTAL</b>	<b>32 000 000</b>	<b>100 %</b>	<b>48 388 842</b>	<b>100 %</b>	<b>46 625 628</b>	<b>100 %</b>

(1) La Plaine est contrôlée par la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS à hauteur de 53,33 %, le solde étant détenu par les actionnaires familiaux, dont aucun ne détient plus de 5 % du capital et des droits de vote.

(2) La société Bonduelle a le statut de commandite par actions. L'associé commandité est la SAS Pierre et Benoît Bonduelle dont les parts sont détenues par les actionnaires familiaux. La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS est gérante de Bonduelle SCA.

(3) Personnes signataires du pacte pour la totalité des actions détenues.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote. Il n'y a pas eu de variation significative dans cette répartition depuis la clôture jusqu'à la date d'établissement du présent document. La société est contrôlée comme décrit ci-dessus. Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive sont :

- la présence d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration de la société Bonduelle SAS, holding animatrice du groupe ;
- la présence de membres indépendants au sein du Conseil de Surveillance de la société Bonduelle SCA ;
- la présence de comités spécialisés ;
- l'existence d'un flottant significatif.

La société a réalisé une enquête EUROCLEAR sur les titres au porteur au 30 juin 2014. Cette étude a porté sur 10 010 actionnaires

au porteur et montre que 24 % du capital est détenu par des actionnaires au porteur résidant en France et DOM ; que 13 % du capital est détenu par des actionnaires au porteur résidant à l'étranger et TOM ; que 9 % du capital est détenu par des actionnaires au porteur particuliers ; que 28 % du capital est détenu par des investisseurs institutionnels.

## 7.2.2 Code de déontologie boursière

Fidèle à ses valeurs, le Groupe Bonduelle a adopté depuis de nombreuses années des règles de gouvernance et a adhéré en 2008 aux principes du Code de gouvernance Afep-Medef. Dans cet esprit, et en ligne avec les recommandations de l'AMF, le groupe a mis en œuvre un Code de déontologie boursière, en septembre 2011, disponible sur le site [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com).

## 7.2.3 Pacte d'actionnaires

### SÉQUESTRE

La société Bonduelle a le statut de commandite par actions. L'Associé commandité est la société « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » dont les actions sont détenues directement par 3 familles.

La SAS commanditée représentée par son Président Christophe Bonduelle, est Gérant de Bonduelle SCA.

Conformément à l'article 14.3 des Statuts de Bonduelle SCA, il a été déposé en séquestre pour le compte de la société « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » au moins, 6 080 000 droits démembrés soit 3 040 000 actions Bonduelle (usufruit ou nue-propriété ou les deux), représentant 9,5 % du capital social.

### ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES

Au-delà de ces engagements de séquestre, une première convention dite de blocage a été signée le 26 mai 1998 par 102 actionnaires familiaux « souhaitant créer un noyau stable et durable ». Les signataires s'engageaient à bloquer pour une période de 10 ans une partie de leurs actions. Celle-ci a pris fin le 26 mai 2008.

Un second accord qui a recueilli la signature de 144 actionnaires familiaux avait pour objet de réguler le volume des actions présentées sur le marché, d'assurer une continuité dans la gestion de la société et de maintenir l'*affectio societatis* au sein de l'actionnariat familial.

Il a été signé le 27 mars 1998 pour une durée de 5 ans et s'est poursuivi depuis d'année en année, toute partie pouvant dénoncer son adhésion un an avant chaque renouvellement. Dans sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 1998, le Conseil des Marchés Financiers a considéré que les clauses des accords pris ensemble ou séparément caractérisent une action de concert entre les signataires.

Un troisième accord, annulant et remplaçant les précédents accords et en aménageant certaines dispositions, a été mis en place en 2008 pour une durée initiale de 5 ans, renouvelable annuellement à l'expiration de cette période, avec faculté pour chaque partie de sortir de cet accord avec préavis d'un an.

Compte tenu de ces accords, l'action de concert telle que constatée par le Conseil des Marchés Financiers représente 46,63 % du capital et 57,99 % des 48 388 842 droits de vote.

Par ailleurs, une convention de blocage a été signée le 6 décembre 2012 par 42 actionnaires à ce jour, par laquelle ils s'engagent à bloquer un certain nombre d'actions pendant une période de 10 ans.

### PACTE DUTREIL

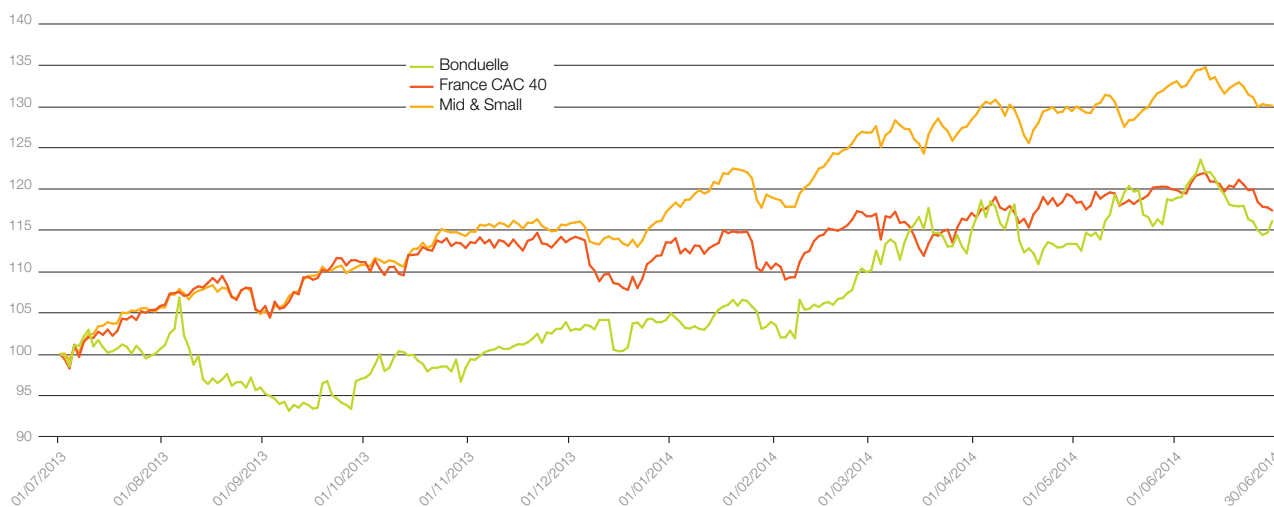
Bonduelle informe ses actionnaires que, dans le cadre de la loi Dutreil votée en 2003, Bonduelle SCA a pris un engagement collectif de conservation de la totalité des actions de sa filiale Bonduelle SAS pour une durée de 2 ans. Cet engagement collectif a été renouvelé en décembre 2013. Conformément à la loi, les actionnaires de Bonduelle SCA peuvent bénéficier de cet engagement collectif de conservation.

## 7.3 Action Bonduelle et dividendes

### 7.3.1 Évolution du cours de Bourse

#### ■ Évolution du titre Bonduelle par rapport aux indices CAC 40 et CAC Mid & Small

(base 100, juillet 2013)



#### ■ Données boursières \*

Cours de l'action	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Plus haut (en euros)	18,57	18,72	20,44	22,78
Plus bas (en euros)	14,61	14,71	16,38	17,17
Dernier cours de l'exercice (en euros)	17,34	16,60	18,36	21,41
Capitalisation boursière au 30 juin (en millions d'euros)	554,80	531,28	587,52	685,12
Moyenne mensuelle des échanges	731 480	431 668	304 697	330 184

Place de cotation : Euronext Paris  
 Marché : Euronext valeurs locales  
 Type : Compartiment B  
 Code ISIN : FR 0000063935  
 Code Reuters : BOND.PA

Code Bloomberg : BON FP  
 Titres en circulation : 32 000 000  
 Indices : CAC Mid & Small, CAC All Shares, CAC All Tradable  
 Éligible : SRD long only

\* Retraitées de la division du nominal.

**Action Bonduelle et dividendes**

## 7.3.2 Dividendes

Nous vous informons que les dividendes mis en distribution au cours des 5 derniers exercices sont les suivants :

<i>(en euros)</i>	<b>2008-2009</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
Dividende par action (éligible à la réfaction)	1,50	1,50	1,50	1,50	0,375 <sup>(1)</sup>
Montant global du dividende versé <i>(en milliers d'euros)</i>	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000

(1) Il a été décidé une division par quatre du nominal des actions qui est passé de 7 euros à 1,75 euro le 28 mars 2013.

La société distribuera de façon constante une fraction limitée de son bénéfice net favorisant ainsi le financement de ses investissements et de sa croissance externe.



## 7.4 Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2014. L'avis de réunion sera publié au BALO du 27 octobre 2014.

### 7.4.1 Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 août 2014

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 1 756 815 titres représentant 5,49 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 15 167 ;
- opérations de croissance externe : 1 590 564 ;
- couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 151 084 ;
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0 ;
- annulation : 0.

### 7.4.2 Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 4 décembre 2014.
- **Titres concernés** : actions ordinaires.
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 3 200 000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 1 756 815 (soit 5,49 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être

achetées sera de 1 443 185 actions (soit 4,51 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- **Prix maximum d'achat** : 30 euros.
- **Montant maximal du programme** : 96 000 000 euros.
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

- **Objectifs** :
  - assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
  - conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
  - assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
  - assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
  - procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 décembre 2013 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2014 soit jusqu'au 3 juin 2016.

La présente publication est disponible sur le site de la société [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com), ainsi qu'auprès de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE – Service aux émetteurs – BP 81236, 32, rue du Champ-de-Tir, 44312 Nantes Cedex 03, assurant le service titres de notre société, pour toute personne en faisant la demande.

Elle est également intégrée au document de référence.

Pour toute information :  
[finance@bonduelle.com](mailto:finance@bonduelle.com)  
Tél. : (33) 03 20 43 60 60

## 7.5 Renseignements de caractère général concernant la société

### Dénomination sociale

Bonduelle

### Siège social

« La Woestyne »

59173 – Renescure

Tél. : +33 (0)3 28 42 60 60

### Siège administratif

rue Nicolas-Appert

BP 30173

59653 – Villeneuve-d'Ascq

### Forme juridique

Bonduelle est une société en commandite par actions, de nationalité française, régie par le Code de commerce.

### Date de constitution et durée

La société a été constituée le 19 janvier 1972 pour une durée de 99 ans qui prendra fin le 18 janvier 2071, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

### Numéro d'identification

La société est inscrite au registre du commerce et des sociétés de DUNKERQUE sous le numéro 447 250 044.

Code APE : 6420 Z

### Exercice social

Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de chaque année.

### Objet social (article 2 des Statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la propriété et la gestion de toutes valeurs mobilières et droits sociaux émis par toutes les sociétés françaises ou étrangères ;
- tous investissements financiers et industriels ;
- l'administration d'entreprises ; et
- plus généralement, toutes opérations de toute nature susceptibles de contribuer à son développement.

La société peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et/ou contribuent à sa réalisation.

### Documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices

Les Statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social et au siège administratif.

### Répartition statutaire des bénéfices (article 25 des Statuts)

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé, le cas échéant les comptes consolidés, et constate l'existence de bénéfices distribuables.

Dans la limite de son résultat distribuable, la société verse à l'associé commandité une somme égale à 1 % du résultat net de l'exercice.

Si le résultat distribuable d'un exercice ne permet pas le versement de tout ou partie de la quote-part du résultat revenant à l'associé commandité telle que définie ci-dessus, celle-ci sera cumulative et le solde impayé sera reporté sur le ou les exercices ultérieurs jusqu'à purement complet.

Les sommes dues à l'associé commandité seront versées aux époques et lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Après versement des sommes revenant à l'associé commandité, le solde du bénéfice distribuable revient aux actionnaires. Son affectation est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition de l'associé commandité.

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions, dans les conditions fixées par la loi.

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale peut décider le prélèvement sur le solde des résultats revenant aux actionnaires des sommes qu'elle juge convenable de reporter à nouveau au profit des actionnaires ou d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit.

Sur proposition de l'associé commandité, ce ou ces fonds de réserve peuvent, sur décision de l'Assemblée Ordinaire, être distribués aux actionnaires ou affectés à l'amortissement total ou partiel des actions. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les actions anciennes à l'exception du droit au remboursement du capital.

Ce ou ces fonds de réserve peuvent également être incorporés au capital.

Les dividendes sont mis en paiement aux époques et lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai par justice.

## Assemblées Générales (article 23 des Statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixés par la loi.

Leur réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Peuvent également assister aux Assemblées toutes personnes invitées par la Gérance ou par le Président du Conseil de Surveillance.

L'associé commandité est représenté par l'un de ses représentants légaux ou par toute personne, actionnaire ou non, mandatée par l'un de ceux-ci.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque la Gérance décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, à son défaut, par le Vice-président de ce conseil ou, encore à défaut, par la Gérance.

Les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions prévues par la loi, exercent leurs fonctions conformément à celle-ci.

Sauf pour la nomination et la révocation des membres du Conseil de Surveillance, la nomination et la révocation des Commissaires aux Comptes et l'approbation des conventions soumises à autorisation, aucune décision des Assemblées n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par écrit par l'associé commandité au plus tard à la clôture de l'Assemblée ayant voté la décision en cause.

La Gérance de la société a tous pouvoirs pour constater cette approbation ; elle annexe le document la comportant au procès verbal de l'Assemblée concernée.

## Répartition du capital – Franchissement de seuils statutaires (article 11 des Statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 2 % ou 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social.

Pour plus d'informations sur la répartition du capital : se reporter au tableau 1.1.9 « Répartition du capital et des droits de vote »

## Droit de vote double (article 12 des Statuts)

Les titulaires d'actions nominatives entièrement libérées, inscrites à leur nom depuis plus de trois ans bénéficieront d'un droit de vote double. Ce droit de vote double s'appliquera à l'occasion de toutes les Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires.

Par ailleurs, les dispositions légales concernant le droit de vote double sont rappelées ci-après :

- en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées

**Renseignements de caractère général concernant la société**

gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. (article L. 225-123 du Code de commerce) ;

- toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application de l'article L. 225-123. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai mentionné au premier alinéa de l'article L. 225-123. Il en est de même, sauf stipulation contraire des Statuts de la société ayant attribué le droit de vote double, en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les Statuts de celles-ci l'ont institué. (article L. 225-124 du Code de commerce)

## Répartition des droits de vote entre usufruitier et nu propriétaire (article 12 des Statuts)

Les Statuts prévoient actuellement sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions collectives relatives à l'affectation des bénéfices de la société pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

Cependant, les titulaires d'actions dont la propriété est démembrée peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales. Dans ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au siège social à l'attention de la Gérance, la société étant tenue de respecter cette convention pour toute décision collective qui interviendrait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, la mention de la poste faisant foi de la date de première présentation.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, le nu-propriétaire a le droit de participer à toutes les décisions collectives d'associés.

## Obligation de séquestre par l'associé commandité (article 14 des Statuts)

Sauf à perdre automatiquement et de plein droit sa qualité d'associé commandité, « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » doit maintenir dans ses Statuts les clauses, dans leur rédaction initiale ou dans toute nouvelle rédaction qui pourra être approuvée par le Conseil de

Surveillance de la présente société statuant à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés, stipulant que :

- chaque associé de « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » doit avoir effectué ou fait effectuer pour son compte un dépôt d'actions de Bonduelle (SCA). Ce dépôt sera réalisé par une inscription des titres sous forme nominative et apposition d'une mention particulière dans les registres du teneur des comptes de titres de la société. Il sera matérialisé par une convention de séquestre conclue entre l'associé commandité et chaque déposant ;
- les dépôts effectués par l'ensemble des associés de « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » ou pour leur compte doivent porter ensemble sur au moins 1 520 000 droits démembrés d'actions de la société. Par droits démembrés, il est ici entendu, soit l'usufruit, soit la nue-propriété, soit l'usufruit et la nue-propriété incorporés dans les actions dont le déposant a la pleine propriété.

Les dépôts sont faits pour une durée minimum irrévocable expirant le 31 décembre 2005. Passé cette date, chaque déposant ne pourra libérer du dépôt, au cours de chaque année civile, qu'au maximum 10 % du nombre de droits démembrés figurant au crédit de son compte dépôt au 31 décembre 2005.

Tout associé pourra, à tout moment, effectuer ou faire effectuer un dépôt en remplacement du dépôt effectué par l'un d'entre eux.

Tout mouvement sur ces droits sera notifié sans délai à l'associé commandité, la date retenue sera celle de l'inscription dans les registres du teneur de compte.

Dès lors que le nombre total de droits démembrés déposé sera inférieur, pendant une période continue de plus de trois mois, de moitié à la quantité ci-dessus, « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » perdra automatiquement et de plein droit sa qualité d'associé commandité de la présente société, sous réserve de ce qui est dit ci-après en cas de variation du nombre d'actions.

En cas de variation du nombre d'actions pour quelque cause que ce soit, le nombre de titres déposés ne sera pas modifié. Toutefois, en cas de réduction de capital pour cause de perte par réduction du nombre total d'actions, ou de remboursement au profit de tous les actionnaires, ou en cas de regroupement d'actions, le nombre d'actions faisant l'objet de l'obligation de dépôt sera réduit au *pro rata*.

Toutefois, ne feront pas perdre à cette société sa qualité d'associé commandité, même si elles sont décidées sans agrément du Conseil de Surveillance de la présente société, les modifications des clauses ci-dessus visées qui résulteraient d'une disposition légale ou réglementaire impérative ou d'une décision de Justice.

Les dépôts visés ci-dessus pourront être faits par :

- soit l'associé lui-même ;
- soit toute autre personne physique ou morale acceptant de déposer pour son compte.

Les titulaires des titres et droits déposés conserveront les droits de vote et les droits financiers qui leur sont attachés.

## Identification des titres au porteur (article 9 des Statuts)

La société est autorisée à faire usage des dispositions prévues par les articles L. 228-2 et L. 228-3 du Code de commerce sur les sociétés commerciales en matière d'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires.

## Gérance (article 15 des Statuts)

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés commandités ou étrangers à la société. Dans le cas de plusieurs gérants, toute disposition des présents Statuts visant le « gérant » s'applique à chacun d'eux, qui peuvent agir ensemble ou séparément.

Le gérant peut être une personne physique ou une personne morale y compris l'associé commandité lui-même.

Les fonctions du ou des gérants personnes physiques ont une durée de trois exercices qui expirent à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes du 2<sup>e</sup> exercice suivant celui au cours duquel est intervenue la désignation de gérant. Les fonctions du ou des gérants personnes morales ont une durée indéterminée.

Au cours de l'existence de la société, la nomination du ou des gérants est de la compétence exclusive de l'associé commandité.

Les fonctions du gérant prennent fin par le décès, l'incapacité, l'interdiction, le redressement ou la liquidation judiciaire, la révocation, la démission ou le dépassement de l'âge de 75 ans

La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant pour quelque cause que ce soit.

Le gérant qui démissionne doit prévenir l'associé commandité et le Conseil de Surveillance six mois au moins à l'avance, par lettre recommandée, ceci sauf réduction de ce délai accordée par l'associé commandité après avoir recueilli l'avis motivé du Conseil de Surveillance.

La révocation de tout gérant est prononcée par l'associé commandité.

## Pouvoirs de la Gérance (article 16 des Statuts)

### RAPPORTS AVEC LES TIERS

La Gérance est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Elle les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales d'actionnaires.

### RAPPORTS ENTRE LES ASSOCIÉS

Dans les rapports entre les associés, la Gérance détient les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société et dans le respect des pouvoirs attribués par les présents Statuts à l'associé commandité à l'article « Responsabilité et pouvoirs de l'Associé commandité » et au Conseil de Surveillance à l'article « Pouvoirs du Conseil de Surveillance ».

### DÉLÉGATIONS

La Gérance peut procéder, sous sa responsabilité, à toutes délégations de pouvoirs qu'elle juge nécessaire au bon fonctionnement de la société et de son groupe.

Elle peut procéder, avec l'accord de l'associé commandité, à une délégation générale, comportant ou non des limitations, à un ou plusieurs cadres de la société qui prennent alors le titre de Directeur général.

## Rémunération de la Gérance (article 17 des Statuts)

La rémunération statutaire annuelle brute de la Gérance est composée de deux éléments :

- une rémunération égale à 1,5 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent ;
- une rémunération complémentaire égale à 1 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent, dès lors que celui-ci est supérieur à 1,5 % du chiffre d'affaires net consolidé.

Elle est payable par mensualités d'égal montant.

Cette rémunération est répartie entre les gérants par parts égales, sauf accord contraire entre eux.

Toutefois, si un ou plusieurs gérants sont des personnes morales, l'intégralité de la rémunération sera versée à ce seul ou à ces seuls gérants personnes morales par parts égales sauf accord contraire entre eux.

Toute rémunération supplémentaire de la Gérance doit être décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire avec l'accord de l'associé commandité. »

## Conseil de Surveillance (article 18 des Statuts)

La société est dotée d'un Conseil de Surveillance composé de 3 à 18 membres, choisis parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité d'associé commandité, ni celle de représentant légal de l'associé commandité, ni celle de dirigeant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être des personnes physiques ou morales.

## Renseignements de caractère général concernant la société

Les personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou leurs mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. L'associé commandité peut, à tout moment, proposer la nomination d'un ou plusieurs nouveaux membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est renouvelé par tiers tous les trois ans au cours d'une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle. Toute nomination, qu'elle intervienne au titre du remplacement d'un membre du Conseil de Surveillance ou non, est faite jusqu'au prochain renouvellement du Conseil de Surveillance relatif au mandat en question.

Nul ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance si, ayant dépassé l'âge de 75 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres ayant dépassé cet âge.

Les membres du Conseil de Surveillance ne sont révocables par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire que sur proposition faite pour juste motif conjointement par l'associé commandité et le Conseil de Surveillance.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance, ce dernier peut pourvoir au remplacement à titre provisoire, dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Toutefois, s'il ne reste pas plus de deux membres du Conseil de Surveillance en fonction, le ou les membres en fonction, ou, à défaut, le gérant ou le ou les Commissaires aux Comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

## Délibération du Conseil de Surveillance (article 19 des Statuts)

Le Conseil de Surveillance nomme, parmi ses membres, un Président, personne physique et un Vice-président.

Il désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors de son sein.

En cas d'absence du Président, le Vice-président remplit ses fonctions.

Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de son Président ou de la Gérance aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins deux fois par an, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, 7 jours ouvrables au moins avant la réunion. Ce délai peut être réduit avec l'accord unanime du Président du Conseil de Surveillance ou du Vice-président, de l'associé commandité et du gérant.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut donner, par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, mandat à l'un de ses collègues pour le représenter à une séance du conseil. Chaque membre ne peut disposer au cours d'une même séance, que d'une seule procuration. Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Toutefois, le Conseil de Surveillance approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des Statuts de l'associé commandité à la majorité des trois-quarts de ses membres présents ou représentés et ce, conformément aux stipulations de l'article « Responsabilité et pouvoirs de l'Associé commandité ».

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions fixées par la législation et la réglementation applicable aux sociétés anonymes.

Le gérant doit être convoqué et peut assister aux séances du Conseil de Surveillance, mais sans voix délibérative.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial paraphé, et signés par le Président et le secrétaire.

## Pouvoirs du Conseil de Surveillance (article 20 des Statuts)

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société. Il dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux Comptes et est saisi, en même temps que ceux-ci, des mêmes documents. De plus la Gérance doit lui remettre, au moins une fois l'an, un rapport détaillé sur l'activité de la société.

Le Conseil de Surveillance peut émettre des avis auprès de la Gérance sur toutes questions d'intérêt général pour le Groupe Bonduelle et sur la proposition d'affectation du bénéfice à l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des Statuts de l'associé commandité et ce, conformément aux stipulations de l'article « Responsabilité et pouvoirs de l'Associé commandité ».

Le Conseil de Surveillance fait chaque année à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires un rapport dans lequel il signale, s'il y a lieu, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes de l'exercice et commente la gestion de la société.

Ce rapport est mis, ainsi que les autres documents prévus par la loi, à la disposition des actionnaires qui peuvent en prendre connaissance au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance peut convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires toutes les fois qu'il le juge convenable.

Les fonctions du Conseil de Surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la Gérance, ni aucune responsabilité à raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

## Rémunération du Conseil de Surveillance (article 21 des Statuts)

Il peut être alloué au Conseil de Surveillance, sur proposition de l'associé commandité, une rémunération annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est déterminé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette Assemblée.

Le conseil répartit ces jetons de présence entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

## Modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

## Historique du groupe

### 1853-1926

#### LES ORIGINES : LA NAISSANCE D'UNE LÉGENDE

L'entreprise a deux fondateurs : Louis Bonduelle-Dalle (1802-1880) et Louis Lesaffre-Roussel (1802-1869). Tous deux sont issus d'une famille du Nord d'origine paysanne.

En 1853, les deux hommes décident de créer une distillerie de grains et de genièvre à Marquette-lez-Lille.

En 1862, ils achètent une ferme située à Renescure qui sera transformée en distillerie d'alcools de grains.

### 1926-1946

#### LES DÉBUTS DE LA CONSERVERIE

En 1926, une première batteuse à pois et des autoclaves sont installés dans la ferme familiale de la Woestyne.

Bonduelle met en boîte 20 hectares de petits pois, ce qui correspond à une production d'environ 120 tonnes par an.

Dès 1936, l'exploitation agricole est portée à 230 hectares et la conserverie s'agrandit sensiblement.

### 1947-1962

#### DE L'ARTISANAT À L'INDUSTRIE : UNE MARQUE À L'ÉCOUTE DES CONSOMMATEURS

Au lendemain de la guerre, les affaires reprennent vite. La société Bonduelle s'affranchit du réseau commercial d'un confrère, La Rochefortaise qui assurait jusque-là la commercialisation de ses produits, et lance sa propre marque.

En 1957, Bonduelle décide de mettre en boîte un mélange de petits pois et de carottes. Cette grande première dans l'univers de la conserve va asseoir la réussite commerciale de l'entreprise.

### 1963-1974

#### UNE PÉRIODE DE FORTE EXPANSION

En 1968, une nouvelle prouesse technologique est réalisée : la surgélation des légumes qui va connaître par la suite un énorme succès.

Fin des années soixante et début des années soixante-dix, des filiales européennes sont créées : 1969, l'Allemagne, 1972, l'Italie et 1973, l'Angleterre, d'autres pays suivront.

Ainsi en 1973, Bonduelle réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires à l'export.

### 1975-1984

#### L'ÈRE DU REDÉPLOIEMENT : AU-DELÀ DE LA PICARDIE

Bonduelle entreprend des projets de développement qui l'amènent à s'implanter dans le Sud-Ouest, l'Oise, puis la Belgique.

Cette extension géographique conduit l'entreprise à investir dans deux nouveaux domaines : le maïs et les champignons.

En 1980, Bonduelle se porte acquéreur de Marie-Thumas, principal conserveur belge de légumes, et marque leader et centenaire sur ce marché.

En 1983, sa capacité de production est optimisée : 350 000 tonnes de conserves et 9 000 tonnes de surgelés. Sa position de leader européen en légumes transformés est bien solide !

### 1985-1993

#### À LA CONQUÊTE DE L'EUROPE

Création d'une filiale espagnole en 1986, en 1988, c'est le tour du Portugal.

Fin 1989, Bonduelle acquiert Cassegrain.

La conquête de l'Est est engagée : l'ex-RDA, la République tchèque, puis bientôt la Pologne en 1992 rejoignent le large club des pays où sont vendus des produits Bonduelle.

En 1986, les usines de Renescure et de Bordères obtiennent la certification ISO 9002, les autres sites industriels du groupe suivront rapidement.

**Renseignements de caractère général concernant la société****1994-1999****LA CROISSANCE**

En 1995, la marque opte pour une identité visuelle symbole de renouveau : un soleil rayonnant et une frange de verdure, évoquant la nature, le plaisir et le bien-être.

Après l'ouverture d'une filiale commerciale au Brésil en 1994, c'est l'Argentine qui découvre les produits en 1996.

Bonduelle élargit son savoir-faire à une nouvelle technologie : le légume frais élaboré. Une participation majoritaire est prise dans Salade Minute.

En 1998, lancement de la marque Bonduelle en frais en France et signature d'un accord de partenariat avec Cielo e Campo, le numéro 2 de la 4<sup>e</sup> gamme en Italie. En juin 1999, les légumes 4<sup>e</sup> gamme à la marque Bonduelle feront leur apparition dans les linéaires italiens.

Au printemps 1998 le groupe est introduit en au second marché de la Bourse de Paris.

En novembre 1999, Bonduelle participe à la restructuration de la profession des conserveurs de légumes en France et reprend les actifs d'Avril/Cirio France (Marques De Distributeurs en France).

Pour développer son image, en octobre 1999, Bonduelle décide de construire un multicoque et choisit le skipper breton Jean Le Cam pour se lancer dans la voile, univers aux valeurs en phase avec celles de Bonduelle : naturalité, bien-être, technologie, dynamisme.

**2000 À AUJOURD'HUI****UNE ÈRE NOUVELLE****2000**

- Organisation du groupe en fédération de 5 filiales ;
- Prise de contrôle de Cielo e Campo (Frais, Italie), déjà partenaire depuis 1998 ;
- Création de Bonduelle Frische (Frais, Allemagne).

**2001**

- Rachat de Frudesa et de son usine de surgelés de Benimodo (Espagne) ;
- Fusion Cielo e Campo/Ortobell (n° 1 italien du Frais) qui apporte ses 2 usines de San Paolo d'Argon (Bergame) et Battipaglia en construction (Salerno).

**2003**

- Rachat de Vita, leader du marché du légume frais 4<sup>e</sup> gamme en Allemagne et de ses usines de Reutlingen et de Wanzleben ;
- 150<sup>e</sup> anniversaire ;
- Acquisition de l'usine de Békéscsaba en Hongrie ;
- Acquisition de Michel Caugant – Création d'une 6<sup>e</sup> filiale ;
- Sponsoring sportif : lancement du programme de construction d'un monocoque dans l'optique de participer, en 2004, au Vendée Globe Challenge.

**2004**

- Démarrage de l'usine de Novotitarovskaya en Russie.

**2005-2006**

Bonduelle Surgelé International (BSI), la filiale du Groupe Bonduelle spécialisée dans le légume surgelé en Europe fait l'acquisition des activités de surgelé (hors crèmes glacées) d'Unilever en Espagne.

**2006-2007****À LA CONQUÊTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD**

Le Groupe Bonduelle a acquis, en juin 2006, une participation minoritaire chez son confrère Aliments Carrière, leader canadien des légumes en conserves et des légumes surgelés avec plus de 70 % de parts de marché.

La société privée Aliments Carrière, forte de 985 collaborateurs, et dont le siège social est installé à Saint-Denis de Richelieu, au Québec, exploite 7 usines de transformation de légumes dont 4 sont situées au Québec et 3 en Ontario.

Dès juillet 2006, profitant d'un euro fort, Bonduelle a augmenté sa participation minoritaire chez Aliments Carrière à 23 % du capital de cette société.

**2007-2008**

Le 12 juillet 2007, le Groupe Bonduelle a pris le contrôle à 100 % du leader canadien des légumes en conserve et surgelé. Cette acquisition permet au Groupe Bonduelle de s'implanter durablement sur le continent nord-américain.

**2008-2009**

Le 15 septembre 2008, rapprochement avec la société Gelagri, filiale du groupe coopératif Triskalia, visant la mise en commun de leurs activités industrielles et commerciales dans le surgelé à la marque de distributeur en Europe.

Le nouvel ensemble constitué, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2009, est détenu à 35,5 % par Bonduelle.

Novembre 2008, acquisition de la société belge de production et de commercialisation de conserves La Corbeille, spécialisée dans les marques de distributeurs en Europe du Nord.

**2009-2010****BONDUELLE, LEADER EUROPÉEN DU CHAMPIGNON TRANSFORMÉ****Acquisition de France Champignon**

Le groupe a procédé sur l'exercice à l'acquisition du groupe France Champignon.

Le groupe France Champignon est leader européen du champignon transformé (environ 200 millions d'euros de chiffre d'affaires).

France Champignon produit et commercialise des champignons sous toutes les formes (conserves, frais, pasteurisé ou déshydraté) et de toute nature (champignons de Paris et champignons sylvestres) en Europe.



## 2010-2011

### DÉPLOIEMENT AU BRÉSIL, PARTENARIAT EN SURGELÉ

#### *Implantation industrielle et développement commercial au Brésil*

Le groupe est présent au Brésil depuis le milieu des années 1990 tant en conserve qu'en surgelé sur la base essentiellement de produits importés et dispose de positions commerciales fortes et d'une notoriété importante.

L'implantation industrielle, effective en septembre 2010, comprend la construction d'une unité de production de conserves, principalement en pois et maïs, dans la région de Brasilia. Cette zone bénéficie de conditions climatologiques favorables permettant d'envisager des productions sur une période étendue de l'année, réduisant ainsi les capitaux nécessaires (outil de production et portage des stocks).

La commercialisation des produits locaux a démarré en novembre 2010, la production ayant elle commencé en septembre 2010.

#### *Bonduelle et Ardo créent une joint-venture industrielle en Espagne*

Le Groupe Bonduelle a annoncé le 6 avril 2011 la création d'une joint-venture industrielle en Espagne à parité avec le leader européen du légume surgelé Ardo. Conjointement, le groupe a annoncé céder ses marques Frudesa et Salto en Espagne à Lion Capital, propriétaire de la marque Findus (hors Italie).

Ces deux opérations sont devenues effectives au 1<sup>er</sup> juillet 2011 et ont pour objectif de favoriser la consolidation du marché surgelé. Engagée par Bonduelle avec la mise en œuvre d'une première joint-venture avec le groupe Coopératif Triskalia dans Gelagri en 2009, cette consolidation se poursuit avec cette deuxième opération qui améliorera la compétitivité de l'usine de Benimodo, apportée à la joint-venture.

## 2011-2012

### 3 ACQUISITIONS QUI ACCENTUENT L'INTERNATIONALISATION DU GROUPE

Le groupe annoncé au 2<sup>e</sup> semestre de l'exercice 2011-2012 trois acquisitions en Hongrie, Russie et États-Unis.

En Hongrie et en Russie, les acquisitions des actifs industriels de Kelet-Food et des actifs commerciaux et agro-industriels de Cecab permettent de sécuriser l'approvisionnement des marchés à forte croissance en Europe centrale et orientale, en y renforçant la présence commerciale du groupe.

Aux États-Unis, l'acquisition des actifs surgelés d>Allens permet à la Filiale Bonduelle Amérique du Nord d'accentuer sa présence aux États-Unis et de devenir un acteur de référence dans cette technologie en Amérique du Nord.

## 2012-2014

### ACTIVITÉS ET RENTABILITÉS RECORD

Désormais internationalisé à raison d'un tiers de ses ventes en France, un tiers en Europe hors de France et un tiers hors Europe, Bonduelle marque en 2012-2013 ses 160 ans d'histoire agro-industrielle et 15 ans de présence sur les marchés financiers par un record historique de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité opérationnelle courante, performance qu'il confirme durant l'exercice 2013-2014 à taux de change constant.

LE GROUPE  
BONDUELLE

RESPONSABILITÉ  
SOCIÉTALE  
D'ENTREPRISE

GOUVERNEMENT  
D'ENTREPRISE

RAPPORT  
DE LA GÉRANCE

COMPTES  
CONSOLIDÉS

COMPTES  
SOCIAUX

**INFORMATIONS  
SUR LA SOCIÉTÉ  
ET SON CAPITAL**

INFORMATIONS  
COMPLÉMENTAIRES

# 8

## Informations complémentaires



### 8.1 Responsable du document de référence et du rapport financier annuel RFA **258**

Personne responsable des informations	258
Attestation du responsable	258

### 8.2 Contrôleurs légaux **259**

### 8.3 Documents accessibles aux actionnaires et au public **260**

Contact	260
Calendrier des communications financières	260

### 8.4 Tables de concordance **261**

Table de concordance du document de référence	261
Table de concordance du rapport financier annuel	263
Table de concordance du rapport de gestion	264
Table de concordance du rapport de responsabilité sociétale d'entreprise avec GRI 3.1 et Article 225 Grenelle 2	266

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

## 8.1 Responsable du document de référence et du rapport financier annuel

### Personne responsable des informations

Le Gérant : La société « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » dont le siège statutaire est situé à Renescure (59173) – Lieu-dit « la Woestyne », représentée par son Président, Monsieur Christophe Bonduelle

### Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de la Gérance dont les différentes rubriques sont mentionnées dans la table de concordance figurant pages 264 à 265 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 201 à 202.

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004 les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- le rapport des cabinets Mazars et Deloitte & Associés sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2013 ainsi que les comptes historiques correspondants figurent dans le rapport financier inclus dans le document de référence n° D. 13-0995, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 octobre 2013 ;
- le rapport des cabinets Mazars et Deloitte & Associés sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2012 ainsi que les comptes historiques correspondants figurent dans le rapport financier inclus dans le document de référence n° D. 12-0931, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 octobre 2012.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Le 21 octobre 2014

Le Gérant

**La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS**

*Représentée par son Président, M. Christophe Bonduelle*

## 8.2 Contrôleurs légaux

La loi française a institué un contrôle légal de caractère permanent par deux Commissaires aux Comptes indépendants. La vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes constitue l'objectif principal de ce contrôle.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six exercices et sont rééligibles.

Bonduelle SCA a pour Commissaires aux Comptes :

### **Mazars**

Représenté par M. Jean-Maurice EL NOUCHI, 61, rue Henri-Regnault – 92400 COURBEVOIE

Suppléant : M. Jérôme DE PASTORS, 61, rue Henri-Regnault – 92075 PARIS LA DEFENSE

### **Deloitte & Associés**

Représenté par M. Gérard BADIN, 67, rue de Luxembourg – 59777 EURALILLE

Suppléant : BEAS, 7/9 Villa Houssay – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Il n'existe ni dépendance juridique, ni dépendance économique entre eux.

Le mandat des Commissaires aux Comptes nommés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 décembre 2012 se poursuivra jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

## 8.3 Documents accessibles aux actionnaires et au public

Plusieurs sources d'information sont mises à la disposition des actionnaires et du public. Le rapport d'activité et de développement durable, édité en français et en anglais, commente les événements qui ont marqué l'exercice, explique la stratégie du groupe et permet une présentation détaillée de l'activité de chacune des filiales. Il renseigne également sur les activités menées dans le cadre de la responsabilité sociétale d'entreprise. Ces supports et le document de référence, qui présente l'ensemble des états financiers annuels, sont consultables et téléchargeables sur l'espace « Investisseurs » de [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com). Ce site Internet donne également une information en temps réel sur le cours de l'action. Il permet un accès à l'ensemble des données portant sur l'actualité du groupe.

Depuis 1998, une lettre d'information annuelle reprend les principales informations financières, fait un point sur l'actualité récente du groupe et sur la vie des branches d'activités, en présentant notamment les derniers lancements de produits. Elle est envoyée à l'ensemble des actionnaires au porteur et inscrits au nominatif répertoriés lors du dernier recensement. Cette lettre est téléchargeable en versions française et anglaise sur l'espace « Investisseurs » du site Internet de Bonduelle.

La Direction générale de l'entreprise et ses représentants rencontrent par ailleurs des investisseurs à l'occasion de réunions d'information ou de présentations individuelles, tant en France qu'à l'étranger.

### Contact

Groupe Bonduelle  
Direction financière  
Rue Nicolas-Appert – BP 30173  
59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex  
France  
Tél. : +33 (0)3 20 43 60 60  
Fax : +33 (0)3 20 43 60 00  
Mail : [finance@bonduelle.com](mailto:finance@bonduelle.com)  
En savoir plus : [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com)

### Calendrier des communications financières

#### ● Pour l'exercice 2013-2014

04/12/2014 Assemblée Générale Annuelle

#### ● Pour l'exercice 2014-2015

06/11/2014 Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre

05/02/2015 Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre

25/02/2015 Résultats du 1<sup>er</sup> semestre

07/05/2015 Chiffre d'affaires du 3<sup>e</sup> trimestre

04/08/2015 Chiffre d'affaires annuel

29/09/2015 Résultats annuels

03/12/2015 Assemblée Générale Annuelle

## 8.4 Tables de concordance

### Table de concordance du document de référence

Selon règlement européen n° 809/2004

	N° de pages	N° de chapitres
<b>1. Personnes responsables</b>		
1.1 Personne responsable des informations	258	8
1.2 Attestation du responsable	258	8
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>		
2.1 Noms et coordonnées	259	8
2.2 Changement éventuel	N/A	
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>		
3.1 Informations financières historiques	4-5	1
3.2 Informations financières intermédiaires	N/A	
<b>4. Facteurs de risques</b>	<b>144-147</b>	<b>4</b>
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>		
5.1 Histoire et évolution de la société		
5.1.1 Raison sociale	248	7
5.1.2 Enregistrement	248	7
5.1.3 Date de création et durée	248	7
5.1.4 Siège social	248	7
5.1.5 Historique du groupe	253-255	7
5.2 Investissements		
5.2.1 Réalisés	18, 57, 139	1, 2, 4
5.2.2 En cours	N/A	
5.2.3 Programmés	17	1
<b>6. Aperçu des activités</b>		
6.1 Principales activités		
6.1.1 Opérations et principales activités	9-10, 14-15, 17-19	1
6.1.2 Nouveaux produits	6, 20-21	1
6.2 Principaux marchés	11-13	1
6.3 Événements exceptionnels	N/A	
6.4 Dépendance	146	4
6.5 Position concurrentielle	13	1
<b>7. Organigramme</b>		
7.1 Description sommaire du groupe	16	1
7.2 Liste des filiales importantes	199-200	5
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>		
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	14-15, 173-174	1, 5
8.2 Questions environnementales	27, 31-33, 35, 44-70	2
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>		
9.1 Situation financière	6, 138-140	4
9.2 Résultat d'exploitation	6, 8, 138-140	1, 4
9.2.1 Facteurs importants	139-140	4
9.2.2 Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	138	4
9.2.3 Influences extérieures	138-140	4
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>		
10.1 Informations sur les capitaux	139-140	4
10.2 Flux de trésorerie	139-140	4
10.3 Conditions de financement	17, 139-140, 185-189	1, 4, 5
10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	N/A	
10.5 Sources de financement	17, 185-189	1, 5

N/A Non applicable

## Tables de concordance

	N° de pages	N° de chapitres
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>9, 18, 27, 51-52, 139</b>	<b>1, 2, 4</b>
<b>12. Informations sur les tendances</b>		
12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	7, 142	1, 4
12.2 Événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	142	4
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>N/A</b>	
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale</b>		
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de Direction de la société	119-128	3
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de la direction générale	128	3
<b>15. Rémunérations et avantages</b>		
15.1 Rémunération versée et avantages en nature	218-224	6
15.2 Provisions pour retraites et autres	197-198	5
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction</b>		
16.1 Date d'expiration des mandats	121-123	3
16.2 Contrats de service	128	3
16.3 Informations sur les comités d'audit et de rémunération	119-120, 131-132	3
16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	130	3
<b>17. Salariés</b>		
17.1 Nombre de salariés	76-77	2
17.2 Participations et <i>stock-options</i>	221, 223-224	6
17.3 Accord de participation au capital	236-238	7
<b>18. Principaux actionnaires</b>		
18.1 Répartition du capital	118, 142-143, 242-244	3, 4, 7
18.2 Droits de vote multiples	249-250	7
18.3 Contrôle de l'émetteur	142-143, 242-244	4, 7
18.4 Accords d'actionnaires	244	7
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	<b>197-198</b>	<b>5</b>
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société</b>		
20.1 Informations financières historiques	150-228	5, 6
20.2 Informations financières <i>pro forma</i>	N/A	
20.3 États financiers	150-228	5, 6
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles		
20.4.1 Déclarations	201-202, 227-228	5, 6
20.5 Dates des dernières informations financières	150, 204	5, 6
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A	
20.7 Politique de distribution de dividendes	226, 246	6, 7
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	196	5
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	198	5
<b>21. Informations complémentaires</b>		
21.1 Capital social		
21.1.1 Capital souscrit et autorisé	232-233	7
21.1.2 Autres actions	240-241	7
21.1.3 Actions auto-détenues	143, 238, 243, 247	4, 7
21.1.4 Valeurs mobilières	188-189, 192-193, 240-241	5, 7
21.1.5 Conditions d'acquisition	232-233, 244, 247	7
21.1.6 Options ou accords	232-233, 244, 247	7
21.1.7 Historique du capital	232	7

N/A Non applicable



	N° de pages	N° de chapitres
21.2 Actes constitutifs et statuts		
21.2.1 Objet social	248	7
21.2.2 Règlement organes de gestion et de contrôle	250-251	7
21.2.3 Droits et privilèges des actions	249-250	7
21.2.4 Modifications des droits des actionnaires	253	7
21.2.5 Assemblées Générales	249	7
21.2.6 Éléments de changement de contrôle	251	7
21.2.7 Seuils de participation	249	7
21.2.8 Conditions régissant les modifications statutaires	N/A	
<b>22. Contrats importants</b>	<b>N/A</b>	
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>		
23.1 Déclarations d'experts		
23.2 Autres déclarations	N/A	
<b>24. Documents accessibles au public</b>	<b>260</b>	<b>8</b>
<b>25. Informations sur les participations</b>	<b>199-200, 225</b>	<b>5, 6</b>

N/A Non applicable

## Table de concordance du rapport financier annuel

Selon article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier

	N° de pages	N° de chapitres
<b>1. Rapport de gestion</b>		
• analyse de l'évolution des affaires	4-5, 17, 138-143	1, 4
• analyse des résultats	138-143	4
• analyse de la situation financière	138-143	4
• principaux risques et incertitudes	144-147	4
• indicateurs clés relatifs aux questions d'environnement et de personnel	23-115	2
• structure du capital et éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	222, 232-244, 248-255	6, 7
• rachats par la société de ses propres actions	143, 238, 247	4, 7
<b>2. Comptes consolidés</b>	<b>150-200</b>	<b>5</b>
<b>3. Comptes sociaux</b>	<b>204-226</b>	<b>6</b>
<b>4. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés</b>	<b>201-202, 227-228</b>	<b>5, 6</b>
<b>5. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>195</b>	<b>5</b>
<b>6. Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel</b>	<b>258</b>	<b>8</b>

## Tables de concordance

## Table de concordance du rapport de gestion

Textes de référence			N° de pages	N° de chapitres
<b>Commentaires sur l'exercice</b>				
Code de commerce	L. 225-100, L. 225-100-2, L. 232-1, L. 233-6 et L. 233-26	Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et du groupe	4-5, 17-19, 138-143	1, 4
Code de commerce	L. 225-100 et L. 225-100-2	Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société	24-115	2
Code de commerce	L. 233-6	Prises de participations significatives durant l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français		-
Code de commerce	L. 232-1 et L. 233-26	Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle est établi le rapport	142, 198	4, 5
Code de commerce	L. 232-1 et L. 233-26	Évolution prévisible de la situation de la société et du groupe	6-7, 142	1, 4
Code général des impôts	243 bis	Dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à l'abattement de 40 %	226, 246	6, 7
<b>Éléments de présentation du groupe</b>				
Code de commerce	L. 225-100 et L. 225-100-2	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	144-147	4
Code de commerce	L. 225-100 et L. 225-100-2	Utilisation des instruments financiers par l'entreprise : objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers	132-134, 144-145, 163-164	3, 4, 5
Code de commerce	L. 225-100 et L. 225-100-2	Exposition de la société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	144-145	4
Code de commerce	L. 225-102-1, L. 225-102-2 et R. 225-104	Conséquences sociales et environnementales de l'activité (y compris installations « Seveso »)	24-115	2
Code de commerce	L. 232-1	Activités en matière de recherche et développement	9, 18, 27, 51-52, 139	1, 2, 4
<b>Éléments relatifs au gouvernement d'entreprise</b>				
Code de commerce	L. 225-102-1	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice	121-128	3
Code de commerce	L. 225-102-1	Rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social	218-224	6
Code de commerce	L. 225-102-1	Engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci	197-198, 222	5, 6
Code de commerce	L. 225-184	Options consenties, souscrites ou achetées durant l'exercice par les mandataires sociaux et chacun des dix premiers salariés de la société non mandataires sociaux, et options consenties à l'ensemble des salariés bénéficiaires, par catégorie	221, 223-224	6
Code de commerce	L. 225-185	Conditions de levées et de conservation des options par les dirigeants mandataires sociaux	N/A	6
Code de commerce	L. 225-197-1	Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	N/A	6
Code monétaire et financier	L. 621-18-2	Opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la société	143	4

N/A Non applicable

Textes de référence			N° de pages	N° de chapitres
<b>Informations sur la société et le capital</b>				
Code de commerce	L. 225-100-3	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ou du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société	251-252	7
Code de commerce	L. 225-100-3	Pouvoirs du Conseil d'Administration ou du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	233-240, 251-252	7
Code de commerce	L. 225-211	Détail des achats et ventes d'actions propres au cours de l'exercice	143	4
Code de commerce	R. 228-90	Ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières		-
Code de commerce	L. 225-100	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration ou au Directoire dans le domaine des augmentations de capital	239-240	7
Code de commerce	L. 225-100-3 et L. 233-13	Structure et évolution du capital de la société	232	7
Code de commerce	L. 225-100-3	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société	249-250	7
Code de commerce	L. 225-100-3	Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance	242-244	7
Code de commerce	L. 225-102	État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise	143, 242-243	4, 7
Code de commerce	L. 225-100-3	Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci		-
Code de commerce	L. 225-100-3	Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier		-
Code de commerce	L. 225-100-3	Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	244	7
Code de commerce	L. 225-100-3	Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts		-
Code de commerce	L. 225-100-3	Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	222	6
Code de commerce	L. 464-2	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	146	4
<b>Éléments relatifs aux états financiers</b>				
Code de commerce	L. 232-6	Modifications éventuelles intervenues dans la présentation des comptes comme dans les méthodes d'évaluation retenues	154-155, 207	5, 6
Code de commerce	R. 225-102	Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	226	6

N/A Non applicable

## Tables de concordance

Table de concordance du rapport de responsabilité sociale d'entreprise  
avec GRI 3.1 et Article 225 Grenelle 2

● : indicateur complet – ◐ : indicateur partiel

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages
<b>PROFIL</b>				
<b>Stratégie et analyse</b>				
1.1	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation	●	1.2 Message de la Direction générale 2.1 Introduction	6 24
1.2	Description des principaux impacts, risques et opportunités	●	1.3 Stratégie et politiques 4.2.4 Risques industriels et environnementaux	8 146
<b>Profil de l'organisation</b>				
2.1	Nom de l'organisation	●	7.5 Renseignements de caractère général concernant la société	248
2.2	Principales marques, produits et/ou services	●	1.7 Nos activités 7.5 Historique du groupe 1.5 Bonduelle dans le monde	17 253 14
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation	●	1.6 Organisation du groupe 5.5 Annexe aux comptes consolidés annuels - note 31	16 199
2.4	Localisation du siège social	●	7.5 Renseignements de caractère général concernant la société	248
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée	●	1.6 Organisation du groupe 1.5 Bonduelle dans le monde	16 14
2.6	Nature du capital et forme juridique	●	7.5 Renseignements de caractère général concernant la société	248
2.7	Marchés où l'organisation opère	●	1.7 Nos activités	17
2.8	Taille de l'organisation évaluée	●	1.7 Nos activités 5 Comptes consolidés 5.5 Annexe aux comptes consolidés - note 7 2.3.2 Ressources naturelles - partie H 2.6.3 Périmètre 2.4.1 Engagements sociaux - partie C 7.2 Actionariat	17 150 166 65 98 76 242
2.9	Évolutions significatives au cours de la période	●	4.1.7 Faits marquants de l'exercice	140
2.10	Récompenses reçues au cours de la période	●	1.7 Nos activités 1.7.5 Une entreprise responsable	17 19
<b>Paramètres du reporting</b>				
3.1	Période de reporting	●	2.6.1 Contexte et objectifs	96
3.2	Date du dernier rapport publié, le cas échéant	●	2.6.1 Contexte et objectifs 2.6.5 Calendrier 2014	96 102
3.3	Périodicité des rapports	●	2.6.1 Contexte et objectifs	96
3.4	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	●	2.6.1 Contexte et objectifs 2.6.5 Calendrier 2014	96 102

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages
3.5 Procédé utilisé pour définir le contenu du rapport		●	2.2.5 Engagements externes - partie B - France	39
			2.6.1 Contexte et objectifs	96
			2.6.2 Procédure	96
3.6 Périmètre du rapport		●	2.6.3 Périmètre	98
3.7 Indication des éventuelles limites spécifiques du champ ou du périmètre du rapport		●	2.6 Pilotage du reporting	96
			2.6.3 Périmètre	98
3.8 Principes adoptés pour la communication des données concernant les filiales, coentreprises, etc.		●	2.6 Pilotage du reporting	96
			2.6.2 Procédure	96
3.9 Techniques de mesure des données et bases de calcul		●	2.6 Pilotage du reporting	96
			2.6.4 Indicateurs	100
3.10 Explication des conséquences des reformulations des informations communiquées dans des rapports antérieurs		●	2.6 Pilotage du reporting	96
3.11 Évolutions significatives du périmètre et des méthodes d'évaluation par rapport à l'évaluation précédente		●	2.6 Pilotage du reporting	96
			2.6.3 Périmètre	98
3.12 Tableau identifiant l'emplacement des éléments des informations requises		●	8.4 Tables de concordance	266
3.13 Politique et pratique courante visant la validation du rapport		●	2.6.6 Rapport d'assurance	103

## GOUVERNANCE ET ENGAGEMENTS

### Gouvernance

4.1 Structure de gouvernance de l'organisation		●	3.1 Organes d'administration, de direction et de contrôle	118
			3.2 Informations concernant les mandataires sociaux	121
4.2 Indiquer si le Président du conseil d'administration (ou assimilé) est aussi un administrateur exécutif		●	3.1 Organes d'administration, de direction et de contrôle	118
			3.2 Informations concernant les mandataires sociaux	121
4.3 Administrateurs indépendants et/ou non exécutifs.		●	3.2 Informations concernant les mandataires sociaux	121
4.4 Mécanismes permettant aux actionnaires et aux salariés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration		●	2.2.4 Exigences internes - Charte Éthique	30
			2.2.5 Engagements externes - partie B. Dialogue avec les parties prenantes	40
			8.3 Documents accessibles aux actionnaires et au public	260
4.5 Lien entre les rémunérations et la performance de l'organisation		●	5.5 Annexe aux comptes consolidés annuels - note 29	197
			6.4 Annexe aux comptes sociaux annuels - note 16	218

## Tables de concordance

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages
4.6	Processus mis en place par le conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêts	●	2.2.4 Exigences internes - Charte Éthique 3.3 Conflits d'intérêts au niveau de la gérance et du conseil de surveillance	30 128
4.7	Procédure pour déterminer la composition, les qualifications et l'expertise des administrateurs et des comités	●	3.5 Rapport du Président du Conseil de Surveillance	130
4.8	Missions ou valeurs, codes de bonne conduite et principes définis en interne par l'organisation	●	2.2.4 Exigences internes	30
4.9	Procédures permettant aux instances dirigeantes de constater le management des performances	●	2.1 Introduction 2.2.2 Gouvernance de la RSE 2.2.4 Charte Éthique 3.1 Organes d'administration, de direction et de contrôle	24 28 30 118
4.10	Processus d'évaluation de la performance propre du conseil d'administration	●	3.4 Rapport du Conseil de Surveillance	129
<b>Engagements pour les initiatives externes</b>				
4.11	Explications sur la position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution et sur ses actions en la matière	●	3.5 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	132
4.12	Chartes, principes et autres initiatives extérieures auxquelles l'organisation a souscrit ou donné son aval	●	2.2.5 Engagements externes	36
4.13	Affiliation à des associations ou adhésion à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts	●	2.2.5 Engagements externes - partie B. Dialogue avec les parties prenantes	40
<b>Engagements vers les parties prenantes</b>				
4.14	Liste des parties prenantes en lien avec l'organisation	●	2.2.5 Engagements externes - partie B. Dialogue avec les parties prenantes	40
4.15	Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer	●	2.2.5 Engagements externes - partie B. Dialogue avec les parties prenantes	38
4.16	Type de partenariat avec les parties prenantes	●	2.2.5 Engagements externes - partie B. Dialogue avec les parties prenantes	38
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les conditions du dialogue avec les parties prenantes</li> <li>Les actions de soutien, de partenariat ou de mécénat avec les parties prenantes</li> </ul>			
4.17	Questions et préoccupations clés soulevées via le dialogue avec les parties prenantes	●	2.2.5 Engagements externes - partie B. Dialogue avec les parties prenantes	38
<b>APPROCHE MANAGÉRIALE</b>				
Approvisionnement		●	2.5.1 Qualité 2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques 2.3.1 Amont agricole 2.3.2 Préservation des ressources naturelles	89 80 46 53

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages
Économie		●	1.1 Chiffres clés	4
			1.5 Bonduelle dans le monde	14
			2.2 Démarche et engagements RSE	27
			2.2.2 Gouvernance de la RSE	28
			2.4 Engagements sociaux et sociétaux	72-80
Environnement	Organisation de l'entreprise pour prendre en compte les questions environnementales	●	2.3 Engagements environnementaux	44
			2.2 Démarche et engagements RSE	27
			2.2.4 Exigences internes	30
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Organisation du temps de travail</li> <li>● Organisation du dialogue social</li> <li>● Bilan des accords collectifs</li> <li>● Conditions de santé au travail</li> <li>● Sécurité au travail</li> <li>● Accords signés avec les organisations syndicales en matière de santé et de sécurité au travail</li> </ul>	●	2.4.1 Engagements sociaux	72
			2.2 Démarche et engagements RSE	27
Droits de l'Homme		●	2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques	80
			2.2.5 Engagements externes	36
			2.2.4 Exigences internes	30
Société		●	2.4 Engagements sociaux et sociétaux	71
			2.2.5 Engagements externes	36
			2.2.4 Exigences internes	30
Responsabilité du fait des produits		●	2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques	80
			2.4.3 Engagements sociétaux	83
			2.5 Responsabilité auprès des consommateurs	89
<b>APPROVISIONNEMENTS</b>				
FP1	Part des volumes achetés auprès de fournisseurs conformes à la politique d'approvisionnement de la société.	▶	2.3.1 Amont agricole - partie G	52
			2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques - partie C	81
FP2	Part des volumes achetés et vérifiés comme étant conformes aux normes de production responsables internationalement reconnues	▶	2.3.1 Amont agricole - partie G	52
			2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques - partie C	81

## Tables de concordance

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages
<b>PERFORMANCE ÉCONOMIQUE</b>				
EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales</li> <li>Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion</li> </ul>	5 Comptes consolidés 6.4 Annexe aux comptes sociaux annuels - note 16 2.4.3 Engagements sociétaux - Faire évoluer durablement les comportements 2.4.3 Engagements sociétaux - partie B	150 218 83 85
EC3	Couverture des engagements financiers vis-à-vis des employés	●	5 Comptes consolidés - note 2 - partie K	161
EC4	Subventions significatives perçues <i>(Commentary added to describe the impact of governmental support in the sector. Reference added)</i>	●	5 Comptes consolidés - note 16 5 Comptes consolidés - note 2 - partie I	176 160
<b>Présence sur le marché</b>				
EC6	Politiques, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales</li> <li>Importance de la sous-traitance et prise en compte de la RSE dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants</li> <li>Prise en compte dans la politique achats des enjeux environnementaux et sociaux</li> </ul>	2.5.1 Qualité  2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques  2.3.1 Amont agricole	89  80 46
EC7	Procédures d'embauche locale et proportion de cadres dirigeants embauchés localement	►	2.4.1 Engagements sociaux - Emploi local	74
<b>Impacts économiques indirects</b>				
EC9	Compréhension et description des impacts économiques indirects significatifs	●	2.4.1 Engagements sociaux - Emploi local 2.4.1 Engagements sociaux - Dialogue social 2.4.3 Engagements sociétaux	74 73 83
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE</b>				
<b>Matériaux</b>				
EN1	Consommation de matières en poids ou en volume	►	2.3.2 Ressources naturelles - partie H - Résultats emballages 2.3.3 Ressources naturelles - partie F - Recycler les emballages	66 61



GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages
EN2	Pourcentage de matériaux recyclés dans les matériaux utilisés		2.3.2 Ressources naturelles - partie D - Efficacité de la politique emballage	59
	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation		2.3.2 Ressources naturelles - partie F - Recycler les emballages	61
			2.3.2 Ressources naturelles - partie H	66
<b>Énergie</b>				
EN3	Consommation d'énergie directe issue d'une source primaire	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie H	65
EN4	Consommation d'énergie indirecte issue d'une source primaire	▶	2.3.2 Ressources naturelles - partie H	65
EN5	Économies d'énergie réalisées grâce aux améliorations d'efficacité et de stockage de l'énergie	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie D 2.3.2 Ressources naturelles - partie E	57 59
EN6	Initiatives pour fournir des produits et des services reposant sur des sources d'énergie renouvelables ou à rendement amélioré	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie D 2.3.2 Ressources naturelles - partie E	57 59
EN7	Initiatives pour réduire la consommation indirecte d'énergie et réductions obtenues	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie D 2.3.2 Ressources naturelles - partie E	57 59
<b>Eau</b>				
EN8	Consommation d'eau totale (par source)	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie H	65
<b>Biodiversité</b>				
EN11	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans ou au voisinage de zones riches en biodiversité	▶	2.3.2 Ressources naturelles - partie G	61
EN12	Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	▶	2.3.1 Amont agricole - partie C 2.3.2 Ressources naturelles - partie G	48 61
EN14	Stratégies, actions en cours et plans futurs de gestion des impacts sur la biodiversité	●	2.3.1 Amont agricole - partie C 2.3.2 Ressources naturelles - partie G	48 61
<b>Émissions, effluents et déchets</b>				
EN16	Émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (en tonnes)	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie G 2.3.2 Ressources naturelles - partie H	62 67
EN17	Autres émissions indirectes significatives de gaz à effet de serre (en tonnes)	●	2.3.3 Transport 2.3.2 Ressources naturelles - partie G 2.3.2 Ressources naturelles - partie H	67 61 67

## Tables de concordance

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages
EN18 Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	●	2.3.3 Transport	67
			2.3.2 Ressources naturelles - partie G	61
			2.3.2 Ressources naturelles - partie H	65
EN19 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	●	2.3.3 Transport	67
			2.3.2 Ressources naturelles - partie G	61
			2.3.2 Ressources naturelles - partie H	65
EN21 Total des rejets dans l'eau, par type et par destination	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie F	60
			2.3.2 Ressources naturelles - partie H	66
EN22 Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie F	60
			2.3.2 Ressources naturelles - partie H	65
<b>Produits et services</b>				
EN26 Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets</li> <li>Adaptation aux conséquences du changement climatique</li> <li>Prise en compte des impacts du changement climatique</li> </ul>	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie F	60
			2.3.2 Ressources naturelles - partie H	65
<b>Transport</b>				
EN29 Impacts environnementaux significatifs du transport des produits, autres marchandises et matières utilisés par l'organisation dans le cadre de son activité et du transport des membres de son personnel	Adaptation aux conséquences du changement climatique	▶	2.3.3 Transport - partie C	70
<b>Global</b>				
EN30 Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement, par type	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales</li> <li>Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement</li> <li>Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des polluants</li> </ul>	●	2.3.2 Ressources naturelles - partie C	56
			2.3.2 Ressources naturelles - partie H	67
			2.3.2 Ressources naturelles - partie G	61
			2.3.2 Ressources naturelles - partie F	60
			2.3.2 Ressources naturelles - partie H	67
			2.3.2 Ressources naturelles - partie C	56
			2.3.2 Ressources naturelles - partie G	61
2.3.1 Amont agricole	46			
Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement				
Prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de tout autre forme de pollution spécifique à une activité				
Utilisation des sols				

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE SUR LES PRATIQUES DU TRAVAIL ET LA DIGNITÉ DU TRAVAIL</b>				
<b>Emploi</b>				
LA1	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail, zone géographique et par sexe	Effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	► 2.4.1 Engagements sociaux - partie C	76
LA2	Turnover du personnel en nombre de salariés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique	Embauches et licenciements	► 2.4.1 Engagements sociaux - partie C	77-78
LA3	Prestations versées aux salariés à temps plein	Rémunérations et évolution	● 5 Comptes consolidés - note 2 - partie K	161
<b>Relations du travail</b>				
LA4	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	Le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT (n°87 et 98) Bilan des accords collectifs	► 2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Droits de l'Homme	76
FP3	Pourcentage de temps perdu lié aux conflits sociaux, grèves et /ou lock-outs, par pays		► 2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Dialogue social	73
<b>Santé et sécurité au travail</b>				
LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, etc.	Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et maladies professionnelles Absentéisme	● 2.4.1 Engagements sociaux - partie C	78-79
LA9	Questions de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	● 2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Dialogue social 2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Sécurité et conditions de travail	73 73
<b>Éducation et formation</b>				
LA10	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle	Nombre total d'heures de formation	► 2.4.1 Engagements sociaux - partie C	79
LA12	Pourcentage des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques, par sexe	Politiques mises en œuvre en matière de formation	● 2.4.1 Engagements sociaux - partie C	79
<b>Diversité et égalité des chances</b>				
LA13	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes</li> <li>Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées</li> <li>Politique de lutte contre les discriminations</li> </ul>	● 3.1 Organes d'administration, de direction et de contrôle 2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Diversité 2.4.1 Engagements sociaux - partie C	118 75 77-79

## Tables de concordance

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE SUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME</b>				
<b>Investissement et pratiques d'approvisionnement</b>				
HR1	Pourcentage et nombre total d'accords d'investissement significatifs et de contrats incluant des clauses de respect des droits de l'Homme	Actions engagées en faveur des droits de l'Homme	● 2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques - partie B	80
HR2	Pourcentage de fournisseurs, de sous-traitants majeurs et autres partenaires de travail dont le respect des droits de l'Homme a fait l'objet d'un contrôle ; mesures prises	Actions engagées pour prévenir la corruption	▶ 2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques - partie B	80
<b>Non-discrimination</b>				
HR4	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures correctives prises	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	▶ 2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Diversité	75
			2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Droits de l'Homme	76
<b>Liberté d'association et négociation collective</b>				
HR5	Opérations et fournisseurs majeurs identifiés pour lesquels le droit à l'exercice de la liberté syndicale et de la négociation collective pourraient être violés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective</li> <li>Prise en compte dans la politique achats des enjeux sociaux et environnementaux</li> </ul>	● 2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Droits de l'Homme	76
			2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques - partie B	80
<b>Travail des enfants</b>				
HR6	Activités et fournisseurs majeurs identifiés comme présentant un risque significatif impliquant le travail des enfants, et mesures prises menées pour contribuer à l'élimination effective du travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective</li> <li>Prise en compte dans la politique achats des enjeux sociaux et environnementaux</li> </ul>	● 2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Droits de l'Homme	76
			2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques - partie B	80

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages
<b>Travail forcé et obligatoire</b>				
HR7	Activités et fournisseurs majeurs identifiés comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire, et mesures prises pour contribuer à l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire	●	2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Droits de l'Homme	76
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective</li> <li>Prise en compte dans la politique achats des enjeux sociaux et environnementaux</li> </ul>		2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques - partie B	80
<b>Indicateurs de performance sociétale / Communautés</b>				
SO1	Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités, à tout stade d'avancement, sur les communautés	●	2.4.3 Engagements sociétaux - partie B	85
<b>Santé et accessibilité</b>				
FP4	Programme sur la promotion d'un mode de vie favorisant une bonne santé	●	2.5.2 Composition des produits et qualité nutritionnelle	94
			2.4.3 Engagements sociétaux - Faire évoluer durablement les comportements alimentaires	83
SO10	Mesures de prévention et d'atténuation mises en place pour les opérations ayant des impacts négatifs potentiels ou avérés significatifs sur les communautés locales	▶	2.5.2 Composition des produits et qualité nutritionnelle	94
			2.4.3 Engagements sociétaux - partie B	85
			2.3.2 Ressources naturelles - partie G	61
<b>Corruption</b>				
SO3	Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation	▶	2.2.4 Exigences internes - Charte Éthique	30
	Actions engagées pour prévenir toute forme de corruption		2.4.2 Engagements auprès des partenaires économiques - partie B	81
			2.4.1 Engagements sociaux - partie B - Dialogue social	73
<b>Politique publique</b>				
SO5	Prises de position politiques et lobbying	●	2.2.4 Exigences internes - Charte Éthique	30
			2.2.5 Engagements externes - partie B	38
SO6	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques	●	2.2.4 Exigences internes - Charte Éthique	30
			2.2.5 Engagements externes - partie B	38

## Tables de concordance

GRI 3.1	Art 225 Grenelle 2	Degré de réponse GRI 3.1	Correspondance GRI 3.1 dans le document de référence	N° de pages
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS</b>				
PR1	Étapes du cycle de vie où sont évalués en vue de leur amélioration les impacts des produits et des services sur la santé et la sécurité	Loyauté des pratiques : Les mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs	● 2.5.1 Qualité - partie B	90
			2.5.1 Qualité - partie C	93
			2.5.2 Composition des produits et qualité nutritionnelle	94
FP5	Pourcentage du volume de production produit dans des sites certifiés par une tierce partie indépendante	Loyauté des pratiques : Les mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs	● 2.5.1 Qualité - partie B	92
			2.5.1 Qualité - partie C	93
FP6	Pourcentage du volume total des ventes de produits dont la quantité de graisse saturée, d'acides gras, de sodium et de sucres ajoutés a été réduite	Loyauté des pratiques : Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	▸ 2.5.3 Information et satisfaction des consommateurs	95
<b>Informations sur les produits et services</b>				
PR3	Type d'information sur les produits et les services requise par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information		● 2.2.4 Exigences internes - partie B	35
			2.5.3 Information et satisfaction des consommateurs	95
PR5	Pratiques relatives à la satisfaction client et notamment résultats des enquêtes de satisfaction client		▸ 2.5.3 Information et satisfaction des consommateurs	95
FP8	Politiques et pratiques de communication auprès des consommateurs sur les ingrédients et les informations nutritionnelles au delà des réglementations		● 2.3.2 Ressources naturelles - partie G	62-63
			2.5.3 Information et satisfaction des consommateurs	95

Crédits photo :  
Barbara Grossmann - Gettyimages/Hero Images - piotrszczepanek - Fotolia.com - Katya Anokhina - AFP Services  
Couverture : Eurokapi - [www.eurokapi.fr](http://www.eurokapi.fr)

Conception & réalisation  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80



Rue Nicolas Appert – BP 30173  
59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex France  
[www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com)